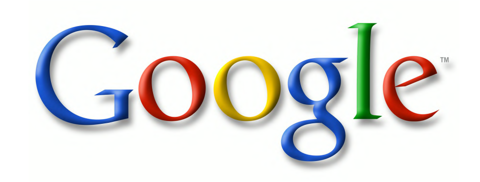



SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
VE
RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE

MANUEL ABRÉGÉ DU RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL



INSTITUT INTERNATIONAL
DE BIBLIOGRAPHIE

PUBL.
CATIO
Nº 65

MANUEL ABRÉGÉ
DU RÉPERTOIRE
BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL

ORGANISATION — TRAVAUX — MÉTHODES

TABLES ABRÉGÉES DE CLASSIFICATION

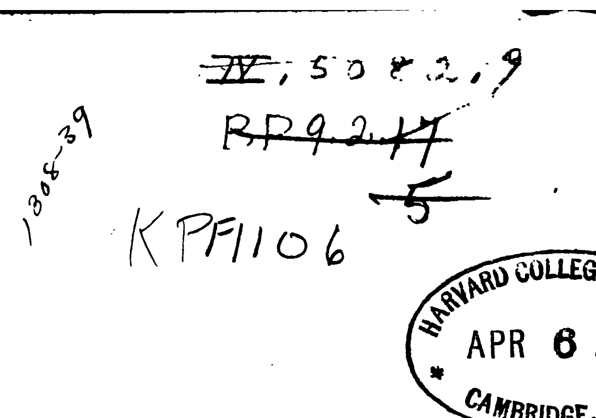
[011.1 (022)]

BRUXELLES
Rue du Musée, 1, (Musées Royaux).

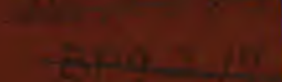
PARIS
Rue de Rennes, 44.

ZURICH
Eidmattstrasse, 38.

1905



BRUXELLES,	INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE.
BOSTON,	LIBRARY BUREAU.
BUDAPEST,	POLITZER ZSIGMOND ÉS FIA.
LEIPZIG,	OTTO HARRASSOWITZ.
LONDRES,	LIBRARY BUREAU, Bloomsbury str., 10.
PARIS,	BUREAU BIBLIOGRAPHIQUE, rue de Rennes, 44.
TURIN,	FRATELLI BOCCA.
VIENNE,	ALFRED HOLDER, I. Rothenthurmstrasse, 15.
ZURICH,	CONCILIUM BIBLIOGRAPHICUM, Eidmattstrasse, 38.





INSTITUT INTERNATIONAL
DE BIBLIOGRAPHIE

PUBLI-
CATIO
N° 65

MANUEL ABRÉGÉ DU RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL

ORGANISATION — TRAVAUX — MÉTHODE

TABLES ABRÉGÉES DE CLASSIFICATIO

[011.1 (022)]

BRUXELLES

PARIS

ZURICH

1905

1905. Manuel abrégé du Répertoire Bibliographique Universel. Organisation. Travaux. Méthodes. Tables abrégées de classification. [Publication nº 63 de l'Institut.] Bruxelles, au siège de l'Institut, 1, rue du Musée. 5 francs.

[01 (062) (00) | 011. 1 (022) + 025.3 + 025.4].

N. B. Notice bibliographique de la présente publication, destinée à servir de texte pour la préparation des répertoires bibliographiques et des catalogues de bibliothèques.

Qui scit ubi scientia
habenti est proximus.

But de l'Institut. Perfectionner et unifier les méthodes bibliographiques et documentaires. Organiser la coopération scientifique internationale dans les travaux bibliographiques. Préparer un Répertoire Bibliographique Universel et en délivrer des extraits et duplicata.

INTRODUCTION

La préface du *Manuel du Répertoire Bibliographique Universel,* dont nous présentons ici une édition abrégée, s'exprime en ces termes :

« Le présent ouvrage constitue un exposé de l'organisation et des travaux de l'Institut International de Bibliographie, ainsi que des règles qui ont été arrêtées pour la formation, la publication et la consultation du Répertoire Bibliographique Universel.

» Ce Répertoire, vaste catalogue général de la production scientifique, littéraire et artistique de tous les temps et de tous les pays, doit comprendre l'inventaire et le classement des livres, brochures, articles de revues ou de journaux, mémoires de sociétés scientifiques qui ont paru dans le passé et de ceux qui paraîtront dans l'avenir.

» Par lui les documents de toute espèce, dans lesquels sont consignés les faits, les théories, les projets en toutes matières, peuvent devenir comme un seul ensemble, un vaste réservoir de renseignements où tous, hommes de science, hommes d'action, hommes d'études, chercheurs ou simples curieux, pourront puiser une documentation précise et abondante.

» Ce manuel n'a aucune prétention scientifique. Il n'est que l'expression écrite d'une méthode que l'on s'est efforcé de rendre aussi complète et aussi pratique que possible. L'organisation qu'il décrit, l'application des règles qu'il formule, doivent conduire facilement et rapidement au résultat désiré: l'établissement et la tenue à jour de la Bibliographie universelle, au moyen de la coopération la plus étendue des intéressés eux-mêmes, dans le but de mettre cette Bibliographie le plus largement possible à la disposition de tous.

» Ce manuel est lui-même le résultat d'une vaste coopération dont les éléments ont été empruntés à des sources multiples.

» Les règles particulières, les solutions fragmentaires, présentées jusqu'à ce jour, ont été utilisées dans la plus large mesure possible, pour autant toutefois qu'elles fussent conciliables avec le besoin d'universalité qui doit être la caractéristique du Répertoire Bibliographique Universel : universalité quant au temps, au lieu, à la date, à la matière des documents.

» Ces premiers éléments coordonnés ont été soumis à l'examen et à la critique d'un grand nombre de spécialistes, qui les ont complétés, amendés, remaniés, selon les nécessités propres à leur spécialité. Et comme, entre temps, l'Institut International de Bibliographie passait de la phase de préparation à la phase d'exécution, chaque règle préconisée a pu devenir immédiatement l'objet d'essais pratiques.

» Il serait pourtant inexact de nier que, par maints de ses aspects, ce manuel forme une contribution à des études d'ordre général, telles que la science des classifications, ainsi que la théorie du document écrit et de la documentation. Mais ce sont là points secondaires et, pour appré-

cier la portée et la valeur de l'ouvrage, il importe de le juger d'après les résultats pratiques qu'il peut permettre de produire.

» Les fondateurs de l'Institut International de Bibliographie, qui ont assumé la tâche de réunir, de coordonner et de préparer, pour la publication, tous les éléments du présent ouvrage, voient avec un sentiment de satisfaction extrême, l'achèvement d'une œuvre qui a eu le meilleur de leurs préoccupations depuis plusieurs années.

» S'ils ont eu, pour leur part, le souci constant d'assurer une direction bien définie aux collaborations qui se sont offertes à eux et la crainte parfois douloureuse de ne pouvoir surmonter les difficultés accumulées, d'autres, trop nombreux pour qu'il soit possible d'énumérer ici leurs noms, ont eu la charge du travail effectif. Ce nous serait un devoir de les remercier ici individuellement de leur concours, gracieusement donné, si, de par son caractère et sa destination, cet ouvrage n'était et ne devait rester absolument impersonnel et si, épris eux-mêmes de l'œuvre à laquelle nous les avons conviés à collaborer, ils ne la considéraient sincèrement comme leur et ne s'associaient à nous pour la présenter au public. »

La présente édition abrégée comprend, dans sa première partie : « Organisation, travaux, méthodes », les mêmes matières que le manuel complet (publication n° 63), mais la deuxième partie, « Tables de classification bibliographique décimale » est limitée pour la « Table principale » à environ un millier de rubriques. On a reproduit aussi, en abrégé, les tables auxiliaires des subdivisions communes de forme, lieu, temps, langue, qui sont applicables à

toutes les rubriques de la classification. Les diverses parties du manuel complet étant mises en vente séparément par fascicules, conformément au tableau reproduit ci-après, il sera loisible à tout possesseur du *Manuel abrégé,* de le transformer en un manuel spécial à telle branche des connaissances qui l'intéresse. Il suffira, à cette fin, d'y adjoindre la partie de la table de classification complète qui concerne cette branche. On remarquera, d'ailleurs, en consultant le tableau, que le *Manuel abrégé* n'est constitué que par la réunion des fascicules 1, 2, 16 et 35 du manuel complet, lequel comprend plus de deux mille deux cent cinquante pages, et dont les tables de classification comportent environ 33.000 divisions méthodiques, représentées par environ 40,000 mots classificateurs dans l'index alphabétique.

Tableau des fascicules composant le Manuel du Répertoire Bibliographique Universel.

N° d'ordre des fascicules.	MATIÈRE — INDICE BIBLIOGRAPHIQUE	MATIÈRE — DÉNOMINATION	Nombr. de pges du fascicule.	Prix en francs.
1	»	Exposé et règles de la Classification décimale	32	1 »
2	»	Table des subdivisions communes	84	2 »
3	[53]	Sciences physiques (Mécanique rationnelle et Physique)	46	1 »
4	[77]	Sciences photographiques	30	1 »
6	[629.1]	Industries de la Locomotion (Locomotion par terre et par eau, Aérostation)	8	1 »
7	[79]	Sports (Tourisme, Cyclisme, Automobilisme)	10	1 »
8	[34]	Droit	132	2 »
9	[615]	Thérapeutique	26	1 »
10	[616]	Pathologie interne	28	1 »
11	[617]	Pathologie externe	14	1 »
12	[612]	Physiologie	38	1 »
13	[618+619]	Gynécologie. Pédiatrie. Médecine comparée	12	1 »
14	[35]	Administration	44	1 »
15	[9]	Histoire. Géographie. Biographie. Généalogie.	100	2 »
16	»	Résumé des tables. Tables générales méthodiques abrégées. Index alphabétique général abrégé	44	1 »
17	[0]	Généralités. Bibliographie. Bibliothéconomie. Sociétés savantes, etc.	52	2 »
18	[3]	Sciences sociales. Statistique. Economie politique. Enseignement. Assistance. Folklore.	68	2 »
19	[1]	Philosophie. Questions morales	28	1 »
20	[63]	Agriculture. Agronomie. Sciences agricoles	46	1 »
21	[2]	Sciences religieuses	68	2 »
22	[4+8]	Philosophie et Littérature	45	2 »
23	[355+623]	Sciences militaires	33	2 »
24	[51+52]	Mathématiques et Astronomie	18	1 »
25	[548+549+55]	Minéralogie. Cristallographie. Géologie	22	1 »
26	[56+57+58+59]	Sciences biologiques. Paléontologie. Anthropologie. Botanique. Zoologie.	74	2 »
27	[611]	Anatomie	31	1 »
28	[613+614]	Hygiène privée et Hygiène publique	22	1 »
29	[7]	Beaux-Arts : Architecture. Sculpture. Peinture. Photographie. Gravure. Musique.	96	2 »
30	[64+65]	Sciences appliquées diverses : Economie domestique. Sténographie. Imprimerie et édition. Transports. Comptabilité	28	1 »
31	[62]	Sciences de l'ingénieur : Mécanique. Electricité industrielle. Mines. Ponts et chaussées. Chemins de fer et tramways. Travaux maritimes et hydrauliques. Technologie sanitaire. Locomotion en général	113	3 »
32	[54+66]	Sciences chimiques : Chimie pure. Industries chimiques. Métallurgie	223	4 »
33	[67+68+69]	Industries diverses. Professions et métiers divers. Construction	118	3 »
34	»	Index alphabétique général	350	3 »
35	»	Organisation, travaux, méthode de l'Institut international de Bibliographie	176	2 »
		NOMBRE DE PAGES	2259	

TABLE MÉTHODIQUE DU MANUEL

TABLE ALPHABÉTIQUE DU MANUEL

Dans cette table il est fait usage des abréviations suivantes :

I. I. B.	Institut International de Bibliographie.
O. I. B.	Office International de Bibliographie.
R. B. U.	Répertoire Bibliographique Universel.
C. D.	Classification Bibliographique Décimale.

Cette table ne contient que les rubriques relatives à l'organisation et à l'état des travaux, aux règles et aux méthodes, ainsi qu'à l'exposé de la Classification Décimale. Les rubriques, relatives à cet exposé, sont imprimées en italiques : les renvois aux paragraphes sont précédées des lettres C. D. pour indiquer qu'ils se rapportent à la partie qui précède immédiatement les tables de classification.

PREMIÈRE PARTIE

ORGANISATION, TRAVAUX, RÈGLES MÉTHODES

I

Le Répertoire Bibliographique Universel et l'Institut International de Bibliographie (1).

1. L'Institut et l'Office International de Bibliographie. — En septembre 1895, une Conférence bibliographique internationale s'est réunie à Bruxelles dans le but de délibérer sur un projet d'organisation bibliographique qui avait été sommairement exposé dans une note préliminaire (2). Au cours de cette Conférence, et pour continuer son œuvre, fut fondé l'Institut International de Bibliographie, dont l'objet a été défini ainsi : perfectionner et unifier les méthodes bibliographiques,

(1) On a résumé dans ce chapitre les indications relatives au but, à l'organisation, aux méthodes et aux travaux de l'Institut International de Bibliographie. Des développements sont donnés dans les chapitres suivants. Ce mode d'exposé a entraîné forcément à des répétitions justifiées par le caractère d'ouvrage de référence et de consultation de ce manuel.

(2) Voir *Bulletin de l'Institut International de Bibliograpnie,* 1895, p. 15 et 58. Création d'un Répertoire Bibliographique Universel. (Note préliminaire par Henri La Fontaine et Paul Otlet.)

organiser la coopération bibliographique internationale, préparer un Répertoire Bibliographique Universel.

Des démarches, faites immédiatement par l'Institut auprès du Gouvernement belge en vue de créer un organe central, chargé des réalisations effectives, ont amené la création, par arrêté royal du 14 septembre 1895, d'un Office International de Bibliographie, ayant pour objet « l'établissement et la publication d'un Répertoire Bibliographique Uni- » versel, le service de ce Répertoire et l'étude de toutes les questions » relatives aux travaux bibliographiques » (1).

Depuis 1895, l'Institut et l'Office International de Bibliographie ont uni étroitement leur action et leurs efforts. L'Institut, grâce au concours de ses membres résidant dans les divers pays et versés dans les diverses matières scientifiques, s'est attaché surtout aux études des méthodes ; l'Office s'est plus spécialement consacré à l'élaboration des répertoires bibliographiques. Toutefois, l'action des deux institutions est si étroitement unie pour la réalisation d'une même œuvre qu'il n'est guère possible, et d'ailleurs peu utile, de chercher à exposer séparément la tâche accomplie par l'un et par l'autre (2).

2. Le Répertoire Bibliographique Universel.— L'objet principal des travaux de l'Institut International de Bibliographie est la préparation du Répertoire Bibliographique Universel, inventaire classé, aussi complet et détaillé que possible, des publications dont l'ensemble forme le corps matériel de la littérature et des sciences. Le but, en effet, est de réaliser et de mettre largement à la disposition de tous les travailleurs intellectuels un instrument d'information et de recherches en vue de permettre la documentation facile, rapide et complète dans tous les ordres de con-

(1) Voir ci-après III, *Actes officiels :* Statuts de l'Institut International de Bibliographie et Arrêté royal constitutif de l'Office International de Bibliographie.

L'abréviation I. I. B. a été parfois employée pour dire *Institut International de Bibliographie,* et l'abréviation O. I. B. pour dire *Office International de Bibliographie.*

(2) Sur l'organisation spéciale et les travaux du Bureau Bibliographique de Paris et du Concilium Bibliographicum de Zurich, institutions affiliées à l'Institut International de Biliographie, consulter le *Bulletin :* pour le Bureau Bibliographique de Paris, t. VI, p. 143-152 et t. VII, p. 116-119 ; pour le Concilium Bibliographicum de Zurich, t. I, p. 121, t. II, p. 137, t. V, p. 10-15, t. VI, p. 129-135.

naissances. Organisé sur une base scientifique, coopérative et permanente, le Répertoire Bibliographique Universel doit fournir des renseignements sur les publications de tous les temps (universel), de tous les pays (international), relatives à toutes les matières (encyclopédique). C'est un organe de centralisation et de coordination, dans les cadres uniformes et complets duquel doivent venir se fusionner les éléments des travaux bibliographiques particuliers qui ont été publiés jusqu'à ce jour ou seront publiés à l'avenir, et qui, par leur origine, leur objet et leur destination même, sont forcément fragmentaires, incomplets, d'une très grande diversité de méthode et très rarement tenus à jour.

Le Répertoire Bibliographique Universel doit être formé de la réunion de nombreux répertoires spéciaux consacrés chacun à une branche particulière des connaissances humaines : Philosophie, Droit, Sciences naturelles, Sciences appliquées, Histoire, etc. L'exemplaire original ou prototype du Répertoire Universel est conservé à Bruxelles, au siège de l'Institut. La multiplication de ce prototype pour l'établissement des répertoires partiels, généraux ou particuliers qui en sont dérivés, est effectuée, suivant le cas, au moyen de publications spéciales ou de copies manuscrites (1).

3. Utilité du Répertoire Bibliographique Universel. — Les répertoires bibliographiques remplissent un rôle primordial dans les recherches documentaires qui prennent pour base les écrits. Quels sont les ouvrages de tel auteur ? Qu'est-ce qui a été écrit sur tel sujet ? Ce sont là les questions principales auxquelles est destiné à répondre le Répertoire Bibliographique Universel. Mais ce ne sont pas les seules.

Le tableau suivant résume, sous une forme synoptique, la variété des questions qui peuvent faire l'objet de recherches bibliographiques et auxquelles il est désirable que les répertoires puissent donner facilement et rapidement une réponse adéquate, soit directement, soit par combinaison de recherches.

(1) L'expression *Répertoire Bibliographique Universel* est la dénomination générique de l'œuvre d'ensemble entreprise par l'Institut International de Bibliographie. Elle convient donc, à la fois, au manuscrit conservé au siège de l'Institut (Répertoire Bibliographique Universel prototype), aux Répertoires sur fiches, généraux ou partiels dérivés de ce manuscrit *(Répertoires particuliers)*, et aux parties imprimées du Répertoire Universel ou contributions imprimées au Répertoire Bibliographique Universel *(Bibliographia Universalis)*.

I. — *Recherches relatives à un seul ouvrage.*

Les renseignements désirés peuvent concerner :

a) Une seule édition spécifiée. (Ex. : La 9e édition du Traité de physique de Ganot.)

b) L'édition la plus récente. (Ex. : La dernière édition des œuvres d'André Vésale.)

c) L'édition originale ou l'édition princeps. (Ex. : L'édition originale de J. Mariana, *Liber de ponderibus et mensuris.)*

d) Une traduction quelconque. (Ex. : La traduction française des œuvres d'Aristote par Barthélemy Saint-Hilaire.)

e) Toutes les traductions d'un même ouvrage. (Ex. : Toutes les traductions françaises ou hollandaises du *Faust* de Gœthe.)

f) Toutes les éditions et toutes les traductions d'un même ouvrage. (Ex. : Toutes les éditions et toutes les traductions du *De Anima* d'Aristote.)

g) Les lieux de dépôt d'un ouvrage ou indication de la bibliothèque qui le possède.

II. — *Recherches relatives à plusieurs ouvrages.*

Les renseignements désirés peuvent concerner :

A. Plusieurs ouvrages, par rapport à un certain sujet :

a) A une science ou à un art. (Ex. : Quelques traités de physique.)

b) A une partie de cette science ou de cet art. (Ex. : Quelques traités d'électricité, travaux sur la réflexion de la lumière, sur le traitement de la tuberculose, etc.)

c) A un choix de principaux ouvrages sur cette science ou cet art ou sur une de leurs parties. (Ex : Les principaux traités de droit commercial français ; les principaux travaux sur la construction des ponts.)

d) A tous les écrits en général qui traitent de cette science ou de cet art. (Ex. : Tous les ouvrages sur l'économie politique, sur l'hygiène, sur l'histoire.)

B. Plusieurs ouvrages, par rapport à leurs auteurs :

a) A un seul auteur. (Ex. : L'œuvre de Renan.)

b) A une certaine classe de ses écrits. (Ex. : Les œuvres littéraires de Taine)

c) D'après le lieu de naissance ou de séjour des auteurs. (Ex. : Ouvrages des écrivains montois.)

C. Plusieurs ouvrages, par rapport à une certaine époque :

a) Époque en général. (Ex. : Ouvrages du XVe siècle.)

b) Époque par rapport à un certain pays, une certaine région ou un certain lieu. (Ex. : Ouvrages publiés en France au XVe siècle, ou à Tours de 1789 à 1815 ; ouvrages édités chez Didot de 1870 à 1875.)

D. Plusieurs ouvrages, par rapport à un certain lieu où ils ont été imprimés :

a) Ouvrages imprimés dans un certain pays ou une certaine province. (Ex. : Ouvrages imprimés à Toulon, ouvrages édités à Ceylan, ouvrages publiés au Canada.)

b) Ouvrages d'un certain éditeur ou imprimeur. (Ex. : Ouvrages sortis des presses de tel imprimeur de Laon.)

E. Plusieurs ouvrages, par rapport à une certaine langue. (Ex. : Ouvrages écrits en latin depuis le XVIIIe siècle, ouvrages écrits en arabe ou en sanscrit, etc.)

F. Plusieurs ouvrages, par rapport à des particularités de certains exemplaires. (Ex. : Un exemplaire des œuvres de Buffon avec des planches coloriées.)

Par la variété des questions auxquelles les répertoires bibliographiques bien établis sont susceptibles de fournir les réponses, ils sont utiles tant à ceux qui se bornent à l'étude des sciences qu'à ceux qui en utilisent les applications. La science progresse, en effet, par les efforts des savants de tous les pays et de toutes les spécialités. Il importe donc à l'homme d'étude, comme à celui qui a charge d'enseigner, de se tenir au courant des travaux de ses prédécesseurs et de ses contemporains pour les utiliser et pour pousser plus loin l'investigation scientifique, en évitant des répétitions involontaires et des pertes de temps.

Les hommes de pratique professionnelle (ingénieurs, médecins, juristes, commerçants, industriels, libraires) ont, d'autre part, besoin d'être guidés dans le domaine des livres pour y trouver aisément les renseignements qui peuvent leur être utiles et qui peuvent leur apporter parfois de précieux éléments de succès dans leur action quotidienne. Le besoin est le même pour ceux qui ont à s'occuper de la gestion des affaires publiques, législateurs, administrateurs ou fonctionnaires.

Les industries du livre et le commerce de la librairie trouvent dans les répertoires bibliographiques un intermédiaire précieux, grâce auquel l'offre et la demande des ouvrages sont mis en relation constante.

Le Répertoire Bibliographique Universel est bien distinct des catalogues de bibliothèques. Ceux-ci renseignent sur les ouvrages conservés dans un dépôt de livres déterminé. La bibliographie, au contraire, doit renseigner sur tous les ouvrages *existants*, peu importe le lieu où ils ont été collectionnés ou conservés. Distinct des catalogues, le Répertoire Bibliographique apparaît comme une collection complète, tenue à jour, de *tout* ce qui a été écrit. Il ne peut donc être conçu que comme

universel, quant au temps, quant au lieu, quant aux langues, quant aux matières, c'est-à-dire qu'il doit être élaboré selon une méthode qui rende possible quelque jour cette parfaite universalité.

D'après des sondages approximatifs, le nombre des unités bibliographiques (livres et articles principaux de revues, bulletins et recueils de sociétés savantes) ne s'élèverait pas à moins de 25 millions, depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'en 1900, et la production annuelle se chiffre, certes, par plusieurs centaines de mille unités. Inventorier et classer une telle abondance de documents, renfermant des renseignements de toute espèce, est une nécessité impérieuse (1).

L'impossibilité d'opérer un choix conduit à rendre un tel inventaire aussi complet que possible et à n'en éliminer volontairement aucun écrit. Sur quelle œuvre, en effet, fonder un choix qui soit ratifié par tous ? Tout écrit ne renferme-t-il pas quelque donnée utile, quelque parcelle de vérité ? Outre sa valeur intrinsèque, ne possède-t-il pas, d'ailleurs, une valeur relative en tant que document reflétant l'état des esprits d'une certaine époque, d'un certain milieu ? L'histoire de la littérature de toute question doit être complète, comme toute histoire des faits eux-mêmes. Enfin, il peut être fort utile, à qui désire un renseignement bibliographique, de pouvoir choisir, parmi les ouvrages qui lui sont indiqués, ceux qui concernent des ouvrages même moins bons que d'autres, mais qui seraient placés à sa portée immédiate. C'est plus spécialement le cas pour les articles publiés dans des revues dont les collections complètes sont souvent difficiles à consulter.

---

(1) La bibliographie a derrière elle un long passé plein de travaux consacrés à cet inventaire. Une esquisse de l'histoire de ses travaux a été publiée dans le *Bulletin,* 1895, p. 200. On compte aujourd'hui plusieurs milliers de bibliographies distinctes qui, toutes, sont fragmentaires et ont le grand inconvénient de n'être pas à jour et d'appliquer des méthodes différentes de rédaction et de classement.

La *Bibliographie des Bibliographies* de Léon Vallée, publiée de 1883 à 1887, a enregistré les titres d'environ 11,000 bibliographies.

La *Bibliographia Bibliographica,* publiée par l'Institut International de Biblio graphie, a enregistré, pour les années 1898 à 1902, 2,960 titres de bibliographies. Aksel G. S. Josephson a publié, en 1901, une liste de 157 *Bibliographies des Bibliographies*. On comprend, dès lors, l'impossibililé pratique, pour la grande masse des chercheurs, de se retrouver au milieu de tant de recueils différents que peu de bibliothèques possèdent, et la nécessité de compléter ces recueils en fusionnant et coordonnant tous leurs matériaux en un seul répertoire homogène et tenu à jour.

Quant aux difficultés de réalisation d'un tel répertoire, elles sont diminuées en majeure partie, si l'organisation de la méthode adoptée tend à faire de ce répertoire la synthèse de toutes les bibliographies particulières qui ont été ou seront publiées (1).

4. Programme général des travaux.— Pour la préparation du Répertoire Bibliographique Universel, un programme de travaux successifs a été arrêté de commun accord entre l'Office International de Bibliographie, l'Institut International de Bibliographie et les diverses institutions affiliées :

1° Établir en ordre principal le manuscrit du Répertoire Bibliographique Universel prototype, afin de concentrer sur ce travail toutes les ressources disponibles de temps et d'argent, et n'organiser qu'en ordre secondaire la publication de ce répertoire.

2° Établir ce manuscrit en utilisant tout d'abord les sources bibliographiques existantes et en réduisant celles-ci à l'unité des cadres du Répertoire Bibliographique Universel, mais de telle sorte cependant qu'il soit possible, à tout moment, de connaître l'origine des renseignements utilisés et de ne procéder au dépouillement des sources que suivant un plan bien défini.

Chercher ensuite à contrôler, vérifier et compléter les renseignements ainsi obtenus, de manière à transformer graduellement, par voie de revisions et d'additions constantes, la simple compilation des bibliographies existantes en une œuvre synthétique propre, de valeur plus grande que chacun de ses éléments considérés isolément.

3° Sans attendre la publication de ce manuscrit, ni même son achèvement, mettre immédiatement les collections recueillies à la disposition du public, en lui permettant de les consulter sur place ou d'en obtenir par correspondance des duplicata, extraits ou copies concernant telle branche de sciences ou relatifs à telle question en particulier.

4° Chercher à organiser la coopération en matière bibliographique, en vue de voir mettre un terme au gaspillage actuel de travail et au désordre

(1) Sur l'utilité et la possibilité d'un Répertoire Bibliographique Universel, ainsi que sur les réponses aux objections qui peuvent être formulées, consulter aussi le *Bulletin de l'Institut*, vol. I, p. 15 et 73.

qui en est le résultat, et afin de voir aussi produire à l'avenir, par les institutions et les particuliers qui s'occupent de bibliographie, des travaux établis selon des méthodes plus uniformes, évitant les doubles emplois et couvrant le champ complet de la production littéraire, de telle sorte que les travaux produits dorénavant puissent directement être utilisés pour le Répertoire Bibliographique Universel, et constituer des contributions ou parties intégrantes imprimées de ce répertoire.

Dans ce but, porter les premiers efforts sur la bibliographie de la production contemporaine ou courante, la plus immédiatement utile et aussi relativement la plus facile à enregistrer dans des publications systématiquement organisées.

En ce qui concerne la bibliographie rétrospective, signaler en même temps à l'attention des bibliographes particuliers les lacunes révélées par la compilation des sources existantes, les inviter à combler d'abord ces lacunes par leurs travaux particuliers, ensuite à procéder à des travaux de revision.

5° Procéder, comme étape dernière des travaux ainsi sériés, à la réimpression des sources anciennes, fusionnées, rectifiées, complétées. Arrêter, à cette fin, un plan d'ensemble et une méthode uniforme ; faire appel, pour cette réimpression, à la coopération la plus étendue et coordonner cette publication de la bibliographie rétrospective avec celle de la bibliographie courante qui doit la tenir à jour.

6° Pour cette collaboration, outre les concours très variés qu'on peut attendre des particuliers, faire appel principalement aux organismes permanents qui, en fait, naturellement et spontanément, et bien qu'aucune organisation méthodique ne soit encore intervenue, se sont plus ou moins partagé la tâche des grands travaux bibliographiques : d'une part, les grandes bibliothèques nationales et les associations nationales d'éditeurs, lesquelles, séparément ou en unissant leurs efforts, cherchent à élaborer la bibliographie nationale rétrospective et courante des écrits publiés dans chaque pays, en se limitant de préférence aux livres ; d'autre part, les associations, les congrès scientifiques et les institutions de recherches et d'enseignement ayant en propre la culture d'une branche de science ou d'un art, plus particulièrement ceux d'entre eux qui ont un caractère international et qui s'efforcent d'élaborer et de publier la bibliographie spéciale qui y est relative, surtout la littérature courante des périodiques.

5. Méthodes bibliographiques. — Les points principaux des méthodes appliquées sont :

1° Des règles bibliographiques uniformes pour la rédaction et la publication des notices bibliographiques publiées (1).

2° Une classification bibliographique universelle à notation chiffrée (2 adoptée comme base unitaire internationale de classement.

3° La fiche mobile du type uniforme de 125 × 75 millimètres, posée dans le sens de la largeur (3).

La combinaison de ces trois éléments, qui ont été adoptés comme unités bibliographiques conventionnelles internationales, a fourni le moyen d'asseoir sur des bases pratiques l'œuvre du Répertoire Bibliographique Universel. Leur application, en effet, établit l'uniformité, sinon dans les recueils bibliographiques eux-mêmes, qui sont, peut-on dire, des synthèses ou groupements de matériaux bibliographiques, du moins dans les éléments premiers dont ils sont formés, c'est-à-dire les notices bibliographiques. Celles-ci constituent la véritable matière première de la bibliographie et, une fois établies selon les nécessités d'une utilisation universelle, ces notices peuvent ensuite indifféremment prendre place dans n'importe quelle espèce de recueils ou de répertoires et selon n'importe quel ordre de classement.

6. Préparation des répertoires bibliographiques en manuscrits (4). — L'Institut International de Bibliographie possède en manuscrits les répertoires bibliographiques suivants. Ils sont désignés dans les services intérieurs par les sigles conventionnels indiqués ici à la suite de chacun d'eux (5).

I. *Le Répertoire classé par noms d'auteurs* (Répertoire N) : On a

(1) Voir ci-après, sous VIII et IX, l'exposé de ces règles.

(2) Voir ci-après l'*Exposé de la classification bibliographique décimale*, ainsi que les tables qui accompagnent ce volume.

(3) Voir ci-après XIII, *Matériel et accessoires à l'usage des répertoires bibliographiques*.

(4) Voir ci-après VII, *Formation des répertoires bibliographiques*, les méthodes suivies pour la préparation du répertoire prototype et des répertoires particuliers qui en sont dérivés.

(5) Voir ci-après IV, *Catalogue du Répertoire Bibliographique Universel*.

cherché à développer rapidement ce répertoire en utilisant comme premier fonds les catalogues imprimés des grandes bibliothèques. On y a classé en une seule série alphabétique les ouvrages dont les auteurs sont connus ou qui ont été publiés sous un pseudonyme, et les ouvrages anonymes publiés sans nom d'auteur.

II. *Le Répertoire des titres de périodiques* (Répertoire NR) : Revues, journaux, publications périodiques des sociétés savantes et des institutions scientifiques ou administratives. On a cherché à étendre ce répertoire. Il a pour les travaux de l'Institut une utilité directe, puisqu'il constitue le programme du dépouillement des périodiques dont les articles doivent figurer dans les autres répertoires.

III. *Le Répertoire des titres de livres* (Répertoire NT) : Ce répertoire, qui est classé d'après le mot typique du titre des ouvrages, doit servir à retrouver les renseignements sur les ouvrages dont le chercheur ne connaît que le titre. Dans l'organisation de l'Institut, il n'a qu'un rôle tout à fait secondaire, et l'on n'a guère fait que l'amorcer pour utiliser certaines fiches, étant donnés, d'une part, l'existence du répertoire par matières et le fait que le titre d'un livre se confond le plus souvent avec l'indication de son objet ; étant donné, d'autre part, le classement des ouvrages anonymes dans le répertoire des auteurs d'après les mots de leur titre. On y fera figurer principalement les ouvrages dont le titre est fantaisiste, ainsi que les ouvrages qui jouissent d'une grande diffusion et qui sont généralement mieux connus par leur titre que sous le nom de leur auteur.

IV. *Le Répertoire général par matières* (Répertoire A) : Il est classé selon les cadres très détaillés de la classification bibliographique universelle à notation décimale.

V. *Le Répertoire par matières, classé sommairement* (Répertoire B) : Ce répertoire n'est classé que jusqu'au degré de division donné par les tables bibliographiques sommaires. Les notices qui figurent dans ce répertoire sont destinées à recevoir ultérieurement un classement plus détaillé et à se confondre avec celles du répertoire précédent. Ce répertoire est utile pour la conservation des fiches au cours des travaux de classement qu'il y a lieu de leur faire subir.

VI. *Le Répertoire par matières à base géographique* (Répertoire AG) : Ce répertoire doit former, en principe, un duplicata du répertoire général par matières pour celles des notices de ce répertoire qui concernent



un lieu géographique déterminé, pays, région, province, ville, etc. Dans le répertoire général, les notices sont classées d'abord par matières (Ex. : Mammifères, salaires, ponts, etc.) et secondairement, sous chaque matière, par divisions géographiques (Ex. : Mammifères de la France, salaires en France, ponts de la Russie, etc.). Dans le répertoire par matières à base géographique, le classement est fait d'abord par division géographique et ensuite par sujet, de manière à trouver ensemble tout ce qui concerne un même pays ou une même localité envisagée à ses divers points de vue (Ex. : Russie, son agriculture, ses ponts, son économie sociale, etc.). Malgré la grande utilité de ce répertoire, on n'a pu guère, jusqu'ici, que l'amorcer et créer les cadres susceptibles de recevoir les duplicata des notices qui peuvent être recueillies, sans trop de difficultés, au cours des autres travaux.

VII. *Le Répertoire du dépouillement des périodiques* (Répertoire NRT) : Ce répertoire constitue, en principe, un duplicata des autres répertoires dans celles de leurs parties qui comprennent des notices d'articles de périodiques. L'Institut a été amené à commencer ce répertoire pour assurer, d'une manière effective, le contrôle de ses autres répertoires. Dans ces derniers, les notices des articles de périodiques sont dispersées à travers l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, des mots du titre ou selon les matières traitées. Dans le répertoire du dépouillement des périodiques, au contraire, sous le nom de chaque périodique, on doit pouvoir retrouver l'indication de tous les articles qui y ont paru, classés dans l'ordre chronologique de publication. L'utilité de ce répertoire est multiple : faire connaître ce qui a été publié dans un périodique donné ou dans divers périodiques à une époque déterminée ; contrôler ainsi l'exactitude et l'étendue réelle des dépouillements procurés par diverses sources qui doivent être utilisées ; conserver dans un ordre facile à consulter les fiches portant mention de l'indexation classificatrice, de manière à pouvoir procurer facilement des tables de revues toutes classées, soit aux directions de ces revues qui voudraient les éditer, soit aux bibliothèques et aux particuliers qui désireraient posséder le catalogue du contenu des revues qu'ils reçoivent.

Pour les mêmes motifs que ceux exposés plus haut, à propos du répertoire des matières à base géographique, on n'a pu encore qu'amorcer ce répertoire, mais on a l'intention de lui donner un rapide développement.

VIII. *Autres répertoires :* Les répertoires qui viennent d'être passés

en revue se présentent sous une forme quasi définitive et peuvent être, d'ores et déjà, directement utilisés pour les renseignements à fournir au public. Mais d'autres répertoires — répertoires de transition — ont dû être établis pour contenir les fiches provenant des dépouillements en cours d'exécution et pour éviter les confusions entre les notices arrivées à des degrés divers d'élaboration et de classement. Il ne paraît pas utile d'entrer ici dans d'autres détails à cet égard.

D'autre part, la préparation et l'usage des répertoires bibliographiques a rendu nécessaires quelques répertoires annexes établis également sur fiches. Les principaux sont :

L'Index alphabétique des rubriques de la classification bibliographique décimale (Répertoire I) : Cet index, qui est en formation, devra comprendre la traduction de ces rubriques en cinq langues. Il est classé en un seul ordre alphabétique général d'après le premier mot des rubriques, lesquelles sont transcrites sur fiches de couleurs variant suivant la langue. Un second classement réunit, par ordre alphabétique aussi, les rubriques propres à chaque branche de sciences.

L'Inventaire des répertoires (Répertoire IV) : Cet inventaire, qui comprend le relevé complet et détaillé des diverses provenances des notices classées dans les divers répertoires, indiquait, au 31 décembre 1903, 430 provenances ou sources diverses (1).

7. Publications bibliographiques. — Pour l'enregistrement de la production littéraire courante, l'Institut a créé, sous le titre de *Bibliographia Universalis* (contributions imprimées au Répertoire Bibliographique Universel), une collection de recueils bibliographiques publiés par divers auteurs ou institutions conformément à un plan général et à une méthode uniforme. Le catalogue de ces publications est donné *in extenso* dans l'*Annuaire de l'Institut International de Bibliographie* et tenu au courant dans son *Bulletin*. On trouvera ci-après la liste de celles publiées périodiquement. Ces publications ont été créées ou transformées à l'initiative de l'Institut, et l'expérience a prouvé qu'elles sont appelées à rendre de grands services. Elles assurent à l'Institut une collaboration suivie et soignée pour ses répertoires, qu'elles alimentent régulièrement. Elles donnent au public le moyen

(1) Voir plus loin, VII, § 4, la méthode suivie pour l'établissement des inventaires du Répertoire Bibliographique Universel.

pratique d'être renseigné régulièrement sur la bibliographie courante. Elles contribuent à faire connaître les méthodes bibliographiques et à rendre effective la coopération bibliographique. Enfin, elles réalisent une partie importante du programme intégral de l'Institut, qui comprend non seulement la préparation du manuscrit du Répertoire Bibliographique Universel, mais aussi sa publication, à mesure que les circonstances le permettront.

8. Consultation des répertoires et des collections. — Communication des renseignements bibliographiques. — Toutes les collections de l'Office sont librement et gratuitement accessibles au public, de 9 à 12 et de 14 à 18 heures, les dimanches et jours de fêtes légaux exceptés. Un roulement du personnel est organisé pendant les vacances. Le public peut ainsi prendre communication, sans déplacement, des originaux mêmes des fiches bibliographiques de répertoires. Il est autorisé à en prendre copie, en même temps qu'il est invité à signaler à la direction, par écrit ou verbalement, toutes les erreurs, omissions ou observations que pourrait lui suggérer sa lecture Le public, qui est averti que le Répertoire de l'Institut est encore en voie d'élaboration et ne contient qu'environ la dixième partie des notices qui devront y figurer quand le travail sera achevé, est ainsi directement associé à ses travaux, et les spécialistes dont l'Institut reçoit la visite communiquent fréquemment, à titre de réciprocité, de précieux renseignements, au bénéfice des lecteurs qui consulteront ultérieurement les répertoires.

L'Institut adresse aussi, à qui lui en fait la demande, des extraits ou copies de fiches de répertoires sur tout sujet, soit sur des questions particulières, soit sur des ensembles. Ces copies sont délivrées au prix de 5 centimes la notice (1). L'Institut est entré ainsi en relation régulière avec des correspondants habitant divers pays (professeurs d'universités, avocats, ingénieurs, savants, hommes de lettres, officiers, etc.).

C'est un vif encouragement pour les collaborateurs de l'Institut de savoir leurs travaux utilisés dès maintenant, sans avoir à attendre plusieurs années encore ; d'autre part, ces communications de renseigne-

(1) Pour la formation des répertoires bibliographiques particuliers, établis par duplicata de certaines parties du Répertoire Bibliographique Universel prototype manuscrit, voir ce qui est dit plus loin, VII, § 21.

ments placent les répertoires sous le contrôle permanent du public érudit, ce qui est à la fois une vérification, un stimulant et une occasion de recueillir de précieuses collaborations, de perfectionner les méthodes et de faire connaître, en la rendant sensible, l'œuvre de coopération bibliographique internationale.

9. Bibliothèque bibliographique. — La formation de sa bibliothèque a reçu tous les soins de l'Institut, dans la mesure des moyens dont il dispose. Si elle est indispensable aux travaux journaliers, elle offre aussi une utilité générale pour le public qui est admis à la consulter. Elle réunit tous les avantages d'une collection de livres formée dans le dessein de posséder d'abord les ouvrages les meilleurs et les plus essentiels sur les matières bibliographiques et de la développer constamment jusqu'à la rendre complète et en faire, pour la matière bibliographique, la bibliothèque centrale, à la fois internationale et universelle, du type de celles qu'il a été demandé à maintes reprises par le monde savant de voir constituer pour chaque branche spéciale du savoir.

Cette bibliothèque est classée systématiquement sur les rayons, dans l'ordre de la classification bibliographique décimale. Elle est donc en concordance parfaite avec les répertoires bibliographiques. Au fur et à mesure des entrées, les ouvrages sont catalogués par noms d'auteurs et par ordre des matières.

Les chercheurs admis à travailler à l'Office ont le libre accès des rayons, condition grâce à laquelle ils peuvent être servis facilement et rapidement, sans intermédiaire. Le classement méthodique leur permet de trouver ensemble tous les volumes traitant de la même matière. Ils peuvent, dès lors, après un court examen de chacun d'eux, recourir à celui des ouvrages qui répond le mieux à l'objet qui les intéresse.

L'Institut a cherché à développer autant que possible les échanges et les envois gratuits. Le *Bulletin de l'Institut* et la *Bibliographia Bibliographica* lui en fournissent le moyen.

Les établissements publics, les corps savants, les bibliothèques, les éditeurs et les particuliers comprennent généralement l'intérêt qu'il y a pour eux d'adresser à l'Institut, à titre gracieux, un exemplaire des ouvrages bibliographiques dont ils sont les auteurs. Ces ouvrages prennent place dans la Bibliothèque bibliographique internationale, ce qui leur assure la conservation et l'utilisation, qui sont les légitimes et naturels désirs de tout auteur. Le *Bulletin de l'Institut* leur consacr

une analyse ou un compte rendu ; leur notice bibliographique, rédigée avec d'autant plus d'exactitude qu'il a été possible de la préparer avec l'ouvrage sous les yeux, est enregistrée dans les répertoires bibliographiques. Enfin, s'il s'agit d'un ouvrage récent, cette même notice est publiée dans la *Bibliographia Bibliographica.*

10. Bulletin de l'Institut International de Bibliographie. Publications diverses, autres que les recueils bibliographiques. — Le *Bulletin* a été publié régulièrement, depuis 1895, à raison de six fascicules par an. Il a servi à faire connaître l'Institut, ses travaux, ses méthodes. Il a publié en toute impartialité des études signées de noms divers et émettant des opinions parfois contraires. On s'est efforcé d'y suivre le mouvement général des études bibliographiques et des travaux réalisés en ce domaine dans les divers pays et on a cherché à faire connaître spécialement tout ce qui concerne l'organisation de la bibliographie scientifique.

Le *Bulletin* comprend, dans chacun de ses numéros, des articles originaux sur des sujets bibliographiques variés, de courtes notes, la reproduction ou la traduction de documents intéressants, des analyses et comptes rendus d'ouvrages bibliographiques, principalement de ceux qui traitent de technique, de théorie et d'histoire de la bibliographie. Enfin, une partie est spécialement réservée aux communications de faits relatifs à l'Institut International de Bibliographie, à l'organisation et à la marche de ses travaux.

Sous le titre de *Publications de l'Institut International de Bibliographie,* il est publié une série d'ouvrages et de travaux en diverses langues, d'ordre théorique et technique, ou visant des buts de diffusion et de propagande. Y figurent, entre autres, l'*Annuaire de l'Institut,* recueil de renseignements sur son organisation et ses travaux, la collection des *Manuels* spéciaux pour la préparation et l'usage des diverses branches particulières du Répertoire Bibliographique Universel, enfin le *Manuel* du Répertoire Bibliographique Universel.

11. Statistique des imprimés. — La statistique étant un des aspects fondamentaux de l'étude des objets et, d'autre part, tout dénombrement devant être fait sur le matériel même à dénombrer, il a paru de bonne heure que l'Institut International de Bibliographie devait se préoccuper de l'organisation, sur des bases rationnelles, de la statistique

internationale des livres et chercher à fournir des éléments à cette statistique. A la suite d'études poursuivies à l'Institut, divers travaux ont été publiés dans le *Bulletin* et des formules-types ont été proposées (1).

12. Bureaux bibliographiques nationaux. — Organisation de la bibliographie pour la Belgique. — Tout en s'attachant à poursuivre avant tout son but international, l'Office de Bibliographie a assumé les fonctions que, rationnellement, il importerait de voir dévolues, dans chaque pays, à quelque institution qui centraliserait les services bibliographiques nationaux et les combinerait avec les desiderata de la bibliographie internationale.

Dépositaire du manuscrit du Répertoire Bibliographique Universel, l'Office de Bibliographie le met librement à la disposition des chercheurs, faisant ainsi bénéficier directement le public belge de ce précieux instrument de travail. Il est à souhaiter que chaque grand pays — sans qu'il faille attendre son impression intégrale — veuille posséder un duplicata en manuscrit du Répertoire Bibliographique Universel et le confie lui-même à quelque bureau ou office national chargé de mettre la collection à la disposition du public.

La *Bibliographie nationale* (inventaire des écrits publiés par des nationaux, soit dans le pays, soit à l'étranger, et des écrits publiés par des étrangers sur le pays) est une autre fonction propre à un bureau national. L'Office de Bruxelles s'efforce de réaliser cette fonction, au point de vue de la bibliographie courante belge, en donnant son concours à la *Bibliographie officielle de la Belgique*, et au point de vue de la bibliographie rétrospective, en cherchant à assurer la continuation et le perfectionnement de la *Bibliographie nationale*.

La *Statistique nationale* des livres produits par le pays ou conservés dans des collections nationales semble aussi devoir relever directement du service bibliographique propre à chaque pays. Cette statistique, l'Office de Bruxelles a essayé de l'établir pour la Belgique en résumant, en quelques colonnes sommaires, les données de ses diverses enquêtes et pointages continus.

---

(1) Consulter notamment le *Bulletin*, 1896, p. 300-316, et 1900, p. 109-121. Paul Otlet, *La statistique internationale des imprimés*. Voir aussi notes dans *Bulletin*, 1901, p. 216; 1902, p. 210, et la statistique des imprimés de Belgique, 1902, p. 127. Voir aussi ci-après IX, § 291 : Tableau-type de l'état de publication et statistique des bibliographies particulières.

Enfin, le *Catalogue collectif des Bibliothèques* d'un même pays est la quatrième fonction d'un service bibliographique national. L'Office de Bibliographie a entrepris l'élaboration d'un catalogue collectif des bibliothèques de Belgique.

L'établissement des catalogues collectifs de toutes ou de certaines bibliothèques d'un pays ou d'une région a pour but de dispenser les chercheurs de la consultation successive d'un grand nombre de catalogues de bibliothèques et de leur faire connaître, sans perte de temps, le dépôt où ils peuvent trouver un ouvrage désiré. Ces catalogues particuliers n'existent d'ailleurs imprimés que pour certaines bibliothèques, et encore ne sont-ils guère à jour des derniers accroissements.

Les bureaux bibliographiques nationaux ne peuvent se substituer aux bibliothèques, et les catalogues collectifs qu'ils élaboreraient ne peuvent, dans l'état de choses actuel, consister qu'en une simple compilation et coordination des catalogues publiés. Toutefois, il s'attache un très grand intérêt à un travail de ce genre. Il permettra non seulement au chercheur d'éviter des courses et des déplacements inutiles et d'employer mieux le temps qu'il peut consacrer à la lecture ou à la consultation des ouvrages : ce catalogue, complètement établi, permettra aussi aux bibliothèques de procéder à leurs acquisitions avec une meilleure connaissance des besoins réels du public. Certains ouvrages coûteux sont possédés par un grand nombre de bibliothèques, alors que d'autres, tout aussi nécessaires ou utiles, n'y sont pas représentés. A l'égard de leur utilisation, on peut considérer que les dépôts littéraires d'un même pays forment un patrimoine unique, dont les éléments doivent être inventoriés, comptabilisés et aménagés suivant des vues d'ensemble, tout comme on a été conduit à le faire pour d'autres parties de la richesse publique. Au point de vue administratif comme au point de vue de l'usage public, un catalogue collectif se justifie donc. D'ailleurs, il devient de plus en plus difficile, pour une bibliothèque déterminée, d'imprimer son catalogue, et en présence des progrès apportés à l'outillage bibliographique général, l'utilité de cette impression, au regard du travail et des dépenses qu'elle entraîne, se trouve de moins en moins justifiée.

13. Organisation de la bibliographie internationale. — L'organisation de la bibliographie internationale paraît pouvoir résulter de l'ex-

tension progressive de l'ensemble des dispositions qui ont été arrêtées. Pour sa part, l'Institut en a fait déjà application dans une mesure que disent les statistiques publiées ci-après (1).

Mais son action n'est pas restée isolée. La preuve en est dans la liste des premières contributions imprimées au Répertoire Bibliographique Universel, la liste des articles qui ont été consacrés dans les divers pays à l'exposé du programme et des méthodes de l'Institut et aussi dans le progrès général des idées et des faits depuis 1895, point de départ officiel de tous ses travaux. Ce progrès s'est réalisé dans le sens vers lequel l'Institut a orienté ses travaux.

A aucune époque, les œuvres bibliographiques n'ont eu l'importance qu'elles ont acquise de nos jours. En aucun temps, les vues n'ont eu une telle ampleur. Jamais, aussi, les idées théoriques n'ont rencontré autant d'hommes possédant l'esprit d'organisation et l'enthousiasme pour les faire descendre des hauteurs de la spéculation pure dans les réalités de la pratique. Un tel concours de circonstances heureuses facilitera, il faut l'espérer, l'œuvre de long labeur entreprise par l'Institut et l'Office International de Bibliographie.

Jusqu'ici, les travaux de l'Institut ont porté sur deux points principaux: exposer une méthode complète pour la bibliographie universelle et utiliser les sources existantes en les coordonnant d'après les règles de cette méthode en un répertoire bibliographique unique. Si la méthode reste susceptible de beaucoup d'améliorations et de compléments, son mérite principal demeurera de n'avoir éludé aucun des desiderata complexes du Répertoire Bibliographique Universel : caractères encyclopédique et international d'un tel répertoire, extension de l'enregistrement bibliographique aux articles de revues aussi bien qu'aux livres et aux brochures, nécessité d'un classement méthodique et détaillé extensible au classement de toute espèce de données et de renseignements, organisation de la coopération entre spécialistes de diverses sciences et de divers pays, permanence et continuité de l'œuvre, possibilité de perfectionnements successifs. Le développement ultérieur des premières réalisations acquises devra être demandé à la transformation graduelle des publications bibliographiques existantes, à l'établissement dans chaque pays d'un service bibliographique officiel dirigeant et encourageant les initiatives indépendantes et assumant vis-à-vis de la bibliographie interna-

(1) Voir, ci-après, II, *Statistique générale des services et des travaux de l'Institut.*

tionale la tâche d'enregistrer ou de faire enregistrer toute la production scientifique et littéraire du pays et dépositaire d'un duplicata manuscrit du Répertoire Bibliographique Universel, enfin à la possession par les institutions scientifiques et les administrations publiques de répertoires bibliographiques particuliers, limités à quelques branches spéciales, établis en conformité avec le Répertoire Bibliographique Universel, alimentés par lui et mis largement à la disposition des chercheurs dans les salles de lecture des bibliothèques.

II

Statistique générale des services et des travaux de l'Institut.

Membres :

Nombre total au 1er janvier 1904	232

Bulletin de l'Institut International de Bibliographie (années 1895 à 1903) :

Nombre de pages	2,250
» d'articles originaux	97
» de notices diverses (faits et documents)	176
» d'ouvrages analysés	125

Répertoire bibliographique universel (manuscrit prototype) (relevé au 1er janvier 1905.

Nombre de fiches :

I. — Répertoire des matières	2,658,500	
II. — Répertoire onomastique	3,110,000	
III. — Autres répertoires	835,000	
Total.		6,603,500

Bibliographia Universalis :

Nombre des sources diverses utilisées dans le Répertoire .	430
» de contributions différentes au 15 septembre 1904.	41
» de notices publiées au 15 septembre 1904 . . .	457,362
» des meubles classeurs à 72 tiroirs au 1er juin 1904.	150
» des tiroirs-classeurs	10,800

Publications de l'Institut International de Bibliographie autres que les contributions :

Nombre au 15 septembre 1904.	64

Bibliothèque bibliographique (relevé au 1er janvier 1904) :

Nombre d'ouvrages	2,505
» de collections de périodiques	102

III

Actes officiels.

1. Statuts de l'Institut International de Bibliographie.

(ADOPTÉS LE 4 SEPTEMBRE 1895.)

I. — L'Institut International de Bibliographie est une association exclusivement scientifique.

Il a pour but (1) :

1° De favoriser les progrès de l'inventaire, du classement et de la description des productions de l'esprit humain ;

2° De déterminer les unités bibliographiques en vue de faciliter, d'internationaliser et de perfectionner le caractère scientifique de ce classement ;

3° De donner son concours à toute tentative sérieuse de classement international ;

4° D'examiner les difficultés qui viendraient à se produire dans l'application de ce classement ;

5° De contribuer, par des publications et par tous autres moyens, à faire adopter par ceux qui publient, collectionnent, consultent ou ana-

(1) Ce but a été résumé sous une autre forme de la manière suivante : Perfectionner et unifier les méthodes bibliographiques. Organiser la coopération scientifique internationale dans les travaux bibliographiques. Préparer un Répertoire Bibliographique Universel et en délivrer des extraits et duplicata.

lysent des livres ou des productions de l'esprit humain, un système de classement uniforme et international.

II. — L'Institut tient, en règle générale, une session par an. Dans chacune de ses sessions, l'Institut désigne le lieu et l'époque de la session suivante.

III. — L'Institut se compose de membres effectifs, de membres associés et de membres honoraires.

IV. — L'Institut choisit ses membres effectifs parmi les personnes, institutions et associations qui s'occupent effectivement de bibliographie et de bibliothéconomie. Chaque institution ou association est représentée par son délégué. Les membres effectifs ont voix délibérative.

V. — Sont membres associés, toutes les personnes qui s'intéressent à l'œuvre poursuivie par l'Institut et qui désirent assister à ses délibérations. Ils ont voix consultative.

VI. — Le titre de membre honoraire est conféré aux personnes qu auront rendu à l'Institut des services signalés.

VII. — Nul ne peut devenir membre de l'Institut s'il n'a été admis au scrutin secret, en assemblée générale, sur la présentation de deux membres.

VIII. — Les membres effectifs payent une cotisation annuelle de dix francs, les membres associés payent une cotisation annuelle de cinq francs, les membres honoraires ne payent aucune cotisation. Ils ont tous droit à recevoir les publications de l'Institut.

IX. — Le nombre des membres est illimité. Toutefois, dans les délibérations, les membres appartenant à une nation ne pourront disposer d'un nombre de voix supérieur au quart des voix dont disposent ensemble les membres appartenant à d'autres nations.

X. — L'Institut procède, lors de l'ouverture de chaque session, à l'élection de son président.

XI. — L'Institut choisit, parmi ses membres effectifs, un Bureau permanent composé d'un président, d'un secrétaire général et d'un trésorier. Ces membres sont élus pour le terme de six ans. Le Bureau permanent exerce le pouvoir exécutif, il pourvoit aux mesures urgentes et aux cas imprévus, il prépare et convoque les sessions. Le secrétaire est spécialement chargé de la rédaction des procès-verbaux des séances et

de la correspondance. Il a la garde des archives et il rédige, lors de chaque session, un résumé des travaux de l'Institut.

XII. — L'assemblée générale fixe le siège de l'Institut.

XIII. — Les décisions prises par l'assemblée générale, dans sa session annuelle, le seront à la majorité des suffrages.

XIV. — Les présents statuts peuvent être revisés à la demande de vingt membres effectifs et après que les modifications proposées auront été communiquées à tous les membres de l'Institut. La revision sera votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

XV. — L'Institut publie un bulletin périodique où sont discutées toutes les questions relatives au but de l'association.

Le bulletin publie les noms de tous les groupes, institutions et personnes qui adhèrent à l'Institut et à ses décisions.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES. — *a*) Par dérogation spéciale à l'article 7, jusqu'à la prochaine réunion de l'Institut, les pouvoirs de l'assemblée générale sont délégués au Bureau permanent en ce qui concerne l'admission de membres adhérents et les mesures urgentes pour le développement de l'Institut et la réalisation de son but.

b) Appartiennent de droit à l'Institut, les personnes qui ont assisté ou adhéré à la Conférence de Bruxelles et qui notifieront leur intention au Bureau permanent.

2. Arrêté royal constitutif de l'Office International de Bibliographie (1).

(12 SEPTEMBRE 1895.)

—

I. RAPPORT AU ROI PRÉSENTÉ PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

SIRE,

La Conférence internationale de bibliographie, qui s'est réunie à Bruxelles les 2, 3 et 4 septembre dernier, sous le patronage du Gouvernement, vient de lui transmettre, ainsi qu'aux Gouvernements étrangers,

(1) *Moniteur belge* du 17 septembre 1895.

les résolutions qu'elle a votées relativement à l'organisation d'un Répertoire bibliographique universel.

La Conférence a déclaré d'abord qu'il y avait lieu de reconnaître l'existence d'une distinction essentielle entre les catalogues plus ou moins complets, plus ou moins systématiques que possèdent les grandes bibliothèques et le Répertoire bibliographique universel. Les catalogues sont limités à l'inventaire des dépôts spéciaux; le répertoire, au contraire, embrasse l'ensemble de la production scientifique, littéraire et artistique de tous les temps et de tous les pays; il comprend l'inventaire des articles contenus dans les revues et dans les publications des sociétés savantes aussi bien que celui des livres, brochures et manuscrits.

La Conférence a, en conséquence, émis le vœu de voir consacrer cette distinction essentielle par la création d'un service bibliographique distinct du service des bibliothèques et de leurs catalogues. Un pareil service ne pourrait être complètement assuré par l'initiative privée, abandonnée à ses propres forces.

La tâche d'un Office International de Bibliographie est, en effet, considérable : collationner, classer méthodiquement par ordre des matières et publier les notices bibliographiques concernant les ouvrages de toute langue et de toute catégorie scientifique, en les imprimant sur fiches, de façon à pouvoir multiplier à l'infini les exemplaires du répertoire qu'il formerait et en doter simultanément tous les centres intellectuels. Pour réaliser une telle entreprise et lui faire produire tous ses fruits, il importe que l'appui moral et financier des Gouvernements lui soit assuré. C'est dans cette pensée que la Conférence a demandé la reconnaissance officielle, par la Belgique et par les autres États, de l'Office International de Bibliographie qui fonctionne actuellement à Bruxelles. Cet office, créé avec le concours désintéressé d'importants groupes scientifiques belges et étrangers, grâce aux libéralités privées et de commun accord avec les inventeurs américains de la classification décimale, a commencé l'élaboration d'un répertoire universel. Il est placé aujourd'hui sous le contrôle scientifique d'une association qui recrute ses membres parmi les bibliographes et les savants de tous les pays et que la Conférence, avant de se séparer, a fondée pour poursuivre et développer son œuvre, sous le nom de « Institut International de Bibliographie ».

Appréciant les nombreux avantages que présentera l'élaboration du Répertoire bibliographique universel pour les hommes d'études, les bibliothèques et les praticiens, et considérant la précieuse collaboration

que trouveront notamment les membres du Parlement et des administrations publiques dans un répertoire universel toujours tenu au courant des publications nouvelles, j'ai l'honneur, Sire, de proposer à Votre Majesté, dont la haute initiative a assuré déjà la création du service des périodiques à la Bibliothèque royale, de faire un accueil également favorable à la demande de l'Institut International de Bibliographie qui s'est fait auprès du Gouvernement l'organe de la Conférence.

En prenant l'initiative de la reconnaissance officielle de l'Office International de Bibliographie, votre Gouvernement fixera dans notre pays une institution qui pourra devenir, à brève échéance, un organe principal de la vie intellectuelle des peuples. L'existence en est, dès à présent, assurée par la donation que les fondateurs de l'Office International lui font de quatre cent mille fiches représentant le travail considérable déjà accompli.

Tels sont, Sire, les motifs du projet d'arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à la haute approbation de Votre Majesté.

Le Ministre de l'intérieur
et de l'instruction publique,
F. SCHOLLAERT.

II. ARRÊTÉ ROYAL CONSTITUTIF.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Voulant donner une nouvelle preuve de Notre sollicitude pour tout ce qui peut contribuer au progrès des sciences et des lettres ;

Considérant les vœux émis par la Conférence bibliographique internationale de Bruxelles et communiqués au Gouvernement par le Bureau permanent de l'Institut bibliographique international ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé à Bruxelles, sous le nom d'Office International de Bibliographie, un bureau ayant pour objet l'établissement et la publication d'un répertoire bibliographique universel, le ser-

vice de ce répertoire et l'étude de toutes les questions relatives aux travaux bibliographiques.

ART. 2. — L'Office International de Bibliographie se compose de membres effectifs et de membres associés belges ou étrangers.

ART. 3. — Le nombre de membres effectifs de l'Office est fixé à cinq.

Ces membres sont nommés par Nous.

Il sera pourvu par Nous, l'Office entendu, aux vacances qui viendraient à se produire dans le corps des membres effectifs.

ART. 4. — Les nominations des membres associés belges ou étrangers, dont le nombre n'est pas limité, sont faites par les membres effectifs et soumises à Notre approbation.

ART. 5. — L'Office nomme directement le personnel rétribué nécessaire à ses travaux.

ART. 6. — Le Gouvernement mettra à la disposition de l'Office un local approprié et subviendra, dans une mesure à déterminer par Nous, aux frais occasionnés par ses travaux.

ART. 7. — Chaque année l'Office fait rapport au Gouvernement sur la marche de ses travaux et rend compte de l'emploi des fonds mis à sa disposition.

ART. 8. — L'Office arrête son règlement d'ordre intérieur qui sera soumis à l'approbation de Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.

ART. 9. — Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 12 septembre 1895.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur
et de l'instruction publique,

F. SCHOLLAERT.

3. Règlement d'ordre intérieur de l'Office International de Bibliographie (1).

(12 NOVEMBRE 1898.)

Le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Vu l'article 8 de l'arrêté royal du 21 septembre 1895, ainsi conçu : « L'Office arrête son règlement d'ordre intérieur, qui sera soumis à l'approbation de Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique. »

Arrête :

ARTICLE UNIQUE. — Le règlement d'ordre ci-après, élaboré par l'Office International de Bibliographie, est approuvé.

ARTICLE PREMIER. — Les cinq membres effectifs de l'Office International de Bibliographie constituent son comité directeur. Ce dernier nomme son bureau, composé d'un président et d'un secrétaire général.

Le comité directeur se réunit sur convocation du secrétaire général, chaque fois que cette convocation est rendue nécessaire par la marche des travaux ou la simple demande d'un de ses membres. Dans chaque séance, le secrétaire fait rapport sur la marche générale des travaux.

Les réunions ont lieu au siège de l'Office, à Bruxelles, place du Musée, nº 1. Il doit s'en tenir une au moins tous les trimestres.

Les points portés à l'ordre du jour seront consignés dans la convocation.

La présence de trois membres, dûment convoqués en temps utile, suffit pour délibérer.

Les résolutions sont prises à la majorité des suffrages des membres présents; elles sont signées par le président et contresignées par le secrétaire général.

ART. 2. — Le secrétaire général a dans ses attributions l'administration journalière de l'Office et l'exécution des décisions arrêtées par le comité directeur. Il tient les procès-verbaux des réunions. Il est spécialement chargé de la correspondance générale.

Le secrétaire général remplit les fonctions de trésorier général.

---

(1) *Moniteur belge* du 12 décembre 1898.

Art. 3. — Il est nommé par le comité directeur de l'Office, un directeur qui partage avec le secrétaire général l'administration journalière de l'Office. La nomination du directeur doit être soumise à l'approbation de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Le directeur assiste aux séances du comité directeur avec voix consultative. Il est chargé de l'organisation des travaux des collaborateurs et du personnel et il prend à cet égard, d'accord avec le secrétaire général, les mesures jugées nécessaires.

Le directeur est spécialement chargé du service de la comptabilité. Il fait, d'accord avec le secrétaire général et sous le contrôle du comité directeur, les recettes, les dépenses et les achats et reçoit les fournitures.

Art. 4. — Les fonctions des membres de l'Office, celles du secrétaire général et celles du directeur sont gratuites.

Art. 5. — L'Office entreprend l'élaboration, en manuscrit, d'un répertoire bibliographique universel devant comprendre l'ensemble de la bibliographie rétrospective et contemporaine des diverses sciences.

L'Office entreprend, en outre, sous le nom de *Bibliographia Universalis*, la publication d'une collection de bibliographies périodiques, embrassant chacune la bibliographie des travaux contemporains relatifs à une branche particulière des sciences. Pour chaque partie de la *Bibliographia Universalis*, il est fait appel à la coopération de spécialistes, qui en assument, vis-à-vis de l'Office, la direction scientifique.

Art. 6. — L'Office fait appel à des collaborateurs volontaires pour effectuer le travail scientifique de classement des matériaux bibliographiques. Il leur confère le titre de membres collaborateurs.

Le comité directeur choisit le personnel rétribué nécessaire à ses travaux. Ces nominations sont faites au fur et à mesure des nécessités du service intérieur et pour autant que la situation des crédits portés à ce poste du budget le permet.

Art. 7. — Les renseignements manuscrits du Répertoire bibliographique pourront, au cours de leur élaboration, être communiqués aux personnes qui en feront la demande et qui se rendront elles-mêmes dans les locaux de l'Office pour les y consulter.

La salle du Répertoire bibliographique est ouverte au public tous les jours, sauf les dimanches et les jours fériés, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

L'Office pourra aussi se charger de faire faire, sur demande, des

copies de fiches bibliographiques de son répertoire, à charge pour les intéressés de rembourser les frais et débours qui pourraient en résulter.

ART. 8. — Le budget de l'Office international de Bibliographie est préparé, chaque année, dans le courant du mois de décembre qui précède l'exercice, par le comité directeur et soumis par les soins du secrétaire général, avant le 31 du dit mois, à l'approbation de M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.

Ce budget comprend :

A. En recettes :

1° L'encaisse existant au 31 décembre de l'année précédente ;
2° Les subsides alloués à l'Office ;
3° Les prévisions de remboursement pour frais de copies.

B. En dépenses :

1° Le traitement du personnel rétribué ;
2° L'entretien des locaux et du mobilier ;
3° Le chauffage et l'éclairage ;
4° L'achat de fiches ;
5° Les frais de bureau ;
6° L'entretien des outils ;
7° Les frais d'impression ;
8° L'achat de catalogues et de bibliographies ;
9° Les frais de copies.

ART. 9. — Le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, sur la proposition du secrétaire général, et le comité directeur entendu, autorise les recettes et les dépenses extraordinaires.

ART. 10. — Aucun compte ou déclaration ne peut contenir des dépenses imputables sur plusieurs exercices.

ART. 11. — Le directeur tient un registre de recettes où il inscrit, jour par jour, toutes les sommes perçues au profit de l'établissement et un registre de dépenses où sont portées, d'après le développement du budget, toutes les sommes payées, à quelque titre que ce soit.

Ces registres sont vérifiés et paraphés, chaque trimestre au moins, par le secrétaire général.

ART. 12. — Les écritures et les livres du directeur sont arrêtés définitivement, lorsque toutes les dépenses de chaque exercice sont soldées;

ce travail doit, en tout cas, être terminé avant la fin du premier trimestre.

ART. 13. — Le compte des recettes et des dépenses, approuvé par le secrétaire général et vérifié par le comité directeur, est soumis à l'approbation du Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, avant le 15 avril avec toutes les pièces comptables nécessaires.

ART. 14. — Chaque année, l'Office fait rapport au Gouvernement sur la marche de ses travaux. Ce rapport, approuvé par le comité directeur et signé par le président et le secrétaire général, est transmis au Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique avant le 31 janvier.

A ce rapport est joint un inventaire du mobilier et de l'avoir scientifique de l'Office.

Bruxelles, le 11 novembre 1898.

F. SCHOLLAERT.

IV

Catalogue du Répertoire Bibliographique Universel.

(PROTOTYPE MANUSCRIT.)

SOMMAIRE. — 1. Description sommaire. — 2. Communication au public. — 3. Catalogue. Statistique.

1. Description sommaire. — L'exemplaire original du Répertoire Bibliographique Universel, manuscrit prototype, est déposé au siège central de l'Institut, à Bruxelles. Cet exemplaire est constamment accru et tenu à jour par les divers travaux des collaborateurs et notamment par l'utilisation des notices publiées dans les différentes bibliographies spéciales dont la collection forme la *Bibliographia Universalis*. Les collections de notices du Répertoire Bibliographique Universel peuvent être consultées sur place et des extraits ou duplicata sont envoyés sur demande.

L'exemplaire prototype du Répertoire Bibliographique Universel est divisé en plusieurs parties : le répertoire des matières classé d'après les tables de la classification bibliographique décimale, le répertoire onomastique ou répertoire des auteurs classés par ordre alphabétique des noms propres, et divers autres répertoires tels que le répertoire des titres de revues et le répertoire à base géographique.

Le répertoire des matières est établi lui-même en deux séries. Dans l'une, les notices ont reçu leur classement définitif, conformément aux tables développées de la classification ; dans l'autre, les notices sont classées provisoirement d'après les tables abrégées de la même classification. Les notices de cette deuxième série sont appelées, au fur et à mesure de

l'avancement des travaux, à être intercalées, à leur place, parmi les notices de la première série.

2. Communication au public. — Les renseignements bibliographiques compris dans le Répertoire Bibliographique Universel sont mis à la disposition du public, selon les quatre modes suivants :

A. CONSULTATION DU RÉPERTOIRE. — Le Répertoire peut être consulté dans les locaux de l'Institut, à Bruxelles, 1, rue du Musée (Musées royaux), tous les jours non fériés, de 9 à 12 et de 14 à 18 heures. La consultation est gratuite. Aucune fiche originale des répertoires ne peut sortir des locaux de l'Institut.

B. EXTRAITS DU RÉPERTOIRE.— L'Institut envoie, sur demande, des extraits du Répertoire relatifs à une question déterminée. L'envoi est fait sous la forme de fiches dactylographiées du format adopté par l'Institut (0.075 × 0.125) et moyennant remboursement de 5 centimes par notice bibliographique copiée.

Le libellé des questions qui font l'objet d'une demande de renseignements doit être rédigé avec la plus grande clarté et la plus grande précision. Une demande formulée en termes généraux expose celui qui l'adresse à recevoir une bibliographie trop étendue pour ses besoins ; une demande formulée en termes trop restreints expose à l'inconvénient contraire. On est prié d'indiquer notamment si l'on désire une bibliographie limitée aux écrits ayant paru en une certaine langue ou dans toutes les langues, à une époque ou pendant une certaine période d'années (bibliographie ancienne ou bibliographie contemporaine), sous toutes les formes de publications (livres, articles de revues, mémoires de sociétés savantes), ou sous l'une de ces formes seulement. On est prié aussi d'accompagner les demandes de renseignements de l'indication de toutes les notices bibliographiques que l'on possède déjà soi-même sur la question. Cette liste est alors simplement vérifiée et complétée. Les correspondants s'évitent ainsi des frais inutiles et contribuent à enrichir le Répertoire Bibliographique Universel de notices qui pourraient lui manquer.

L'Institut complète un premier envoi de notices en adressant périodiquement, aux correspondants qui lui en font la demande, soit la bibliographie des travaux sur le même sujet, soit celle des travaux anciens qui ont été enregistrés dans les répertoires depuis le premier envoi. (Voir ci-après : *D*. ABONNEMENT.)

C. RÉPERTOIRES BIBLIOGRAPHIQUES PARTICULIERS. — Pour l'usage des établissements scientifiques, des administrations et des particuliers, l'Institut prépare des répertoires bibliographiques au moyen de duplicata des notices du Répertoire Bibliographique Universel relatifs à un ensemble de questions connexes ou à une branche de sciences. Ces duplicata sont établis au prix de 20 à 50 francs les mille fiches, selon que ces duplicata concernent ou non des parties pour lesquelles il existe déjà des contributions imprimées qu'il est possible d'utiliser.

D. ABONNEMENT AU RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL. — L'Institut adresse périodiquement, aux personnes ou institutions qui souscrivent un abonnement, copie des notices du Répertoire Bibliographique Universel relatives aux travaux nouveaux qui paraissent sur des questions déterminées. L'abonnement donne lieu à un droit d'inscription non renouvelé de 5 francs, dont sont exempts les membres de l'Institut.

Des comptes sont ouverts aux abonnés, qui sont débités du prix de toutes les notices envoyées, à raison de 5 centimes par notice, frais de port en plus. Les comptes sont arrêtés tous les six mois, et les sommes dues sont recouvrées par la poste.

3. Catalogue. Statistique. — On trouvera dans le tableau ci-annexé les renseignements statistiques sur l'état des divers répertoires de l'Institut. Cet état a été arrêté à la date du 30 décembre 1904, avec un total de 6,603,500 fiches.

Le Répertoire ayant été commencé à une date récente, il ne comprend encore, sur la plupart des questions, qu'un premier fonds de renseignements. Dans son état actuel, il peut cependant apporter une contribution appréciable aux recherches bibliographiques de tout ordre, et l'importance de cette contribution s'accroît de jour en jour.

Le Répertoire Bibliographique Universel devant être complété et perfectionné par la coopération de tous, l'Institut prie instamment les personnes ayant recours à ses répertoires de lui signaler toutes les erreurs qu'elles relèveraient et de lui communiquer, le cas échéant, tous les renseignements complémentaires.

CATALOGUE DU RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL.

I. — RÉPERTOIRE DES MATIÈRES	Numéros de la classification bibliographique	NOMBRE DES NOTICES		TOTAUX
		Classées d'après les tables abrégées	Classées d'après les tables développées	
Généralia	**0**	**24,000**	**40,000**	**64,000**
Bibliographie. . . .	01		25,000	
Bibliothéconomie . .	02		2,000	
Encyclopédies et collection d'essais . . .	03 04		100	
Revues et sociétés générales.	05 06		2,000	
Journaux politiques. .	07		9,000	
Mélanges, polygraphes.	08		900	
Manuscrits, livres rares.	09		1,000	
Philosophie	**1**		**33,000**	**33,000**
Religion	**2**	**35,000**	**65,000**	**100,000**
Sociologie et droit. . .	**3**	**174,000**	**261,500**	**435,500**
Généralités	30	98,000 (30–33)	51,000	
Statistique	31		9,000	
Politique	32		15,000	
Economie politique. .	33		60,000	
Droit	34	29,000	80,000	
Administration . . .	35	5,000	27,000	
Art militaire	355	16,000	5,500	
Bienfaisance, assurance.	36	2,000	17,000	
Enseignement . . .	37	21,000	15,000	
Commerce	38	2,000	18,000	
Coutume, folklore . .	39	1,000	10,000	
Philologie, linguistique .	**4**	**20,000**	**9,000**	**29,000**
Sciences pures	**5**	**337,000**	**347,500**	**684,500**
Généralités	50	17,000	1,500	
Mathématiques . . .	51	25,000	24,000	
Astronomie . . .	52	15,000	28,000	
Physique	53	46,000	12,000	
Chimie	54	71,000	60,000	
Géologie	55	43,000	50,000	
Paléontologie. . . .	56	12,000	17,000	
Biologie	57	6,000	12,000	
Botanique.	58	21,000	45,000	
Zoologie	59	81,000	98,000	
A REPORTER . . .		**590,000**	**756,000**	**1,346,000**

Catalogue du Répertoire Bibliographique Universel.

I. — RÉPERTOIRE DES MATIÈRES	Numéros de la classification bibliographique.	NOMBRE DES NOTICES — Classées d'après les tables abrégées.	NOMBRE DES NOTICES — Classées d'après les tables développées.	TOTAUX
Reports. . .		590,000	756,000	1,346,000
Sciences appliquées. . .	**6**	**200,000**	**613,800**	**813,800**
Généralités	60		2,300	
Médecine	61		405,000	
Physiologie	612		41,000	
Science de l'ingénieur .	62		98,000	
Agriculture	63		19,000	
Économie domestique.	64		2,200	
Commerce	65		11,000	
Technologie chimique.	66		21,000	
Industries diverses . .	67-68		10,300	
Construction. . . .	69		4,000	
Beaux-arts	**7**	**47,000**	**93,000**	**141,000**
Divers.	71-77		20,000	
Musique	78		73,000	
Littérature	**8**	**50,000**	**47,000**	**97,000**
Histoire et géographie .	**9**	**55,000**	**205,700**	**260,700**
Généralités	90		9,000	
Géographie	91		62,000	
Biographie	92		61,000	
Histoire ancienne	93		6,300	
Histoire de l'Europe . . .	94		2,200	
Histoire de la Gr^{de}-Bretagne .	941-942		3,400	
Histoire de l'Allemagne . .	943		13,000	
Histoire de la France . . .	944		14,500	
Histoire de l'Italie	945		2,300	
Histoire de l'Espagne . . .	946		2,100	
Histoire de la Russie et des pays scandinaves .	947-948		1,500	
Histoire des petits Etats europ.	949		6,400	
Histoire de la Belgique. . .	9493		16,300	
Histoire de l'Asie	95		2,400	
Histoire de l'Afrique . . .	96		800	
Histoire de l'Amérique . .	97		2,500	
Totaux. . .		942,000	17,15,500	2,658,500

II. RÉPERTOIRE ONOMASTIQUE OU DES AUTEURS. — Nombre de tiroirs classeurs pour chacune des lettres de l'alphabet commençant les noms d'auteurs : A (233), B (441), C (270), D (181), E (112), F (140), G (150), H (161), I (19), J (61), K (66), L (181), M (261), N (75), O (50), P (227), Q (7), R (176), S (289), T (129), U (13), V (68), W (135), X (2), Y (8), Z (22) . . Nombre total de fiches . .	3,110,000
III. AUTRES RÉPERTOIRES	835,000
Total de tous les répertoires. . .	6,603,500

V

Catalogue de la Bibliographia Universalis. Collection de contributions imprimées au Répertoire Bibliographique Universel.

1. Description sommaire. — La *Bibliographia Universalis*, ou partie imprimée du Répertoire Bibliographique Universel, forme une collection de bibliographies distinctes, rédigées par divers groupes de spécialistes et publiées en coopération, selon un plan uniforme et une méthode commune arrêtés à cette fin par l'Institut International de Bibliographie.

Les diverses contributions sont désignées par un numéro d'ordre invariable, qui en facilite l'identification. Leurs éditions différentes sont désignées par des lettres de la manière dite ci-après.

2. Renseignements portés au catalogue. — La liste complète des contributions imprimées au Répertoire Bibliographique Universel a été publiée dans l'*Annuaire de l'Institut International de Bibliographie* de 1902, p. 104-110 et 174. Cette liste a été complétée régulièrement dans le *Bulletin de l'Institut International de Bibliographie*.

On n'a reproduit dans le présent catalogue que les renseignements concernant les bibliographies qui paraissent périodiquement ou d'une manière continue.

Ce catalogue, établi lui-même selon les règles arrêtées pour la rédaction des notices bibliographiques, indique, sous forme de notes analytiques, les données relatives aux diverses éditions et celles relatives au contenu de chaque contribution.

Les renseignements relatifs aux *éditions* se rapportent à la forme de la publication : bibliographie indépendante ou bibliographie faisant partie intégrante d'une autre publication, ou bien encore bibliographie

publiée sous forme de fiches ; bibliographie complète en elle-même et sans suite annoncée, ou bibliographie continue et périodique; bibliographie imprimée aux verso et recto des pages ou imprimée au recto seulement, le verso restant blanc, de manière à pouvoir découper séparément les notices et les coller sur fiches.

Les renseignements relatifs au *contenu* visent l'aire bibliographique couverte par la publication bibliographique, c'est-à-dire l'espèce des écrits bibliographiés : écrits publiés à une date contemporaine du moment où paraît la publication bibliographique (Bibliographie courante), ou bien écrits publiés à une date antérieure (Bibliographie rétrospective) ; écrits publiés sous forme d'ouvrages distincts et séparés (livres, brochures, tirés à part), ou sous forme d'articles inclus dans des recueils ou des périodiques ; écrits traitant de telle ou telle matière ; écrits composés en telle ou telle langue; écrits publiés en tel ou tel pays.

3. Désignation conventionnelle des éditions.—Les diverses éditions d'une même contribution bibliographique sont désignées uniformément dans le catalogue par les sigles conventionnels suivants (1) :

Édition A Édition sous forme de publication séparée : livre, revue ou tiré à part.
- Aa Complète et sans suite annoncée.
  - Aaa Imprimée au recto et au verso des pages.
  - Aab Imprimée au recto des pages seulement, le verso restant blanc.
- Ab Périodique et continue, paraissant, soit à intervalles réguliers (année, trimestre, mois, etc.), soit à intervalles indéterminés.
  - Aba Imprimée au recto et au verso des pages.
  - Abb Imprimée au recto des pages, le verso restant blanc.

Édition B Édition sous forme de publication faisant partie intégrante d'une autre publication.
- Ba Complète et sans suite annoncée.

(1) Des lettres ajoutées aux sigles suivants permettront d'indiquer les éditions basées sur d'autres distinctions, notamment celles relatives à la *série courante* et à la *série rétrospective,* dont question au chapitre IX, § 12. Exemple : la *Bibliographia Geologica* comporte une édition Abb (édition périodique continue, imprimée au recto des pages). Cette édition comprend une série A, série *rétrospective des écrits antérieurs à 1896,* et une série B, série *courante des écrits postérieurs à 1896.* On les désigne donc respectivement par AbbA et AbbB.

Édition Baa Imprimée au recto et au verso des pages.
Bab Imprimée au recto seulement, le verso restant blanc.
Bb Périodique et continue, paraissant, soit à intervalles réguliers (année, trimestre, mois, etc.), soit à intervalles indéterminés.
Bba Imprimée au recto et au verso des pages.
Bbb Imprimée au recto des pages seulement, le verso restant blanc.
Édition C Édition sous forme de fiches.
Ca Complète et sans suite annoncée.
Cb Périodique et continue, paraissant, soit à intervalles réguliers (année, trimestre, mois, etc.), soit à intervalles indéterminés.

4. Etat de publication. Statistique. — Le tableau donné ci-après indique l'état de publication, à la date du 15 septembre 1904, des diverses contributions de la *Bibliographia Universalis* citées au catalogue. Cet état est basé sur la réception des volumes, fascicules et fiches telle qu'elle a été faite au siège central de l'Institut International de Bibliographie, jusqu'à la date arrêtée. Le tableau est complété par un état statistique qui indique le nombre des notices bibliographiques publiées par chaque contribution, en spécifiant ce nombre pour chacune des éditions d'une même contribution et en donnant, en outre, le nombre total des notices différentes qui ont été publiées par l'ensemble de ces diverses éditions. Les nombres de cette statistique se rapportent aux notices bibliographiques publiées et non pas aux écrits différents bibliographiés. Un même écrit peut donner lieu éventuellement à plusieurs notices qui sont classées, par duplicata, soit aux divers noms d'auteurs, s'ils sont composés en collaboration, soit aux diverses matières, s'ils traitent de plusieurs sujets distincts.

5. Abonnements. — Les abonnements aux diverses contributions de la *Bibliographia Universalis* peuvent être adressés, soit au siège central de l'Institut International de Bibliographie, à Bruxelles, 1, rue du Musée, soit au siège des institutions affiliées : à Paris, Bureau Bibliographique, 34, rue de Rennes ; Zurich, Concilium Bibliographicum, 39, Eidmattstrasse, soit aux éditeurs respectifs de ces publications, dont les noms sont indiqués au catalogue ci-après.

ÉTAT DE PUBLICATION ET STATISTIQUE DE LA BIBLIOGRAPHIA UNIVERSALIS

Arrêté au 15 septembre 1904.

N° de la contribution.	TITRE DE LA BIBLIOGRAPHIE	MATIÈRE BIBLIOGRAPHIÉE (indice classificateur)	ÉDITION — Forme de publication spécifiée comme il est dit plus haut par A. B. C.	ÉTAT DE PUBLICATION — Dates et numéros de séries — Années, tomes, fascicules parus	NOMBRE DE NOTICES PRIMAIRES ET SECONDAIRES — Édition A (en volume séparé)	Édition B (partie intégrante d'une autre public.)	Édition C (sur fiches)	TOTAL DES NOTICES DIFFÉRENTES
2	Bibliographia zoologica.	59	Aba Abb Cb	1896-1903 Id. Id			102,952	102,952
3	Bibliographia philosophica.	1	Abb Bba	1895-1904.08 (fascicules 1 à 37.)	15,513	15,513		15,513
4	Bibliographia physiologica.	612	Abb Cb	1893-1896 (tome 1.)	6,074		2,933	9,007
6	Bibliographia anatomica.	611	Aba Abb Cb	1897-1904			9,991	9,991
8	Bibliographie des chemins de fer. Edition française et anglaise.	385+625	Abb Bbb	1897	21,732	21,732		21,732
13	Bibliographie d'Eure-et-Loir.	(4451)	Aba Cb	1898-1901 Id.	720		720	720
15	Bibliographie de Belgique	(493)	Aba	1895-1904.06 (tomes I à IX et fasc. 1 à 6 du tome X.)	102,554			102,554
16	Bibliographia geologica.	55	Abb	1898-1904 (tomes I à XIV.)		41,120		41,120
17	Bibliographia juridica Portugalensis.	34 (469)	Abb Cb	1898-1902 Id.	1,106		1,106	1,106
				A reporter. . .	147,699	78,365	117,702	304,695

ÉTAT DE PUBLICATION ET STATISTIQUE DE LA BIBLIOGRAPHIA UNIVERSALIS

Arrêté au 15 septembre 1904. *(Suite.)*

N° de la contribution	TITRE DE LA BIBLIOGRAPHIE	MATIÈRE BIBLIOGRAPHIÉE (indice classificateur)	ÉDITION — Forme de publication spécifiée comme il est dit plus haut par A. B. C.	ÉTAT DE PUBLICATION — Dates et numéros de séries. — Années, tomes, fascicules parus.	NOMBRE DE NOTICES PRIMAIRES ET SECONDAIRES — Edition A (en volume séparé)	Édition B (partie intégrante d'une autre public.)	Édition C (sur fiches)	TOTAL DES NOTICES DIFFÉRENTES
				Reports . . .	147,699	78,365	117,702	304,695
20	Bibliographie de l'électrobiologie.	537.531	Abb Bbb	1899.03 à 1904.03	1,732	1,732		1,732
30	Bibliographia medica.	61	Aba	1900-1902 (tomes I à III.)	108,000			108,000
31	Bibliographia bibliographica.	016	Abb Bba Cb	1898-1902 (tomes I à V)	2,960	2,960	2,960	2,960
38	Bibliographie de la paix	172.4	Abb Cb	1904 (tome I.)	2,222		2,222	2,222
39	Bibliographia economica.	33	Abb Bbb	1902-1904.02 (tome I et II, et fasc. I du tome III.)	7,872	7,872		7,872
40	Bibliographia agronomica.	63	Abb Cb	1903-1904.06 (fascicules 1 à 6)	3,786		1,685	3,786
41	Bibliographia technica	6	Abc	1903.04 à 1904.08 (fascicules 1 à 17.)	26,095			26,095
				Totaux. . .	300,366	90,929	124,560	457,362

Catalogue.

Concilium Bibliographicum. **016 : 59**

1896-..... — BIBLIOGRAPHIA ZOOLOGICA. Répertoire périodique des travaux de zoologie, publié par le Concilium Bibliographicum de Zurich et par le *Zoologischer Anzeiger,* sous la direction de M. H.-H. Field. Environ 8,000 titres par an. — Zurich Concilium Bibliographicum. Contribution n° 2

CONTENU : Comprend la bibliographie courante des livres et articles de périodiques relatifs à la zoologie (partie 59 de la classification bibliographique décimale) paraissant en toutes langues, en divers pays.

ÉDITION : Aba. — Édition en volume de 40 feuilles in-8° (0.24 x 0.16), paraissant par fascicules hebdomadaires ou bi-mensuels. Abonnement par volume, 18 fr. 75.

ÉDITION : Abb. — Même édition, fascicules imprimés recto, verso blanc. Abonn. par vol. fr. 25.

ÉDITION : Cb. — Édition sur fiches du format 0.125 x 0.075. Abonnement à l'ensemble ou à certaines parties. Le prix, fixé périodiquement et variable selon la qualité du carton demandé et le nombre des abonnés, est calculé de manière à ne dépasser en aucun cas 2 francs par 100 fiches. Le prix moyen probable paraît devoir être de 1 franc. (Voir prospectus spécial envoyé sur demande.)

Institut supérieur de philosophie. Louvain. **016 : 1**

1895-..... — BIBLIOGRAPHIA PHILOSOPHICA. Sommaire idéologique des ouvrages et des revues de Philosophie de l'Université de Louvain. — Louvain, Institut supérieur de Philosophie. 4 fascicules in-8° (0.24 × 0.15) br., par an, 5 fr. Contribution n° 3

CONTENU : Comprend la bibliographie courante des livres et articles de périodiques relatifs à la philosophie. philosophie générale, cosmologie, morale, etc. (partie 1 de la classification bibliographique décimale).

ÉDITION : Abb. — Paraît par séries quinquennales, en fascicules séparés, imprimés au recto, verso blanc.

ÉDITION : Bba. — Paraît en supplément à la « Revue Néo-Scolastique et Sommaire Idéologique des ouvrages et des Revues de Philosophie » : Louvain, Belgique : 10 fr., Etranger : 12 fr.

Concilium Bibliographicum. **016 ; 612**

1893- .... — BIBLIOGRAPHIA PHYSIOLOGICA. Répertoire périodique des travaux de physiologie, publié par le Concilium Bibliographicum de Zurich, sous la direction de M. Ch. Richet, avec la collaboration de MM. Athanasiu, J. Carvallo, Contejean et Dupuy. Environ 1,500 titres par an. — Zurich, Concilium Bibliographicum. Contribution n° 4

ÉDITION : Abb. — Édition en fascicules in-8° (0 20 x 0.13), imprimés recto, verso blanc.

La Bibliographie contemporaine est publiée périodiquement à partir de 1897, en 3 ou 4 fascicules par an, chacun à 1 fr. 30. La Bibliographie rétrospective est publiée sans périodicité. Ont paru :

1893-1894. Deux années complètes en un fascicule de 7 fr.
1895. Année complète en un fascicule de 3 fr. 50.
1896. Première partie en un fascicule de 2 fr.
1896. Deuxième partie en un fascicule de 2 fr.

ÉDITION: Cb. — Édition sur fiches du format 0.125 x 0.075. Abonnement annuel à l'ensemble ou à certaines parties. Le prix, fixé périodiquement et variable d'après la qualité du carton demandé et le nombre des abonnés, est calculé de manière à ne dépasser en aucun cas 2 francs par 100 fiches. Le prix moyen probable paraît devoir être de 1 franc. (Voir prospectus spécial envoyé sur demande.)

Concilium Bibliographicum. **016 : 611**

Contribution n° 6

1897-..... — BIBLIOGRAPHIA ANATOMICA. Répertoire périodique des travaux d'anatomie, publié par le Concilium Bibliographicum de Zurich, sous la direction de M. H.-H. Field, avec la collaboration de M. E. Roth. Environ 3,000 titres par an. — Zurich, Concilium Bibliographicum.

ÉDITION : Aba. — Édition en fascicules in-8° (0.24 x 0.16) 24 fascicules par an. Abonnement 10 fr.
ÉDITION : Abb. — Même édition, fascicules imprimés recto, verso blanc, 14 fr. 50.
ÉDITION : Cb. — Édition sur fiches du format 0.125 x 0.075. Abonnement annuel à l'ensemble ou à certaines parties. Le prix, fixé périodiquement et variable selon la qualité du carton demandé et le nombre des abonnés, est calculé de manière à ne dépasser en aucun cas 2 francs par 100 fiches. Le prix moyen probable paraît devoir être de 1 franc. (Voir prospectus special envoyé sur demande.)

Congrès international des Chemins de fer. **016 : 385**

Contribution n° 8

1897-..... — BIBLIOGRAPHIE MENSUELLE DES CHEMINS DE FER, publiée sous la direction de L. Weissenbruch, secrétaire général de la Commission permanente du Congrès International des Chemins de fer. — Bruxelles, P. Weissenbruch. [016 : 385 + 016 : 625 + 016 : 656.2].

CONTENU : Comprend la bibliographie courante des ouvrages et articles de périodiques relatifs aux chemins de fer, au point de vue économique, statistique et financier, au point de vue de leur établissement et de leur exploitation.
ÉDITION : Abb. — Dans le Bulletin du Congrès des chemins de fer, 12 fascicules par an, partie bibliographique, imprimée recto, verso blanc, in-8° (0.24 x 0.18). Belgique : 25 fr. Union postale : 30 fr.
ÉDITION : Bbb. — En tiré à part, impression au recto, même format. Union postale : 10 fr.

Langlois (M. l'Abbé). **015 (44.51)**

Contribution n° 13

1898-..... — BIBLIOGRAPHIE D'EURE-ET-LOIR Revue paraissant le 10 de chaque mois, sur fiches et en fascicules. Directeur, M. l'Abbé Langlois, à Chartres. — Chartres, Imprimerie Garnier. [015 (44.51) + 016 : 726.6 (44.51)].

CONTENU : Bibliographie des écrits publiés depuis le XV° siècle jusqu'à nos jours sur la partie du Pays Chartrain qui forme aujourd'hui le département d'Eure-et-Loir. Notamment bibliographie de la cathédrale de Chartres.
EDITION : Aba. — Édition en fascicules in-8° (0.24 x 0.15), de 16 pages, 12 fascicules br. par an. Abonnement 4 fr. Le numéro 50 cent.
EDITION : Cb. — Edition sur fiches du format (0,125 x 0,075), 12 livraisons de 24 fiches, par an. Édition ordinaire sur simili-japon, pour la France, 4 fr. ; pour l'étranger, 5 fr. Edition de luxe en demi-carton français « Lafuma » 5 fr.

Cercle belge de la Librairie et Office International de Bibliographie. **015 (493)**

Contribution n° 15

1897. — BIBLIOGRAPHIE DE BELGIQUE. Journal officiel de la librairie, paraissant le 15 et le 30 de chaque mois. Publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique par le Cercle belge de la Librairie et de l'Imprimerie avec le concours de l'Office International de Bibliographie. Directeur-Administrateur : Ernest Vandeveld. — Bruxelles, Cercle de la Librairie.

CONTENU : Comprend trois parties, l'une consacrée aux livres et brochures ; la seconde, aux publications périodiques, et la troisiéme, au relevé systématique de tous les articles, études, mémoires, etc., parus dans les recueils périodiques belges.
EDITION : Aba. — 24 fascicules in-8° (0,23x0,15) br., par an. Pour la Belgique, 7 fr. 50 ; pour l'étranger, 10 fr.

Service géologique de Belgique. **016 : 55**

1898. — BIBLIOGRAPHIA GEOLOGICA. Répertoire des travaux concernant les sciences géologiques, classé d'après la Classification décimale par M. Mourlon, Directeur du Service géologique, membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Office international de Bibliographie, avec la collaboration de M. G. Simoens, docteur en Sciences minérales, attaché au Service. — Bruxelles, Imp. Hayez. [016 : 548 + 016 : 549 + 016 : 55]. Contribution nº 16

CONTENU : Publication en deux séries : la série A donne les titres des publications géologiques antérieures à 1896 ; la série B catalogue les publications de même nature (livres et articles de périodiques) parues depuis 1896.

EDITION : Abb. — Les notices sont imprimées au recto des pages, le verso restant blanc. Prix des volumes : de 5 à 8 francs, selon le nombre de pages.

Alves de Sà (Eduardo). **016 : 34 (469)**

1898. — BIBLIOGRAPHIA JURIDICA PORTUGALENSIS. Répertoire périodique de tous les travaux (revues et traités) publiés au Portugal dans toutes les branches du Droit et de la Législation, établie conformément à la classification décimale, par Eduardo Alves de Sà, avocat à Lisbonne. — Lisbonne, C.-A. Rodrigues. Contribution nº 17

CONTENU : La partie rétrospective est publiée simultanément avec la partie courante et y est intercalée. Une introduction en portugais a été publiée avec le premier fascicule.

EDITION : Abb. — Edition en fascicules imprimés recto, verso blanc. Abonnement annuel à 1,800 reis, port en plus.

EDITION : Cb. — Edition sur fiches format (0.125 x 0,075), à 300 reis les 100 fiches, port en plus.

Annales d'Électrobiologie. **016 : 537.531**

1899-..... — Contribution aux Répertoires bibliographiques : Notices bibliographiques relatives à l'électrobiologie et aux rayons X, publiées en annexe aux *Annales d'Électrobiologie* du Dr E. Doumer. — Paris, Alcan. Paraît tous les deux mois. 1er numéro, 15 janvier 1899. Abonnement à la Revue, 5 francs par an. [016 : 537.531 + 016 : 577.37 + 016 : 612.014.42.] Contribution nº 20

CONTENU : Bibliographie courante des livres et articles de périodiques paraissant sur les rayons X, l'électrobiographie.

ÉDITION : Abb. — La partie bibliographique de la revue fait l'objet d'un tiré à part.

EDITION : Bbb. — La bibliographie paraît en annexe à la revue.

Debove (G-M.), Richet (Charles), Baudouin (Marcel). **016 : 61**

1900-..... — BIBLIOGRAPHIA MEDICA UNIVERSALIS. Recueil bibliographique mensuel international, sous la direction de MM. G.-M. Debove, membre de l'Académie de médecine, et Charles Richet, professeur à la Faculté de médecine de Paris; Marcel Baudouin, rédacteur en chef. — Paris, Institut de Bibliographie, 93, boulevard Saint-Germain. France, 100 francs par an; Union postale, 120 francs. Paraît depuis 1900. [016 : 61.] Contribution nº 30

CONTENU : Cette publication continue l'Index medicus fondé aux États-Unis en 1879 et qui a cessé de paraître en 1899. La Bibliographia medica contient annuellement environ 50,000 notices bibliographiques relatives aux livres et articles de périodiques.

EDITION : Aba. — En fascicules périodiques imprimés recto et verso.

Institut international de Bibliographie. **016 : 10**

Contribution n° 31

1898-..... — BIBLIOGRAPHIA BIBLIOGRAPHICA UNIVERSALIS. Répertoire annuel des travaux de bibliographie, par Henri La Fontaine. — Bruxelles, Institut International de Bibliographie.

CONTENU : Etat de publication : 1898 (553 notices) ; 1899 (512) ; 1900 (650) ; 1901 (430), 1902 (814).
EDITION : Abb. — En volumes annuels, gr. in 8° (0,16 x 0.25), imprimés au recto des pages, le verso restant blanc, 4 fr.
EDITION : Bba. — Publiée comme partie intégrante du Bulletin de l'Institut International de Bibliographie (impression sur recto et verso des pages).
EDITION : Cb. — Même édition que la précédente, mais imprimée sur fiches du format (0,075 x 0,125), 12 fr. Edition collée sur fiches, 7 fr.

La Fontaine (Henri). **016 : 172.4**

Contribution n° 38

1904-..... — Bibliographie de la Paix et de l'Arbitrage international. Tome premier : Mouvement pacifique. — Bruxelles : Institut International de Bibliographie, 1, rue du Musée. In-8° (0,165 × 0,25) XIII + 280 p., 5 fr.

CONTENU : Le tome I ne contient que la bibliographie relative au mouvement pacifique. Il comprend 2,222 notices. La bibliographie de l'arbitrage international fera l'objet d'une publication ultérieure.
EDITION : Abb.— En volume imprimé au recto des pages, le verso restant blanc. Prix : 5 fr.
EDITION : Cb. — Sur fiches du format type (0.075 x 0.125). Prix des 2,222 notices parues : 20 fr.

Institut international de Bibliographie. **016 : 33**

Contribution n° 39

1902-..... — BIBLIOGRAPHIA ECONOMICA UNIVERSALIS. Répertoire bibliographique des travaux relatifs aux sciences économiques et sociales, publié par Jules Mandellò, H. La Fontaine, P. Otlet, L. Masure, rédigé par L. Pollacsek. — Bruxelles, Institut International de Bibliographie. In-8° (0.175 × 0.26,) 6 francs par an. [016 : 31 + 016 : 33 + 016 : 36 + 016 : 38].

CONTENU : Bibliographie courante des livres et articles de périodiques publiés sur les matières suivantes : statistiques, économie financière, banque, finances publiques et privées, questions du travail, production, circulation, répartition et consommation des richesses, assurances, prévoyance, économie industrielle et commerciale.
ÉDITION : Abb. — En volumes annuels pour les années 1902 et 1903. En 5 à 7 fascicules par an, à partir de 1904. Les notices sont imprimées au recto des pages, le verso restant blanc.

Ottavi (E.) et Marescalchi (A.). **016 : 63**

Contribution n° 40

1903-..... — BIBLIOGRAPHIA AGRONOMICA UNIVERSALIS. Répertoire bibliographique des travaux parus sur l'agriculture. Dirigé par E. Ottavi et A Marescalchi, avec la collaboration de MM. Dewitz et Vermorel. — Bruxelles, Institut International de Bibliographie, gr. in-8°, imprimé recto (0.17 × 0.24). Abonnement : 12 francs (Italie, 10 francs).

EDITION : Abb. — Fascicules trimestriels, imprimés au recto, le verso restant blanc.
EDITION : Cb. — La même publication paraît aussi sur fiches de (0.75 x 0.125), à partir de 1904.

Association de la Presse technique. **016 : 6**

1903-..... — BIBLIOGRAPHIA TECHNICA UNIVERSALIS. Répertoire bibliographique des travaux relatifs aux sciences techniques en toutes langues. Publiée par l'Association de la presse technique. — Bruxelles, Institut International de Bibliographie. In-8° (0.235 × 0.105), 12 numéros par an. Belgique : 10 fr.; Union postale : 13 fr. 25 c. Contribution n° 41

CONTENU : Bibliographie courante des livres et articles de périodiques publiés dans tous les pays et en toutes langues sur les matières suivantes : mécanique appliquée, machines à vapeur, électricité industrielle, mines, génie civil, chemins de fer et tramways, constructions navales, industries chimiques, métallurgie, statistique et économie industrielle [016 : 62 + 016 : 66 + 016 : 699].

ÉDITION : Aba. — Sous le titre « Index de la Presse technique », la bibliographie a paru en fascicules mensuels in-8° (0.23 x 0.10), imprimés au recto seulement, d'avril 1903 à mars 1904, en 12 fascicules. Abonnement annuel : d'avril à octobre 1903, 5 fr. pour la Belgique et 6 fr. 25 c. pour l'Union postale ; de novembre 1903 à mars 1904, 10 fr. 50 c. pour la Belgique, 12 fr. 50 c. pour la France et 13 fr. 25 c. pour l'Union postale.

Sous le titre nouveau « Revue de l'Ingénieur et Index technique », la bibliographie paraît depuis avril 1904, accompagnée d'articles techniques documentaires : fascicules mensuels in-4° (0.265x0.19), impression sur les deux faces des pages. Trois éditions distinctes paraissant l'une en français, l'autre en anglais et la troisième en allemand. Elles donnent chacune la traduction des résumés de la langue étrangère en anglais et, depuis septembre 1904, en anglais et en allemand. Même prix d'abonnement qu'avant la transformation, soit : Belgique, 10 fr. 50 c.; France, 12 fr. 50 c.; Union postale, 13 fr. 50 c. Les numéros isolés : 1 fr. 25 c.

EDITION : Abb. — Même édition que la précédente, donnant la partie bibliographique imprimée au recto des pages seulement. Abonnement : Belgique, 14 fr. ; Union postale, 18 fr.

VI

Catalogue des Publications diverses de l'Institut International de Bibliographie.

Sous le titre général de *Publications de l'Institut International de Bibliographie,* l'Institut fait paraître une collection de publications émanant d'auteurs divers et qui sont toutes relatives aux études théoriques et techniques de bibliographie en général, ainsi qu'à l'organisation du Répertoire Bibliographique Universel et aux divers points de sa méthode : classification, rédaction des notices, impression des recueils, etc. Plusieurs de ces publications sont des tirés à part d'articles parus dans le *Bulletin* de l'Institut. Pour la facilité des références, chaque publication a reçu un numéro d'ordre invariable.

On a reproduit ci-après les notices de quelques-unes de ces publications, en éliminant celles qui ne se rattachent pas directement à l'organisation de la Bibliographie internationale, ou dont les éléments ont été refondus soit dans des publications ultérieures, soit dans le présent manuel (1).

L'Institut a commencé la publication, dans cette collection, d'une série de manuels pour l'usage et la formation de répertoires bibliographiques de diverses sciences en particulier.

Ces manuels comprennent, outre la partie des tables de classification bibliographique propre à la science envisagée, un exposé général des principes de la classification, des règles pour la rédaction des notices

(1) Le catalogue complet des Publications de l'Institut International de Bibliographie a paru dans l'*Annuaire de l'Institut International de Bibliographie* de 1902, pp. 89 à 110 et pp. 171 à 174, et dans le *Bulletin de l'Institut International de Bibliographie* t. V, pp. 169 à 184, t. VI, pp. 237 à 242. Le *Bulletin* publie régulièrement les compléments de ce catalogue.

bibliographiques, des règles pour la coopération au Répertoire Bibliographique Universel, des conseils pratiques pour l'organisation des bibliothèques, la formation de leurs catalogues et le classement des ouvrages sur les rayons. Ces manuels spéciaux, abrégés du présent manuel général, sont destinés aux spécialistes de chaque branche des connaissances. Il en a été publié jusqu'ici pour les sciences physiques (publication n° 26), pour les sciences agricoles (publication n° 41), pour les sciences photographiques (publication n° 45), pour la locomotion et les sports (publication n° 48). La publication d'autres amnuels suivra.

Institut International de Bibliographie. **01 (062) (∞)**

1895....- — BULLETIN DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE. Paraît en six fascicules in-8° (0.25 × 0.16), br., par an. Les abonnements sont faits pour 1 an, à partir du 1er janvier. Prix : Union postale : 10 fr. (en cours depuis 1895). Distribué gratuitement aux membres de l'Institut. Il a été publié également divers tirés à part d'articles importants parus dans ce Bulletin et qui figurent dans la collection des publications de l'Institut.

Comptes rendus des travaux de l'Institut ; études documentées et informations relatives à la bibliographie ; analyses d'ouvrages bibliographiques ; renseignements spéciaux sur tout ce qui concerne l'organisation internationale de la Bibliographie scientifique et la formation du Répertoire Bibliographique Universel.

La table chronologique des articles parus dans le « Bulletin » a été publiée à la fin des années 1899, 1900, 1901 et 1903.

Le « Bulletin » a publié notamment des études sur les sciences bibliographiques en général, les règles catalographiques, la statistique internationale des imprimés, l'examen comparé des diverses classifications bibliographiques, l'état de la bibliographie dans divers pays et dans les diverses sciences, les projets et les travaux de l'International Catalogue, le classement des brevets d'invention et des documents des établissements industriels, les transformations du livre et du périodique, l'organisation de la documentation en général, etc., etc. Depuis 1898 le « Bulletin » publie régulièrement une Bibliographie des Bibliographies récentes « Bibliographia Bibliographica », dont la publication séparée forme la contribution 31 de la « Bibliographia Universalis ».

La Fontaine (Henri) et Otlet (Paul). **01 (063) (∞)**

1895. — CONFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE INTERNATIONALE, Bruxelles 1895. Documents. Création d'un répertoire bibliographique universel, note préliminaire par H. La Fontaine et P. Otlet. — Bruxelles, 1895, gr. in-8° (0.25×0.16) br., 26 p., 1 fr. (Extrait du *Bulletin de l'Institut International de Bibliographie*, 1895-96, p. 1.) [01 (063) (∞) + 011.1]. Publication n° 1

Office International de Bibliographie. **01 (062) (∞)**

1896. — ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE. I. La classification décimale et la nomenclature bibliographique. Publication n° 5

II. L'Institut International de Bibliographie. III. L'Office International de Bibliographie. IV. Le Répertoire Bibliographique Universel. — Bruxelles, 1896, gr. in-8° (0.25 × 0 16), br., 30 p., 1 fr. [01 (062) (∞) + 011.1 + 025.4].

Junker (Carl). **01 (063) (∞)**

Publication n° 6 1896. — EIN ALLGEMEINES BIBLIOGRAPHISCHES REPERTORIUM und die erste internationale bibliographische Conferenz in Brüssel 1895, von Carl Junker. — Wien, A. Hölder, 1896, gr. in-8° (0 25 × 0 17), br., 35 p., 1 fr. [01 (063) (∞) + 011.1].

Benedetti (Vittorio). **025.4**

Publication n° 12 1897. — CLASSIFICAZIONE DECIMALE Tavole generali di Melvil Dewey, ridotte e adottate dall' Istituto Internazionale di Bibliografia, di Bruxelles. Traduzione italiana di Vittorio Benedetti, addetto alla Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze. — Firenze, G. Barbèra, editore, 1897, in 8° (0.25 × 0.16), br., 100 p., 2 fr. 50.

Castillo (Manuel). **025.4**

Publication n° 13 1897. — LA CLASSIFICACION BIBLIOGRAFICA DECIMAL. Exposiciò del sistema y traducciòn directa de las Tablas generales del mismo, por Don Manuel Castillo, Adscrito à la Biblioteca Universitaria de Salamanca. — Salamanca, Imprenta de Calatrava, à cargo de L. Rodriguez, 1897, gr. in-8° (0.23 × 0.15), br., 84 p., 2 fr.

Junker (Carl). **025.4**

Publication n° 14 1897. — Die Decimal-Classification. Gekürzte allgemeine Tafeln. Deutsche Ausgabe, besorgt von Carl Junker. — Wien, Hölder, 1897, in-8° (0.25 × 0.17), 66 S., 2 fr.

Junker (Carl). **01 (062) (∞)**

Publication n° 19 1897. — DAS INTERNATIONALE INSTITUT FUR BIBLIOGRAPHIE IN BRUSSEL, von Carl Juncker (Separatabdruck aus « Börsenblatt für den deutschen Buchhandel ». N° 1, Leipzig, Ramm und Seemann, 1897, in-8° (0.22 × 0.14), br., 13 S. [Wird auf Verlangen gratis gesendet.] [01 (062) (∞) + 011.1].

Institut International de Bibliographie. **01 (01)**

Publication n° 22 1899. — Le projet de catalogue international des sciences de la Société Royale de Londres. Observations présentées par l'Institut International de Bibliographie. Bruxelles, Institut International de Bibliographie. Juillet 1899, gr. in-8° (0.25 × 0.16), br., 70 p. (Extrait du *Bulletin de l'Institut International de Bibliographie,* 1899, p. 1) [01 (01) + 01 : 5].

Institut International de Bibliographie. **025.4 : 53**

1899. — Manuel pour l'usage du Répertoire Bibliographique des Sciences Physiques, établi d'après la classification décimale. Édition française publiée avec le concours du Bureau bibliographique de Paris et de la Société française de Physique. — Bruxelles, au siège de l'Institut, 1899, gr. in-8° (0.25 × 0.16), br., 150 p., 2 fr. [025.4 : 53 + 011 : 53]. Publication n° 24

Lameere (Eugène) et Sury (Charles). **655 (07)**

1897. — Les Écoles du livre et la création d'une École du livre à Bruxelles. Rapport présenté à la Conférence Bibliographique Internationale, deuxième session, 2 au 4 août 1897, par Eug. Lameere, docteur en philosophie et lettres, et Charles Sury, de l'Office International de Bibliographie. — Bruxelles, Institut International de Bibliographie, 1894, in-8° (0.25 × 0.17), br., 32 p., 1 fr. Publication n° 27

Vermorel (V.). **025.4 : 63**

1900. — Manuel du Répertoire bibliographique des sciences agricoles, établi d'après la Classification décimale. Édition française éditée par V. Vermorel, avec le concours de la Station viticole de Villefranche (Rhône) et du Bureau bibliographique de Paris. — Bruxelles, au siège de l'Institut, in-8° (0.25×0.165), br., 239 p., 5 fr. [025.4 : 63+011.1 : 63]. Publication n° 41

Institut International de Bibliographie. **025.4 : 77**

1900. — Manuel pour l'usage du Répertoire bibliographique de la photographie, établi d'après la Classification décimale. Édition française, publiée avec le concours du Bureau bibliographique de Paris et la Société française de Photographie. — Bruxelles, au siège de l'Institut, in-8° (0.24 × 0.16), 2 fr. [025.4 : 77 + 011.1 : 53]. Publication n° 45

Saladino-Saladini, Pilastri. **025.4 : 34**

1899. — [Table italienne développée de la Classification bibliographique décimale du droit.] *Bulletino di Bibliografia giuridica italiana contemporanea,* fasc. 1, 92 p. — Firenza, viâ Faenza (0 25 × 0.17). Publication n° 46

Institut International de Bibliographie. **025.4 : 629.1**

1902. — Manuel pour la formation et l'usage du Répertoire bibliographique universel de la Locomotion et des Sports (tourisme, cyclisme et automobilisme), établi d'après la Classification décimale. Édition française publiée avec le concours du Bureau bibliographique de Paris et du Touring Club de France. — Bruxelles, au siège de l'Institut, in-8° (0.24 × 0.16), br., 202 p., 2 fr. [025.5 : 629.1 + 025.4 : 79 + 011.1 : 629.1 + 011.1 : 79]. Publication n° 48

di Marchi (Luigi). **025.4**

Publication n° 49 1897. — La Classificazione cosi detta decimale del sig. Dewey. (Extrait du *Bulletin de l'Institut International de Bibliographie,* 2e année, 1897, fascicule 3), in-8° (0.165 × 0.25), br., 10 p., 1 fr.

Institut International de Bibliographie. **011.1**

Publication n° 51 1902. — Le Répertoire Bibliographique Universel et la coopération internationale dans les travaux bibliographiques. — Bruxelles, au siège de l'Institut, in-8° (0.16 × 0.24), br. 16 p., 1 fr.

La Fontaine (Henri). **025.4 : 796.52**

Publication n° 52 1899. — Bibliographie internationale et Alpinisme (Extrait du *Bulletin du Club Alpin Belge,* n° 24, 1899). In-8° (0.16 × 0.22), br., 24 p., 1 fr. [025.4 : 796.52 + 011.1 : 796.52].

Mourlon (Michel). **025.4 : 55**

Publication n° 53 1901. — Sur l'état d'avancement du Répertoire universel des travaux concernant les sciences géologiques « Bibliographia Geologica », par Michel Mourlon. (Extrait des *Annales, Bulletin des séances de la Société royale malacologique de Belgique.)* — Bruxelles, Weissenbruch, in-8° (0 16 × 0.25), br., 7 p., 1 fr. [025.4 : 55 + 011.1 : 55].

Da Silva Freire (Victor). **011.1**

Publication n° 54 1901. — A Bibliographia universal e a Classificaçao decimal. Subsidio para a participao do Bresil na organisaçao internacional da Bibliographia scientifica.— S. Paulo, typogr. Brazil de Carlos Gerke et C°, in-8° (0 155 × 0.22), 1 fr. [011.1 ÷ 025.4].

Institut International de Bibliographie. **01 (062) (∞)**

Publication n° 59 1902. — Annuaire de l'Institut International de Bibliographie pour l'année 1902. — Bruxelles, au siège de l'Institut, gr. in-8° (0.25 × 0 16), 174 p., 1 fr.

Institut International de Bibliographie. **01 (062) (∞)**

Publication n° 60 1904. — RAPPORT SUR LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE L'INSTITUT au 31 décembre 1903. — Bruxelles, au siège de l'Institut, gr. in-8° (0.25 × 0.16), br., 25 p.

Institut International de Bibliographie. **01 (062) (∞)**

Publication n° 61 1904. — NOTICE-CATALOGUE DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE (mai 1904). — Bruxelles, au siège de l'Institut, gr. in-8° (0.25 × 0.16), br., 16 p., gratuit.

Institut International de Bibliographie. 01 (062) (∞)

1904. — ABSTRACT OF THE CATALOGUE OF THE INTERNATIONAL BIBLIOGRAPHICAL INSTITUTE (June 1904). — Bruxelles, au siège de l'Institut, gr. in-8° (0.25 × 0.16), br., 16 p., gratuit. Publication n° 62

Institut International de Bibliographie. 011.1 (021)

1904. — MANUEL DU RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSEL. — Organisation. État des travaux. Règles. Classification. — Bruxelles, au siège de l'Institut, gr. in-8° (0.25 × 0.16), relié, pleine percaline, 2,000 p. (environ). [01 (062) (∞) + 011.1 (021) + 025.315 + 025.4]. Publication n° 63

Thron, J. 01 (062) (∞)

1904. — DAS INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE, in Brüssel. Gegenwärtiger Stand seiner Arbeiten und Veröffentlichungen. (Sonder-Abdruck aus dem Börsenblatt für den Deutschen Buchhandel 1903, Nr 292, 293, 294, 295). — Bruxelles, Institut International de Bibliographie, petit in-8°, 24 p. Envoi gratuit sur demande. Publication n° 64.

VII

Formation des répertoires bibliographiques.

SOMMAIRE.

6 RÉPERTOIRES ONOMASTIQUES
61 Notion générale.
62 Classement.
63 Classification des matières.
64 Fiches divisionnaires.
65 Répertoire spécial des anonymes.
66 Répertoires spéciaux par titres d'ouvrages.
7 RÉPERTOIRES BIBLIOGRAPHIQUES DIVERS.

1. Forme matérielle des répertoires.

11. Notions générales. — On entend par répertoires sur fiches, une collection de renseignements de même espèce, dont chacun est établi sur un feuillet séparé ou fiche et dont tous les feuillets disposés dans un ordre de classement constant sont réunis dans des meubles classeurs spéciaux.

Le Répertoire Bibliographique Universel élaboré par l'Institut International de Bibliographie et les répertoires particuliers, constitués par lui, sont dressés sur fiches; chaque fiche est consacrée à la notice d'une seule œuvre intellectuelle.

12. Fiches de renseignements. — Le type adopté pour l'inscription des renseignements (notices bibliographiques, instructions, notes diverses) est la fiche blanche du format de 125 millimètres de long sur 75 millimètres de haut, posée dans le sens de la plus grande largeur.

Ces dimensions sont celles qu'une longue expérience a démontré être les plus pratiques. Pas trop hautes, elles peuvent être lues parfaitement et sans dérangement, quand elles sont placées dans les tiroirs; assez larges, elles ne multiplient pas inutilement les alinéas et permettent la formation de répertoires à l'aide de découpures d'imprimés à large justification. Leur surface totale est proportionnée à l'étendue moyenne des renseignements à y inscrire. Ces fiches sont perforées au talon et maintenues en place dans les casiers-tiroirs de meubles classeurs par une tringle mobile, ainsi qu'il est dit ci-après.

L'emploi des fiches pour les index et les répertoires divers permet l'intercalation indéfinie de nouveaux renseignements, tout en leur assurant un classement parfait. Il facilite ainsi la rectification des erreurs et des omissions. Les fiches détériorées ou devenues inutiles sont rem-

plaçables par d'autres. Enfin la collaboration à l'établissement d'un même répertoire par des personnes différentes, éloignées les unes des autres, est rendue possible (1).

13. Fiches divisionnaires. — Des fiches de couleur, plus hautes et diversement découpées [becs ou encoches], servent à marquer d'une manière ostensible les divisions entre lesquelles il y a lieu de répartir les fiches de renseignements. Les fiches divisionnaires sont individualisées soit par des nombres classificateurs, soit au moyen des lettres de l'alphabet, soit par un numérotage, soit à l'aide de mots de classement. L'emploi rationnel des fiches divisionnaires facilite singulièrement la préparation et l'usage des répertoires sur fiches.

L'Institut a adopté, en principe, pour les fiches divisionnaires du Répertoire Bibliographique Universel, six couleurs différentes qui permettent de les diversifier, savoir : orange, bleu, vert, jaune, gris et rose.

Elles ont été établies, en outre, sous trois formes différentes : les fiches pleines ou rectangulaires, les fiches à bec saillant et les fiches à encoche. Pour chacune de ces deux dernières formes, il a été créé, suivant la place occupée par le bec ou la longueur donnée à l'encoche, trois types dont il est possible d'échelonner les saillies (2). En combinant diversement ces fiches, il est facile de mettre en vedette la nature diverse des divisions et leur subordination respective.

Il est à noter que les fiches divisionnaires ne sont nullement indispensables, attendu que les fiches bibliographiques portent déjà elles-mêmes en vedette les éléments du classement (nombre ou symbole classificateur ou nom d'auteur). Dès lors, les fiches divisionnaires ne font que répéter celles de ces mentions qui peuvent servir à former des groupes, soit les lettres de l'alphabet ou les noms d'auteurs ayant une bibliographie abondante, soit les nombres classificateurs des divisions principales.

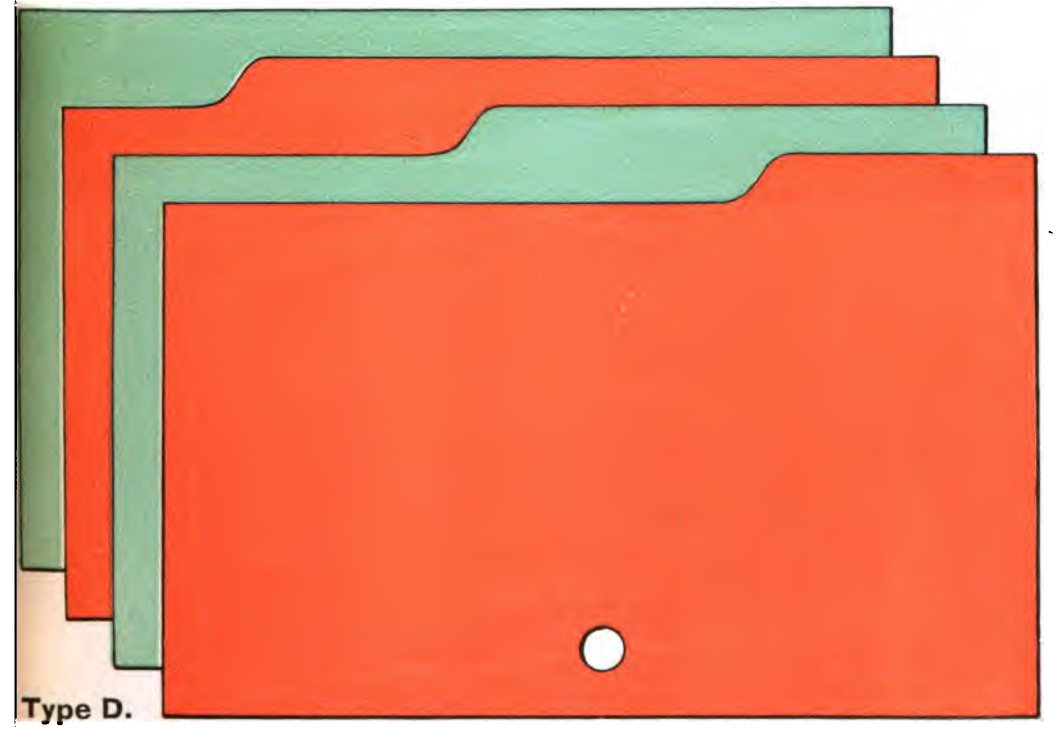
On remarquera aussi que les fiches divisionnaires étant destinées à grouper les fiches de même espèce pour permettre de procéder plus

---

(1) Pour la publication des bibliographies sur fiches, voir ci-après, IX, § 4.

(2) Pour chaque sorte de fiches, cinq types s'obtiennent, en réalité, avec trois modèles de fiches seulement, en opérant par retournement ; les fiches à becs ou à encoches nos 1 et 2 donnent, en effet, respectivement les fiches correspondantes nos 5 et 4. (Voir, planche I, les modèles, reproduits hors pages, de fiches divisionnaires oranges et vertes.)

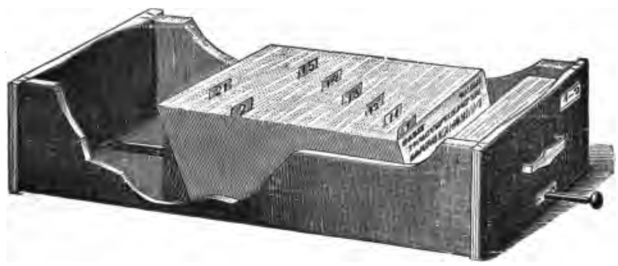
Type C.



TYPES DE FICHES DIVISIONNAIRES EN COULEUR.
Type C, à bec ; type D, à encoches.

rapidement aux recherches, leur nombre et la disposition à leur donner doivent être en rapport étroit avec la quantité des fiches bibliographiques dont se compose chaque répertoire déterminé.

14. Casiers-tiroirs des meubles classeurs. — Les fiches d'un même répertoire sont rangées en collections, classées et placées dans les casiers des meubles classeurs spéciaux. Ces casiers ou tiroirs sont tous identiques les uns aux autres et toutes les pièces sont parfaitement interchangeables entre elles. Ils ont 32 centimètres de longueur sur 14 de largeur et 9 de hauteur. Très maniables sous ce petit volume, ils peuvent contenir chacun environ un millier de fiches.



MODÈLE DE CASIERS-TIROIRS DES MEUBLES CLASSEURS.

Des blocs en bois triangulaires placés à l'intérieur des tiroirs, en avant et en arrière, donnent aux fiches l'inclinaison qui est nécessaire pour permettre de les lire facilement, sans avoir à les retirer du tiroir. Le bloc d'arrière est mobile. On l'éloigne ou on le rapproche à volonté ; à l'aide d'un ressort double qui vient prendre appui sur les parois latérales, on le fixe à la distance voulue pour assurer un soutien aux fiches, quand le tiroir n'est pas entièrement rempli.

Le côté antérieur du tiroir et le bloc triangulaire qui y est adossé sont perforés et livrent passage à une tringle ou broche mobile, munie d'un bouton et d'un cran de sûreté. On enfile la tringle à travers toutes les fiches placées dans le tiroir et qui sont elles-mêmes, comme on l'a vu, perforées à leur base d'une ouverture correspondante. La tringle traverse aussi le bloc triangulaire d'arrière.

Après que la tringle a été fixée par le cran de sûreté, les fiches sont assujetties ; on peut encore les feuilleter, mais il n'est plus possible de les enlever sans les déchirer. En outre, en cas de renversement du tiroir, elles ne sont nullement dérangées.

Chaque fois qu'il y a lieu d'intercaler de nouvelles fiches ou d'apporter un remaniement à l'ordre de classement des fiches anciennes, il suffit de retirer la tringle ; les fiches deviennent alors entièrement mobiles. Il est loisible, à volonté, d'user ou de ne pas user de la tringle de fixation, suivant que l'on cherche plus ou moins de garantie contre le déplacement et l'enlèvement des fiches.

Lorsque les tiroirs à fiches doivent — c'est le cas dans les bibliothèques publiques par exemple — être mis directement entre les mains du public, il devient nécessaire de fixer la tringle et d'empêcher qu'on puisse l'enlever. A cet effet, un mécanisme très simple, placé dans le bloc triangulaire à l'avant du tiroir, et qui n'est pas visible, permet de la rendre à volonté fixe ou mobile et empêche ainsi qu'on ne puisse déranger ni enlever des fiches. Les broches ainsi disposées sont dénommées broches à fixation automatique ou broches automatiques.

Les côtés de chaque tiroir sont légèrement échancrés, de manière à augmenter la lumière qui éclaire les fiches. Extérieurement, le tiroir porte un tirant en cuivre, dont la monture a été combinée avec un porte-étiquette. On y introduit des étiquettes sur carton, que l'on peut changer à volonté, suivant les modifications apportées au contenu des tiroirs.

15. Meubles classeurs. — Les casiers-tiroirs sont placés dans des meubles à fiches de grandeurs diverses appropriés pour les recevoir. Il en a été créé de sept types différents : à *deux*, à *quatre*, à *neuf*, à *seize*, à *vingt-quatre*, à *trente-six* et à *soixante-douze* tiroirs.

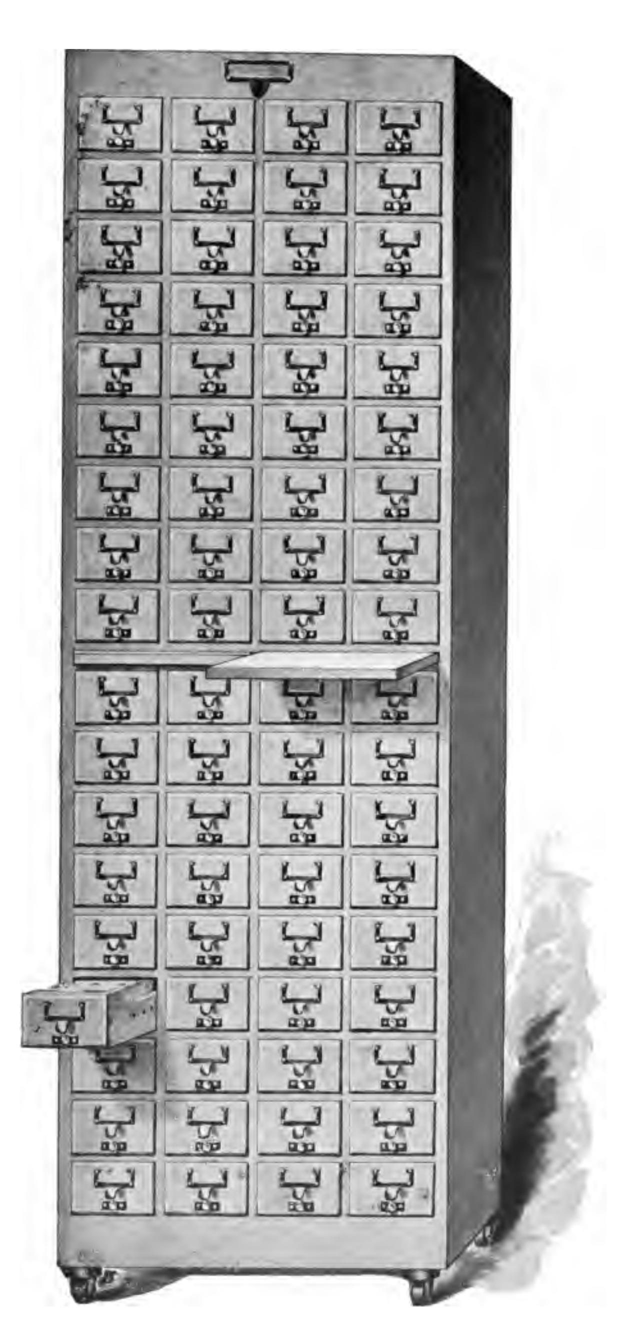
Les meubles des quatre premiers types peuvent être posés sur les tables de travail ou sur les rayons d'une bibliothèque ; les meubles de vingt-quatre et de trente-six tiroirs peuvent également être placés sur les tables de travail.

Le meuble de soixante-douze tiroirs mesure 2 mètres de hauteur sur 63 centimètres de largeur ; il a des roulettes articulées, qui en facilitent le déplacement dans toutes les directions. (Voir planche I.)

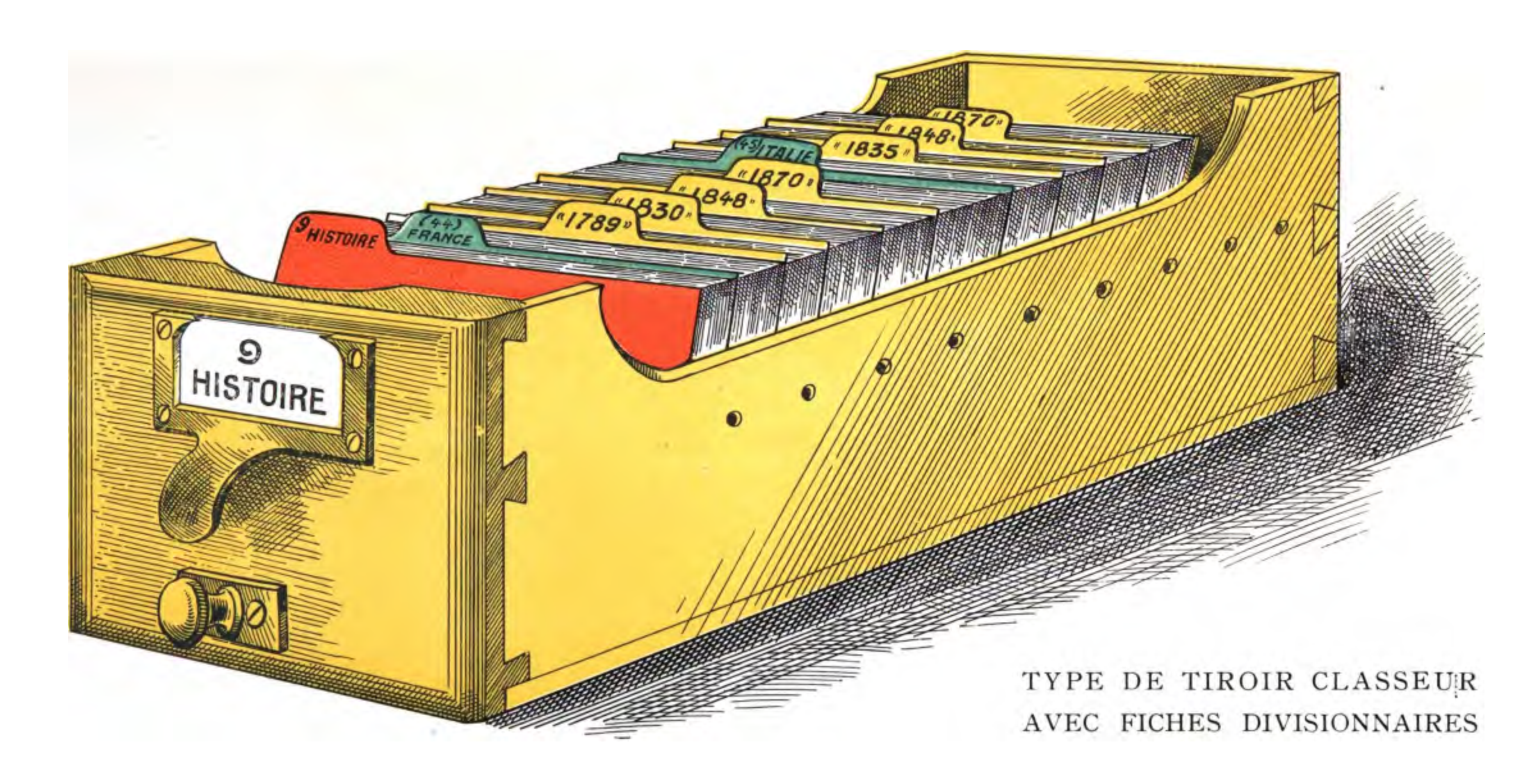
Pour consulter les fiches, on retire le tiroir contenant les fiches que l'on désire consulter et on le dépose sur une table. De cette manière, plusieurs personnes, sans se gêner mutuellement, peuvent consulter en même temps diverses parties d'un répertoire. Deux tablettes mobiles, placées à mi-hauteur du meuble, permettent, en outre, la consultation des tiroirs sur place et sans dérangement.

Une serrure à gorge, unique pour chaque meuble, ouvre et ferme

PLANCHE II.



MEUBLE CLASSEUR A 72 TIROIRS.



TYPE DE TIROIR CLASSEUR
AVEC FICHES DIVISIONNAIRES

La division principale 9 *Histoire* est indiquée par une fiche divisionnaire du premier cran, de couleur orange.

Les subdivisions de lieu (44) *France,* (45) *Italie,* sont indiquées par des fiches divisionnaires du deuxième cran, de couleur verte. — Les subdivisions de temps « 1789 », « 1830 », etc., sont indiquées par des fiches divisionnaires du troisième cran, de couleur jaune. — L'histoire de France, en 1789, est classée à 9 (44) « 1789 ».

tous les tiroirs d'un seul tour de clef. Les meubles des divers types se fabriquent avec ou sans serrure.

16. Fonctionnement des répertoires à fiches. — La combinaison des divers éléments qui viennent d'être décrits permet d'établir des répertoires à fiches assimilables à un véritable livre. Les fiches de renseignements constituent les feuillets de ce livre ; les fiches divisionnaires, diversement combinées, en indiquent extérieurement les parties, les chapitres, les sections et les paragraphes ; la reliure est constituée par le tiroir lui-même, dont la tringle mobile fait fonction de ligature ou couture. Les nombres classificateurs portés sur les fiches sont une véritable pagination d'un ouvrage, dont la table des matières s'identifie avec la table de classification bibliographique décimale. Un tel livre se feuillette aussi commodément que tout autre. Il suffit de faire pivoter les fiches sur leur base, comme on tournerait les pages d'un volume, pour les lire avec la plus grande facilité (1).

Les avantages des répertoires sur fiches sur les répertoires établis sous forme de registre, de livre ou de cahier sont les suivants :

1° Intercalations successives et au jour le jour de nouveaux renseignements ;

2° Classement maintenu d'une manière constante dans un ordre strictement rigoureux ;

3° Accroissement indéfini du nombre de renseignements ;

4° Utilisation immédiate et à tout moment des renseignements déjà recueillis, sans qu'il soit nécessaire d'attendre l'achèvement complet du travail commencé ;

5° Préparation des notices de renseignements par un grand nombre de personnes travaillant en même temps, bien que distantes les unes des autres.

2. Modes de formation et espèces diverses des répertoires.

21. Contenu des répertoires bibliographiques. — Les répertoires bibliographiques ont pour objet le catalogue ou inventaire des œuvres

(1) La planche III permet de se rendre un compte exact du fonctionnement d'un répertoire à fiches.

bibliographiques, c'est-à-dire des *écrits*. Il y a donc lieu d'y faire figurer les notices des livres, des brochures, des recueils polygraphiques et des publications périodiques. En sont exclues, les autres œuvres intellectuelles faisant l'objet de reproductions multiples et d'éditions, telles que les partitions musicales et les gravures (1).

Les écrits sont catalogués séparément et à chaque écrit est consacrée une notice distincte. On considère, comme *unités bibliographiques*, ouvrages ou travaux auxquels sont consacrés des notices distinctes, les écrits quelconques qui forment un tout et ont une individualité par eux-mêmes. Ce qui constitue l'unité bibliographique d'un écrit est purement intellectuel ou interne et ne se confond pas nécessairement avec l'unité matérielle ou externe des documents. Ainsi un écrit unique peut comporter plusieurs volumes et, inversement, un même volume peut être formé de la réunion de plusieurs écrits (articles divers d'un périodique, parties distinctes d'un recueil polygraphique).

22. Répertoire Bibliographique Universel et répertoires bibliographiques particuliers. — L'exemplaire original ou prototype du Répertoire Bibliographique Universel est conservé à Bruxelles, au siège de l'Institut International de Bibliographie. Il est établi en manuscrit et il s'accroît chaque jour de notices nouvelles (2).

On pourra constituer partout, dans les différents centres d'études et d'informations, des répertoires bibliographiques, généraux ou partiels, identiques dans leurs parties constituantes aux prototypes conservés à l'Institut International à Bruxelles et limités, dans chaque cas, suivant les besoins de chacun (3).

De tels répertoires centralisent, dans les bibliothèques publiques, comme chez les personnes privées, sous la forme pratique de fiches, les divers renseignements bibliographiques qu'il est désirable pour elles de

(1) Sur la définition des écrits et leurs classes, consulter aussi le *Bulletin* 1903, pp. 121-147 : *Les Sciences bibliographiques et la documentation* (Paul Otlet). Voir aussi les observations générales placées dans les tables de classification, en tête de la division 7 *BeauxArts*, 769 *Gravure* et 78 *Musique*.

(2) Voir ce qui est dit plus haut, chapitre, I § 4, sur le programme d'après lequel sont conduits les travaux d'élaboration de ce Répertoire.

(3) Sur la terminologie employée pour désigner ces Répertoires, voir chapitre I, § 2, en note.

trouver réunis et coordonnés en une seule collection tenue à jour, de manière à les dispenser de recourir à des publications multiples, difficiles à se procurer et toujours longues à consulter, par suite de la diversité de leurs méthodes (1).

Les répertoires bibliographiques ne sont pas des inventaires purs et simples, dont la fonction serait limitée à enregistrer sans ordre l'existence des écrits. Ce sont des *catalogues classés*, ayant pour but de procurer, avec rapidité, facilité et précision, des réponses aux diverses questions auxquelles peuvent donner lieu les recherches à travers les écrits.

Ces questions sont en nombre presque illimité. Quels ouvrages ont été publiés par tel auteur ? Quels ouvrages a-t-on publiés sur telle matière, en telle langue, à telle époque, en tel lieu, avec tel titre, de tel prix, etc., etc. ? Les notices, le plus souvent, ne peuvent être classées dans les répertoires que pour répondre directement aux questions d'un seul genre. Il faudrait dès lors constituer autant de répertoires qu'il y a de questions que l'on veut solutionner. En pratique, toutefois, on se borne à établir les répertoires qui permettent de répondre aux questions les plus usuelles, principalement les répertoires qui permettent de retrouver les ouvrages publiés par un auteur connu ou écrits sur une matière déterminée.

Le sous-classement de ces répertoires est effectué de manière à faciliter la réponse à d'autres questions. Ainsi, par exemple, les répertoires par matière seront sous-classés par ordre de date des publications.

On établit autant de *duplicata* d'une même notice qu'il y a de répertoires distincts à constituer. En outre, d'après le genre de question auquel doit répondre chaque répertoire, il y a lieu d'y faire figurer le même écrit à diverses places : à un siège principal est alors classé une *notice principale*, à des sièges secondaires sont classées des *notices secondaires* du même écrit (notices complémentaires ou notices de références, ou de renvoi).

23. Eléments utilisés pour la formation des répertoires bibliographiques. — Les publications bibliographiques, établies en con-
ou œuvre), et les répertoires *idéologiques* (dits aussi répertoires *par ma-*

(1) Ces répertoires sont aussi destinés à recueillir les fiches-prospectus d'ouvrages : il est désirable de voir généraliser l'usage de telles fiches par les éditeurs pour l'annonce des nouveautés. (Voir X 2, 9°.)

nexion avec le Répertoire Bibliographique Universel *(Bibliographia Universalis)*, fourniront leurs principaux éléments tant à ce répertoire qu'aux autres répertoires particuliers (1). Quant aux parties qui ne font l'objet d'aucune publication, elles sont constituées surtout par des notices manuscrites et il sera toujours loisible de recourir au service des copies que l'Institut a organisé pour délivrer des duplicata de ces notices. Enfin, le répertoire prototype et les répertoires particuliers peuvent aussi être enrichis, s'il y a lieu, par les notices bibliographiques provenant de notes ou de dépouillements opérés par des personnes privées, ou encore par l'utilisation des recueils bibliographiques anciens, découpés, collés sur fiches et complétés d'après les règles ici décrites (2).

Au fur et à mesure de l'impression du répertoire ou des contributions, les fiches de provenance étrangère et les fiches manuscrites seront remplacées par les fiches nouvelles extraites des contributions.

Les divers répertoires bibliographiques particuliers, établis sur les bases qui viennent d'être dites peuvent, à leur tour, contribuer à fournir, au Répertoire Bibliographique Universel prototype, des renseignements précieux qui lui manqueraient et, par son intermédiaire, faire bénéficier de cet apport tous les affiliés à l'œuvre de l'Institut International de Bibliographie.

24. Espèces diverses de répertoires bibliographiques. — Les fiches établies individuellement par notice permettent de constituer deux catégories principales de répertoires, les répertoires *onomastiques*, destinés à faire connaître les œuvres qui se rapportent à un nom donné (auteur

(1) Voir V, *Catalogue de la Bibliographia Universalis.*

(2) Les recueils publiés en dehors de la coopération de l'Institut, en suivant d'autres méthodes, sont aussi utilisés pour la formation du Répertoire prototype. Avant de fusionner, avec ce Répertoire, les notices qui proviennent de ces recueils, l'Institut cherchera, autant que possible, à l'avenir, à faire reporter les indices de classification bibliographique attribués à chaque notice sur un exemplaire de chacun de ces recueils, conservé dans sa bibliothèque. L'indexation d'autres exemplaires des mêmes recueils destinés à être découpés ou recopiés pour former des répertoires particuliers dérivés du Répertoire Bibliographique Universel deviendra, dès lors, toute mécanique et, par conséquent, fort économique. L'Institut publiera la liste des recueils qui auront subi ce traitement. Il sera aussi possible de publier séparément l'index décimal des recueils principaux de bibliographies anciens et récents, en attendant la publication de parties étendues du Répertoire Bibliographique Universel.

tières), destinés à faire connaître toutes les œuvres qui se rattachent à un sujet déterminé.

Les répertoires de ce dernier genre sont les plus utiles et ce sont ceux que l'on a intérêt à constituer de préférence, quand on ne veut pas s'astreindre à conserver un double répertoire complet, ce qui exige que l'on possède en double la série des fiches bibliographiques que l'on désire classer.

On peut d'ailleurs, quand on a constitué, à l'aide d'un exemplaire de ces fiches, le répertoire idéologique, suppléer à l'établissement du répertoire onomastique complet par le classement d'une série de fiches spéciales, donnant simplement chacune, en regard des noms d'auteurs, les numéros d'ordre ou les indications de référence qui permettront de retrouver dans les répertoires idéologiques les fiches contenant les notices complètes sur les œuvres de ces auteurs.

Les répertoires *onomastiques* sont dits aussi répertoires par noms d'auteurs, mais ils peuvent, dans certaines parties, être classés aussi alphabétiquement d'après les titres des œuvres, par exemple quand il s'agit d'ouvrages anonymes, ou bien ils peuvent comporter des sous-classements numériques pour les subdivisions par catégories des œuvres diverses d'un même auteur ou de leurs éditions ou traductions successives (1).

Les répertoires *idéologiques* établis à l'aide de fiches portant les numéros de la classification bibliographique décimale sont, en principe, classés d'après l'ordre de ces numéros (2). Toutefois, les fiches individuelles se prêtent aussi au classement alphabétique à l'aide de mots *classificateurs* qui sont mis en vedette en les inscrivant, par exemple, dans l'angle supérieur droit, au-dessus du numéro classificateur, ou bien à l'aide de *rubriques de classement*, simplement soulignées ou écrites en caractères spéciaux et faisant partie du titre même des œuvres.

Les répertoires idéologiques classés alphabétiquement peuvent donc être établis à l'aide des mêmes fiches, soit en lieu et place des répertoires classés numériquement, soit concurremment avec ces derniers.

On peut aussi, comme on le verra plus loin, avoir, dans certains cas, à combiner le classement alphabétique avec le classement numérique, pour établir certaines subdivisions du répertoire classé en ordre décimal.

---

(1) Voir, ci-après, 6, *Répertoires onomastiques*.

(2) Voir, ci-après, 5, *Répertoires idéologiques*.

Dans chaque catégorie de répertoires, onomastiques ou idéologiques, il y a lieu de distinguer les répertoires *généraux* ou *principaux*, dans lesquels on classe, en principe, la totalité des fiches bibliographiques à recueillir, et les répertoires *spéciaux* ou *secondaires*, dans lesquels on ne classe, au contraire, qu'un certain nombre de fiches choisies parmi celles qui constituent les répertoires généraux.

Qu'il s'agisse du Répertoire Bibliographique Universel prototype ou de Répertoires bibliographiques particuliers dérivés, le fait que ces Répertoires s'accroissent d'une manière continue de notices de provenance variée rend nécessaire d'indiquer sur chaque fiche quelle est son origine ou sa provenance et de tenir *inventaire permanent* des accroissements. Afin de centraliser, dans les répertoires eux-mêmes les renseignements d'inventaire ainsi que tous ceux qui peuvent faciliter la consultation et le développement, on réunit toutes les fiches qui y sont relatives en une *Partie administrative*, placée au commencement des répertoires.

Les répertoires onomastiques et idéologiques peuvent, s'il est jugé utile, être complétés par d'autres répertoires à base chronologique, linguistique ou géographique, au sujet desquels des explications sont données plus loin.

25. Identité et indication d'origine des notices. — Les fiches de toute provenance sont confondues en une seule collection dans les répertoires bibliographiques. Pour pouvoir rétablir à tout moment leur provenance ou leur origine, il est indispensable qu'elles portent, chacune, des indications spéciales sous la forme d'un numéro d'origine, suivi éventuellement d'un libellé en mots, et se rapportant à chacune des contributions incorporées dans les répertoires.

Les motifs qui justifient le numérotage continu des notices d'une même contribution imprimée, tel qu'il a été expliqué plus haut, justifient aussi le numérotage des diverses contributions à un même répertoire.

D'autre part, les contributions aux répertoires bibliographiques sont susceptibles d'améliorations successives et l'on doit prévoir que certaines publications de fiches donneront lieu, ultérieurement, à des éditions nouvelles. Il faut, en ce cas, pouvoir retirer facilement des répertoires les fiches anciennes pour leur substituer les fiches nouvelles.

Enfin, un bon inventaire permanent des répertoires nécessite aussi l'indication de leur origine sur les notices bibliographiques.

La série des numéros d'origine reste propre à chaque répertoire par-

ticulier. Il s'ensuit qu'il n'y a aucune utilité à uniformiser le système des numéros d'origine entre répertoires appartenant à diverses institutions ou personnes.

Pour les contributions imprimées au Répertoire Bibliographique Universel *(Bibliographia Universalis)*, le numérotage de ces contributions elles-mêmes, tel qu'il est donné au catalogue, suivi de l'indication de l'édition, peut faire office de numérotage d'origine. L'Institut s'est servi conventionnellement des n[os] 5001 et suivants, pour numéroter les contributions autres que celles de la *Bibliographia Universalis* : notices manuscrites et notices formées par découpage et collage d'autres bibliographies ou de catalogues de bibliothèques ou d'éditeurs, etc.

3. Partie administrative.

31. Notion générale. — La partie administrative des répertoires bibliographiques comprend, sur fiches méthodiquement classées, toutes les données propres à la formation et à la consultation d'un répertoire déterminé, autres que les fiches bibliographiques proprement dites ou les fiches divisionnaires qui servent à les répartir en groupes. Pour poursuivre la comparaison donnée plus haut (1) entre un livre et un répertoire sur fiches, on peut assimiler la partie administrative du répertoire à l'introduction d'un recueil bibliographique sous forme de livre, ainsi qu'aux avertissements et aux divers éléments qui ne constituent pas l'ouvrage proprement dit, telles les indications sur la méthode suivie, l'inventaire du contenu ou la table des matières, les relations entre le recueil et les autres publications de la même collection, les renseignements relatifs aux conditions de souscription, etc.

Les répertoires bibliographiques étant formés par apports successifs de notices, il importe de donner à cette partie introductive un développement continu et tenu constamment à jour. Pour ne pas rompre l'unité du répertoire et pour éviter la dispersion de renseignements utiles, il convient de les établir également sur fiches. C'est d'ailleurs sous forme de fiches que l'Institut a jugé qu'il était le plus pratique d'adresser, à tous les correspondants possesseurs de répertoires, toutes les informations de service relatives à ces répertoires : prospectus de

(1) Voir VII, § 16.

publications nouvelles, errata de fiches bibliographiques, bulletins accompagnant l'expédition des divers fascicules des contributions, etc. La partie administrative de chaque répertoire permet de collectionner ces informations utiles et de les réunir en un ensemble organisé.

32. Divisions de la partie administrative. — La partie administrative peut comprendre plus ou moins de divisions, suivant que l'utilité pratique en est reconnue par le possesseur de chaque répertoire. L'étendue de cette partie dépend surtout de l'étendue des répertoires eux-mêmes. On a établi ci-après des cadres assez complets pour satisfaire à des desiderata multiples. Il reste loisible à chacun de les approprier à ses besoins personnels.

Les divisions de la partie administrative ont été complétées par une notation concise formée de sigles composés de lettres, de manière à éviter toute confusion avec les nombres de la classification bibliographique employés pour le classement des autres parties. On inscrit ces sigles sur les fiches divisionnaires de la partie administrative et on les porte aussi sur les fiches de renseignements qui y sont destinées, en les faisant précéder des mots : *Partie administrative, Aedc.*

33. Classification de la partie administrative.

A. PARTIE ADMINISTRATIVE DU RÉPERTOIRE.

Aa. Organisation et méthode.

On réunit ici toutes les fiches relatives à des points d'organisation et de méthode, notices générales sur fiches relatives à l'Institut de Bibliographie, à ses services, au Répertoire Bibliographique, etc.

Ab. Catalogues des publications de l'Institut International de Bibliographie.

On classe ici les catalogues sur fiches des publications de l'Institut International de Bibliographie et les fiches séparées, avec ou sans bulletin de commande, relatives à ces publications.

Aba. Bibliographia Universalis.

On classe ici, par numéro d'ordre, les notices relatives aux diverses contributions imprimées.

Abb. Publications de l'Institut International de Bibliographie.

On classe ici, par numéro d'ordre, les notices relatives aux divers ouvrages faisant partie de la collection dite « Publications de l'Institut International de Bibliographie ».

Ac. Matériel et accessoires.

On classe ici les renseignements relatifs à la description des fiches en blanc, des meubles classeurs, etc.

Ad. Classification bibliographique.

Si l'on veut réunir dans les répertoires sur fiches tous les éléments nécessaires à leur consultation, on peut découper et coller sur fiches les parties des tables méthodiques et de l'index alphabétique de la classification bibliographique décimale, qui se rapportent aux matières du répertoire envisagé.

La mise sur fiches de la classification peut rendre d'appréciables services pour les répertoires généraux peu étendus et pour les répertoires de spécialités. Elle fait des répertoires un tout complet par lui-même et dispense d'avoir recours, pour le consulter, à un ouvrage séparé qui peut ne pas être immédiatement à la disposition du chercheur.

Ada. Table méthodique abrégée.

Table comprenant les divisions principales, au nombre de mille environ.

Adb. Table méthodique développée.

Adc. Index alphabétique.

Ae. Inventaire permanent du répertoire.

On classe ici toutes les fiches relatives à l'inventaire établi de la manière qui est dite ci-après sous IX, § 4.

Aea. Inventaire chronologique.

Aeb. Inventaire par numéro de contribution.

Aeba. Inventaire proprement dit.

Aebb. Index alphabétique de l'inventaire par contribution.

Aec. Inventaire des diverses parties du répertoire.

Aed. Inventaire des périodiques bibliographiés.

Aeda. Inventaire par ordre alphabétique des titres.

Aedb. Index des périodiques bibliographiés, classé par ordre de matières (classification décimale).

Aedc. Index des périodiques bibliographiés, classé par ordre des contributions bibliographiantes (numéros des contributions).

Af. Abréviations et signes conventionnels.

On classe ici, sur fiches, les principales abréviations dont il a été fait usage par les auteurs des diverses contributions incorporées dans le répertoire. Les mêmes abréviations et signes conventionnels peuvent, éventuellement, avoir été employés avec des significations différentes. On aura donc soin d'indiquer, à la suite de chacun d'eux, le numéro et le titre de la contribution, de la même manière qu'ils sont mentionnés sur les fiches bibliographiques elles-mêmes. Il sera facile, dès lors, de rétablir l'identité de chaque abréviation.

Afa. Abréviations.

Les mots abrégés, les lettres initiales, l'alphabet et les sigles composés de différentes lettres sont classés en une seule série alphabétique.

Afb. Signes conventionnels.

Ces signes sont variés et nombreux. Ex. : °, †, §, —, etc. On en établira la liste numérotée, que l'on placera en tête des fiches consacrées à chacune des abréviations en particulier.

Ag. *Errata* et *addenda*.

On classe éventuellement ici les fiches relatives aux *errata* et *addenda* concernant les *Tables de classification bibliographique*, le *Manuel du Répertoire Bibliographique Universel* ou les diverses contributions de la *Bibliographia Universalis*. Le sous-classement correspond à celui de ces publications.

4. Inventaire permanent des répertoires.

41. Notion générale. — L'inventaire ou catalogue permanent du contenu de chaque Répertoire particulier est aussi nécessaire que l'inventaire du répertoire Bibliographique Universel (1). Il peut donner l'unité et le caractère scientifique nécessaire pour former, d'un ensemble de notices d'origines diverses qui ne constituent par elles-mêmes que de simples matériaux, une collection méthodiquement organisée et susceptible de s'accroître d'une manière continue.

L'inventaire d'un répertoire bibliographique doit comprendre quatre parties :

L'inventaire par numéros de contributions (Inventaire numérique) ;
L'inventaire par ordre de date des accroissements (Inventaire chronologique) ;
L'inventaire des diverses parties du répertoire ;
L'inventaire par titre des périodiques dépouillés.

Il a établi ci-dessous divers types de fiches qui permettent de réaliser un tel inventaire d'une manière précise et rapide. Il est évident qu'il est possible d'en modifier le dispositif suivant le but propre à chaque répertoire.

42. Inventaire numérique. — Cet inventaire, établi par duplicata de l'inventaire chronologique, enregistre toutes les entrées de fiches, en les classant par numéro de contribution. A chaque contribution on affecte une notice descriptive. Les notices extraites du catalogue des contributions de la *Bibliographia Universalis* (V, § 7) peuvent servir à cet effet. Le bulletin d'expédition des fiches, formant un même fascicule, décrit plus loin (IX, § 18), est conservé dans cet inventaire et classé à la suite du numéro de chaque contribution. A défaut de bulletin d'expédition, il est tenu note, sur la notice principale de la contribution elle-même, de la réception des divers fascicules et du nombre de fiches qu'ils comprenaient, à destination des divers répertoires. On pourra se servir, à cet effet, des fiches inventaires de périodiques décrites ci-après.

L'inventaire par numéro de contribution sert d'abord à indiquer quelle

(1) L'inventaire ou catalogue du Répertoire Bibliographique Universel (prototype manuscrit), dont le résumé est donné page 47 à 51, est tenu constamment à jour par l'Institut International de Bibliographie. Il comprend les quatre parties décrites ci-après.

source particulière a été désignée par un numéro déterminé de contribution et, par conséquent, il donne le moyen d'identifier la provenance des fiches qui portent au talon ce numéro de contribution. Il sert ensuite à contrôler les réceptions de fiches et à indiquer immédiatement quels fascicules d'une contribution ont été incorporés ou non dans les répertoires.

Lorsque le nombre des contributions d'un répertoire devient assez élevé pour justifier un index alphabétique sommaire renvoyant du titre des contributions à leur numéro d'ordre, cet index est établi sur fiches placées à la fin de l'inventaire par numéro de contribution. Ex. :

Bibliographia Bibliographica. Contribution n° 31.
Vallée, Léon, *Bibliographie des bibliographies*. Contribution n° 5002.

43. Inventaire chronologique. — L'inventaire chronologique enregistre, par ordre de date, les accroissements d'un répertoire, au fur et à mesure qu'ils se produisent. Il peut être établi sur fiches d'après les cadres du tableau suivant, dans lequel on a figuré un exemple imaginé :

N° d'entrée.	Date de l'entrée.	N° de la contribution, édition, fascicule.	Matière des notices.	Nombre des notices. Répertoire des		Totaux cumulés des notices. Répertoire des		
				Auteurs	Matières	Aut.	Mat.	Ens.
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1	1904.08.03	34 Ad. N° 17	01	54	70	54	70	124
2	1904 10.12	17 Acd. N° 14	385	217	228	271	298	569
3	1904.10.12	18 Aed. N° 33	657	28	50	299	348	647
4	1904.10.14	5001	657	—	321	299	669	968
5	1904.10.17	5002	01	—	4322	299	4991	5290

Inventaire chronologique. O Partie administrative Aea.

(1) Toutes les fiches se rapportant au même fascicule d'une même contribution et entrées le même jour sont considérées comme une

entrée et figurent séparément sous un numéro d'ordre à l'inventaire.

(2) La date d'entrée est indiquée sous la forme chiffrée décimale.

(3) Le numéro de la contribution est spécifié, s'il y a lieu, par le sigle de l'édition et le numéro du fascicule.

(4) La spécification est exprimée, au moyen des nombres de la classification bibliographique, de la matière dont traitent les notices.

(5) Le nombre de fiches dont chaque entrée nouvelle a accru le répertoire des auteurs.

(6) Le nombre des fiches dont chaque entrée nouvelle a accru le répertoire des matières.

(7) Le total cumulé des fiches entrées au répertoire des auteurs.

(8) Le total cumulé des fiches entrées au répertoire des matières.

(9) Le total cumulé des fiches entrées dans les deux répertoires.

Au lieu de réunir sur une fiche les indications relatives à plusieurs entrées, on peut aussi consacrer une fiche séparée à chaque entrée et la décrire d'une manière plus complète.

44. Inventaire des diverses parties du répertoire. — Cet inventaire consiste en un relevé, opéré à des dates déterminées (tous les six mois ou tous les ans par exemple), de la consistance des diverses parties d'un répertoire bibliographique : partie alphabétique, partie méthodique, divisions principales de la partie méthodique, etc.

L'inventaire du Répertoire Bibliographique Universel donné plus haut (VIII) peut servir de modèle, soit que l'on étende, soit que l'on réduise le cadre des divisions.

Cet inventaire peut être établi, soit par comptage des fiches du répertoire, soit par extrait de l'inventaire chronologique et de l'inventaire réparti par numéro de contribution. L'intérêt qu'il présente est réel. pour connaître les ressources du répertoire sur une branche déterminée Cet inventaire, toutefois, comparé aux précédents, n'a qu'une utilité secondaire, au point de vue de la bonne organisation des répertoires.

45. Inventaire des périodiques bibliographiés. — Cet inventaire consiste en un relevé des fascicules des divers périodiques dont les articles ont été bibliographiés et sont entrés dans les répertoires par le canal des diverses contributions ou sous un numéro de contribution attribué conventionnellement à un seul périodique.

Cet inventaire pourra être établi sur des fiches *annuelles* ou sur des fiches *générales* ou *séculaires*.

Les fiches annuelles sont du type suivant :

Revue Médicale (Paris) [a].

—

Paraissant *le mercredi*.
52 numéros par an [b].

Nombre classificateur *61* [c].
Contribution n° *30* [d].

ANNÉE *1903* [e]. | Dèpouillement *intégral* [f].

[g] 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
51	52								

Inventaire par titres de revues. O Partie administrative Aed [h].

[a] Titre de la revue suivi du nom de la ville où elle est publiée.

[b] Périodicité, date, nombre annuel de fascicules, mode de publication. Conventionnellement on attribue uniformément un numérotage aux fascicules successifs d'une même année, alors même que la suite des fascicules est indiquée sur les périodiques selon une autre méthode.

[c] Nombre classificateur bibliographique décimal du périodique lui-même.

[d] Numéro de la contribution dépouillante.

[e] Année du périodique dépouillé.

[f] Indication si le dépouillement est intégral, c'est-à-dire si tous les articles indistinctement ont été bibliographiés ou seulement les articles d'une certaine espèce : par exemple les articles d'anatomie [611] dans une revue générale de science médicale [61].

[g] Ces fiches, divisées en 52 cases, peuvent servir, sans changement, pour l'inventaire des dépouillements des périodiques de n'importe quelle périodicité, pourvu qu'il ne soit pas publié plus d'un numéro par semaine, soit 52 par année. On oblitère, au moyen d'une croix, les case

correspondant aux numéros dépouillés. On obtient ainsi un inventaire à la fois numérique et visuel.

[h] Indication de la subdivision de la partie administrative sous laquelle la fiche d'inventaire sera classée.

Les fiches générales ou séculaires d'inventaire embrassant une période de publication maximum de 110 années, soit tout le XIXe siècle et les dix premières années du XXe, sont établies comme suit :

180.										
181.										
182.										
183.										
184.										
185.										
186.										
187.										
188.										
189.										
190.										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

O

La mention de l'année, correspondant à chacune des cases, se lit en combinant la légende verticale des décades avec la légende horizontale des années.

On utilise ces fiches générales lorsque le dépouillement d'une revue a été réalisé, soit pour la période d'une année, soit pour une période d'années, par les contributions imprimées à la *Bibliographia Universalis* ou pour toute autre source embrassant plusieurs années. Ces fiches servent aussi à condenser en une seule plusieurs fiches annuelles se rapportant à un même périodique.

On attribue à un même périodique autant de fiches d'inventaire annuelles ou générales qu'il y a de sources ou contributions par le canal

desquelles les articles d'un même périodique entrent dans le répertoire.

Lorsque le nombre des revues dépouillées dont les articles figurent dans le répertoire est très considérable, il y a utilité à compléter la série des fiches de cet inventaire, qui est classé alphabétiquement par titres de revue, par deux index sommaires, indiquant : l'un, par ordre décimal des nombres classificateurs, les titres des revues dépouillées concernant les diverses matières ; l'autre, par ordre de sources, les titres des revues dépouillées par une même source ou contribution. Ces index, établis d'une manière très concise, renvoient, pour le détail du dépouillement, aux fiches principales de l'inventaire par titres de périodiques.

5. Répertoires idéologiques.

51. Notion générale. — Les Répertoires idéologiques, dits aussi Répertoires par matières ou Répertoires méthodiques, sont destinés à faire connaître tous les écrits qui se rattachent à un sujet déterminé.

Ils permettent aussi de retrouver la notice d'un ouvrage dont on connaît la matière, mais dont on ignore le nom de l'auteur.

52. Classement. — Dans les Répertoires idéologiques, les fiches se classent d'après l'ordre de succession des *numéros classificateurs* de la classification bibliographique décimale, en plaçant sur le devant des tiroirs les numéros les plus bas.

Sous chaque nombre classificateur les fiches sont ensuite sous-classées par *ordre chronologique de date* des écrits, en commençant par les plus anciens, de manière à former, en quelque sorte, l'histoire littéraire de chaque question.

53. Classification des matières. — La classification bibliographique décimale fait l'objet de l'exposé général et des diverses tables méthodiques et de l'index alphabétique qui figurent ci-après dans ce volume (1).

54. Fiches divisionnaires. — Nous indiquons ici les arrangements

(1) Voir à la fin du volume.

de fiches divisionnaires dont l'usage a démontré les avantages dans l'établissement des répertoires idéologiques.

Pour séparer les fiches bibliographiques en grandes classes, on se servira des fiches divisionnaires à bec du premier rang, de couleur orange. Ces fiches portent en tête le numéro classificateur correspondant au groupe qu'elles précèdent, et peuvent, en outre, recevoir le tableau des subdivisions principales de ce groupe, de façon à dispenser de recourir aux tables de classification mêmes, quand on consulte le répertoire. On peut, par exemple, faire précéder les fiches relatives à la division 5 des sciences pures de fiches divisionnaires oranges donnant le titre des divisions 51, 52, etc., jusqu'à 59 inclus, et faire précéder les fiches relatives à chacune de ces divisions d'autres fiches divisionnaires, de même couleur, portant les titres des subdivisions de chaque division correspondante. La fiche divisionnaire concernant la division 52, *Astronomie*, se présentera, par exemple, sous la forme suivante :

52

52 Astronomie.

521 Astronomie théorique.
522 Astronomie pratique.
523 Astronomie descriptive.
524 Cartes et observations.
525 La Terre.
526 Géodésie, arpentage.
527 Navigation.
528 Éphémérides.
529 Chronologie astronomique.

O

MODÈLE DE FICHE DIVISIONNAIRE-TABLE DES MATIÈRES.

On proportionnera le nombre de ces fiches divisionnaires, servant de table des matières, au nombre de groupes qu'on désirera créer pour la facilité de la consultation des répertoires.

Ce procédé abrège le temps des recherches, car, en signalant l'endroit précis à partir duquel commencent et finissent les fiches bibliographiques relatives à chaque sujet, il permet, au moment de la consultation, de sauter rapidement d'un nombre à un autre.

Les nombres composés, formés de divisions de la classification principale, qui expriment des matières, et de subdivisions communes de forme, lieu, temps, etc., sont écrits partie par partie sur des fiches divisionnaires du second bec, voire du troisième et du quatrième bec, si la combinaison des rubriques est faite deux par deux, trois par trois ou quatre par quatre.

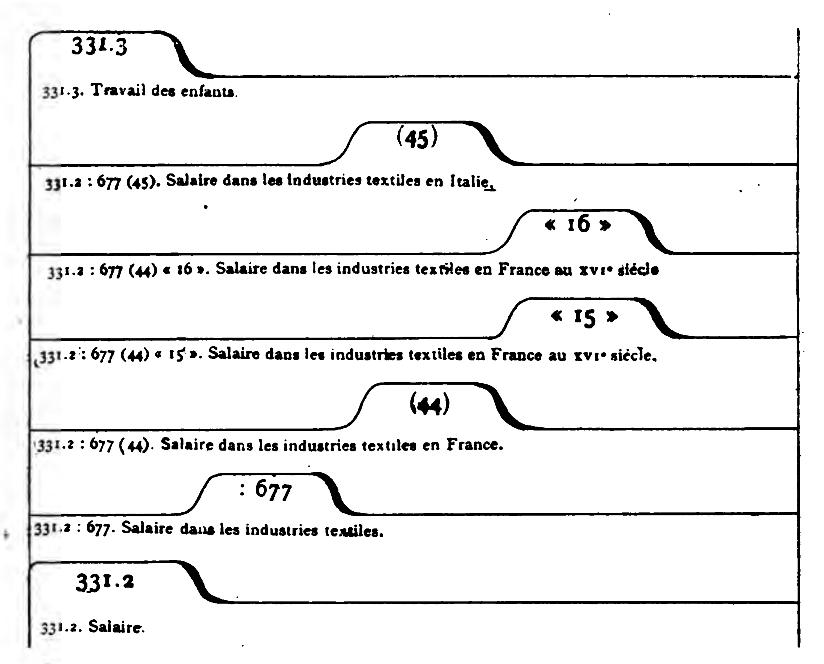
Le rang du bec des fiches divisionnaires correspond au degré de subordination les unes aux autres des diverses rubriques d'un nombre composé.

Quant aux fiches divisionnaires des subdivisions, communes, il leur a été attribué, par l'Institut International de Bibliographie, les couleurs suivantes :

Table auxiliaire	I	subdivision	de formes et généralités	=	Fiche	bleue.
—	II	—	de lieu	=	»	verte.
—	III	—	de langue	=	»	grise.
—	IV	—	de temps	=	»	jaune.
—	V	—	de point de vue	=	»	orange.
—	VI	—	de relation	=	»	orange.
—	VII	—	de noms propres	=	»	rose.

Les subdivisions communes de points de vue [... oo (table V)] ne sont pas séparées du nombre principal, avec lequel elles se combinent, et figurent avec lui sur les fiches divisionnaires oranges.

Le *croquis schématique* ci-contre montre que les fiches sont mises en évidence par le mode même de classement adopté et par les indications portées sur les fiches divisionnaires ; elles peuvent, en outre, être identifiées par la couleur des fiches divisionnaires, ainsi qu'il est possible de le constater dans le modèle hors page reproduit plus haut, p. 73.



CROQUIS SCHÉMATIQUE D'UN TIROIR DU RÉPERTOIRE IDÉOLOGIQUE.

55. Répertoires par matières à classements particuliers. — Les subdivisions ainsi formées par groupes dans le répertoire idéologique général permettent de constituer facilement des répertoires spéciaux, qui se trouvent naturellement formés en réunissant les différents groupes de même espèce établis dans les différentes divisions principales.

Le groupement des fiches sera alors celui que l'on peut obtenir en mettant à profit la réversibilité des nombres composés de façon à placer en tête les rubriques de classement correspondant au groupement que l'on a spécialement en vue.

Ainsi, on pourra former un répertoire par matières à base géographique en classant les fiches : d'abord d'après l'ordre des indices géographiques placés entre parenthèses, ensuite d'après les matières traitées.

De même, on pourra former un répertoire par matières à base chronologique en classant les fiches d'après la date à laquelle sont envisagées les matières traitées.

6. Répertoires onomastiques.

61. Notion générale. — Les Répertoires onomastiques (dits aussi Répertoires alphabétiques, Répertoires des auteurs) sont destinés à faire connaître les écrits qui ont pour auteur telle ou telle personne.

62. Classement. — Les Répertoires onomastiques sont classés par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Si l'on possède un grand nombre de fiches au nom du même auteur et si l'on désire établir un sous-classement parmi ces fiches, on peut établir à la suite du nom de l'auteur un classement par catégorie d'œuvres, tel que ce classement est donné à la Table auxiliaire VII, *Subdivisions alphabétiques*. Ex. :

Molière, 1.09. Études littéraires sur Molière.
Thiers (Adolphe), 1.03. Traductions des œuvres complètes de Thiers.

Les indications de cette table sous forme de numéros, n'étant pas imprimées sur les fiches, pourront y être portées à la main ou seront simplement inscrites sur les fiches divisionnaires. Dans chacune de ces divisions, on pourra sous-classer les œuvres soit d'après leur date de publication, soit d'après leurs titres.

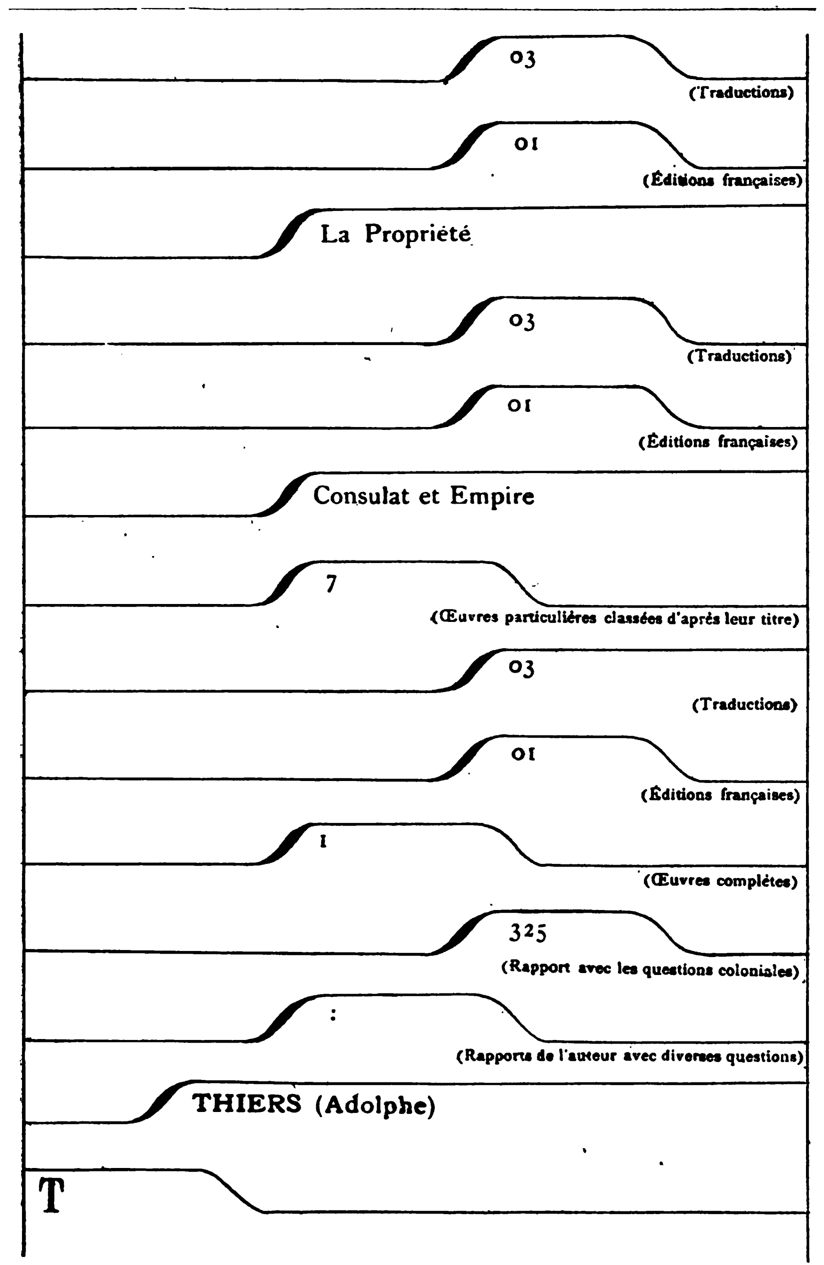
On peut encore, sous le nom d'un auteur, classer par duplicata non seulement tout ce qu'il a composé, mais encore tout ce qui concerne les rapports de cet auteur avec les divers sujets. Il suffira de rechercher, à cet effet, dans les fiches portant des numéros composés, celles qui, à la suite du numéro classificateur, portent le nom de cet auteur. Par exemple, les fiches relatives à la bibliographie de Molière, à sa biographie, à ses idées sur les femmes portent les nombres classificateurs :

012 : Molière. — 92 : Molière. — 396 : Molière.

On introduira ces fiches dans le répertoire par noms d'auteur sous la forme :

Molière : 012. — Molière : 92. — Molière : 396.

Le croquis schématique ci-joint donne un exemple d'application de ces règles au classement des œuvres de Thiers. Il donne aussi un exemple d'arrangement de fiches divisionnaires dans le répertoire onomastique.



CROQUIS SCHÉMATIQUE D'UN TIROIR DU RÉPERTOIRE ONOMASTIQUE.

63. Classification des noms d'auteurs. — En ce qui concerne les règles à observer pour le classement des noms par ordre alphabétique, on peut dire qu'elles ne sont autres que celles qui sont adoptées pour l'établissement des dictionnaires usuels des différentes langues et, plus particulièrement des dictionnaires d'histoire et de géographie et des dictionnaires biographiques.

Il n'y a de difficultés spéciales à prévoir que si l'on veut constituer un répertoire ayant un caractère international, car, dans ce cas, les noms propres, notamment ceux de pays et de villes, devront être reproduits sous leur forme d'origine, et il est nécessaire alors d'adopter un alphabet conventionnel et unique et de fixer l'ordre de classement qu'occupent dans cet alphabet les lettres des alphabets particuliers, français, allemand, tchèque, polonais, etc., en même temps que l'on établit des règles pour la transcription en caractères latins des noms composés en autres caractères, grec, russe, sanscrit, arabe, etc. (1).

Mais, dans la pratique, on peut se borner à considérer le classement de répertoires destinés à l'usage restreint d'une catégorie de lecteurs pratiquant le même idiome et adopter pour ce classement les règles les plus généralement suivies pour les dictionnaires publiés déjà dans cet idiome. Il sera toujours possible d'établir des fiches de références ou de renvoi aux diverses formes d'un même nom.

64. Fiches divisionnaires. — Des fiches divisionnaires, vertes ou oranges, du bec n° 1 servent à former les grandes classes d'après les lettres de l'alphabet, de A à Z, ou le groupe de lettres Ab, Ac... Ba, Bal, Bar, etc. (2).

Des fiches divisionnaires oranges, à encoche du premier cran à droite, servent à marquer les divisions d'après les auteurs dont les œuvres sont assez abondantes pour les justifier.

D'autres fiches divisionnaires oranges, à becs échelonnés, servent à

---

(1) Des règles détaillées pour la classification des répertoires alphabétiques sont actuellement en préparation. Elles indiqueront notamment quels noms ou mots doivent être choisis pour servir de base à ce classement, quelle forme il convient de donner à ces noms et quel ordre il y a lieu de suivre dans le classement de ces mots.

(2) On trouvera une liste des groupes de lettres d'après lesquels sont divisés ordinairement les ouvrages classés alphabétiquement par nom d'auteur dans *Cutter 's Alfatbetic-order Table.*

mettre en vedette, dans l'ordre de leur subordination, les diverses subdivisions de la table auxiliaire VII, *Subdivisions alphabétiques* (1).

65. Répertoires spéciaux des anonymes et des revues. — Il sera aussi loisible de scinder le répertoire onomastique en plusieurs parties, et d'en réserver la partie principale aux notices bibliographiques des seuls ouvrages ayant un nom d'auteur individuel.

En ce cas, on classera en une partie spéciale les notices relatives aux publications périodiques, qu'il ne faut pas confondre avec les titres des articles périodiques. Une seconde partie pourra être consacrée aux notices bibliographiques des ouvrages ayant un auteur collectif (sociétés, institutions, administrations publiques) ; la troisième, aux notices des ouvrages anonymes.

7. Répertoires bibliographiques divers.

AUTRES RÉPERTOIRES. — Les Répertoires idéologiques et onomastiques peuvent être complétés par d'autres répertoires, établis au moyen de duplicata des notices qui y figurent, mais en les classant d'après d'autres bases. Ces répertoires sont, en général, limités à un certain nombre d'ouvrages. Ce sont les suivants :

Répertoires par titre des écrits.—Classement d'après le premier mot de leur titre, des œuvres littéraires telles que poésies, romans, pièces de théâtre, livrets d'opéra, etc. Il a pour but de faire retrouver les écrits qui sont fréquemment connus par leur titre, alors que le nom de l'auteur est ignoré.

Répertoires des articles des périodiques.—Classement par ordre alphabétique des revues dans lesquelles ils ont été publiés et ensuite par ordre chronologique de publication ou d'après la pagination continue. Ce Répertoire constitue une véritable table des matières du contenu de chaque revue. Il peut être utile pour le contrôle des dépouillements faits et restant à faire. Il fournit directement les éléments pour la formation du

(1) Voir le croquis schématique ci-dessus qui montre la disposition des diverses fiches divisionnaires.

catalogue des périodiques conservés dans certaines bibliothèques. Ils sont utiles pour les recherches à base de date.

Répertoires classés par langue des écrits.—Il présente de l'intérêt pour réunir tous les documents écrits en des langues anciennes ou possédant une littérature peu étendue et dont les ouvrages sur n'importe quelle matière peuvent, dès lors, être considérés comme des sources utiles pour l'étude de la langue.

Répertoires classés par lieu de publication des écrits. — Ils peuvent être utiles pour l'histoire de l'imprimerie et ne pas s'étendre au delà des premiers siècles de l'imprimerie.

Répertoires classés par date de publication des écrits. — Ils peuvent également être utiles pour l'histoire de l'imprimerie.

Répertoires classés par noms d'éditeurs. — Ils peuvent être utiles pour l'histoire des officines particulières.

VIII.

Rédaction des notices bibliographiques.

SOMMAIRE (1).

---

(1) Pour la clarté de l'exposé, on a divisé méthodiquement la matière, et pour permettre de retrouver facilement chaque question, on a fait application de la notation décimale. Cette classification pourra éventuellement servir telle quelle de développement à la division de table de classification 025.321 *Rédaction de notices bibliographiques*. Ex. :

025.321.211.214 *Règle pour l'indication du prix des ouvrages dans la rédaction de notices bibliographiques.*

Les règles qui sont exposées ici sont très détaillées et très précises. Elles se rapportent à un idéal bibliographique vers lequel il faut tendre; mais, dans l'application, elles peuvent comporter des simplifications, si des motifs d'économie de temps et d'argent le justifient, en ce sens que certains détails réclamés peuvent être omis; mais il est entendu qu'on ne peut procéder d'une manière contraire à leurs dispositions. On a cherché ici à être le plus complet possible, afin de donner une solution aux difficultés que la rédaction des notices, si simple en apparence, fait surgir en réalité dès les premiers essais que l'on tente.

Les règles qui sont ici tracées se rapportent uniquement aux écrits de littérature courante imprimés dans les XIX[e] et XX[e] siècles. Pour les ouvrages antérieurs, ainsi que pour les *curiosa* et les raretés bibliographiques, des règles spéciales sont à suivre. On pourrait notamment se conformer à celles qui ont été exposées par M. Léopold Delisle pour les incunables (1).

---

(1) [Delisle, Léopold]. — 1886. — Instructions pour la rédaction d'un inventaire des incunables conservés dans les bibliothèques publiques de France. — *Bulletin des bibliothèques et des archives* (Paris), 1886, t. III, n° 1, p. 2-40.
[Signé *in fine*. — Tiré à part : Lille, L. Danel. In-8° (25 × 17), [IV] + 39 p.]

I. Notice bibliographique en général.

La notice bibliographique a pour but d'individualiser une œuvre intellectuelle écrite. Elle doit en établir le « casier ou état civil ». Chaque écrit, en principe, ne fait l'objet que d'une notice bibliographique (1).

La notice bibliographique doit être d'une exactitude scrupuleuse. Elle doit être d'une clarté et d'une précision telles, qu'une personne même peu habituée aux recherches bibliographiques puisse s'en servir sans embarras. Autant que possible, elle doit être complète, pour donner tous les renseignements que peut demander un travailleur, afin de le dispenser de toutes autres recherches pour individualiser un travail écrit. Enfin, elle doit être définitive, afin d'épargner à la science les recommencements, qui lui sont si nuisibles.

La rédaction des notices soulève quelques questions d'ordre général qu'il y a lieu d'examiner avant de passer à l'examen des différents éléments d'une notice.

11. Description « de visu ». Autopsie. — Pour atteindre au résultat : être à la fois exact, clair et complet, le bibliographe doit, en principe, procéder par « autopsie », c'est-à-dire qu'il ne doit procéder à la rédaction d'une notice bibliographique qu'en ayant le document sous les yeux. Mais il ne pourra toujours le faire; il devra souvent noter des documents qu'il n'a pu voir et sur lesquels il ne donnera d'autres renseignements que ceux qu'il a puisés à des sources diverses.

De là la nécessité de distinguer les notices rédigées par autopsie des autres, dont l'auteur ne garantit pas personnellement l'exactitude, la précision et le caractère complet. Faire cette distinction, c'est, pour le bibliographe, une des formes de la loyauté scientifique.

Suite à la note de la page précédente :

Une circulaire du ministère de l'Instruction publique, contenant les règles qui se dégagent de ces instructions, a été publiée sous ce titre :

1888. — Deuxième circulaire relative au catalogue des incunables. — *Bulletin des bibliothèques et des archives* (Paris), 1888, t. IV, nº 2, p. 49-52.

[Ces règles ont été traduites en anglais : *Library Journal,* 1888; t. XIII, p. 345-346.]

(1) Pour l'établissement de notices complémentaires destinées à faire figurer un même écrit à plusieurs places d'un répertoire bibliographique, voir plus loin, IX, § 27.

Il la fera au moyen du signe typographique *, dit astérisque.

Faire de ce signe la marque de l'autopsie est conforme à la marche même du travail bibliographique. Le bibliographe, en effet, note d'abord un document dont il apprend l'existence, puis il cherche à se procurer ce document, afin de le décrire et, lorsqu'il l'a obtenu, il complète sa première note. Cela fait, il marque que la description répond aux caractères exigés d'exactitude, de précision, d'achèvement en ajoutant l'astérisque. De même, celui qui consulte une bibliographie et qui, plus heureux que l'auteur, aura entre les mains un document que lui n'avait pu se procurer et n'avait su décrire *de visu*, contrôlera, corrigera et complètera la notice, et ajoutera alors l'astérisque pour en garantir l'exactitude.

La place de l'astérisque est en tête de la partie de la notice dite *références :*

* Paris, Félix Alcan, 1904, 2 fr.; 25 × 16, 104 p.

Un même travail peut avoir plusieurs références. Ainsi, par exemple, s'il a été publié à la fois par plusieurs revues, il ne fait l'objet que d'une seule notice et, dans ce cas, il se peut que certaines références soient établies par autopsie; d'autres, de seconde main. On ne peut donc marquer la notice entière du signe de l'autopsie.

12. Renseignements supplétifs. — C'est une fonction de pure description externe et matérielle qu'accomplit le bibliographe. Aussi, en principe, ne peut-il introduire dans sa notice rien qui lui soit personnel. Mais parfois force lui est bien, pour individualiser nettement un document, d'ajouter quelques renseignements indispensables, que ne donne pas la simple description externe. Ces renseignements doivent alors être distingués de tout ce qui est simple description externe. Ils seront inscrits entre crochets [ ].

Toutefois, ces renseignements peuvent provenir de trois sources différentes, soit d'indications imprimées à une autre place que le titre de l'écrit (nom d'éditeur indiqué au fini d'imprimer ou au dos du faux-titre, signature de l'auteur à la fin de la préface ou de l'ouvrage), soit d'une étude du contexte de l'écrit (date révélée par une allusion à un événement contemporain, nombre des pages non chiffrées comptées par le rédacteur de la notice), soit de recherches ou de confidences (nom caché sous un pseudonyme, nom d'un anonyme).

Pour différencier ces renseignements, il y a lieu d'affecter les crochets d'exposants, de la manière suivante :

[ ] [1] Mots empruntés à l'écrit.
[ ] [2] Eléments puisés dans l'écrit.
[ ] [3] Eléments puisés ailleurs.

Les notes explicatives ajoutées à une notice et la traduction du titre sont également placées entre crochets.

13. Langue. — Les notices bibliographiques doivent être rédigées dans la langue du document original.

La notice est tout d'abord une *copie* de renseignements donnés sur lui-même par le document bibliographié. Ce qui est *copie* doit être *copié* et non traduit. Quant aux renseignements accessoires que le bibliographe peut être amené à y ajouter, ils doivent l'être dans la même langue que le corps de la notice.

Il sera loisible, cependant, au bibliographe d'ajouter, entre crochets [], la traduction, en sa langue propre, de la notice ou de certaines de ses parties. Il conviendra même de toujours procéder ainsi, lorsqu'on note, des documents écrits en d'autres langues que les langues d'origine latine ou germanique.

14. Abréviations.— C'est une raison de clarté et de précision qui a décidé à proscrire les abréviations, mais on reproduira rigoureusement dans la partie de la notice qui est de la simple copie, les abréviations qui ont été employées dans le document lui-même.

Tout au plus, et pour faire une concession à des usages invétérés, peut-on tolérer, et uniquement *dans les références*, les abréviations suivantes :

v. pour volume
t. — tome
p. — page
} et les lettres correspondantes dans les autres langues (1).

Toutes autres abréviations doivent être rejetées d'une manière absolue, aussi bien les abréviations conventionnelles expliquées dans

(1) Le dédoublement de ces lettres pour indiquer le pluriel est sans utilité : le nombre qui précède ces abréviations indique suffisamment s'il s'agit d'un singulier ou d'un pluriel.

une clef, que celles provenant de la suppression des dernières lettres des mots.

Quant aux abréviations déchiffrables au moyen d'une clef, les motifs de cette prohibition sont, d'abord, le risque des fautes typographiques qui rendent inutilisables et sans valeur les notices où elles se seraient glissées. En outre, les déchiffrer entraîne une perte de temps, alors que la bibliographie a surtout pour but d'en faire économiser.

Enfin, une bibliographie où l'on a employé ces abréviations ne peut être découpée et ses notices collées sur fiches pour être introduites dans un répertoire, car elles y seraient incompréhensibles.

Supprimer la fin de certains mots n'a pas les mêmes inconvénients ; mais cette façon de procéder amène des hésitations, surtout chez ceux qui ne sont pas extrêmement familiers avec la langue dont le mot n'est pas écrit en entier, et pour que les notices puissent être lues partout et toujours sans hésitation, il faut la rejeter aussi.

2. Contenu d'une notice bibliographique.

Pour être complète, une notice bibliographique doit comprendre :

1° La *description* du document, afin de permettre au travailleur de le rechercher ou de le reconnaître ;

2° L'*historique* du document, c'est-à-dire l'indication de ses rééditions successives, des traductions, des comptes rendus, des analyses et des critiques, les exposés et les discussions auxquels il a donné lieu ;

3° Les *mentions de classification* qui sont mises en vedette et qui n'ont d'autre but que de faciliter le collectionnement et le classement des notices, d'une part, et les recherches des travailleurs, d'autre part.

La fonction propre de la bibliographie étant d'écrire l'histoire externe des livres, la notice bibliographique, comme telle, ne doit comprendre ni note critique, ni note analytique qui implique l'examen interne des ouvrages.

Toutefois, et à condition de les distinguer nettement de la notice bibliographique proprement dite, on peut juger utile parfois de combiner avec elle de brèves notes analytiques de cette nature.

La notice bibliographique doit être consacrée à l'écrit original. Les rééditions, reproductions, traductions, comptes rendus, analyses, etc., ne forment pas l'objet de notices séparées, mais elles sont bibliogra-

phiées à la suite de l'écrit original, dans la même notice et comme partie de l'historique dont elles relèvent.

Les règles qui vont être exposées s'appliquent non seulement aux notices qui doivent figurer dans les bibliographies proprement dites, mais encore aux listes d'ouvrages consultés, aux citations-renvois et aux citations-autorités données en note au bas des pages, et surtout aux catalogues de bibliothèques.

Dans tous ces cas, le but est de faire connaître un ouvrage et de permettre de le reconnaître et de le retrouver. Le même besoin existe de scrupuleuse exactitude, de précision, de clarté; si les citations et les articles des catalogues de bibliothèques contenaient tous les éléments de description des notices, le travail des bibliographes et la formation des répertoires seraient singulièrement facilités.

21. Description bibliographique. — La description bibliographique doit être une *quasi-photographie*. Elle comprend trois parties :

1° Le titre de l'écrit;
2° Les références;
3° Les particularités de l'écrit.

Les œuvres intellectuelles écrites à bibliographier se présentent sous différentes formes, tantôt en volume unique ou en volumes multiples, en plaquettes, en brochures; tantôt ce sont des mémoires ou articles publiés dans des recueils de sociétés savantes, dans des publications périodiques ou encore dans des recueils polygraphiques. Il y a lieu aussi à bibliographier ces recueils eux-mêmes.

Les règles à observer dans ces trois cas partent de principes communs. Mais elles sont très spéciales dans l'application de ces principes. Elles seront exposées successivement pour les travaux publiés séparément, pour ceux publiés dans des recueils et pour les recueils eux-mêmes.

Afin d'éviter les répétitions, c'est au sujet des travaux publiés séparément que les principes seront donnés. Pour les autres documents, seront seulement signalées les différences et les observations spéciales auxquelles l'application des principes généraux pourrait donner lieu.

211. Ouvrages séparés. — C'est de la page de titre que doivent être tirés les éléments de la description bibliographique : titre de l'ouvrage, noms et qualités de l'auteur, lieu d'édition, nom de l'éditeur, date de l'édition, prix. Seule la description purement matérielle : c'est-à-dire,

le format, le papier *s'il est spécial,* et la pagination, sont tirés par le bibliographe de l'examen matériel du volume.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, les éléments de la description, pris en dehors de la page de titre, sont placés entre crochets [ ].

S'il n'y a pas de page de titre, souvent la couverture sera imprimée et elle en tiendra lieu. C'est dans la couverture que seront pris alors les éléments de la description. Il sera fait mention dans les *particularités* de l'absence de la feuille de titre.

Si la couverture n'est pas imprimée, on le mentionnera dans les *particularités* et c'est le titre de départ qui fournira les éléments de la description bibliographique.

Lorsqu'un ouvrage est composé de plusieurs volumes, la notice est rédigée d'après la page de titre du premier volume et toutes les modifications apportées dans les pages de titre des autres volumes seront mentionnées dans les particularités.

S'il y a plusieurs pages de titre en langues différentes, on donne les différentes pages de titre.

Il arrive que les éléments de la description bibliographique ne soient pas tous fournis par le volume lui-même, par exemple que l'auteur ne se soit pas nommé, que l'éditeur ni l'imprimeur ne soient pas renseignés, de même la date, le prix de mise en vente, etc. Il y a lieu, pour le bibliographe de s'efforcer de remplir toutes les lacunes de la description et même de donner, pour ces volumes, une description bibliographique complète, comprenant tous les éléments qui vont être passés en revue. La mise entre crochets spécifiera les renseignements que le bibliographe n'aura pas extraits du volume lui-même, mais d'autres sources (1).

211.1 Le titre (objet du travail et auteur). — Transcrire exactement, tout entier, sans changement, modification, mutilation, interversion, sans le corriger ni le traduire, le titre du travail, c'est-à-dire tout ce qui a été mis en tête de l'ouvrage pour permettre de le distinguer de tout autre écrit : *objet* et *auteur* (2).

(1) Voir plus haut, § 12, *Renseignements supplétifs,* le mode d'emploi des crochets.

(2) Voir plus loin, § 23, *Mentions de classification en vedette,* les règles et sources pour le choix et la forme des noms d'auteurs, choisis pour le classement du répertoire alphabétique.

Le bibliographe enregistre, il *quasi photographie*. Tout ce que l'auteur a écrit pour permettre de distinguer son ouvrage doit être transcrit tel quel, car si l'auteur l'a fait ainsi, c'est qu'il l'a jugé bon, et le collateur ne peut, se mettant à sa place, refaire ce qu'il a fait et faire œuvre personnelle. Ce qu'il pense inutile ne sera-t-il pas, du reste un jour recherché ? Et tel petit détail à première vue insignifiant, telle répétition de mots, tel développement n'apparaîtra-t-il pas à son heure, comme un point important ?

Le bibliographe devant faire œuvre définitive, il ne peut *rien omettre, rien corriger, rien changer*.

Rien omettre : pas même les superfétations, telles les longues suites de qualités dont certains auteurs se décorent, ni les multiples renseignements, tels que le contenu du livre et d'autres choses encore, que les auteurs insèrent dans leurs titres.

Rien corriger : pas même les fautes typographiques, car c'est parfois une faute typographique qui est la caractéristique d'un livre, qui fait même sa valeur. Ces fautes doivent être signalées par le mot *sic* en lettres supérieures ou entre parenthèses.

Rien changer, pas même l'orthographe et la ponctuation. C'est à cette condition que la notice bibliographique donnera la physionomie réelle du livre, sa quasi-photographie.

Lorsque les mots sont écrits tout entiers en capitales, on suivra les règles orthographiques de chaque langue à l'époque de l'édition du livre. C'est ainsi que, pour les livres modernes en langue française, on n'emploiera la majuscule qu'au commencement des citations, des phrases qui suivent un point, des vers, des versets et des noms propres et des quelques rares noms qui y sont assimilés. En allemand, au contraire, à moins que l'auteur n'ait adopté les réformes de Grimm, tous les substantifs commenceront par une majuscule. En cas de doute, la majuscule sera évitée.

Mais, lorsqu'il s'agit de mots qui ne sont pas écrits au titre tout entiers en capitales, alors on conservera toutes les majuscules que l'auteur a mises, fussent-elles déplacées et de véritables fautes d'orthographe.

De même pour la ponctuation : elle sera conservée telle quelle, qu'il s'agisse de virgules, de points et virgules et d'autres signes semblables ou de tirets. Lorsque les différentes parties d'un titre sont séparées par un tiret, ce tiret sera reproduit dans la notice.

Les fins de lignes ne portant presque jamais de signes de ponctuation,

il ne faut pas en mettre dans les transcriptions. Dans les titres, en effet, leur absence ne marque pas, et, à la fin des phrases, s'il y en a plusieurs, le tiret remplace le signe de ponctuation qui peut manquer. Il n'y a guère qu'à la fin du titre, après la dernière des qualités de l'auteur le plus souvent, que les nécessités de la composition typographique peuvent exiger un point final. C'est le seul signe qui puisse être ajouté dans la transcription du titre.

S'il n'y a pas de titre à l'écrit ou si le titre ne fait pas connaître le contenu du travail, ou ne le fait pas connaître exactement, ou si, à côté de l'objet annoncé, le travail contient autre chose, le bibliographe devra se substituer à l'auteur et dire le contenu entre crochets [ ] et il le dira en observant les règles pour la rédaction des titres des travaux (1).

Si le titre principal ne fait pas connaître le contenu de l'écrit, mais s'il est indiqué par l'auteur lui-même, à la couverture, ou au titre de départ (c'est le cas le plus fréquent), ce titre sera transcrit aussi, mais entre crochets.

Si ce titre ne donne aucune indication sur le sujet traité, ce que le bibliographe ajoute au titre principal doit être placé en tête, car c'est la partie de la notice qu'on demande la première, celle que recherchent avant toutes autres la généralité des travailleurs; l'emploi des crochets empêche, du reste, les erreurs ou les confusions de se produire. Si c'est un développement ou une explication, ce qu'ajoute le bibliographe prendra place dans le corps du titre, à la suite des mots développés.

Le titre comprend donc essentiellement deux choses : la spécialisation de l'objet du travail et la désignation de l'auteur. Entre les deux viennent parfois s'ajouter quelques accessoires, qui ne peuvent être négligés dans la notice, qui doivent être copiés tels quels, afin que la description soit exacte.

Lorsque l'un des éléments essentiels manque ou est insuffisant, le bibliographe doit y suppléer, autant que possible, au moyen d'indications données par l'auteur lui-même à d'autres endroits du document.

Mais ce n'est pas tout ce qu'on trouve sur les pages de titre et, de même qu'il y en a beaucoup qui ne contiennent pas même ce qui est nécessaire, il y en a autant qui, outre le nécessaire et parfois même

(1) Des règles ont été proposées pour la bonne rédaction des titres par les auteurs, mais ce point ne rentre pas dans le présent sujet.

quoiqu'il n'y soit pas, contiennent une foule d'indications, les unes utiles, les autres beaucoup moins et même certaines absolument inutiles. Il y a d'abord des mentions étrangères au titre proprement dit, telles que : *ouvrage couronné..., approuvé..., autorisé..., extrait de ..., illustrations de...*, le sommaire de l'ouvrage, puis il y a le numéro de l'édition, du tirage, du mille, le nom de la collection dont l'ouvrage fait partie, puis des épigraphes, etc.

Il y a une distinction à faire dans les mentions qui figurent à la page de titre. Tout ce qui est compris entre les deux mentions essentielles : objet et auteur (avec toutes ses qualités), doit être copié intégralement dans le texte de la notice et comme formant le titre. Au contraire, tout ce qui vient après les mentions d'objet ou d'auteur, doit être rejeté dans les particularités. Pour bien indiquer que ces particularités sont signalées à la page de titre ou à la couverture et les distinguer ainsi de celles que révèle l'examen du volume, celles-ci seront placées entre crochets comme étant l'œuvre du bibliographe.

211.2 Références. — On entend ici par *références* les renseignements sur l'édition et la description matérielle et les éléments correspondants de la description, lorsqu'il s'agit de travaux publiés dans des recueils et de recueils eux-mêmes.

Les références des travaux publiés séparément comprennent deux groupes :

1° D'abord les renseignements sur l'*édition* (1) : ces renseignements sont donnés en général par le volume lui-même, savoir : le lieu d'édition, la maison d'édition, la date de l'édition et le prix fort de vente par l'éditeur. On les trouve le plus souvent tous à la page de titre. Les renseignements qui y font défaut et que l'on trouvera ailleurs dans le volume seront placés entre crochets [ ], par exemple le prix d'édition qui ne se trouve qu'au dos de la couverture ; et ceux que le bibliographe n'aura pas trouvés dans le livre lui-même, mais qu'il ajoutera de science personnelle ou sur des indications puisées à d'autres sources, il les mettra également entre crochets (2) ;

(1) Sous le nom d' « adresse bibliographique », on désigne parfois le lieu publication, le nom de l'imprimeur ou de l'éditeur, la date.

(2) Voir plus haut § 12 : *Renseignements supplétifs*, le mode d'emploi des crochets.

2° Les renseignements relatifs à la *description interne* de l'ouvrage, la « collation » : format, nombre de volumes et, pour chacun d'eux, la pagination et les illustrations.

211.21. Renseignements relatifs à l'édition. — L'éditeur est assez souvent, en même temps, l'imprimeur de ses ouvrages, mais il arrive que les éditeurs font imprimer leurs ouvrages dans des officines spéciales.

Le nom de l'éditeur, dans la pratique, figure seul à la page de titre et celui de l'imprimeur est rejeté au verso du faux titre, à la fin du volume, au fini d'imprimer ou en signature au bas de la dernière page. Les deux renseignements ont leur importance : ni l'un ni l'autre ne peut être négligé.

Lorsque l'éditeur n'est pas en même temps l'imprimeur de son livre, les deux renseignements d'édition et d'impression figureront dans la notice, l'édition en tête, l'impression ensuite, en faisant usage des crochets, lorsqu'il y aura lieu et conformément aux principes exposés.

La notation de l'imprimeur, lorsqu'il n'est pas en même temps l'éditeur, est accompagnée du mot imprimerie ou imprimeur, de la même façon qu'est faite la mention dans le livre. Ainsi :

*Paris, Hachette et Cie* [*Coulommiers, impr. Paul Brodard*].

Si le volume mentionne plusieurs éditeurs en même temps, chacun d'eux figurera à la notice bibliographique et ils seront réunis par la conjonction *et*, entre crochets, si elle ne figure pas au volume.

Mais il n'en sera pas de même pour les dépositaires, qu'il ne faut pas y noter. La distinction entre les éditeurs multiples et les éditeurs et les dépositaires sera parfois difficile. Il ne peut pas être formulé de règle pour l'établir.

Les deux notations des éditeurs et des imprimeurs se composent pour chacun d'eux du nom de lieu et de la firme.

211.211. Lieu. — C'est le nom de la localité où la maison d'édition ou d'impression a son siège — nom écrit dans la forme même où il figure dans le document bibliographié.

Si plusieurs sièges sont donnés à une même maison, tous sont reproduits dans la notice, réunis par la conjonction *et*, entre crochets, si elle ne figure pas dans le volume.

211.212. Firme. — C'est le nom que se donne la maison d'édition ou d'impression, sa raison sociale, sa firme commerciale, par exemple : *Hachette et Cie, Alliance typographique, Librairie générale de droit et de jurisprudence.*

Il peut se faire que les ouvrages portent à la fois une espèce de firme et un nom propre pour qualifier une seule et même maison, par exemple : *Maison Saint-Joseph, H. Vanderschelden.* Dans ce cas, le nom propre seul doit être noté, l'espèce de firme n'étant qu'une enseigne.

Et parfois, à côté du nom actuel de la maison, se trouve l'ancien nom, par exemple : *A. Annoot-Braeckman, Ad. Hoste successeur.* L'ancien nom est laissé de côté et le nom actuel figure seul à la notice.

Si l'éditeur ou l'imprimeur est une société, il arrive qu'à la raison sociale, on joigne le nom du directeur ou de l'administrateur. Il n'y a pas lieu d'introduire ce nom dans la notice bibliographique.

211.213. Date. — C'est la date donnée à la publication par l'éditeur : le millésime, s'il est seul donné ; la date plus complète, si elle est donnée plus complète.

Elle sera écrite dans les mêmes caractères que dans le volume, en chiffres romains, si elle s'y trouve en chiffres romains.

Lorsque la date donnée n'est pas celle de l'ère chrétienne (par exemple l'ère républicaine en France), on la fera suivre — entre crochets — de sa traduction en date de l'ère chrétienne. Et, comme les années des ères différentes ne commencent pas à la même époque, l'année de l'ère chrétienne correspondant à une année d'une autre ère sera celle dans laquelle se trouve comprise la plus grande partie de l'année à traduire.

Lorsqu'un volume a été publié, non pas en une fois, mais en plusieurs années, on donnera les millésimes de publication du premier et du dernier fascicule.

Lorsqu'un ouvrage est en plusieurs volumes publiés à des années différentes, on donnera seulement le plus ancien et le plus récent. Les millésimes de publication de chacun d'eux pourront être donnés en note parmi les particularités.

Ces millésimes différents seront réunis par des tirets.

211.214. Prix. — C'est le prix de vente du volume tel qu'il est fixé à sa mise en vente par l'éditeur, le prix fort, sans qu'aucune remise n'en soit défalquée. Ainsi les romans français cotés 3 fr. 50 c.,

qui sont presque partout vendus à des prix inférieurs, seront marqués 3 fr. 50 c.

Le prix sera exprimé dans la monnaie où il est indiqué sur le volume, et, à défaut de cette indication, le bibliographe qui parvient à ajouter ce détail à sa notice l'exprimera — entre crochets — dans la monnaie du pays d'édition à la date de l'édition.

211. 22. Description interne ou collation. — Ces renseignements de description interne, que les Anglais et les Américains appellent collation, mot qui peut être adopté en français aussi, sont l'œuvre personnelle du bibliographe. Mais, comme il les tire de constatations matérielles faites sur l'ouvrage lui-même, ils sont considérés comme donnés par l'ouvrage et, par conséquent, ne sont pas enclos de crochets.

Ces renseignements sont relatifs :

au format ;
au nombre de volumes ;
à la pagination ;
au nombre et à la nature des hors texte.

211. 221. Format. — Le format est exprimé par la mesure de la hauteur et de la largeur du livre. Cette mesure est donnée au demi-centimètre, de la manière suivante :

Si elle est exactement	169 mm,	on écrira 17
	170	17
	171	17
	172	17
	173	17.5
	174	17.5
	175	17.5
	176	17.5
	177	17.5
	178	18
	179	18
	180	18

Ces chiffres sont reliés par le signe de la multiplication ×, le chiffre de la hauteur étant donné le premier. Ex. :

17 × 12. Ouvrage de 17 centimètres de haut sur 12 centimètres de large.

Ces chiffres sont pris : pour les livres brochés, sur le feuillet le plus grand du livre ; pour les livres reliés ou cartonnés, sur la couverture.

221. 222. Nombre de volumes. — Si des volumes d'un ouvrage sont en plusieurs tomes, la mention en est faite : *x* volumes en *z* tomes.

Mais si l'ouvrage n'a qu'un seul volume, ce renseignement est sous-entendu et n'est pas porté à la notice.

222. 223. Pagination. — Le nombre de pages devrait, en principe, être donné pour chacun des volumes d'un ouvrage, mais il est de pratique générale de ne plus le donner si l'ouvrage a plus de quatre volumes.

Le nombre de pages est donné en indiquant le numéro de la dernière page imprimée de chacune des paginations d'un volume. Les paginations en chiffres romains sont indiquées en chiffres romains ; celles en chiffres arabes le sont en chiffres arabes et les pages imprimées non paginées sont comptées et leur nombre est inscrit en chiffres arabes entre crochets. Lorsque la dernière page imprimée d'une pagination ne porte pas de numéro, mais que les précédentes en ont, on lui donne, sans crochets, le numéro qu'elle devrait avoir.

Ces différents nombres ainsi constitués sont placés dans l'ordre des paginations auxquels ils correspondent et ils sont reliés entre eux par le signe de l'addition. Exemple : VII + 327 p.

On ne compte pas les pages verso restées blanches ni les feuillets blancs.

211.224. Hors texte, illustrations. — Les illustrations se groupent en *hors texte*, ou illustrations imprimées séparément d'avec le volume et ne rentrant pas dans la pagination, et en *vignettes* ou illustrations imprimées sur la même feuille que le texte et rentrant dans la pagination.

Les hors texte se divisent en deux groupes : les cartes et plans et les planches hors texte.

Les tableaux et graphiques imprimés séparément et non compris dans la pagination sont traités de la même manière que les hors texte.

La notice bibliographique doit donner le nombre des hors texte de chacun de ces trois groupes. Elle indiquera si le volume comprend des vignettes et, si possible, en donnera le nombre.

211.3. Particularités. — Ce troisième élément de description biblio-

graphique comporte une série de notations indispensables pour que la notice bibliographique soit une quasi-photographie du document bibliographié; ces notations sont sans objet pour le plus grand nombre des ouvrages.

Les particularités à relever éventuellement sont :

1° Les *mentions accessoires de la page de titre,* mentions étrangères au titre lui-même comprenant le sujet traité et la désignation de l'auteur, mentions qui se trouvent bien sur la page de titre, mais en dehors du texte même du titre. Ce sont, par exemple, les suivantes :

Ouvrage couronné... approuvé... adopté...
Extrait de...
Illustrations de... (nom de l'artiste).

L'édition est considérée comme une partie du titre et cette mention est jointe au titre, à la place qu'elle occupe dans la page de titre. En bibliographie, il n'est pas tenu compte des « mille ». Il peut en être différemment en bibliothéconomie. Les épigraphes ne sont pas reproduites ;

2° Les *particularités matérielles du volume,* par exemple :

Différences entre le titre ou les références de la page de titre et le titre et les références de la couverture. Absence de page de titre. Absence de couverture imprimée. Illustration de la couverture. Cartonnage ou reliure de l'éditeur. Différences matérielles entre les volume II et suivants et le volume I d'un ouvrage en plusieurs volumes, par exemple : modifications dans la rédaction du titre, dans l'adresse de l'éditeur, dans celle de l'imprimeur, modification du format, etc. ;

3° Les *particularités de l'édition,* par exemple :

Nombre d'exemplaires tirés, s'il est connu.

Nombre d'exemplaires tirés sur des papiers différents ou dans des formats différents ;

4° Le *nom de la collection ou de la série* dont fait partie l'ouvrage ;

5° Les sources où le bibliographe a puisé les mentions essentielles *du titre* qui ne figuraient pas à la page de titre et qu'il a ajoutées entre crochets.

212. Articles publiés dans des recueils polygraphiques. — Les

mêmes éléments de la description bibliographique sont à considérer ici : le titre, les références et les particularités. La question de savoir où se prennent les éléments de la description des articles donne lieu aux observations suivantes :

Ce qui, pour les travaux insérés dans des recueils polygraphiques, remplace la page de titre des ouvrages séparés, c'est le titre placé en tête de chacun d'eux. C'est généralement un titre de départ, c'est-à-dire un titre placé sur la page même où commence le travail et immédiatement avant lui. Mais des recueils, qui ne publient en général que des travaux d'une certaine importance, consacrent en tête de chaque mémoire un feuillet dont le recto constitue une vraie page de titre et dont le verso est blanc.

C'est dans le titre de tête : page de titre ou titre de départ, qu'il faut prendre les éléments de la première partie de la description bibliographique : le titre. Les éléments du titre puisés ailleurs sont placés entre crochets. Les références, c'est-à-dire l'indication du recueil, de la tomaison, de la date, se prennent au titre du volume du recueil ou à la couverture du fascicule.

212.1. Titre. Sujet traité. Auteur. — Le titre théorique d'une œuvre intellectuelle écrite comprend l'indication : 1° du sujet traité ; 2° de l'auteur du travail.

Il s'en faut de beaucoup que les titres des articles publiés dans des recueils satisfassent à ces conditions.

La plupart ne font aucune mention de l'auteur. Le nom de l'auteur se trouve en signature ou même seulement à la table des matières ou sur la couverture de la livraison, et ses qualités, même lorsque son œuvre est signée *in fine*, n'accompagnent pas la signature et figurent à la table des matières et, plus souvent, sur la couverture seulement.

Quant au sujet traité, un très grand nombre d'articles, surtout ceux insérés dans les journaux scientifiques, ne l'indiquent même pas, ces articles étant dénués de titre spécial. Il est aussi très fréquent que le titre donné soit loin de fournir une idée exacte du contenu ou de l'objet de la notice.

Le bibliographe doit faire ce que l'auteur aurait dû faire : combler ces lacunes et donner au travail un titre indiquant d'une manière sobre et parlante le sujet traité et déterminant exactement son auteur.

Si le titre qui se trouve en tête donne ces deux indications, sujet traité et auteur (nom et qualité), il sera reproduit tel quel.

Si le sujet traité manque, le bibliographe l'indiquera de la manière la plus sobre et la plus parlante et se servira des crochets ; de même, si le titre de tête est incomplet ou manque de précision. Les adjonctions seront placées dans la notice de la même façon qu'il a été dit au sujet des titres des travaux séparés.

Si c'est la désignation de l'auteur qui manque, le bibliographe ira chercher son nom et ses qualités, d'abord à la fin de l'article, à la signature, et complètera les indications qu'il y trouvera par celles qui pourraient être à la couverture du fascicule ou à la table des matières du volume du recueil S'il y a des différences entre les indications de la signature et celles de la couverture et de la table des matières, on les signalera dans les particularités. Les mentions puisées ailleurs que dans le titre de tête ou dans la signature seront encloses entre crochets. Ainsi, par exemple, un travail dont le titre de tête ne donne aucune indication sur l'auteur, qui est signé *E. Dubois*, qui est mentionné à la couverture du fascicule sous le nom de *E. Dubois, professeur à la faculté de droit de Liége*, et à la table des matières sous le nom de *Ernest Dubois*, sera noté :

.... [par] E[rnest] Dubois, [professeur à la faculté de droit de Liége].

Et dans les particularités, on dira :

> Signé in fine *E. Dubois*, mentionné sur la couverture du fascicule sous le nom de *E. Dubois, professeur à la faculté de droit de Liége*, et à la table des matières du volume sous celui de *Ernest Dubois*.

212.2. Références. — Les références ont pour objet l'indication des recueils, de la partie de ces recueils et de l'époque où ces articles ont paru.

Ces renseignements sont légèrement différents, suivant qu'il s'agit de recueils périodiques publiés en fascicules, de collections publiées par les académies et les sociétés savantes, ou de volumes de mélanges.

A. Pour les *recueils périodiques*, on donnera l'indication :

1. Du recueil, que l'on désigne :

a) Par le titre exact et complet (y compris l'article initial) sans abré-

viation d'aucune espèce, tel qu'il se trouve sur la couverture des fascicules ou à la page de titre du volume, mais débarrassé des sous-titres ;

b) Suivi du nom de la localité où il est publié, si ce nom n'est pas compris dans son titre.

On a proposé de joindre à ce nom de localité la firme de l'éditeur du périodique. Cet usage est à recommander. On pourrait également y joindre l'indication du format, renseignement utile aussi. Mais, comme ces deux détails trouvent leur place dans la fiche consacrée dans les répertoires et les catalogues au recueil périodique lui-même, on peut se dispenser de les donner dans la notice de chacun des articles qu'il a publiés.

2. De la date de publication attribuée par sa couverture au fascicule contenant l'article.

3. De la tomaison :

numéro de la série,
numéro que porte le volume : *a)* dans la série à laquelle il appartient; *b)* dans la collection ; par exemple :

6e série, tome IV (54e de la collection),

numéro du fascicule ou du numéro.

4. De la pagination par première et dernière page, nombrées dans les caractères mêmes qu'elles portent dans le recueil.

5. Des illustrations annexées à l'article, hors texte (cartes et plans, planches, tableaux) et vignettes.

B. Pour les *publications polygraphiques* d'académies ou de sociétés, si la publication est faite par livraisons périodiques, les indications données sont les mêmes que celles relatives aux autres publications périodiques, si ce n'est que le lieu de publication est remplacé par le siège de l'académie. S'il s'agit de recueils de mémoires, annuaires, *annual reports* et autres publications similaires, la date donnée est celle à laquelle correspond le volume en vue de laquelle il a été publié et non la date de l'édition : ainsi l'*Annuaire de législation étrangère,* publié par la Société de législation comparée, comprenant les lois de 1902 et édité en 1904, sera daté 1902 et non pas 1904, et si le volume, au lieu d'une pagination continue, a une pagination nouvelle pour chaque mémoire, la pagination se notera par le numéro du mémoire dans le

volume suivi de la pagination établie comme s'il s'agissait d'un ouvrage publié séparément.

C. Pour les *volumes de mélanges,* les références sont :

1. La description du volume par :

a) Son titre tel qu'il est donné par la page de titre ;

b) Les renseignements d'édition, ces deux groupes de renseignements notés comme il est dit pour la notation des recueils polygraphiques.

2. La tomaison, si le recueil a plusieurs volumes.

3. La pagination par première et dernière page, si le volume a une pagination continue, et s'il a une pagination nouvelle pour chaque mémoire, de la même façon qu'il a été fixé dans le même cas pour les publications polygraphiques des académies.

4. Les illustrations annexées au mémoire.

212.3. Particularités. — On notera :

1° Les particularités matérielles de la publication autres que celles qui ont leur place dans les références, par exemple celles relatives à la place où se trouvent les éléments de la désignation de l'auteur et aussi le cas où un article porte *in fine* la mention « à suivre » ou une mention semblable et où la suite promise n'a pas été donnée ;

2° Les mentions accessoires du titre qui n'y sont pas insérées et qui se trouvent, le plus souvent, en note du titre de départ.

213. Recueils polygraphiques. — Ils sont de trois espèces :

a) Les polygraphies ou recueils de mélanges ;

b) Les périodiques ;

c) Les publications de sociétés ou d'institutions.

213.1. Polygraphies ou recueils de mélanges. — La description en est faite exactement comme celle des ouvrages séparés, ainsi qu'il a été dit sous 211 et ses subdivisions.

213.2. Périodiques. — C'est la dernière forme du titre, des références et du mode de publication qui servent de base à la description.

Le titre est reproduit tout entier, tel qu'il se trouve à la page de titre du dernier volume publié. Des fiches de rappel sont faites sous toutes les formes différentes qu'a pu avoir ce titre en faisant suivre la

forme décrite de la mention : *précédé par, continué par,* avec référence à la dernière forme du titre.

Lieu et maison d'édition, lieu et maison d'impression, format, existence ou absence d'illustrations hors et en texte sont à indiquer comme pour des ouvrages séparés.

Le mode de publication comporte l'indication de la fréquence de la publication, de l'importance des fascicules, du prix de l'abonnement, de la composition des volumes, c'est-à-dire du nombre de fascicules dont la réunion forme un volume ou de la période couverte par un volume.

Enfin, sous la rubrique *Collection,* on donnera successivement et dans leur ordre chronologique, avec indication de la période à laquelle ils se rapportent, chacun des renseignements suivants :

a) *Titre :* les différentes formes qu'a affectées le titre du périodique ;

b) *Références :* les différents éditeurs et imprimeurs, les changements de format, l'introduction et la suppression des illustrations ;

c) *Mode de publication :* les modifications successives dans la fréquence de la publication, l'importance des fascicules, le prix de l'abonnement, la composition des volumes ;

d) *Durée :* la date à laquelle le périodique a commencé à paraître, celle où il a cessé de paraître, ou, s'il paraît encore, on l'indiquera par le mot *continue ;* puis enfin, le nombre de volumes et de numéros dont se compose la collection complète du périodique à la date — que l'on mentionnera — de la rédaction de la notice.

Il sera loisible, sous la rubrique *Rédaction et administration,* d'indiquer, dans leur ordre chronologique, avec mention de la période, les différents fondateurs, directeurs, rédacteurs (et non pas les collaborateurs dont, trop souvent, les noms ne figurent au titre qu'*ad pompam et ostentationem) ;* puis, de la même façon, les administrateurs et gérants.

Il sera loisible de donner la description bibliographique complète, établie comme si elles étaient des ouvrages séparés, des différentes tables récapitulatives du recueil.

Dans le cas où un travail de compilation s'étend sur plusieurs collections de périodiques et tient lieu pour eux de tables récapitulatives particulières, ce travail sera mentionné sous la rubrique *tables* dans la notice bibliographique de chacun d'eux.

213.3. Publications de sociétés. — La description en est faite

exactement de la même manière que celle des périodiques et comprend identiquement les mêmes éléments.

Seulement, lorsqu'il s'agit de rapports portant sur une ou sur plusieurs années et dont le titre commence par un adjectif numéral ordinal (premier, deuxième...), on fera suivre l'adjectif « premier » de quelques points entre crochets, et ces points, à leur tour, seront suivis de l'adjectif numéral ordinal du dernier rapport publié. Exemple :

Premier [... douzième] rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur.

Si la période couverte par le rapport est mentionnée dans le titre, on reproduira celui qui commence la série dont il est question et, entre crochets, après quelques points, celui du dernier.

On pourra mentionner aussi les dates extrêmes des périodes couvertes par le rapport, à moins que le rapport ne soit annuel et que l'année couverte commence avec celle du calendrier.

22. Historique. — Ainsi qu'il a été dit, c'est l'écrit original qui est la base de la notice bibliographique ; c'est son titre qui est écrit en tête de la notice.

Les rééditions, reproductions, traductions, les extraits, les analyses, les comptes rendus, les critiques ne forment pas l'objet de notices spéciales, ne sont pas traités comme des écrits à part, mais sont rapprochés du travail original et indiqués à la suite de sa description.

On y joindra la mention des procès auxquels il a donné lieu, des discussions qui ont suivi sa publication ou sa communication à une assemblée, avec la description bibliographique du texte des débats de ces procès ou de ces discussions, lorsque ce texte a été publié.

Mais la description bibliographique de tous ces éléments accessoires d'une notice bibliographique est faite de la même manière, avec les mêmes détails que celle des écrits originaux eux-mêmes ; elle contiendra, s'il s'agit de publications séparées, tous les éléments de la description des ouvrages séparés et, s'il s'agit d'articles de revues, tous les éléments de la description de ces articles : *titre, références, particularités.*

Ces éléments accessoires sont groupés par espèces et le titre de ces espèces précède, dans la notice, la description de chacun d'eux. Ainsi, les réimpressions sont précédées du mot *réimpression,* les traductions du mot *traduction,* et sont groupées par langues, les comptes rendus critiques des mots *comptes rendus critiques,* et ainsi de suite.

221. Réimpressions, tirés à part, extraits, rééditions, reproductions, traductions. — Ce sont les publications nouvelles, textuelles ou modifiées, partielles ou complètes, dans la même langue, ou dans d'autres langues, d'un écrit original.

Doivent aussi être relevés et décrits, les plagiats, les imitations, même s'ils n'ont pas provoqué de procès.

222. Critiques et analyses. — Par critiques et analyses, on entend ici les écrits provoqués par un écrit original.

Non pas les simples mentions, comme les comptes rendus sommaires que publient des journaux et des revues des séances des corps savants et qui donnent un écho des travaux qui y sont présentés. Ce ne sont pas là des documents bibliographiques que l'on peut rechercher, qui peuvent avoir un intérêt pour un travailleur. Ce sont plutôt des espèces de notices bibliographiques.

Parmi les écrits provoqués par un travail, il en est exceptionnellement qui dépassent le caractère de comptes rendus ou d'articles critiques, où l'auteur, au lieu de se borner à exposer et à critiquer les vues exposées dans l'écrit original, expose les siennes propres, où, en somme, la publication d'un écrit n'est que l'occasion choisie par l'auteur de l'écrit provoqué pour, traiter à son tour, le même sujet. Ce sont là des travaux indépendants auxquels il faut consacrer une notice bibliographique spéciale. Mais, de même que, dans cette notice, il faut dire que l'écrit a été provoqué par un autre, de même, dans la notice de l'écrit primitif, il faut mentionner les écrits qu'il a provoqués.

La distinction entre les écrits indépendants provoqués par un autre et les simples mentions, comptes rendus ou analyses, sera parfois délicate et fort difficile. Là se révélera le tact, le doigté du bibliographe. En cas de doute, il faudra bibliographier et consacrer une notice spéciale à un écrit qui semble être un article indépendant bien que provoqué par un autre écrit.

223. Procès. — Citer à la fois les procès civils et les poursuites répressives auxquels l'écrit a donné lieu. On dira les noms des parties, les tribunaux qui les ont prononcés et la date des jugements. Si les débats de ces procès ou certaines parties d'entre eux, les plaidoiries par exemple, ont été publiés, on en fera la description bibliographique.

Si ce sont des plagiats, des imitations qui ont donné lieu à des procès,

ces procès seront renseignés à la suite de la description du plagiat ou de l'imitation.

224. Discussions à la suite. — La présentation d'un travail dans une assemblée, corps savant, association, congrès, donne, le plus souvent, lieu à un débat ; de même, le dépôt d'une proposition dans une assemblée délibérante provoque un rapport et une discussion.

Ces discussions seront mentionnées en disant l'assemblée et la date où elles ont eu lieu et les noms des orateurs qui y ont pris part. Lorsque le texte de ces débats aura été publié, on en fera la description bibliographique.

Outre ces discussions orales dans une assemblée, des écrits sont parfois l'occasion de polémiques écrites, par exemple de polémiques de presse ou de brochures. Ce sont là des écrits provoqués, à répertorier comme tels à la suite de l'écrit primitif. Et, parmi eux, devront figurer les réponses de l'auteur aux écrits qu'a provoqués son œuvre.

C'est toujours sous l'écrit primitif qui a fait naître une discussion, que cette discussion est répertoriée.

23. Mentions de classification. — C'est, au point de vue bibliographique l'élément le plus essentiel d'une notice, puisque ces mentions en permettent le classement rapide dans les répertoires et fournissent ainsi le moyen, pour le chercheur, de la retrouver sans peine.

Les mentions de classification les plus importantes sont celles qui assurent l'introduction aisée d'une notice tant dans le répertoire alphabétique que dans le répertoire idéologique.

231. Classement idéologique. — Les symboles de la classification décimale sont normalement indiqués au haut et à droite de chaque notice, et y sont reproduits intégralement.

Dans certains cas, cependant, on a placé au bas des fiches la partie du nombre décimal qui correspond à une science ou à un art bien délimités et l'on n'a indiqué au haut de la fiche que la partie du nombre qui constitue une subdivision de cette science ou de cet art.

On a aussi ajouté le nombre décimal à la fin des références, en le séparant par un crochet du reste du texte de la notice.

Enfin, sur certaines fiches, sur lesquelles on a simultanément indiqué les symboles propres à diverses classifications, on a réservé une place pour y reporter le symbole choisi parmi les divers symboles énumérés (1).

(1) Voir les spécimens de l'*Appendice*, p. 138 et s.

232. Classement alphabétique. — Pour faciliter ce classement, il est d'usage d'indiquer au haut des fiches, et à gauche, le nom de l'auteur, suivi de son ou ses prénoms et, éventuellement, comme c'est le cas pour les auteurs anglais ou américains, de son second nom patronymique.

Comme il a été dit plus haut, le classement, la translittération, l'orthographe des noms d'auteurs, les pseudonymes, les anonymes donnent lieu à des observations qu'il n'y a pas lieu de développer ici.

Il est utile, lorsque le nom d'un auteur est inconnu, de réserver la place nécessaire pour l'insérer éventuellement plus tard, en indiquant cette place par un crochet suivi de quelques points, de la manière suivante : [...

Lorsque l'auteur est indiqué par de simple initiales ou lorsque les prénoms d'un auteur sont indiqués de cette manière, il est également utile de réserver un espace blanc à la suite de chacune des initiales. Ex. :

C. v. B. K.
Bond, R. Warwick.
Waltzing, J. P.

233. Classements secondaires. — *A*. Le plus important classement secondaire est le classement chronologique. Il est, en effet, particulièrement utile, sous un même symbole du classement idéologique, de classer chronologiquement les diverses notices. C'est pourquoi il est nécessaire de faire précéder le titre d'un écrit, relevé dans une notice, de la date de son apparition et de rendre ainsi cette date apparente. Cette date, au point de vue bibliographique, est celle de la première édition d'un ouvrage.

L'indication de la date d'un écrit, ainsi mise en évidence, permet de se dispenser de la reproduire dans la notice elle-même. Il y aura lieu pour la notation de la date, de suivre les règles exposées plus haut sous 211, 213.

B. Ainsi qu'il est possible de s'en assurer dans le croquis schématique reproduit sous VII § 54, les nombres composés de la classification décimale sont normalement écrits dans un certain ordre qui correspond à la manière usuelle de faire une recherche bibliographique. C'est ainsi

que les salaires dans les industries textiles en Italie sont exprimés par le nombre 331.2 : 677 (45), qui se décompose comme suit :

331.2 Salaires.
: 677 Industries textiles.
(45) Italie.

Pour celui qui désire former un répertoire à base géographique, il serait préférable de placer, le premier, le symbole qui correspond aux pays envisagés et, dans l'occurrence, d'écrire :

(45) Italie.
331.2 Salaires.
: 677 Industries textiles.

Afin d'éviter l'impression d'autant de notices qu'il y a de combinaisons possibles des chiffres contenus dans les nombres composés, il sera loisible, en vue de constituer un répertoire à base géographique, de souligner à la main la partie du symbole qui individualise les divers pays, de la manière suivante :

331.2 : 677 (45).

IX

Publication des notices bibliographiques.

SOMMAIRE.

1. Généralités.

11. Dénomination des bibliographies. — La partie imprimée du Répertoire Bibliographique Universel est désignée sous le nom de *Bibliographia Universalis*. Chaque publication particulière de cette collection, dite contribution, porte un titre qui rappelle ses attaches avec la collection et reçoit un numéro d'ordre invariable, sous lequel elle figure dans le *Catalogue* des publications de l'Institut. Ce numérotage facilite la désignation des publications et marque le lien de collection qu'elles ont entre elles.

12. Éditions diverses.— Les bibliographies qui forment contribution au Répertoire Bibliographique Universel peuvent être publiées, soit sous la forme habituelle de volume, soit en annexe à un périodique comprenant des matières autres que la bibliographie, soit sous la forme de fiches. Une même bibliographie peut être publiée simultanément sous plusieurs de ces formes.

Les bibliographies peuvent être publiées en séries, ordinairement la *série courante* comprenant tous les écrits qui paraissent au jour le jour, et la *série rétrospective* comprenant les écrits parus à une date antérieure à celle de la bibliographie. Il est utile, en effet, si l'on veut procéder à un inventaire complet des écrits, de prendre une date déterminée et de remonter la série des années, d'une part, dans la direction du passé, d'autre part, dans la direction de l'avenir. Les notices relatives aux *errata* et aux *addenda* de la série courante peuvent faire alors l'objet d'un supplément distinct ou d'intercalation à leur place de classement respective, dans le plus récent volume du fascicule.

Enfin, bien que les méthodes adoptées aient pour but de rendre les bibliographies internationales également utilisables pour les personnes familiarisées avec des langues différentes, il peut être établi, dans certains cas, des éditions dites « édition en telle langue », qui ont pour but d'ajouter aux facilités de la consultation en traduisant dans une langue déterminée les titres des notices elles-mêmes, les notes analytiques qui les suivent et les intitulés des rubriques de classement.

Pour éviter toute confusion dans la désignation des bibliographies, on considère comme éditions distinctes les bibliographies qui sont publiées sous des formes différentes, en langues différentes et relatives à des périodes de temps différentes. On est convenu de désigner chaque édi-

tion par des sigles, dont le tableau est donné à la partie V, § 3. Exemple : édition Aba, édition Cb, etc.

On pourra donc désigner avec précision une partie de la *Bibliographia Universalis* par le numéro de la contribution, le sigle de l'édition et le numéro du fascicule ou du tome. Ainsi *Contribution 31, Édition Aba, fascicule 17*, signifie : « Le fascicule n° 17, paru le..., de l'édition publiée en fascicules périodiques imprimés au recto des pages seulement, de la *Bibliographia Bibliographica*, qui est la contribution n° 31 de la collection générale dite *Bibliographia Universalis*. »

13. Indication du contenu et inventaire. — Comme il a été dit, les contributions à la *Bibliographia Universalis* peuvent comprendre la bibliographie de diverses matières et de diverses catégories d'écrits : ouvrages en volumes (livres et brochures), écrits sous forme de mémoires, articles parus dans des publications périodiques (actes des sociétés savantes et revues) ou dans des polygraphies.

En tête de chaque *publication bibliographiante*, il convient d'indiquer avec précision quel est son contenu, ou l'aire bibliographique qu'elle couvre, c'est-à-dire quels sont les écrits *bibliographiés :* ouvrages de telle catégorie, concernant telle matière, de telle langue, publiés dans tel pays, parus depuis telle date. Si la publication contient des articles de périodiques, il convient, en outre, d'indiquer au moins une fois l'an, la liste des périodiques dont les articles sont relevés, en précisant si tous les articles indistinctement ont été bibliographiés ou seulement ceux qui traitent d'une matière déterminée.

Toutes ces indications, centralisées et coordonnées par l'Institut, permettent de tenir à jour l'inventaire général des dépouillements faits et publiés en vue du Répertoire Bibliographique Universel. Elles marquent aussi le rôle dévolu à chaque publication dans la collection coopérative et permettent de combler les lacunes, d'éviter les doubles emplois et les recommencements, comme aussi de continuer ultérieurement les bibliographies qui auraient cessé de paraître.

14. Rédaction des notices. — Les notices sont rédigées conformément aux *Règles pour la rédaction des notices* qui sont exposées dans la partie VIII.

15. Numérotage des notices. — Dans chaque contribution, les notices bibliographiques sont numérotées. Ce numérotage est progressif

et continu à travers toutes les années de publication d'une même contribution. S'il est établi des duplicata d'une même notice, à raison de la pluralité soit des matières traitées, soit des auteurs qui ont écrit en collaboration, ces notices complémentaires portent chacune un numéro différent.

Lorsqu'une notice publiée antérieurement dans une bibliographie contient quelque erreur ou quelque omission, on publie une notice nouvelle. Celle-ci porte alors le même numéro d'ordre que la première notice, mais est spécifiée par l'adjonction d'un exposant *a, b, c,* suivant qu'elle est une première, une seconde ou une troisième réimpression. Lorsque plusieurs fiches individualisées par le même numéro se trouvent dans un répertoire, affectées d'exposants différents, c'est la fiche affectée du dernier exposant dans l'ordre alphabétique qui est la fiche la plus correcte. Cette méthode permet seule d'individualiser chaque notice et, par suite, de faire bénéficier les répertoires sur fiches d'améliorations successives en rectifiant les erreurs constatées.

2. Publication en recueil.

21. Généralités. — En principe, il doit être publié autant de contributions distinctes qu'il y a de matières pouvant être groupées en mêmes branches d'études. Ces contributions portent comme titre destiné à les désigner internationalement le nom latin de *Bibliographia X...* Ces titres particuliers, de même que le titre générique de *Bibliographia Universalis,* appartiennent en propre à l'Institut International de Bibliographie, qui en concède l'usage exclusif aux groupes coopérateurs avec lesquels interviennent des conventions particulières pour l'éditions des diverses contributions. Ces conventions fixent l'étendue et la durée des engagements réciproques, notamment la collaboration respective de l'Institut et des éditeurs dans la préparation du manuscrit et dans les frais d'impression.

Dans la détermination des règles suivantes, on s'est inspiré de la nécessité qu'il peut y avoir d'utiliser les bibliographies publiées en recueils pour la préparation des répertoires sur fiches, tant le *Répertoire Bibliographique Universel* prototype que les répertoires à l'usage des particuliers qui en sont dérivés. Cette possibilité d'utilisation reste ainsi la condition dominante pour permettre qu'un recueil bibliographique puisse devenir partie intégrante de la *Bibliographia Universalis.*

Toutefois, afin d'étendre le plus possible la coopération en matière bibliographique, une distinction a été faite entre les règles nécessaires et les règles facultatives : les premières ont été réduites au minimum indispensable, les secondes visent la réalisation d'un type plus parfait vers lequel il y a lieu de tendre.

22. Parties diverses d'un recueil bibliographique. — Les recueils bibliographiques comprennent les parties suivantes :

1° Les notices bibliographiques elles-mêmes, rangées en une ou plusieurs séries, ainsi qu'il est dit ci-après sous la rubrique « classement des recueils » ;

2° Une introduction explicative indiquant succinctement le contenu ou objet de la bibliographie, le mode de publication, la méthode suivie et la liste des sources bibliographiques dépouillées et des publications périodiques bibliographiées (1) ;

(1) Si, contrairement aux desiderata bibliographiques, on a été contraint de faire usage d'abréviations, on complètera l'introduction par une liste des abréviations employées.

3° Les extraits des tables de classification ;
4° Une liste des *addenda* et *corrigenda* relevés en cours d'impression ou relatifs aux volumes et fascicules antérieurs.

23. Format. — Le format-type a été arrêté à 25 × 16 centimètres. C'est exactement le format du présent ouvrage et de la plupart des écrits parus dans la collection dite des *Publications de l'Institut International de Bibliographie*, comme aussi celui du *Bulletin de l'Institut*. Toutefois, si des motifs de convenance le justifient, il est loisible d'adopter d'autres formats, pourvu que la justification des lignes ne soit pas supérieure à 115 millimètres, afin de permettre en tous cas l'utilisation des bibliographies en recueils, pour la formation des répertoires par découpage et collage sur fiches, celles-ci n'ayant qu'une largeur de 125 millimètres.

24. Rédaction des notices. — La rédaction-type des notices est celle indiquée dans les règles arrêtées pour cette rédaction. Toutefois, si des motifs d'économie le justifient, le nombre des renseignements à inscrire dans les notices peut être réduit à un minimum comportant le nom de l'auteur, le titre exact et complet de l'écrit, l'adresse de l'éditeur, la date de publication, le format, le nombre de pages, le prix, ou, s'il s'agit d'un article, le titre, la date et la pagination du périodique, enfin l'indice de la classification bibliographique.

Les notices devant être utilisées dans les répertoires bibliographiques, où elles figureront chacune à la place que leur assigne leur classement respectif et confondues avec les notices d'autre provenance, il est nécessaire que chaque notice constitue un tout complet par lui-même, pouvant être séparé des notices voisines, sans que, par le fait de cette séparation, son contenu devienne incompréhensible. A cette fin, on évitera avec soin tous les *idem* et les autres manières quelconques d'en référer au contexte. On rejettera aussi toutes les abréviations qui rendraient le texte inintelligible sans une clé spéciale.

25. Disposition typographique. — La disposition typographique type est celle indiquée dans les règles arrêtées pour cette disposition. Toutefois, si des motifs d'économie le justifient, on pourra réduire le nombre des caractères différents, supprimer le numérotage continu des notices placées en marge et imprimer les divers renseignements de la

notice en texte continu, en renvoyant à la fin de la notice, entre crochets, l'indice de classement, au lieu de le placer, conformément à la règle, à la première ligne de la notice, en regard du nom de l'auteur.

Les pages spécimen données en appendice, montrent l'application qui a été faite de ces règles à divers recueils actuellement en cours de publication.

26. Papier. — Pour les bibliographies destinées à être découpées et collées sur fiches et qui, par conséquent, sont imprimées au recto des pages seulement, le verso restant blanc, il y a lieu de faire choix d'un papier léger, mais résistant, recevant bien la colle (1).

27. Classement. — Le classement type répartit les notices en deux séries (2) : la série *idéologique* classée d'après l'ordre méthodique des matières et conformément au numérotage de la classification bibliographique décimale, et la série *onomastique*, classée d'après l'ordre alphabétique des noms d'auteur.

En principe, les mêmes notices, rédigées sous une forme explicite, figurent dans l'une et l'autre de ces séries. Toutefois, on peut se borner à faire, soit de la série alphabétique, soit de la série idéologique, la série principale comportant les notices complètes et à ne constituer l'autre série que de notices résumées ou simples notices de références, ne mentionnant que des renseignements écourtés, mais grâce auxquels on puisse se reporter sûrement à la notice complète de la série principale, pour retrouver des renseignements plus détaillés.

Si la bibliographie comprend une série de notices principales et une série de notices complémentaires, il est préférable de classer les notices principales dans la série alphabétique. Il est plus sûr, en effet, de retrouver la notice complète d'un écrit dont l'existence est déjà connue, en le recherchant sous un nom d'auteur que sous un nombre classificateur de matières, lequel peut ne pas avoir été attribué toujours avec la même rigueur logique.

---

(1) Voir, à titre de spécimen, le papier sur lequel a été imprimé, en triple exemplaire, la notice bibliographique du présent ouvrage.

(2) Il y a la plus grande analogie entre le classement des notices bibliographiques publiées en recueil et le classement des répertoires bibliographiques sur fiches. Voir ce qui est dit du classement de ces derniers, sous 23.

Le cas échéant, outre les deux séries onomastique et idéologique, il peut être formé d'autres séries, dans lesquelles, par exemple, les notices sont classées soit d'après le pays ou l'époque que concernent les ouvrages, soit d'après la langue des écrits ou l'ordre chronologique de publication des articles dans les périodiques.

Si l'on doit se borner à ne publier les notices que dans une seule série, la série idéologique devrait être choisie comme étant celle qui rendra le plus de services au point de vue documentaire. L'index des auteurs avec référence à la table par matières peut être établi d'après le type suivant :

NOMS	INDICES	NUMÉROS DES NOTICES
Abbatt, W.	012 (A)	566
Abbot, E.	016 : 9.094	448
Abercromby, J.	016 : 572.894	321
Adams, E.-F.	016 : 63	927

Si l'on est contraint de ranger les notices principales par noms d'auteur, on pourra établir complémentairement des index par matières, sous une forme très concise, en indiquant simplement, en regard des numéros de la classification décimale, le nom de l'auteur et le numéro de la page, ou, d'une manière plus concise encore, le numéro attribué à la notice dans le recueil bibliographique. Exemple :

Nº DE LA CLASSIFICATION	Nº DES NOTICES
025.4	1418
027.2	172
034	1227

Dans le classement par matières, les nombres de chaque groupe de sujets peuvent utilement être précédés de l'intitulé des rubriqes mêmes

des divisions correspondantes de la classification bibliographique. En traduisant ces rubriques dans les langues les plus répandues (français, anglais, allemand, italien, espagnol), on ajoute aux facilités de la consultation.

28. Tables de classification annexées. — Les bibliographies publiées en recueils sont accompagnées de tables de classification par matière, destinées à en faciliter l'usage. Ces tables reproduisent, avec plus ou moins d'extension et de détail, les tables de la classification bibliographique. Elles peuvent être établies en plusieurs langues, avec texte juxtaposé en regard.

Les tables résumées par noms d'auteur ou par matières ne sont pas, à proprement parler, des tables-annexes. Elles constituent la matière même de la bibliographie.

29. Inventaire des dépouillements. — L'inventaire du contenu des publications bibliographiques est publié périodiquement.

Il comprend l'état de la publication, la statistique des écrits bibliographiés et la liste des sources dépouillées, notamment des périodiques.

291. Etat de publication et statistique. — L'état de publication est destiné à indiquer avec précision quels volumes ou fascicules du recueil ont été publiés, à quelle date, avec quel numérotage concordant de tomaison ou de fascicule. Il est combiné avec un relevé statistique du nombre de notices publiées dans chaque partie de la publication et du nombre des écrits bibliographiés. Cette dernière statistique, pour être complète, — les comptages sont faciles lorsque l'on a collé séparément, sur fiches, des notices qui ont été bien indexées, — doit être établie successivement, en distinguant la forme de publication des ouvrages (livres et articles de périodiques), les diverses matières traitées, la langue des écrits, la date de leur édition.

Ces données, intéressantes en elles-mêmes, parce qu'elles déterminent exactement le contenu de chaque recueil de bibliographie, fournissent les éléments de la statistique générale de la *Bibliographia Universalis*, dressée périodiquement par l'Institut. (Voir V, *Catalogue de la Bibliographia Universalis*.)

On peut s'inspirer, pour l'établissement de ces tableaux, du type suivant :

ETAT DE PUBLICATION ET STATISTIQUE DE LA BIBLIOGRAPHIA															
ÉDITIONS DU RECUEIL		AIRE BIBLIOGRAPHIQUE COUVERTE PAR LE RECUEIL				NOMBRE DES ÉCRITS BIBLIOGRAPHIÉS ET DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES									
Formes d'édition	Années, tomes ou fascicules parus	Matières	Pays	Langue	Époque	Livres —		Périodiques —		Articles de périodiques —		TOTAUX —	
						écrits	notices	écrits	notices	écrits	notices	écrits	notices
1	2	3	4	5	6	7		8		9		10	

1\. — Les diverses formes d'édition d'un même recueil sont représentées par les sigles conventionnels A, B et C, donnés à la partie V, catalogue de la « Bibliographia Universalis ».
2\. — Indication des volumes ou fascicules du recueil et de leur date de publication.
3\. — La matière bibliographiée par le recueil est désignée par le nombre classificateur attribué à cette matière dans la table principale de la classification bibliographique.
4\. — Les pays dont les écrits sont relevés dans le recueil sont représentés par leur nombre classificateur.
5\. — Les langues dans lesquelles sont écrites les œuvres bibliographiées dans le recueil sont représentées par leur nombre classificateur.
6\. — L'époque à laquelle les écrits sont relatifs est représentée de la manière indiquée à la Table auxiliaire IV.
7, 8 et 9. — Ces trois colonnes reçoivent l'indication du nombre des écrits bibliographiés et du nombre des notices bibliographiques, car les secondes peuvent être plus nombreuses que les premiers. Dans la colonne 7, on indique donc, à droite, le nombre des livres bibliographiés et, à gauche, le nombre des notices obtenues. — Dans la colonne 8, on indique, à droite, le nombre des périodiques bibliographiés et, à gauche, le nombre dès notices auxquelles ils ont donné lieu. — Enfin, dans la colonne on indique, à gauche, le nombre des articles bibliographiés et, à droite, le nombre des notices dont ils ont fait l'objet.
10\. — Cette colonne reçoit à gauche, l'indication du chiffre total des écrits bibliographiés, comprenant en même temps les livres, périodiques et articles de périodiques ; à droite, le chiffre global des notices publiées.

292. Inventaire des sources dépouillées. — L'inventaire des sources dépouillées, à publier une fois par an au moins, doit distinguer entre les livres et les articles de revues. Il indique, quant aux livres, les grands recueils de bibliographie qui ont été mis à contribution, notamment les bibliographies officielles nationales, les catalogues des grandes bibliothèques et les bibliographies importantes. Quant au dépouillement des périodiques, il fait l'objet d'un inventaire établi d'après les cadres suivants :

INVENTAIRE DES PÉRIODIQUES DÉPOUILLÉS DANS LA BIBLIOGRAPHIA...
Tomes ou fascicules...

N° d'ordre.	Titre du périodique et lieu d'édition.	Abréviations employées pour désigner le périodique.	Années, tomes, fascicules dépouillés.	Indication de l'étendue du dépouillement (complet ou limité à une matière déterminée).	Nombre d'articles bibliographiés.

3. Publications dans les périodiques.

La publication des contributions au Répertoire Bibliographique Universel peut également être faite dans des périodiques traitant d'autres matières que la bibliographie, tels les bulletins des sociétés savantes et les revues spéciales. On peut y insérer la bibliographie spéciale des matières dont traitent ces périodiques, soit comme partie intégrante du périodique et avec pagination continue, soit comme annexe avec pagination spéciale.

Les règles à suivre en ce cas sont analogues à celles suivies pour les publications en recueils.

Les tirés à part de ces bibliographies sont considérés comme publications indépendantes et rentrent dans la catégorie précédente.

4. Publication sur fiches.

41. Forme des fiches (1). — Les fiches du modèle adopté par l'Institut International de Bibliographie mesurent 12 centimètres et demi de longueur sur 7 centimètres et demi de hauteur.

Elles sont percées, vers le bas (exactement à 10 millimètres du bord inférieur) et dans le milieu de leur longueur, d'un trou de 7 millimètres de diamètre permettant de les assujettir, à l'aide d'une broche métallique, dans les tiroirs des meubles-classeurs destinés à les recevoir.

Les inscriptions sont portées en long sur ces fiches.

La place disponible pour le texte imprimé mesure, par suite, normalement 10 centimètres en longueur et 5 centimètres en hauteur, en laissant en haut et sur les côtés des marges convenables et ne dépassant pas le bord supérieur du trou réservé pour le passage de la broche de fixation.

Mais on peut, à la rigueur, en réduisant les marges, admettre en longueur une justification de 115 millimètres et, en hauteur, on peut utiliser une justification de 6 et même 7 centimètres, en réservant, dans le bas du texte et au milieu, un espace blanc de 1 centimètre environ de largeur pour la place du trou. On peut même doubler la hauteur du texte, en admettant que l'on fasse usage du verso des fiches.

Cette ressource pourra être utilisée pour la publication des notices avec analyses, dont une partie serait imprimée au recto et le reste au verso des fiches. On peut donc, dans ce cas, admettre que l'on dispose d'une hauteur totale de 10 centimètres pour le texte imprimé (2).

42. Rédaction des fiches et indications d'origine et d'édition. — Les notices rédigées conformément aux règles arrêtées pour cette rédac-

---

(1) Voir VII, § 12, la description des fiches pour renseignements.

(2) En admettant que l'on fasse usage, pour l'impression des analyses, de caractères fins, du corps 6 par exemple, pour lesquels les lignes sont distantes de 2 millimètres environ, et en réservant une hauteur de 3 centimètres pour le titre, ces analyses pourraient disposer de 13 lignes au recto et de 26 lignes au verso. On pourrait, par suite, leur consacrer environ 3,000 lettres au total ou 1,000 lettres en ne comptant que le recto. Dans des cas exceptionnels, on peut aussi faire usage de fiches doubles, permettant d'utiliser une surface quadruple de celle de la fiche simple employée seulement au recto.

tion sont imprimées séparément sur fiches. Elles comprennent les mêmes indications que si elles étaient imprimées en recueil, sous la forme de volume. Mais elles sont complétées par certaines mentions d'édition portées au pied de la fiche et destinées à rappeler leur provenance.

Les fiches sont imprimées, en effet, en séries ou collections correspondant à la bibliographie d'une science, à la bibliographie des écrits d'un pays, à la bibliographie des écrits publiés dans une certaine langue, etc. Ces diverses séries constituent des « contributions » à la *Bibliographia Universalis* et leur publication est assumée par des groupes éditeurs distincts. Après que les fiches d'une même contribution ont été intercalées à leur place respective dans le Répertoire Bibliographique Universel, soit sous leur nombre classificateur, dans le Répertoire idéologique, soit sous le nom d'auteur dans le Répertoire alphabétique, elles s'y trouvent confondues avec les fiches d'autres contributions. Il est désirable cependant que l'origine d'édition de chaque notice puisse être constatée en tout temps. A cet effet, chaque fiche porte comme indication complémentaire les mentions suivantes, qui sont analogues à celles qui, dans les recueils, accompagnent la présentation de l'ouvrage :

a) Le titre générique de *Bibliographia Universalis* et le numéro de la contribution auquel correspondent la série particulière des fiches considérées, ainsi que l'indication de l'édition, s'il y en a plusieurs.

Ex. : *Bibliographia Universalis, Contribution n° 31.*

b) Le titre particulier de cette série.

Ex. : *Bibliographia Zoologica, Bibliographia Bibliographica,* etc.

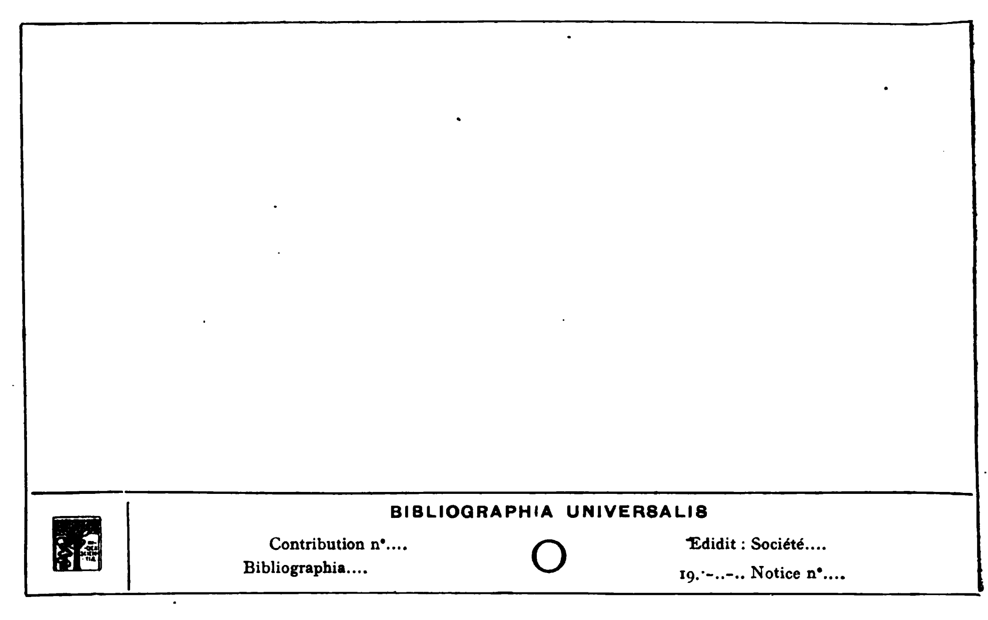
c) Le nom de l'auteur (groupe ou personne) responsable de la publication de la série.

Ex. : *Concilium Bibliographicum.*

d) La date de publication de chaque fiche.

e) Le numéro de chaque notice dans la série, de la manière dite pour ce numérotage.

Ces diverses indications complémentaires, précédées de la marque du Répertoire Bibliographique Universel, sont portées au bas des fiches, de la manière indiquée ci-après.



43. Envoi des fiches aux abonnés. — Les bibliographies sur fiches sont distribuées aux abonnés par paquets de fiches, dont la périodicité et l'importance varient d'après les conditions de publication propres à chaque bibliographie. Il est désirable de donner à cette périodicité le maximum de fréquence, afin que les abonnés soient tenus au courant, dans le plus bref délai possible, de toutes les nouveautés.

On est convenu de désigner sous le nom de *fascicule* l'ensemble des fiches faisant l'objet d'un même envoi. Les fascicules de la même édition d'une bibliographie sont numérotés d'une manière progressive et continue, à travers les années successives.

Les bibliographies éditées sur fiches n'ayant ni pages-titre, ni notes explicatives, il y est suppléé en joignant au premier envoi de fiches une notice bibliographique, sur fiche également, donnant la description de la publication elle-même. Cette notice contiendra, entre autres, l'indication de l'édition, du prix, de la périodicité, des maisons dépositaires, etc. Périodiquement les abonnés reçoivent une édition nouvelle de cette notice descriptive, dans laquelle est indiqué l'état de la publication à ce jour. En outre, tout fascicule est accompagné d'un bulletin d'envoi sous forme de fiche à rédiger comme ci-après :



BIBLIOGRAPHIA . . . .

CONTRIBUTION N° 72 A LA BIBLIOGRAPHIA UNIVERSALIS.

ÉDITION AC.

Partie administrative
Ade

Contribution 72.

Fascicule n° 17.

1903. 11. 23.

BULLETIN D'ENVOI DU FASCICULE N° 17.

Fascicule n° 17
Publié, 1903-11-23.

Nombre de fiches, dont :	162
Série A idéologique	87
Série B alphabétique	75
Nombre de notices différentes	70
Nombre d'écrits bibliographiés	67
Nombre de livres	12
Nombre d'articles	55

ETAT RÉCAPITULATIF DE LA PUBLICATION GÉNÉRALE.

Fascicules parus. N°s 1 à 17.
Publiés 1902-09-12 à 1903-11-23.

Nombre de fiches, dont :	5124
Série A idéologique	3653
Série B alphabétique	2071
Nombre de notices différentes	1987
Nombre d'écrits bibliographiés	1850
Nombre de livres	327
Nombre d'articles	1523

CONTROLE : Fiches-témoins.
Monnier Charles, 1904 [627].
Niger Léon, 1904 [631.14].



O

EXPLICATIONS. — Chaque envoi adressé aux abonnés forme un fascicule dont le nombre de fiches est variable ; il porte un numéro emprunté au numérotage progressif et continu depuis l'origine de la publication. Les expéditions sont accompagnées d'un bulletin d'envoi, indiquant la date de l'envoi et le nombre de fiches et de notices dont il se compose, ainsi que d'un état récapitulatif sommaire de la publication depuis son origine. En comparant les dates des envois successifs, les abonnés peuvent s'assurer s'ils reçoivent régulièrement toutes les fiches publiées et adresser leurs réclamations en temps utile à l'éditeur. A titre de contrôle et afin de permettre d'identifier les fiches de chaque envoi, après qu'elles auront été classées dans le répertoire bibliographique, les noms d'auteur, la date de publication et le nombre classificateur de deux fiches-notices faisant partie de chaque fascicule sont indiqués sur le bulletin d'envoi.

Les abonnés sont priés de conserver les bulletins d'envoi à titre de contrôle et de les classer dans la partie administrative de leur répertoire, sous la division Ade, qui est reportée en tête de la présente fiche.

APPENDICE

SPÉCIMENS DE PUBLICATIONS

Les pages de recueil et les fiches reproduites ci-après ne constituent pas des types présentés comme modèles, mais de simples extraits de publications existantes. Toutes les règles formulées pour la rédaction et la publication des notices bibliographiques n'y ont pas été appliquées ponctuellement ; mais, dans leur ensemble, cependant, ces spécimens montrent comment, en fait, des publications variées, éditées par des groupes matériellement éloignés les uns des autres et s'occupant de matières très différentes, peuvent efficacement coopérer à la formation du Répertoire Bibliographique Universel.

Les notes explicatives qui suivent permettent de se rendre un compte exact des particularités de chaque spécimen. Les numéros d'ordre des notes renvoient à ceux qui précèdent les titres imprimés en rouge au bas des divers spécimens.

1. BIBLIOGRAPHIA BIBLIOGRAPHICA.

Reproduction d'une page en grandeur réelle.

En marge, le numérotage continu des notices. La notice 2285 porte deux initiales des prénoms de l'auteur de la notice, espacées pour être complétées le jour où ces prénoms pourront être reconstitués. Au bas de la notice, une courte note analytique précisant le contenu de l'ouvrage. — La notice 2286 est en hongrois. Elle est accompagnée d'une traduction française entre crochets. — Les notices relatives à des ouvrages traitant de questions similaires sont réunies par groupes précédés des rubriques correspondantes de la table de classification. Ainsi : ***Bibliographie des anonymes*** [014].

2. BIBLIOGRAPHIA TECHNICA.

Reproduction d'une page.

Les grandes rubriques de classement sont traduites en français, en anglais et en allemand. — Les titres de toutes les notices en langue autre que l'anglais sont traduits en anglais. — Le texte condensé a permis d'imprimer 20 notices sur une seule page.

3. CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA COMMISSION CENTRALE DE STATISTIQUE DE BELGIQUE.

Reproduction format de la page 91 du tome I.

Cette publication est destinée, en ordre principal, à servir de catalogue imprimé à la Bibliothèque. Mais la disposition employée la rend utilisable pour l'accroissement des répertoires sur fiches. — Les crochets indiquent les anonymes. — Les têtes de chapitres correspondent aux divisions de la classification bibliographique.

4. BIBLIOGRAPHIA ECONOMICA.

Reproduction d'une page de la table des matières. Cette table concorde en tous points avec celle de la classification bibliographique. — La traduction des rubriques en français, allemand, anglais et italien est juxtaposée. La première colonne des chiffres se rapporte aux nombres de la classification, la deuxième au numéro des pages.

5. BIBLIOGRAPHIA BIBLIOGRAPHICA.

Reproduction exacte, grandeur réelle de la fiche nº 1430.

Au bas, le trou pour le passage de la broche de fixation. Le numéro 1430 se rapporte au numéro de série de la fiche dans la publication. — « Edidit : Institut international de Bibliographie » signifie que l'auteur-éditeur de la Bibliographica est l'Institut lui-même.

6. BIBLIOGRAPHIA PHYSIOLOGICA.

Reproduction d'une fiche.

Toutes les fiches de cette bibliographie concernent la division 612, dont le nombre est indiqué une fois pour toutes au pied de la fiche. Le nombre .118.3, qui figure à la première ligne, marque une division du nombre 612, la seule qui intéresse le spécialiste qui ne possède qu'un répertoire de physiologie. Le nombre classificateur reconstitué est donc 612.118.3 *Propriétés bactéricides du sang*. Une courte note analytique résume l'objet de l'écrit. L'éditeur de la notice est le Concilium Bibliographicum (de Zurich).

7. BIBLIOGRAPHIA ZOOLOGICA.

Reproduction d'une fiche.

En note le nom des espèces nouvellement décrites dans l'article. L'éditeur de la fiche est le Concilium Bibliographicum.

8. BIBLIOGRAPHIA ZOOLOGICA.

Reproduction d'une fiche.

Traduction du nombre classificateur :

59.35 : 59.11.69. *De la régénération chez les Zoophytes.*

Les nombres placés à la suite de la notice se rapportent aux nombres classificateurs des autres matières traitées dans l'écrit.

.36.6 Madréporaires [59.36.6]
.37.1 Hydroméduses [59.37.1]

9. BIBLIOGRAPHIA ZOOLOGICA.

Reproduction d'une fiche.
Le texte original est en russe. Traduction en français. — Les nombres écrits à la fin de la notice : 57.33.45, etc., constituent l'analyse du travail en nombres de la classification bibliographique. — Des notices de référence de cet écrit ont été faites à ces divers nombres.

10. BIBLIOGRAPHIE DE LA PAIX.

Reproduction d'une fiche.
Les indications d'origine placées au pied de la fiche sont explicites : l'éditeur est l'Institut International de la Paix; l'auteur de la notice, H. La Fontaine; la date de la publication de la fiche, mai 1903. L'astérisque, signe de l' « autopsie », indique que l'auteur-bibliographe a lui-même eu sous les yeux l'ouvrage qu'il a décrit.

11. BIBLIOGRAPHIA JURIDICA PORTUGALENSIS.

Reproduction d'une fiche.
Les notices de cette bibliographie sont publiées, avec la même disposition typographique, à la fois sous forme de recueil et sous forme de fiches.

12. BIBLIOGRAPHIA AGRONOMICA ITALIANA.

Reproduction d'une fiche.
L'auteur de la bibliographie a signé les fiches de son cachet.

13. PRINTED CATALOG CARDS OF THE AMERICAN LIBRARY ASSOCIATION. Publishing section.

Cette fiche porte au talon, à gauche, les symboles et rubriques nécessaires à son classement : le premier symbole est relatif à la classification décimale, le second est emprunté à l' « Expansive Classification » de Cutter, la rubrique est un mot pour le classement par mots-matière.

14. BIBLIOGRAPHIE D'EURE-ET-LOIR.

Reproduction d'une fiche double.

En haut, à droite, des mots-matière pour le classement alphabétique, suivis des nombres de la classification décimale, laissant ainsi le choix aux souscripteurs entre deux modes de classement. La notice de l'ouvrage est suivie de son analyse sous forme d'index alphabétique, avec références aux pages. Dans les répertoires, les deux volets de la fiche sont repliés l'un contre l'autre, la broche de fixation traverse les deux trous. Grâce à la disposition adoptée pour le texte, les deux parties de la fiche peuvent être lues sans déplacer le tiroir classeur.

15. BULLETIN DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE.

La reproduction de ces quatre feuilles montre un système complet de formation de table des périodiques.

La *page-couverture* (n° 15) indique, à la fois, la date, la quantième année de publication, le quantième fascicule depuis l'origine, puis l'indice bibliographique de la publication elle-même [01(062) (∞)]. Chaque article du fascicule est sommairement indiqué, en évidence, sur la page-titre.

16. BULLETIN DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE.

Chaque fascicule est accompagné d'un *sommaire bibliographique* à découper, dont les notices servent à former les catalogues et répertoires au fur et à mesure de la réception des fascicules. Ainsi les tables du contenu sont constamment tenues à jour.

17. BULLETIN DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE.

La *table chronologique des articles* est donnée à la fin de l'année. Les notices sont rédigées sous une forme définitive, qu'il suffira ensuite aux bibliographes d'emprunter *ne varietur* pour la formation des bibliographies. Elles sont accompagnées d'une analyse sommaire de l'article. Il est fait de cette table chronologique des tirés à part, verso blanc, pour la préparation des répertoires. Elles sont utilisables dans le cas où les « sommaires bibliographiques » auraient été égarés.

18. BULLETIN DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE

Un *index décimal cumulatif* résume la matière de plusieurs années de publication sous une forme très concise. En deux pages semblables à celle ici reproduite, le contenu de huit volumes du *Bulletin* a pu être résumé.

19. BIBLIOGRAPHIA BIBLIOGRAPHICA.

Table méthodique et cumulative des matières. Emploi de la classification bibliographique comme table des matières.

N° 2285 **Nelson, O. N.** 013 = 395 (73)

1900. — History of the Scandinavians and successful Scandinavians in the United States. Second revised edition.

Minneapolis (Minn.), O. N. Nelson & C°. In-8°, 2 vol.

[Bibliography of the Scandinavian-American historical literature of the nineteenth century, vol. I, p. 265-295.]

N° 2286 **Melich, Jánostóe.** 013 = 9184 (439)

1902. — A magyarországi vend (szlovén) nyelvü irodalom bibliográfiája. [La bibliographie de la littérature des slovènes habitant en Hongrie.]

Magyar Könyvszemle, I. 426-449.

BIBLIOGRAPHIES DES ANONYMES, [014].

N° 2287 **Baudouin, Marcel.** 014 (04)

1898. — La découverte rapide de l'identité littéraire à l'aide du Répertoire bibliographique « onomastique » des anonymes.

Revue scientifique, p. 648-656.

N° 2288 **Holzmann, Michaël, & Bohatta, Hanns.** 014 (43)

1902-..... — Deutsches Anonymen Lexikon 1501-1850, aus dem Quellen bearbeitet.

Weimar, Gesellschaft der Bibliophilen. In-8°, 16 + 422 S.

[Band I : A-D.]

BIBLIOGRAPHIES NATIONALES, [015].

N° 2289 **Minto, John.** 015 (04)

1902. — The bibliography of local literature.

Library Association Record, p. 37-44.

N° 2290 **Allibone, Samuel Austin.** 015 (42)

1902. — Dictionary of English literature and British and American authors. [With] supplement by J. F. Kirk. New and cheaper edition.

Philadelphia & London, J. B. Lippincott C°. In-8°, 5 vol., 94 sh. 6 d.

20262 **Stevens, Horace J.** 622.34 (73)
Development of copper mining. Brief summary of present conditions and future prospects in the principle copperfields in America. "Ores and Metals" Febr. 15, 1904. (1000) E.

20263 [ ] 622.34 (85)
Mines de cuivre auro-argentifères de Huinac (Pérou). Conditions économiques de l'exploitation. (Economical conditions of exploitation of the auro-argentiferous copper mines of Huinac, Peru.) "Echo Mines" Fév. 25, 1904. (1800) D

20264 [ ] 622.35 : 338.2 (481)
Norwegian exports of minerals during 1901-1902 granite, whetstone, soapstone, quartz, marble, dolomite, etc. "Quarry" Mar. 1904. (4900) E

VENTILATION AND LIGHTING.
VENTILATION ET ÉCLAIRAGE.
WETTERSTROM UND BELEUCHTUNG.

20265 **Randle, Wm.** 622.41
Gases in mines. Description of choke damp and after damp. "Sc. Art of Ming." Feb. 27, 1904. (700) B.

DRAINAGE. ***DRAINAGE.*** **ENTWAESSERUNG.**

20266 [ ] 622.63
A new safety coupling. Description of design of Messrs. Bradford Bros., Sunderland. "In. and Coal T. Rev." Mar. 4, 1904. (450) 2* E

20267 [ ] 622.66
Bei Seilriss automatisch betätigte Notbremse für starke Gefälle. Beschreibung. (Description of automatically (by means of rope rupture) operated safety brake for steep inclines.) "Bergbau." März 17, 1904. (300) 3* A.

20268 [ ] 622.67
Winding engine at the Bargoed pits of the Powell Duffryn Steam Coal Co. Details of construction. "In. & Coal T. Rev." Feb. 19, 1904. (900) 4* F

20269 [ ] 622.67
An improved haulage clip, invention of Messrs. J. W. Chicken and T. J. Temple. "Quarry". Mar. 1904. (850) 1* E.

20270 **Henrard, Samuel.** 622.68
Notes sur un parachute formant frein à vis pour cages de mine et ascenseurs quelconques. (Description of a parachute forming a screw brake for mining cages and other lifts). "Rev Univ. Mines". Janv. 1904. (2800) Q

MECHANICAL PREPARATION.
PRÉPARATION DES MINERAIS.
MECHANISCHE ERZAUFBEREITUNG.

20271 [ ] 622.7
The treatment of sulphide and oxidized ores at the Waiki mine. System employed. "Mines. Rec. (N. Z.)." (600) H.

20272 **Przyborski, M.** 622.7
Allgemeine Betrachtungen über die mechanische Aufbereitung der Erze. (General considerations of mechanical ore treating methods). "Bg. u. Hüttenmann. Ztg." März 11, 1904. (3360) F

20273 **Knutsen, H.** 622.7 : 669.2 (941)
Notes on treatment of the telluride ores in Kalgoorlie. Outline of the Diehl process as used there. "Ming. Rep." Feb. 18, 1904. (2800) 3* E.

20274 **Kirchoffer, W. G.** 622.74
The cost of crushing quartzite at Baraboo, Wis. Comparative costs per cubic yard for labor and materials used in operation of crusher, and average cost per cubic yard of crushed stone. "Engng. News". Mar. 3, 1904. (550) F.

20275 [ ] 622.74
Appareil à échantillonner les minerais. Description et mode d'emploi. (Description and working of an apparatus for sampling ores.) "Génie Civ.". Fév. 27, 1904. (300) 2* G.

20276 **Denning, Oliver** 622.74
Sketch and explanation of the jigger screen for sizing coals. "Sc. Art of Ming.". Feb. 27, 1904. (500) 3* B.

20277 [ ] 622.75
Ore concentration. How to determine if an ore is suitable for concentration. "Sc. Art of Ming.". Feb. 27, 1904. (500) 1* C.

20278 **Ostwald, Heinrich** 622.77
Die magnetische Aufbereitung nach dem System Wetherill. Details über Humboldts konstruktive Ausbildung des Systems. (Wetherill's magnetic ore separating system. Details of the Humboldt Works mechanical development of these separators.) "Bg. u. Hüttenmann. Ztg." Feb. 26, 1904. (3600) 1* F

20279 [ ] 622.77 + 669.1
Das Ruthenberg'sche Verfahren zur Erzeugung von Stahl. Beschreibung der magnetischen Aufbereitung sowie Erfolg des Verfahrens. (Ruthenberg's system for producing steel out of sandy ores and magnetic treating of same.) "Oest. Ung. Mont. et Met. Ind. Ztd." Feb. 28, 1904. (300) C

20280 **Weiskopf, Alois.** 622.79 + 669.1
Ueber Brikettierung von Eisenerzen. Betrachtung der bestehenden Verfahren und Schlussfolgerungen. (Briquetting iron ores. Remarks on the existing methods, and conclusions.) "Stahl. u. Eisen.". März 1, 1904. (4800) H.

DANGERS AND ACCIDENTS.
DANGERS ET ACCIDENTS.
GEFAHREN U. UNFAELLE.

20281 [ ] 622.8
Appareil de M. Thomas Johnston Britten, pour abattre dans les mines les poussières et parcelles provenant des perforatrices, du soufflage ou d'autres causes. Description. (Description of Thomas Johnston Britten's for preventing dust in coalmines, when drilling.) "Rev. Noire". Mars 13, 1904. (1300)

Associations ouvrières [331.88].

Malherbe (G.) et **Marbaix (T.).** 331.88
1897. Les tribunaux professionnels, ou la solution des conflits ouvriers au sein du syndicat. Bruxelles, in-8°, 64 pp (Cercle d'études sociales de Binche.)

Baudoux (E.) et **Lambert (H.).** 331.88
1897. Les syndicats professionnels et le régime général des associations modernes. Bruxelles, in-8°, 29 pp.

Dubois (Ern.). 331.88 (42) + 331.88 (493)
1894. Les Trade-Unions et les associations professionnelles en Belgique (Projet de loi.) Gand et Bruxelles, in-12, 223 pp.

[· · · · ·] 331.88 (493)
1860. Un mot sur les associations d'ouvriers par un Ami de la vérité. Anvers, broch. in-12, 18 pp.

Ninauve. 331.88 (493)
1889. Exposition universelle de Paris, 1889. Économie sociale. Les associations professionnelles en Belgique. Rapport. Bruxelles, in-4°, 165 pp.

Vandervelde (Ém.). 331.88 (493)
1891. Enquête sur les associations professionnelles d'artisans et ouvriers en Belgique, tomes I et II. Bruxelles, 2 tomes en 1 vol., gr. in-8°, 259 et 122 pp.

De Smet (Ét.). 331.88 (493)
1894. L'évolution du mouvement syndical ouvrier en Belgique. Gand, in-8°, 67 pp

Brunard (H.). 331.88 (493)
1895. Les unions professionnelles et le projet de M. Begerem..... Exposé fait à l'Union syndicale de Bruxelles, etc. Bruxelles, broch. in-8°, 13 pp.

[· · · · · ·] 331.88 (493)
1895. Unions professionnelles. Sommaire : 1° Lettre d'envoi; 2° Examen du projet de loi; 3° Documents parlementaires. Bruxelles, broch. pet. in-8°, 43 pp (Comité central du travail industriel.)

Rubriques de classement				Numéros de la classification bibliographique	Numéros des pages
Capitalisme	Kapitalismus	Capitalism	Capitalismo	339.21	96
Evaluation des richesses	Schätzung des Volksvermögens	Estimate of the richness	Apprezzamento delle ricchezze	339.3	97
Consommation. Luxe	Konsumtion. Luxus	Consumption. Luxury	Consumzione. Lusso	339.4	97
Droit	**Rechtswissenschaft**	**Law**	**Diritto**	**34**	97
Droit international	Völkerrecht	International Law	Diritto internazionale	341	—
Droit public	Staatsrecht	Public Law	Diritto pubblico	342	—
Sciences pénales	Strafrecht	Criminal Law	Scienza penale	343	—
Droit privé	Privatrecht	Private Law	Diritto privato	347	—
Droit commercial et maritime	Handels- und Seerecht	Commercial and Maritime Law	Diritto mercantile e marittimo	347.7	—
Procédure	Prozessordnung	Procedure	Procedura	347.9	—
Administration	**Verwaltung**	**Administration**	**Amministrazione**	**35**	99
Droit fiscal	Finanzverwaltung	Financial Administration	Diritto fiscale	351.71	100
Hygiène publique	Öffentliche Gesundheitspflege	Public Health	Igiene pubblica	351.77	103
Voies et communication	Strassen und Verkehr	Means of Communication	Vie e comunicazione	351.81	103
Commerce et industrie	Industrie und Handel	Trade and Industry	Commercio ed industria	351.82	104
Travail	Arbeitergesetzgebg	Labor	Lavoro	351.83	106
Assistance publique	Öffentliche Wohlfahrtspflege	Public Charity	Assistenza pubblica	351.84	111
Administration locale	Verwaltung der Lokalbehörden	Local Government	Amministrazione locale	352	111
Assistance	**Wohlfahrtseinrichtungen**	**Charity**	**Assistenza**	**361**	111
Assurance	**Versicherungswesen**	**Insurance**	**Assicurazione**	**368**	113
Assurances sociales	Soziale Versicherung	Social Insurance	Assicurazioni sociali	368.4	114
Assurances-accidents	Unfallversicherung	Accident	Accidenti	368.41	115

Chauvin, Victor. 016 : 398.2

1900. — Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1815, IV : Les Mille et une nuits.

Liége, H. Vaillant-Carmanne. In-8°, 228 p., 7 fr.

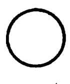
Edidit : Institut International de Bibliographie.

Bibliographia Universalis. Contribution n° 31. Fiche n° 1430

5. BIBLIOGRAPHIA BIBLIOGRAPHICA.

Arloing, S. .118.3

1897. Distribution de la matière agglutinante des microbes dans le sang et quelques autres humeurs de l'organisme. **C. R. Soc. Biol. Paris. (10) T. 4. No. 4. p. 104—105.** [Le foyer formatif a une substance qui forme la matière agglutinante, laquelle s'épand à la masse du sang. — Cette substance agglutinante est ensuite plus ou moins détruite ou éliminée par les glandes.]

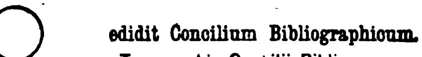


In Bibliographia Universali 612 **edidit Concilium Bibliographicum.**

Dantzenberg, Ph. et G. Dollfus. **4.1 Corb** (118)

1896. Du nom spécifique qu'il convient d'attribuer au corbula qui caractérise les sables de merxem. **Proc.-verb. Soc. malac. Belg. T. 25 p. XVIII—XXI.** [*C. gibba* var. *rotundata.*]

In Bibliographia Universali — 56


edidit Concilium Bibliographicum.
Typographia Concilii Bibliographici.

7. BIBLIOGRAPHIA ZOOLOGICA.

Cerfontaine, Paul. **35 : 11.69**

1902. Recherches expérimentales sur la régénération et l'hétéromorphose chez Astroïdes calycularis et Pennaria cavolinii. Arch. Biol. T. 19 p. 245—315, 2 pls. 36.6, 37.1

In Bibliographia Universali — 59 edidit Concilium Bibliographicum.

Кожевниковъ, Г. Koshevnikov, G. **19 (47.3)**

1902. Комиссія для изслѣдованія фауны Московской губерніи. Отчетъ о дѣятельности Комиссіи съ 23 апрѣля 1901 гóда по 23 апрѣля 1902 года. (Comité pour l'étude de la faune du gouv. Moscou. Rapport sur les travaux du Comité du 23 avril 1901 au 23 avril 1902.) **Извѣстія Имп. Общ. Любит. Естеств. Антроп. Этногр. Московск. Унив. Mém. Soc. Amis Sc. nat. Anthrop. Ethnogr. Univ. Moscou T. 98. — Труды зоол. Отдѣл. Trav. Sect. zool. T. 18 Дневн. Journ. T. 8 No. 4 p. 1—5.** — Дополненія къ спискамъ животнихъ Московской губерніи No. 4. (**Addenda ad Faunam Mosquensem** No. 4.) **p. 6—18.** [**Mus, Aves,** Clemmys, **Moll.,** Col., Lep., Trichopt., Hymen., Odon., Hem., Vermes, Prot.]

81.1,.3--.75, 4.1,.38, 51.21,.22,.23,.3,
57.33,.45,.53,.54,.61--.69,.81--.89,.92,.93,.96--.99, 81.3, 83.3,.4, 86, 88.1, 89.1, 9.32

In Bibliographia Universali — 59  **edidit Concilium Bibliographicum.**

Moch, Gaston. 172.4 : 33

1900. — Ce que coûte la paix armée et comment en finir. Rapport rédigé pour le Congrès international du Commerce et de l'Industrie.

Paris, Bureau français de la Paix. In-8°, 90 p., 1 fr.

Institut International de la Paix H. La Fontaine, Mai 1903 *

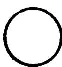
Bibliographie Universelle. — *Paix et Guerre.* — Contribution n° 38 Fiche n° 2045

Seabra (Antonio Luiz de) **347 (469)**

1863 Codigo Civil Portuguez. Projecto redigido por Antonio Luiz de Seabra e examinado pela respectiva commissão revisora. 1.ª edição.

Lisboa, Imprensa Nacional, 1863.

1 vol. (0,21 × 0,13) XVI – 547 pag., incluindo *Nota Final.*



In Bibliographia Universalis edidit: Dr. Eduardo Alves de Sá.

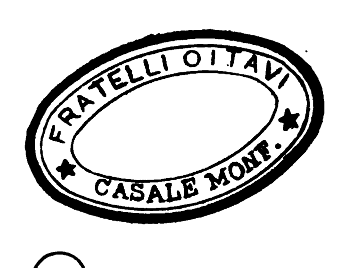
11. BIBLIOGRAPHIA JURIDICA PORTUGALENSIS.

Passerini N. **63 311 195 (45.51)**

1904 — « Prove di fecondazione incrociata sul frumento, eseguite presso l'Istituto agrario di Scandicci (Firenze) ».

Nel libro « VII Congresso internazionale d'agricoltura, Roma - Aprile-Maggio 1903 — Relazioni, comunicazioni e resoconto delle discussioni » — Vol II - Parte I - a pag. 230

Casale, Tip. lit C. Cassone



12. BIBLIOGRAPHIA AGRONOMICA ITALIAN

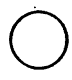
Call number

Traill, H[enry] D[uff].

From Cairo to the Soudan frontier.

London *John Lane* Chicago *Way & Williams* 1896. 10+[1]+256 p. D. cloth, $1.50.

A record of impressions derived from two brief tours in Egypt during the winters of 1893-94 and 1895-96.



916.2 G71 T68 [Egypt] From L. B. 4708

13. PRINTED CATALOG CARDS OF THE AMERICAN LIBRARY ASSOCIATION. Publishing section.

Huysmans (Joris-Karl) **Symbolique Cathédrale CHARTRES — Notre-Dame.**
246 + 726.6 + (4451. 1111. — N.-D.)

1898. J.-K. Huysmans — **La Cathédrale.** — Paris, P.-V. Stock éditeur; 8, 9, 10, 11, Galerie du Théâtre-Français. (Emile Colin — Imprimerie de Lagny); 1898, in-12, 488 p.

Cathédrale

abords, 7-8, 219-230, 387-388.
âme, 84-87.
âne qui vielle, 388.
ange-cadran, 388-389.
artistes, 79-82, 328.
historique, 75-82, 395.
intérieur, 8-10, 29-39, 389
labyrinthe, 403.
logeurs du bon Dieu, 255-263.
N.-D., 403-404, 481-487.
N.-D. de la Belle-Verrière, 33, 394.
N.-D. de Sous-Terre 77, 86, 90-98 (*messe*) 103-105, 348-352 (*prière*)
N.-D. du Pilier, 9-10, 36-37, 86, 359-360.
peintures, 405-407.
portail nord, 311, 313-334, 336-342
portail occidental ou royal, 239-255.
portail sud, 449-468
styles roman et gothique, 62-70, 82-89, 148-154 (*clochers* 148-151.)
symbolique, 473-481.
symbolique de l'extérieur, 118-134, ***232-255*** (*portails*), 356 —
de l'intérieur, 157-169, 393, 403-404,
des éléments, 311-312.
des odeurs, 428-435
des sons, 386-387
(*cloches*)
de la faune, 411-427, 449-450, 435-442.
de la flore, 273-300, 436.
des minéraux, 148.
des tons et gemmes 175-205, 436.
tour du chœur, 397-401.
truie qui file. 388.
vitraux, ***30-36***, 81, ***163-165***, 216, ***389-395***. 397, 402.

Lieux

Chartres, 55-56, 206-219, 225-226.
Brèche (la) 156, 223.
Carmel, 352-358.
Evêché, 56, 71-74, 99-101, 217, 272.
S. Aignan, 209.
S. Martin au Val, 385-386.
S. Paul, 156, 210-211.
S. Pierre, 209.

———

Lourdes, 17-21.
Salette (la), 10-17, 22-29.
Solesmes, 227-232, 263-272, 343-350, 408-411, 442-449.

Personnes

Chartrains, 170, 211-219.
Chartraines, 87, 134, 154-155, 171-173.
entrée d'évêque, 211-219.
(coiffures, 213, 215, habits, 217-218; vieillards, 214-216.)
clergé, 170-171, 213-214, 217.
chanoines, 56-60, 82, 156, 219.
chant grégorien et musique, 155-156, 211, 216, 223, 267-271, 386, 472, 478-479.
enfants de chœur, 87, 92-97, 99, 116-118, 156, 213, 264-265 (*maîtrise*), 386.

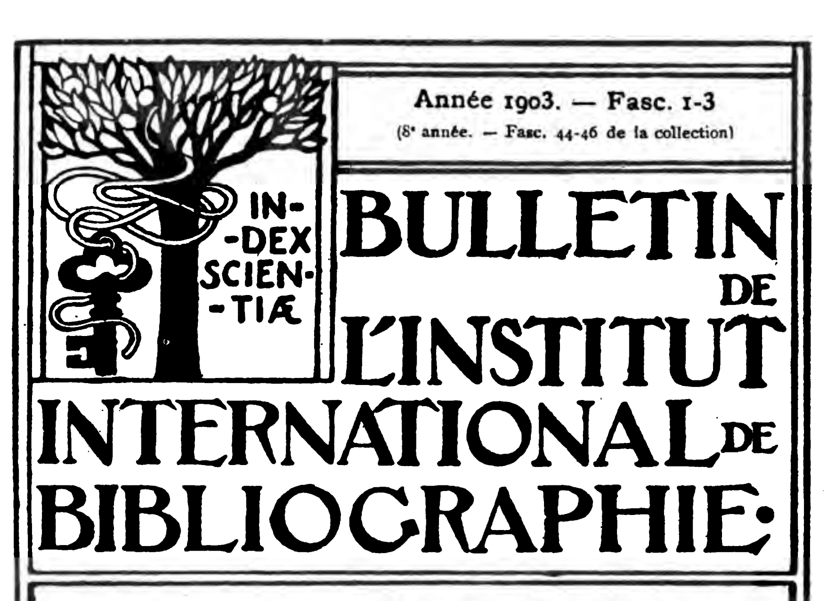
———

David, 334-336.
Jeanne de Matel, 47, 50, 135-138.
Lydwine (Ste), 139.
Marie Antoinette des Anges, 139-148.
Tissot, 376-377.
dévots, 115, 173-174, 303-311 (*pruderie et art.*)
eucologes, 301-304, 481-484.
vies de saints, 112-114, 468-470.
lettrés, 114-115
primitifs des Flandres et d'Allemagne, 175-205, 361-384, 398.
anémie spirituelle de Durtal, 40-44, 101, 105-109, 111-112, 114, 206, 208-209, 220-222, 224-229, 230, 232, 343-360, 385, 408, 442-449, 471-473, 481-488.

———

Biblioth. Nationale, Y² 50886. M. Langlois, janvier 1899.

Bibliogr. Univers. : Bibliographie d'Eure-et-Loir, — fiche 289 —



[Indice Bibl. : [01 (062) (∞)]

SOMMAIRE

INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE

BRUXELLES, 1, rue du Musée. PARIS, 44, rue de Rennes.

ZURICH, 39, Eidmattstrasse.

5. BULLETIN DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE. 153

Bulletin de l'Institut International de Bibliographie

Année 1903. — Fasc. 1-3

(8e année. — Fascicules 44-46 de la collection)

SOMMAIRE BIBLIOGRAPHIQUE

Titres à découper, à coller sur fiches et à intercaler dans les Répertoires bibliographiques et les Catalogues de Bibliothèques.

La Fontaine, Henri [016 : 01]

1903. — Bibliographia Bibliographica. Répertoire annuel des travaux de bibliographie. Année 1901 — Bruxelles, *Bull. Inst. int. de Bibliogr.*, VIII, p. 5-86.

[Suite du répertoire publié antérieurement pour les années 1898, 1899 et 1900 Le nombre des notices enregistrées pour 1901 est de 430, ce qui porte à 2146 le nombre total des notices pour les quatre premières années de la publication.]

[Institut international de Bibliographie.] [025.4 : 9]

1903. — Classification bibliographique décimale de l'Histoire, de la Géographie, de la Biographie et de la Généalogie — Bruxelles, *Bull. Inst int. de Bibliogr.*, VIII, p. 87-124.

[Division 9 de l'édition française développée et refondue des Tables générales de la Classification bibliographique décimale. Cette partie présente un intérêt pour la technique générale de la classification aux applications des subdivisions communes.]

[Otlet, Paul.] [01 (01)]

1903. — Les Sciences bibliographiques et la Documentation. — Bruxelles, *Bull. Inst. int. de Bibliogr.*, VIII, p. 125-147

[La Science du Livre. la Bibliologie et la Bibliographie. Définition, objet et branches diverses de la Bibliographie, ce qu'elle comprend, ce qui en est exclu L'organisation générale de la documentation est le but vers lequel tendent les transformations actuelles de la Bibliographie, des Bibliothèques et de la forme du Livre.]

RUBRIQUES PERMANENTES

[Institut international de Bibliographie.] [01 (047)]

1903. — Faits et Documents — Bruxelles, *Bull. Inst. int. de Bibliogr.*, VIII. p. 148-166

[Archives. — Nécrologie. — Bibliothèques. — Classification. - Association de bibliothécaires. — Imprimerie. — Imprimerie Nationale, à Paris. — Donations. — Bibliographie sur fiches de la Bibliothèque du Congrès. — Bibliographie des articles de journaux. — Bibliographie critique. — Bibliographie à l'Exposition de Paris 1900. — Bibliographie des auteurs de races nègres. - Unification des alphabets. — Format des livres. — Statistique des travaux scientifiques. - Prix des bibliographies. — Tables de revues. — Publishing Board of the American Library Association. — Installations intérieures des bibliothèques. — Bibliographie des sciences géologiques. — Bibliographie des brevets d'invention. — Coopération bibliographique. — Miscellanées.]

[Institut international de Bibliographie.] [01 (048)]

1903. — Analyses et Comptes rendus. — Bruxelles, *Bull. Inst. int. de Bibliogr.*, VIII, p. 167-179.

[Ouvrages de : Library of Congress, Washington — Bulletin des Sommaires — Annuaire international de la Presse, de la Librairie, des Arts et des Industries annexes. — Fortescue. — Parker, H. W. — Casan y Alegre (Joaquin). — Revue générale de Bibliographie française. — Blanc, Elie & Vaganay, Hugues. — La Propriété industrielle. — Le Droit d'auteur. — Fifth Report of William Coolidge Lane Librarian of Harward University. — Szabó, Ervin. — Stein, Henri. — Schnutgen, Alexandre. — Bonnet, Emile. — Gaspar, Camille — Ferrand, Henri. — Chauvin, Victor, — Smith's index to the leading articles of « The Times », for the five years ended 31st december, 1900. — Stainier, Louis. — Bibliographia Economica Universalis. — Library of Congress.]

[Institut international de Bibliographie.] [01 (062) (∞)]

1903. — Institut international de Bibliographie (Organisation, Travaux, Méthodes). — Bruxelles, *Bull. Inst. int. de Bibliogr.*, VIII, p. 180-191.

[Bibliographia Universalis. — Organisation de la Bibliographie internationale. — Conférence bibliographique internationale en 1904. — Répertoires bibliographiques sur fiches de l'Institut. — Règles catalographiques. — Concilium Bibliographicum. — Classification décimale. — Application aux publications périodiques des règles bibliographiques. — Accessoires bibliographiques. — Bibliothèque de l'Institut international de Bibliographie. — Errata, corrigenda, explicata. — Supplément à la liste des membres de l'Institut. — Inventaire des Répertoires de l'Institut international de Bibliographie.

16. BULLETIN DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES ARTICLES

VOLUMES VII et VIII (1902 et 1903)

La Fontaine, Henri. [016 : 01]

1902. — Bibliographia Bibliographica. Répertoire annuel des travaux de Bibliographie. Année 1900. — Bruxelles, *Bull. Inst. int. de Bibliogr.*, VII, p. 3-110.

[Suite du répertoire publié antérieurement pour les années 1898 et 1899. Le nombre des notices enregistrées pour 1900 est de 650, ce qui porte à 1715 le nombre total des notices pour les trois premières années de la publication.]

[Institut international de Bibliographie.] [025.4 : 91]

1902. — Classification géographique topographique. Remarques sur la formation et l'emploi des subdivisions de lieu dans la Classification bibliographique décimale. — Bruxelles, *Bull. Inst. int. de Bibliogr.*, VII, p. 111-113.

[Notice explicative des tables de classification géographique et topographique (subdivisions communes de lieu) selon la Classification décimale.]

[Bureau Bibliographique de Paris.] [01 (062) (44)]

1902. — Compte rendu de l'assemblée générale du 30 avril 1902. Texte des nouveaux statuts approuvés par cette assemblée — Bruxelles, *Bull. Inst. int. de Bibliogr.*, VII, p. 116-119.

[Institut international de Bibliographie.] [01 (047)]

1902. — Faits et Documents. — Bruxelles, *Bull. Inst. int. de Bibliogr.*, VII, p. 120-127.

[Classement des brevets d'invention. -- Congrès bibliographique. - Bibliographie de la Suisse. -- Transformation de la presse. -- Bibliothèque de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. -- Règles bibliographiques. -- Pages titre et tables des matières des périodiques. -- Bibliographie des sciences appliquées. -- Bibliographies publiées par la Bibliothèque du Congrès, à Washington. -- Inventaire d'archives. -- Librairie anglaise et américaine. -- Bibliothèque nationale suisse. -- Bibliographie internationale des sciences. -- Bibliographie des périodiques. -- Statistique des imprimés (Belgique).]

[Institut international de Bibliographie.] [01 (048)]

1902. — Analyses et Comptes rendus. — Bruxelles. *Bull Inst. int. de Bibliogr.*, VII, p. 128-137.

[Durand de Gros. — Compte rendu du Congrès bibliographique de Paris 1898. — Tables générales du Bulletin de la Commission internationale du Congrès des chemins de fer — Frantz Wittemans. — Wöchentliches Verzeichniss der in deutschen Zeitschriften und Zeitungen erschienenen Aufsaetze. — Catalogue de la Bibliothèque de la Commission centrale de Statistique. — Catalogue de la Bibliothèque du Bureau de Législation. — Katalog der Bibliothek der Kgl. Zentralstelle für Gewerbe und Handel in Stuttgart. — P. Lee Phillips. — Herbert Friedenwald. -- A. P. C. Griffin — Allan B. Hanson. — Alfred Tuckerman. — James Ingersoll Wyer et Lord Isabel Ely. — Règles bibliographiques de la Librairie Hachette. — W. H. Williams.]

[Institut international de Bibliographie.] [011]

1902. — Répertoire bibliographique universel. — Documents. — Bruxelles, *Bull. Inst. int. de Bibliogr.*, VII, p. 139-169.

[Publication de documents originaux exposant des projets ou des travaux dont le résultat soit de tendre au Répertoire bibliographique universel. Les mesures prises par la Bibliothèque du Congrès de Washington pour la distribution aux bibliothèques de fiches imprimées ; l'accueil reçu en Italie par ce projet. Les conditions dans lesquelles sont imprimées les fiches de la Bibliothèque John Crerar.]

INDEX DÉCIMAL CUMULATIF

Volumes I à VIII (1895-1903)

Les chiffres en grasse, placés à gauche des colonnes, correspondent aux nombres de la Classification bibliographique décimale et désignent les diverses matières ; les autres chiffres renvoient aux volumes (chiffres romains) et aux pages (chiffres arabes). Les chiffres en grasse désignent, par leurs première et dernière pages, les articles originaux, et les noms inscrits entre parenthèses, qui les suivent, sont ceux des auteurs des articles. Les chiffres en italique concernent les comptes rendus d'ouvrages, dont les noms d'auteur ou les titres sont également reproduits en italique; les autres chiffres renvoient aux simples notes.

002	VIII 291.
002 (44)	VIII 282-284
01 (01)	**I 222-239** (Simoens) ; **VIII 125-148** (Otlet). -- I 205, II 122, 123 ; VIII 155. -- *II 127-129 Campbell; IV 203-209 Bibliographies critiques*
01 (03)	**I 101-105** (Dauze).
01 (047)	I 45-48, 105-139, 252-272, 328-335 ; II 114-126; III 139-148, 205-208 ; V 25-30 ; VI 215-225 ; VII 120-127, 210-220 ; VIII 148-166, 282-293.
01 (048)	I 146-155, 253-272, 328-335 ; II 127-136 ; III 140-158, 209-210 ; VI 226-230; VII 128-137, 221-226; VIII 167-179, 294-303
01 (05) (48)	*I 270 Antikritik.*
01 (05) (44)	*II 135 Bibliographie moderne.*
01 (05) (45)	*II 133 Rivista bibliografica ; VI 227 Bibliofilia.*
01 (05) (467)	*VI 233 Bibliografia catalana.*
01 (05) (493)	*VII 224 Revue bibliographique belge.*
01 (061)	**I 58-61 ; IV 91-97** - I 327-276; II 147-166 [Catalogues].
01 (061) (47)	V 29.
01 (061) (72)	V 29.
01 (062) (∞)	Institut int. de Bibliographie, **I 12-13, 49-58, 73-101** (Otlet), **141-145, 157-165, 277-280, IV 75-193** [Annuaire 1899] ; **VI 174-178** [Instituts nationaux]. -- II 137-145 ; III 165-173, 211-216 ; VI 237-250 ; VII 227-234 ; VIII 180-191, 304-307.
01 (062) (44)	**VI 14-152** (Sébert). -- VII 116-119.
01 (062) (45)	III 142, 146; VIII 284
01 (062) (494)	**V 10-15 ; VI 129-135.**
01 (062) (73)	VII 215 ; VIII 158, 284.
01 (063)	*VIII 169 Casan y Allegre.*
01 (063) (44)	[1898] VI 219; *VII 129 Compte rendu ;* [1900] IV 105-108, **V 217-248**, VII 120 ; VIII 301.
01 (063) (45)	I 279, 329-331
01 (063) (493)	[1895] **I 4-11, 45-54** ; 141 -- [1897] I 328 ; **II 110-113**, 136, **171-176, 253-263.**
01 (064) (44)	VIII 155.
01 (064) (493)	I 333, II 120.
01 (069)	VIII 289.
01 (07)	VII 217
01 (088)	VIII 289.
01 (09) (∞)	**II 245-252** (La Fontaine)
01 (09) (436)	**II 177-195** (Junker).
01 (43)	VII 218 ; VIII 285.
01 (45)	VIII 286.
01 (47)	**VI 137-142** (Wylie); VIII 165
01 : 05	VIII 291
01 : 3	VIII 286.
01 : 31	VIII 156
01 : 334	II 140 ; IV 155-158, V 27.
01 : 338.5	VIII 157
01 : 55	VIII 159.
01 . 608	VIII 160-164.
01 : 61	VIII 296
01 : 614	VIII 84.
01 : 63	*VIII 178 Stainier*
01 : 655.5	I 332. -- **V 150-154** (Schleicher).
01 : 655.6	II 123.
01 : 77	III 142.
011.1	**I 15-38** (La Fontaine et Otlet). **320, 324 ; II 214-216** (Jellinek) ; **VII 139-169** (Documents) -- I 328 ; II 137 ; III 167 ; VIII 153, 165. -- *VIII 167 Bulletin des Sommaires ; 170 Elie Blanc et Hugues Vaganay ; 275 H. Sébert.*
011.1 . 02	**I 194-195** (Grassauer).
012	[Declève] *II 134.*
	[Herrick] *VI 235.*
	[Leopardi] *II 117.*
	[Pindar] *VIII 176.*
	[Sclater] *III 153*
	[Shakespeare] *III 151.*
	[Washington] *VII 134.*
013 (: = 6)	VIII 155.
013 202 (062) (73)	VI 217.
013 027 (753)	VI 218.
013 . 347.965	*VII 130 Willemans.*

TABLE MÉTHODIQUE ET CUMULATIVE DES MATIÈRES

(ANNÉES 1898, 1899, 1900 ET 1901.)

RUBRIQUES DE CLASSEMENT	NUMÉROS DE LA CLASSIFICATION BIBLIOGRAPHIQUE	NUMÉROS DES PAGES ANNÉE 1898	ANNÉE 1899	ANNÉE 1900	ANNÉE 1901
Généralités sur la Bibliographie	**01**	33	9	9	11
Théories, Technique, Méthodes générales	01 (01)	33	9	—	11
Manuels	01 (02)	—	—	9	—
Dictionnaires, Encyclopédies	01 (03)	—	—	—	—
Essais	01 (04)	33	9	—	11
Revues, Annuaires	01 (05)	34	9	—	11
Institutions, Sociétés, Congrès	01 (06)	34	9	9	11
Enseignement	01 (07)	—	9	10	—
Polygraphie	01 (08)	34	10	10	—
Histoire	01 (09)	—	—	—	—
Bibliographie dans les divers pays Situation, organisation, institutions, histoire. (Subdivisions géographiques.)	01 (3 à 9)	35	—	—	12
Bibliographies (Recueils)	**011 à 016**	35	—	10	12
Bibliographies Universelles	011	35	—	10	12
Bibliographies individuelles d'auteurs particuliers (A classer par noms d'auteurs.)	012 (A-Z)	35	—	11	14
Bibliographies collectives par classes d'auteurs (Subdivisions par matières comme [016.])	013 :	42	20	20	21
Bibliographies des Anonymes et des Pseudonymes	014	44	20	21	22

X

Coopération au Répertoire Bibliographique Universel.

SOMMAIRE. — 1. Principes de la coopération. — 2. Coopération par voie de publications — 3. Coopération par voie de contributions manuscrites. — 4. Coopération par voie d'amélioration des répertoires particuliers. — 5. Direction des travaux coopératifs.

1. Principes de la coopération. — Le Répertoire Bibliographique Universel concentre et utilise les divers travaux bibliographiques particuliers en les coordonnant et en les complétant. Il est établi sur la base de la plus large coopération des spécialistes en toutes matières et de tous les pays.

L'application d'une méthode uniforme pour la rédaction des notices bibliographiques, pour leur classement et leur mode de publication permet, en effet, de considérer des travaux bibliographiques de formes et de destinations très diverses comme des contributions partielles au Répertoire Bibliographique Universel. Ainsi, tout en conservant à ces travaux leur destination principale, il est possible de les utiliser pour la formation des répertoires bibliographiques particuliers, généraux ou fragmentaires, établis sur le même plan que l'exemple prototype.

L'Institut fait appel à la coopération internationale des bibliographes, des auteurs, des bibliothèques, des éditeurs, des sociétés savantes, des congrès internationaux et, en général, de toutes les institutions scientifiques et des administrations publiques qui publient ou pourraient publier des travaux bibliographiques. Il les invite à concilier les desiderata propres à ces publications avec ceux du Répertoire Bibliographique Universel.

2. Coopération par voie de publication. — Les modes selon lesquels

peut s'effectuer cette coopération sont variés. Il y a lieu de signaler notamment les suivants :

1° Publication de bibliographies périodiques des travaux contemporains relatifs à une science particulière. Ex. : *Bibliographia Zoologica,* éditée par le Concilium bibliographicum de Zurich ;

2° Publication de bibliographies des travaux rétrospectifs relatifs à une science particulière ou limités à une question spéciale. Ex. : la *Bibliographie d'Eure-et-Loir,* publiée par M. Langlois ;

3° Publication de bibliographies nationales périodiques, comprenant l'ensemble des travaux publiés dans un pays sous forme de livres, d'articles de revues ou de mémoires de sociétés. Ex. : la *Bibliographie officielle de la Belgique,* publiée par le Cercle belge de la Librairie, avec le concours de l'Office de Bibliographie de Bruxelles ;

4° Publication de catalogues de bibliothèques, comprenant tout ou partie des ouvrages d'un même dépôt et édités sous forme de volume ou de bulletin périodique des accroissements. Ex. : Le *Catalog of the Owen College Library,* à Manchester, le *Catalogue de la Bibliothèque de la Commission centrale de statistique* de Belgique.

La forme la plus parfaite d'une telle publication serait celle faite par la Bibliothèque nationale de chaque pays des titres de son propre catalogue sur fiches mobiles, mais de telle sorte que les fiches de ce catalogue puissent servir à la formation des catalogues des autres bibliothèques du pays (1);

5° Publication des catalogues d'éditeurs comprenant tout ou partie des ouvrages édités par une même maison. Ex. : Catalogue de la Maison d'édition Petro Barbera, à Florence;

6° Publication des tables des matières des périodiques (Revues, Bulletins de sociétés, etc.). Ces tables peuvent être établies soit comme tables générales, quinquennales ou décennales, soit comme tables annuelles, soit encore comme tables cumulatives fusionnant la table de la dernière année parue avec celles des années antérieures. Ex. : Table des matières de la *Rivista Ginecologica italiana* de Florence, Table du *Bulletin de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale* de Paris;

7° Publication de la partie bibliographique que donnent la plupart

(1) Voir l'organisation de la Bibliothèque du Congrès de Washington et le mode de publication adopté par elle, *Bulletin de l'Institut,* 1903, p. 153.

des revues (analyses, comptes rendus, bulletins bibliographiques, etc.) sous une forme directement utilisable pour les répertoires bibliographiques sur fiches. Ex. : La revue bibliographique publiée dans la *Belgique Judiciaire* de 1898 à octobre 1904 ;

8° Inscription par les auteurs ou, à leur défaut, par les éditeurs, à la suite du titre de tout ouvrage et de tout article de périodique du numéro classificateur attribué au sujet traité dans les tables générales de la classification bibliographique décimale. Cette inscription, faite ainsi en connaissance exacte de la matière traitée dans le livre ou l'article, facilite la tâche ultérieure du bibliographe et donne au classement un haut degré de certitude. Ex. : Indexation décimale de la *Revue Scientifique*, de *Natural Science* (1) ;

9° Adjonction par les éditeurs, à toutes leurs publications nouvelles, d'une notice bibliographique imprimée en deux exemplaires et, autant que possible, en trois, soit sur fiches, soit sur feuillet détaché pouvant être réduit en fiches à destination des répertoires bibliographiques et des catalogues de bibliothèques (2). S'il s'agit de périodiques, chaque fascicule est accompagné de son *sommaire bibliographique*, ou feuillet séparé, imprimé au recto seulement et comprenant les notices des divers articles qui le composent.

Les notices peuvent être analytiques, c'est-à-dire comporter un très bref résumé du contenu du travail, de sa destination ou tous autres renseignements objectifs qui peuvent en faire mieux comprendre la nature et la valeur. Ex. : Sommaire bibliographique du *Bulletin de la Société d'Encouragement à l'Industrie nationale*, du *Bulletin de l'Institut International de Bibliographie ;*

10° Publication par les éditeurs des prospectus et circulaires relatifs aux nouveautés et envoyés à leur clientèle sous la forme de fiches com-

(1) La notice bibliographique de l'ouvrage lui-même imprimée au verso de la page-titre, selon la disposition-type arrêtée pour ces notices, facilite l'établissement de toutes les notices ultérieures, en servant de modèle aux fiches de catalogues ou de répertoires. Voir la notice du présent ouvrage au verso de la page-titre. De telles notices ont aussi l'avantage de permettre, aux agents chargés dans une bibliothèque de rechercher les volumes demandés par les lecteurs, de vérifier immédiatement l'identité entre les bulletins de demandes copiés d'après le catalogue et la nature bibliographique incluse dans l'ouvrage lui-même.

(2) Voir la notice bibliographique du présent ouvrage en double exemplaire jointe au présent volume.

prenant, outre la notice bibliographique de l'ouvrage, des notes analytiques et un bulletin de souscription.

3. Coopération par voie de contributions manuscrites. — La coopération peut être apportée au Répertoire Bibliographique Universel, non seulement en publiant des travaux bibliographiques suivant les règles arrêtées, mais aussi en transmettant à l'Institut central copie manuscrite de travaux bibliographiques non encore publiés.

Voici divers modes de ce genre de coopération :

1° Recueillir sur fiches manuscrites la bibliographie de certaines sciences ou de certaines questions déterminées ;

2° Compléter à l'aide de ses notes personnelles ou par des recherches spéciales les collections des notices bibliographiques qui ont déjà été recueillies dans le Répertoire Bibliographique Universel conservé au siège central de l'Institut et qui concerne une question ou un auteur déterminés ;

3° Procéder au dépouillement systématique, sur fiches manuscrites, de périodiques déterminés, soit des collections entières, soit de certaines années, soit des fascicules de l'année en cours (1) ;

4° Participer au travail de recherche et de dépouillement en qualité de collaborateur correspondant des diverses publications bibliographiques en cours ;

5° Recueillir des renseignements bibliographiques sur des ouvrages rares, précieux, peu connus ou difficiles à trouver ;

6° Recueillir tous renseignements concernant soit la rectification d'erreurs, d'omissions et de lacunes, soit les suppléments, suites et mises à jour d'ouvrages bibliographiques déjà publiés et considérés comme sources bibliographiques importantes ;

7° Recueillir tous renseignements bibliographiques complémentaires sur les ouvrages déjà décrits ailleurs, mais dont les notices bibliographiques sont insuffisantes : identification des auteurs, attribution à leurs auteurs des ouvrages anonymes et des pseudonymes, histoire des éditions successives d'un ouvrage, etc ;

(1) Des règles détaillées pour le dépouillement des publications périodiques, ainsi que pour la publication des tables générales de périodiques sont actuellement en préparation.

8° Établir la bibliographie exacte de ses propres ouvrages ou, s'il s'agit d'une société ou d'une institution scientifique, la bibliographie des travaux émanant d'elle, de ses membres ou de son personnel scientifique ;

9° Indexer, conformément aux tables de la classification bibliographique décimale, les recueils bibliographiques classés par noms d'auteurs ou d'après des classifications particulières, qui ne font pas partie de la Bibliographia Universalis. Pour procéder à cette indexation, on donne aux notices de chaque recueil un numérotage d'ordre continu, si les auteurs ne l'ont déjà fait eux-mêmes. On intercale ensuite des feuilles blanches entre chaque page et, en regard de chacune des notices, on inscrit son numéro d'ordre suivi des indices de classement. On établit ensuite sur feuilles séparées le manuscrit de l'index décimal général du recueil, selon la méthode décrite pour la publication des bibliographies en recueils (1).

4. Coopération par voie d'amélioration des répertoires particuliers. — Ces divers modes de coopération, sous forme d'imprimés ou de manuscrits, ont pour but d'accroître, de compléter et de perfectionner graduellement l'exemplaire original prototype du Répertoire Bibliographique Universel qui est conservé au siège central de l'Institut. Les publications fournissent, en outre, le moyen d'établir facilement, en tous lieux, des répertoires bibliographiques particuliers, duplicata du Répertoire Bibliographique Universel, en complétant les notices manuscrites de ce répertoire par les notices imprimées.

Ces répertoires particuliers constamment consultés sur place, fourniront à leur tour l'occasion de développer, par voie de coopération, le Répertoire Bibliographique Universel. Les spécialistes qui useront de ces répertoires se feront un devoir de solidarité scientifique d'en signaler les erreurs et les lacunes et de les compléter et rectifier.

La confrontation périodique de ces répertoires avec le répertoire prototype fera bénéficier le Répertoire Bibliographique Universel de tous les *addenda* et *corrigenda* et, par son intermédiaire, en bénéficieront à leur tour tous les répertoires particuliers établis en connexion avec lui.

(1) Voir IX, § 27, aussi VII, § 22, en note.

5. Direction des travaux coopératifs. — L'Institut dirige le travail coopératif. Il procède à la répartition des travaux, en vue d'éviter les doubles emplois. Il arrête les méthodes générales applicables au Répertoire Bibliographique Universel et formule la méthode selon laquelle il y a lieu de procéder à chaque travail en particulier de la manière la plus conforme aux intérêts communs.

Afin de faciliter la publication des diverses espèces de bibliographies sous une forme qui permette de les utiliser comme contributions au Répertoire Bibliographique Universel, l'Institut a établi une série de *modèles* appropriés, dans lesquels on a tenu compte tout à la fois des desiderata de ces publications spéciales et de ceux du Répertoire Bibliographique Universel. L'Institut tient à jour un *Inventaire* de tous les travaux émanant de cette coopération. Il établit aussi périodiquement une *Statistique* des notices bibliographiques que comprend l'exemplaire original du Répertoire Bibliographique Universel sur les divers ordres de matières. Enfin il publie régulièrement le *Catalogue* de toutes les publications qui sont considérées comme « contributions » imprimées à ce répertoire et qui peuvent être utilisées pour la formation des répertoires bibliographiques particuliers.

Afin d'apporter aux travaux coopératifs la plus grande coordination possible, on est prié d'adresser à l'Institut toute offre de collaboration et de s'entendre avec lui sur les détails d'exécution de chaque travail.

XI

Organisation des Bibliothèques et des Collections de documents.

SOMMAIRE. — 1. Catalogues de Bibliothèque. — 2. Classement des ouvrages sur les rayons. — 3. Collections de notes et documents.

L'organisation des bibliothèques a les rapports les plus étroits avec l'organisation des répertoires bibliographiques et il y a grand avantage à y appliquer des méthodes identiques. Le catalogue d'une bibliothèque déterminée peut, en effet, être considéré comme un répertoire bibliographique limité aux ouvrages d'une collection spéciale et, par suite, il peut être établi d'après les mêmes règles générales. D'autre part, la classification bibliographique décimale est applicable au classement des ouvrages sur les rayons.

1. Catalogues de Bibliothèque. — Un bon catalogue est composé de trois parties : 1° un inventaire des ouvrages par numéro d'entrée ; 2° leur liste alphabétique classée par noms d'auteurs ; 3° leur liste méthodique classée par matières.

Le système des fiches, la forme de rédaction des notices bibliographiques, la classification bibliographique décimale, qui ont été décrits dans les autres chapitres, sont applicables ici.

L'inventaire par numéros d'entrée consiste dans l'enregistrement au jour le jour, et d'après une série continue de numéros d'ordre, de tous les volumes et brochures entrés dans la bibliothèque. L'inventaire peut être établi sur registre ou sur fiches. Les données descriptives de l'inventaire peuvent être exactement les mêmes que celles des notices bibliographiques (nom d'auteur, prénom, date de publication, titres et

sous-titres, adresse de l'éditeur (ville et nom), format, nombre de pages, numéro de la classification bibliographique ou indice bibliographique). Il est loisible de compléter ces renseignements par la date d'entrée des ouvrages, par des notes sur leur provenance ou leur état matériel, enfin par l'indication de la cote de classement dans la bibliothèque, cette cote étant formée comme il est dit ci-après. L'inventaire ainsi établi constitue un véritable journal du mouvement de la bibliothèque. Lors du récolement périodique des ouvrages, il sert au relevé des volumes présents ou manquants. Quant aux numéros d'inventaire, ils *individualisent* chacun des ouvrages dans la collection : tout ouvrage a son numéro d'inventaire propre et à un même numéro d'inventaire ne correspond qu'un seul ouvrage (1).

Le catalogue alphabétique par noms d'auteurs a pour objet de répondre à la question : « Quels ouvrages de tel auteur possède la bibliothèque ? »

Le catalogue méthodique par matière doit donner réponse à cette autre question : « Quels ouvrages sur telle matière possède la bibliothèque ? »

Ces deux catalogues peuvent être établis exactement d'après la même méthode que les répertoires bibliographiques par noms d'auteurs et par matières : notice spéciale consacrée à chaque ouvrage dans l'un et l'autre catalogue ; rédaction de cette notice sur fiche blanche ou légèrement teintée, d'après les règles établies pour la rédaction des notices bibliographiques ; emploi de fiches divisionnaires ou fiches-guides, de couleur, pour répartir les notices par groupes ; mention sur chaque notice de l'indice correspondant de la classification bibliographique décimale (2) ; on y ajoutera la cote de classement de l'ouvrage sur les rayons.

Les notices des ouvrages qui composent les catalogues des bibliothèques peuvent être plus ou moins détaillées et plus ou moins complètes. En principe, il n'y a aucune raison d'établir une différence entre une notice catalographique et une notice bibliographique, entre la notice

(1) Pour tenir à jour l'inventaire de la réception des fascicules reçus des périodiques ou des ouvrages publiés par parties ou avec suites, on peut faire usage de fiches à cases du type de celles décrites plus haut pour l'inventaire de la bibliographie des périodiques (VII, § 42).

(2) Pour le classement des bibliothèques peu étendues et dont les ouvrages embrassent l'encyclopédie des sciences, on pourra faire application des tables de classification abrégées.

du catalogue alphabétique, celle du catalogue méthodique et celle de l'inventaire d'entrée. Cependant, des nécessités pratiques peuvent faire rechercher une économie de travail. On peut, à la rigueur, se contenter, par exemple, d'un seul catalogue et, en ce cas, c'est le catalogue par matières qui semble rendre le plus de services. On peut aussi n'établir des notices catalographiques complètes que dans une des trois parties du catalogue, en se bornant à des indications sommaires dans les deux autres et, pour le surplus, à renvoyer au premier catalogue. En ce cas, c'est l'inventaire d'entrée ou le catalogue par noms d'auteurs qui doit être le plus complet (catalogue principal ou de báse) et les indications des notices de référence peuvent être limitées au nom d'auteur, au titre résumé et à l'indice bibliographique, lequel se confondra en fait avec la cote de placement sur les rayons.

Pour la formation des catalogues de bibliothèques, les diverses contributions imprimées au Répertoire Bibliographique Universel peuvent être utilisées. Il suffira d'en extraire les notices bibliographiques qui se rapportent aux ouvrages possédés par la bibliothèque que l'on catalogue. Ces extraits peuvent se faire en plusieurs fois et à mesure que la bibliothèque s'enrichit de nouvelles entrées. Les contributions bibliographiques donnant, en général, le relevé des articles des périodiques en même temps que le relevé des livres, elles procurent ainsi le moyen de compléter le catalogue des livres d'une bibliothèque par le catalogue détaillé des articles compris dans ses collections de revues et de publications de sociétés savantes (1).

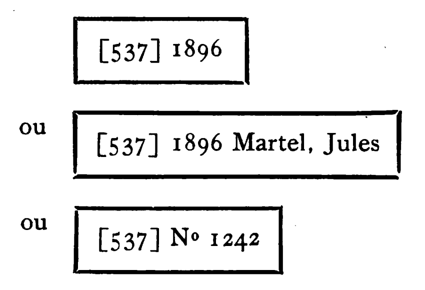
Comme cote de classement, il est pratique de combiner avec le numéro classificateur le numéro d'inventaire au lieu du millésime et du nom d'auteur. Le premier indique la classe de laquelle relève l'ouvrage. Le dernier indique avec précision l'individu de cette classe. Soit, par exemple, le titre imaginé : « Traité d'Électricité », de Jules Martel, publié à Paris en 1896, enregistré à l'inventaire sous le n° 1242. Cet

(1) L'Institut projette d'organiser l'entente entre les éditeurs des diverses bibliographies sur fiches, à l'effet de permettre aux bibliothèques de s'abonner seulement aux fiches provenant du dépouillement de périodiques qu'elles possèdent. Il serait publié un catalogue général des périodiques actuellement dépouillés par l'ensemble des contributions actuelles, avec l'indication du prix d'abonnement à la bibliographie courante de chacun de ces périodiques.

ouvrage est indexé 537, numéro classificateur de la question « Électricité ». La cote de classement sera donc, au choix, l'une de celles-ci :

[537] 1896
ou bien [537] 1896 Martel, Jules.
ou bien [537] N° 1242.

Quelle que soit la cote de classement adoptée, et bien qu'elle soit formée des éléments (nom, date, numéro classificateur) inscrits sur la fiche catalographique elle-même, il est fort utile de transcrire cette cote en entier dans un rectangle, au pied de la fiche. Ce surcroît de travail est compensé par la rapidité des recherches ultérieures. Exemple :



Lorsqu'un ouvrage traite de plusieurs sujets, il est représenté dans le ***catalogue méthodique*** par plusieurs fiches classées sous les nombres respectifs de ces sujets. Toutefois le volume n'est classé sur les rayons qu'au nombre correspondant au ***sujet principal*** de l'ouvrage, ou, si les divers sujets sont également importants, à celui qui se présente le premier dans l'ordre de la classification décimale. C'est ce nombre ou, s'il y a lieu, celui du sujet principal, qui figure seul alors dans la cote de placement et, sous peine de confusion, il est nécessaire, en pareil cas, de reproduire cette cote de placement sur chaque duplicata des fiches tant du répertoire alphabétique que du répertoire méthodique. Ainsi, par exemple, « SARRIEN, Louis. — 1885. — ***Manuel de Physique et de Chimie*** » sera indexé [53 + 54] 1885 SARRIEN, Louis, et la cote de placement de l'ouvrage sera [53] 1885 SARRIEN, Louis.

Lorsque, pour gagner de la place, on décide de répartir les volumes d'après les formats, on crée plusieurs bibliothèques parallèles classées

toutes d'après le même système (1). Il suffit de faire précéder la cote de placement d'une lettre conventionnelle qui marque le format. La cote précédente, si l'ouvrage est rangé dans la série des in-quarto, devient simplement celle-ci : Q. [53] 1885 SARRIEN, Louis. Cette cote peut paraître un peu longue, mais elle est parfaitement intelligible par elle-même, parce que la plupart de ses éléments sont directement fournis par l'ouvrage et marqués sur son dos. Les brochures non reliées mais placées dans des cartons ayant la forme de livres sont intercalées à la place que commande leur objet au milieu des livres (2).

Le classement méthodique des ouvrages sur les rayons, rendu possible par l'emploi de la classification décimale, présente de nombreux avantages. L'unité de méthode assure la concordance parfaite entre le classement des ouvrages et celui du catalogue et du répertoire bibliographique. Le catalogue devient ainsi une image réduite de la bibliothèque. On peut aussi embrasser d'un seul coup d'œil tous les livres, brochures, périodiques que possède la bibliothèque sur une matière déterminée. Cette vue d'ensemble directe permet les comparaisons rapides entre les divers ouvrages possédés sur le même sujet. Ainsi s'offre facilement pour l'usage le livre qui répond le mieux aux conditions voulues de lecture et de recherche. Lorsqu'il s'agit, non d'une lecture suivie, mais d'une simple consultation d'ouvrages à l'effet de retrouver un nom, une date, un chiffre, une citation, il est évidemment fort commode de trouver groupées sur les rayons toutes les sources où peut être puisé le renseignement. Des recherches de ce genre deviennent de plus en plus fréquentes de nos jours, à raison du grand nombre de travaux qui sont publiés et de la nécessité croissante d'une documentation sûre et rapide. Enfin le classement décimal des ouvrages sur les rayons permet de se passer le plus souvent de la consultation des catalogues pour retrouver un ouvrage. Il suffit de se rappeler le numéro de la classe générale des ouvrages pour mettre rapidement la main sur l'ouvrage désiré.

---

(1) On peut employer les cotes conventionnelles suivantes :
O = In-octavo : Ouvrages ayant moins de 25 centimètres.
Q = In-quarto : Ouvrages de 25 à 35 centimètres.
F = In-folio : Ouvrages ayant plus de 35 centimètres.

(2) Les pièces détachées peuvent être placées dans de grandes enveloppes d'un format uniforme et placées, à leur tour, dans les cartons.

2. Classement des ouvrages sur les rayons. — Au lieu de classer les ouvrages sur les rayons d'après le numéro d'inventaire ou d'après l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, il est fort avantageux de les ranger méthodiquement dans l'ordre des indices de la classification décimale. On réunit ainsi ensemble tous les ouvrages traitant de la même question ou de questions similaires. Le nombre classificateur, combiné, s'il y a lieu, avec la date de publication de l'ouvrage et le nom de l'auteur, forme une *cote de classement sur les rayons*, extrêmement pratique.

Tous les ouvrages ayant les mêmes nombres classificateurs sont groupés, puis il s'opère entre eux un sous-classement d'après la date de publication de chacun d'eux, de manière à présenter les volumes de chaque groupe dans l'ordre chronologique du développement de la science ; enfin, s'il y a plusieurs ouvrages sur le même sujet portant le même millésime, une nouvelle subdivision peut être faite parmi eux, d'après l'ordre alphabétique des noms d'auteurs.

Le millésime et le nom de l'auteur sont fournis par les ouvrages eux-mêmes. Ces deux éléments de différenciation ne doivent intervenir dans les cotes de placement que lorsque la bibliothèque possède plusieurs ouvrages du même sujet. Autrement le nombre classificateur forme, à lui seul, la cote de placement.

Les cotes de placement une fois inscrites sur les volumes, tous les ouvrages sont classés sur les rayons dans l'ordre de ces cotes, donc en première ligne d'après les nombres classificateurs inscrits sur les volumes.

Tous les nombres et, par conséquent, tous les volumes commençant par 5, par exemple, passent avant les nombres qui commencent par 6 ; tous les nombres commençant par 53 avant ceux qui commencent par 54, tous les nombres commençant par 537 avant ceux qui commencent par 538, et, de la même manière donc, dans un dictionnaire, tous les mots qui commencent par *Ab* précèdent ceux qui commencent par *Ac* et tous ceux qui commencent par *Aca* précèdent ceux qui commencent par *Acb*. Quand des ouvrages nouveaux viennent accroître la bibliothèque, ils sont intercalés à leur place de la même manière que les fiches sont intercalées dans les répertoires ou les catalogues méthodiques.

On a énuméré ailleurs diverses applications de la classification décimale aux catalogues imprimés des bibliothèques et des éditeurs, aux

tables des matières des périodiques, aux ouvrages et aux articles eux-mêmes (1).

Le classement des notes et documents d'étude recueillis soit sur fiches, soit sur feuillets séparés, peut se faire non moins avantageusement d'après la classification décimale. Les notes reçoivent un numéro classificateur inscrit sur la fiche ou la feuille volante, lesquelles ne portent chacune qu'un seul renseignement. Les fiches ou les feuilles sont ensuite rangées dans l'ordre des indices classificateurs et conservées dans des répertoires ou des dossiers (2). Cette méthode permet de considérer l'ensemble des notes comme une seule collection et de former de véritables *encyclopédies* de renseignements et de documents concernant certaines questions. Ces encyclopédies sont indéfiniment extensibles et les matériaux, sans cesse accrus ou modifiés, y sont exposés dans un ordre de classement constant et invariable. Lorsqu'elles prennent un grand développement, on peut établir sur fiches des tables des matières ou index de ces archives encyclopédiques.

Sur des bases analogues, on peut établir des *répertoires de découpures de journaux*. Chaque découpure est montée sur feuillet ou fiche séparée, en ayant soin d'indiquer le nom du journal, sa date et l'indice de la classification bibliographique décimale correspondant à la matière traitée dans chaque article. Ces feuillets sont ensuite classés dans l'ordre de ces indices.

Dans les bibliothèques où le point de vue de l'information et de la documentation scientifique l'emporte sur tout autre, la classification décimale fournit le moyen de constituer des collections d'articles de périodiques classés rigoureusement dans l'ordre des matières traitées. Il suffit, à cet effet, de découper les périodiques et de séparer chacun des articles dont ils sont composés. Les pages détachées sont cousues dans une couverture de format uniforme, et chaque article, après avoir été indexé décimalement, est rangé dans des cartons classeurs selon l'ordre

---

(1) Voir X, Coopération au Répertoire Bibliographique Universel.

(2) Pour les notes, on peut faire usage de fiches ou feuilles du format de 210 × 270 millimètres, qui correspond au format commercial, ou du format de 175 × 210 millimètres, qui correspond à la moitié du format propatria. Pour les premières, il existe des meubles classeurs à tiroirs spéciaux; pour les secondes, il peut être fait usage des mêmes cartons classeurs que ceux employés pour les brochures.

de la classification. Au lieu de réunir en collection spéciale les articles ainsi découpés, il est aussi possible de les traiter comme des brochures et de les intercaler à leur place, soit dans la bibliothèque parmi les livres, les brochures et les tirés à part, soit dans l'encyclopédie des notes et documents.

Les collections de spécimens, d'échantillons de préparations, de clichés, de dessins, de plans, de photographies, etc., peuvent aussi être rangées dans l'ordre de la classification décimale. Les objets sont préalablement répartis par catégories en collections spéciales et chaque objet est étiqueté d'après le nombre classificateur qui lui convient. Leur catalogue est établi sur fiches par matières et par numéros d'entrée, comme les catalogues des livres.

3. Collections de notes et documents. — Le système des fiches et la classification bibliographique décimale ne trouvent pas seulement leur application aux répertoires bibliographiques et à l'organisation des bibliothèques : leur emploi peut être généralisé à tout ce qui concerne la *documentation scientifique,* comprise dans le sens le plus large. Ils y apportent l'ordre et l'uniformité de méthode si désirables pour la facilité et la rapidité des recherches.

XII

Matériel et accessoires à l'usage des Répertoires bibliographiques.

SOMMAIRE. — 1. Fiches bibliographiques. — 2. Meubles bibliographiques. — 3. Répertoires sur grandes fiches.

L'établissement des répertoires bibliographiques et des catalogues de bibliothèques nécessite un outillage spécial de fiches et de meubles destinés à permettre l'emmagasinement et à en faciliter la consultation. L'Institut International de Bibliographie a choisi, parmi divers types proposés, ceux qui paraissent convenir le mieux aux desiderata.

Dans le but d'en répandre l'emploi et de contribuer ainsi à la diffusion des méthodes bibliographiques uniformes qu'il a formulées, l'Institut a fait accord avec les fabricants pour la fourniture de cet outillage à des conditions avantageuses, au point de vue tant de la qualité que de la promptitude de livraison et du bon marché.

1. Fiches bibliographiques. — La description d'un répertoire à fiches a été donnée plus haut, dans la partie VII. On y a indiqué la fonction des fiches de renseignements, des fiches divisionnaires, des tiroirs classeurs et des meubles à fiches.

Plusieurs séries de fiches divisionnaires ont été imprimées, les unes portant en vedette les lettres de l'alphabet et destinées aux répertoires classés alphabétiquement, les autres reproduisant les nombres classificateurs principaux suivis des titres des divisions correspondantes et destinées aux répertoires classés selon les indices de la classification bibliographique universelle.

Les prix de ces fiches sont établis comme il est dit dans le catalogue suivant.

CATALOGUE DES FICHES

DÉSIGNATION.	TYPE	PRIX
FICHES EN BLANC.		
Fiches pour renseignements.		
» blanches simples simili-japon	A	3.50 le mille
» doubles	B	8.00 le mille
» divisionnaires (de couleurs variées) :		
A becs	C	9.00 le mille
A encoches	D	9.00 le mille
FICHES AVEC FORMULES.		
Fiches divisionnaires pour le Répertoire des auteurs. Alphabet, série des 26 lettres (26 fiches).	Eaa	
Fiches divisionnaires pour le Répertoire des matières :		0.50 la série.
Table principale : série des dix groupes principaux de la classification avec leurs divisions, sous forme de table des matières (10 fiches) .	Eba	
Tables auxiliaires :		0.20 la série.
Table I Subdivisions de formes (0) (1 fiche) .	Ebd	
» II Subdivisions de lieu (3 à 9) (1 fiche) .	Ebb	0.20 la douz.
» V Subdivisions de points de vue... (1 fiche)	Ebe	0.20 la douz. 0.20 la douz.
» VI Subdivisions de relation : dix groupes principaux de la classification avec		0.20 la série
leurs divisions (10 fiches)	Eab	
» VII Subdivisions alphabétiques, la série de quatre lettres A D. L. R. (4 fiches).		0.10 la série
FICHES POUR INVENTAIRE DES PÉRIODIQUES.		
Fiches annuelles à 52 cases	Faa	0.50 le cent
» séculaires à 110 cases	Fab	0.50 le cent

2. Meubles bibliographiques. — Les meubles bibliographiques sont composés d'un certain nombre de tiroirs d'une capacité d'environ mille fiches chacun.

Ces meubles à fiches sont d'un style simple. L'extérieur est en bois de chêne verni au tampon, les garnitures sont en cuivre poli. L'assemblage des diverses pièces a été particulièrement soigné.

Des meubles classeurs d'un plus grand nombre de tiroirs que ceux indiqués dans le catalogue suivant, des meubles à tiroirs de dimensions spéciales et des meubles en bois de luxe appropriés au style du mobilier des salles où ils doivent être placés sont fabriqués spécialement sur demande.

Les prix sont calculés en francs et payables au comptant. Ils comprennent la fourniture des meubles pris au siège de l'Institut à Bruxelles. Pour la province et pour l'étranger, les frais d'emballage, de transport, droits d'entrée, etc., sont à la charge de l'acheteur (1).

Le prix supplémentaire des mécanismes destinés à fixer à volonté les broches des tiroirs est de fr. 0.75 par tiroir. En ce cas, la forme même de ces broches est différente.

Les meubles du type A, B, C, E, F, G sont échangés, à toute époque, contre des meubles plus grands, moyennant simple paiement de la différence entre les prix et à la condition qu'ils soient en état de bonne conservation.

CATALOGUE DES MEUBLES A FICHES

TYPES	SANS SERRURE		AVEC SERRURE	
	TYPES	PRIX	TYPES	PRIX
Meuble à 2 tiroirs	Aa	Fr. 22	Ab	Fr. 27
» 4 »	Ba	» 38	Bb	» 45
» 9 »	Ca	» 72	Cb	» 95
» 16 »	Ga	» 120	Gb	» 155
» 24 »	Ea	» 170	Eb	» 210
» 36 »	Fa	» 235	Fb	» 290
» 72 »	Da	» 435	Db	» 520

3. Répertoires sur grandes fiches. — Pour permettre de classer des documents bibliographiques qui ne pourraient pas trouver place sur les fiches du format adopté pour le Répertoire Bibliographique Universel, tels que des notices avec analyses développées, et pour donner

(1) Pour la France, s'adresser, de préférence, au Bureau Bibliographique de Paris, 44, rue de Rennes.

satisfaction aux ingénieurs qui désirent conserver des documents divers se rapportant à un sujet déterminé, tels que des coupures de journaux, des descriptions accompagnées de gravures, de photographies, etc., le Bureau Bibliographique de Paris a fait établir un type de grandes fiches sur lesquelles peuvent être collés les documents de ce genre ou transcrits les renseignements qu'ils comportent. Ces fiches sont disposées pour être placées dans des meubles ou cartons classeurs et maintenues, comme les fiches ordinaires de petit format, par une broche de fixation.

On a établi aussi, en partant du même format, des fiches divisionnaires, avec becs et encoches, de façon à donner les mêmes facilités qu'avec les fiches ordinaires pour classer ces grandes fiches d'après le système de la classification décimale.

On peut donc constituer avec elles de grands répertoires présentant les mêmes dispositions que les répertoires établis pour les fiches usuelles, mais elles sont, en outre, disposées de façon à pouvoir être assemblées entre elles par liasses ou cahiers, quand, par exemple, il en existe plusieurs portant un même numéro de classement et se rapportant à un même sujet, et que l'on désire laisser réunies.

Il a été établi, pour conserver ces fiches, des meubles classeurs composés d'une série de grands tiroirs en bois, dans lesquelles les fiches, qui peuvent être au nombre d'environ 1,000 fiches écrites et 500 fiches comportant des collages par tiroir, sont placés de champ, se posant sur leur long côté, comme dans les meubles classeurs destinés aux petites fiches de format ordinaire.

Il a été aussi établi un modèle de cartons classeurs pouvant contenir chacun environ 400 fiches écrites et 200 fiches collées, dans lesquels les fiches se présentent à plat quand les cartons reposent eux-mêmes sur la face inférieure dans leur position d'ouverture.

On a adopté pour les fiches le format dit *commercial français,* qui mesure 21 sur 27 centimètres, et l'on a ménagé à la partie inférieure, le long de l'un des grands côtés, 3 trous ronds de 6 millimètres de diamètre, dont l'axe est placé uniformément et exactement à 15 millimètres du bord et qui sont disposés l'un exactement au milieu de la longueur et les autres, à droite et à gauche de celui-ci, à 75 millimètres, mesure prise d'axe en axe.

Le trou central des fiches sert au passage de la broche de fixation et doit toujours rester libre. Les deux trous latéraux sont utilisés pour

le passage de fil ou d'attaches quand on veut réunir plusieurs fiches. On peut faire avantageusement usage, à cet effet, d'attaches métalliques du genre dit « attaches parisiennes ».

Les fiches divisionnaires ont, comme dimensions extérieures, 225 sur 270 millimètres, c'est-à-dire qu'elles dépassent de 15 millimètres en hauteur les fiches ordinaires reposant sur leur long côté.

Elles sont à becs, échelonnés par sixième de la longueur, soit 45 millimètres. Il y a, par suite, pour ces fiches à becs, trois modèles, dans lesquels le bec de 45 millimètres est placé soit à gauche, soit à 1/6 du bord, soit à 2/6, ces mêmes fiches, retournées donnant un bec placé à 4/6, 5/6 et enfin à l'extrémité droite.

Il y a, de même, cinq modèles de fiches à encoches, ayant 1/6, 2/6, 3/6, 4/6 et 5/6 de la longueur et la série est complétée par la fiche pleine mesurant 225 sur 270 millimètres.

Comme pour les fiches de petit format, les fiches divisionnaires se font de différentes couleurs et d'épaisseurs variées.

TABLES DE CLASSIFICATION BIBLIOGRAPHIQUE

EXPOSÉ ET RÈGLES
TABLE PRINCIPALE ABRÉGÉE
INDEX ALPHABÉTIQUE ABRÉGÉ
TABLES AUXILIAIRES

EXPOSÉ ET RÈGLES

de la

CLASSIFICATION BIBLIOGRAPHIQUE DÉCIMALE (1).

SOMMAIRE. — 1. Notations employées. — 2. Conception première du système. — 3. Écriture des nombres décimaux sous forme de nombres entiers. — 4. Ordre de classement ou de succession des numéros classificateurs. — 5. Emploi spécial du zéro intercalaire. — 6. Signes de liaison ou de combinaison. — 7. Emploi du point. — 8. Signes d'addition. — 9. Nombres composés. — 10. Signe de relation ou de connexité. — 11. Emploi des crochets. — 12. Signe de soudure. Tiret. — 13. Subdivisions communes. Caractères communs de ces subdivisions. — 14. Subdivisions de formes. — 15. Subdivisions de lieu. — 16. Subdivisions de temps. — 17. Subdivisions de langues ou d'idiomes. — 18. Signes de documents d'autre nature que les livres. — 19. Subdivisions analytiques. — 20. Mode de formation des tables de classification. — 21. Récapitulation. — 22. Tables méthodiques et index alphabétiques. — 23. Mode d'emploi des tables. — 24. Résumé de l'exposé. — 25. Application de la classification décimale. — 26. Avantages de la classification décimale. — 27. Historique de la classification bibliographique décimale. — 28. Concordance entre les éditions successives des tables de la classification décimale. — 29. Concordance avec d'autres classifications. — 30. La classification décimale comme classification documentaire générale.

1. Notations employées. — La classification décimale des documents bibliographiques est réalisée à l'aide de nombres, ou mieux de *numéros classificateurs*, susceptibles d'être placés dans un ordre rigoureusement

(1) L'exposé du système a été résumé en quelques mots au § 21 ci-après : Dans les lignes qui vont suivre, l'abréviation C. D. a été parfois employée pour dire *Classification décimale*.

déterminé et se prêtant cependant à une intercalation indéfinie de nouveaux documents, sans troubler l'ordre du classement des précédents.

Ces numéros classificateurs sont formés à l'aide de 10 chiffres arabes de la numération décimale complétés par un certain nombre de signes de liaison, d'abréviation ou de combinaison.

2. Conception première du système. — Pour établir la série des numéros classificateurs adoptés, on a supposé l'ensemble des connaissances humaines divisé en groupes formant 10 grandes *classes*, entre lesquelles on a réparti tous les sujets qui peuvent faire l'objet d'une œuvre intellectuelle.

Chacune de ces classes est partagée, à son tour, en 10 *divisions* entre lesquelles on a réparti les sujets qui composent ces classes.

Ces divisions se subdivisent de nouveau chacune en dix, et ainsi de suite.

Chacun des dix premiers groupes, auxquels correspondent les grandes divisions des connaissances humaines, peut donc être considéré comme une *fraction décimale* de l'universalité de nos connaissances, dont l'ensemble serait représenté par l'unité.

On obtient dès lors une classification encyclopédique dont chaque science particulière doit former une partie intégrante, susceptible d'être représentée par une fraction déterminée et de se subdiviser elle-même en fractions plus petites également déterminées et se rattachant à l'ensemble par une filiation régulière.

Le premier groupement en classes a été fait de la façon suivante :

Le premier dixième qui embrasse tous les nombres décimaux compris entre 0 et 0,1 a été affecté aux œuvres traitant de sujets généraux ou concernant plusieurs des divisions qui suivent.

Il comprend donc les œuvres encyclopédiques, les œuvres bibliographiques, etc., ainsi que les œuvres diverses qui n'ont pas pu trouver régulièrement place dans les classes suivantes.

Les 9 autres classes sont établies comme il suit :

0,1 Philosophie.
0,2 Religion. — Théologie.
0,3 Sciences sociales. — Droit.
0,4 Philologie.
0,5 Sciences naturelles.

0,6 Sciences appliquées.
0,7 Beaux-Arts.
0,8 Littérature.
0,9 Histoire et géographie.

Si l'on considère, à titre d'exemple, la division des sciences naturelles ou sciences pures 0,5, elle se divise, à son tour, comme il a été dit plus haut, en divisions comprenant les mathématiques, l'astronomie, la physique, la chimie, etc., de telle sorte que l'on a, par exemple :

0,5 Sciences pures.
0,53 Physique.
0,535 Optique.
0,5357 Optique physiologique.
0,53575 Rôle de la rétine dans la vision.

La division peut être poussée encore plus loin et d'une façon indéfinie, par l'addition de nouveaux chiffres au dernier nombre décimal obtenu.

Cet exemple fait voir comment une nouvelle division plus précise ou plus détaillée d'une branche des sciences peut venir s'intercaler, sans rien troubler, entre deux divisions antérieurement établies, grâce à l'emploi des *fractions décimales*, ou nombres décimaux fractionnaires, pour constituer les numéros classificateurs.

3. Écriture des nombres décimaux sous forme de nombres entiers. — Dans la pratique, et pour simplifier les écritures en diminuant le nombre des caractères employés, on supprime le 0 et la virgule qui forment le commencement de tous les numéros classificateurs et l'on écrit ceux-ci sous la forme apparente de nombres entiers.

On obtient ainsi les dix groupes principaux ou classes :

0 Ouvrages généraux et bibliographie.
1 Philosophie.
2 Religion. — Théologie.
3 Sciences sociales. — Droit.
4 Philologie.
5 Sciences naturelles.
6 Sciences appliquées.
7 Beaux-Arts.
8 Littérature.
9 Histoire et géographie.

Dans ces conditions, l'exemple cité plus haut s'écrira 5357 *Optique physiologique,* mais il ne faut pas perdre de vue que tous les numéros classificateurs mis sous cette forme dans les tables représentent, en réalité, des nombres décimaux et doivent être, par la pensée, supposés écrits en les faisant précéder du zéro et de la virgule (1).

La plupart des critiques formulées contre la classification décimale bibliographique proviennent de ce que l'on perd de vue cette donnée essentielle de son principe.

Il en est de même des difficultés que l'on a cru pouvoir attribuer à son emploi et qui ne sont le plus souvent qu'apparentes, comme celle qui résulterait de la prétendue nécessité de subdiviser toujours exactement en 10 chaque branche de science.

En réalité, les dix groupes, que l'on forme pour chaque nouvelle subdivision d'un nombre classificateur, peuvent contenir chacun plus d'une rubrique de classement ou peuvent rester partiellement inemployés et le seul inconvénient que présente la méthode, quand on trouve plus de dix nouvelles rubriques à faire entrer dans la formation d'une subdivision nouvelle, est de nécessiter l'emploi de deux nouveaux chiffres, au lieu d'un seul, pour représenter chaque rubrique élémentaire.

C'est ainsi, par exemple, que dans la division 621 *Industrie mécanique,* les moteurs à air chaud, les moteurs à gaz et les moteurs à vent se trouvent groupés dans la même division 621.4 et qu'il faut recourir à une nouvelle subdivision et à l'emploi d'un chiffre de plus pour les séparer en 621.41 *Moteurs à air chaud,* 621.42 *Moteurs à air comprimé,* etc.

Il est donc toujours possible de réunir sous une dénomination commune deux ou plusieurs des parties d'un même sujet dont la division comporte plus de dix parties et de subdiviser ensuite décimalement le groupe intermédiaire ainsi formé.

4. Ordre de classement ou de succession des numéros classificateurs. — L'ordre de classement ou de succession à donner aux différents numéros classificateurs résulte immédiatement de ce que ces numéros représentent des nombres décimaux et il se trouve rigoureu-

(1) Pour faciliter la lecture, les chiffres d'un même nombre sont décomposés en tranches au moyen de points. Voir ci-après, au § 7, ce qui y est dit de l'emploi du point.

sement déterminé par l'ordre respectif des chiffres successifs qui composent ces numéros.

Ainsi, par exemple, le numéro 735 se classera après 5424, bien qu'il paraisse numériquement moindre, parce que ces deux nombres doivent être, en réalité, lus 0,735 et 0,5424.

En résumé, le classement des numéros classificateurs doit se faire comme pour le classement des mots dans un dictionnaire, en les plaçant en ordre, entre eux, d'abord d'après le rang naturel des premiers chiffres, puis d'après le rang des seconds chiffres, puis d'après le rang des troisièmes chiffres, et ainsi de suite.

Toutefois, comme on fait usage aussi de certains signes auxiliaires, auxquels on a été conduit à attribuer également un ordre de succession, il y a lieu, comme il est dit plus loin, de faire intervenir ces signes pour obtenir le classement des numéros classificateurs qui les renferment.

Mais l'ordre de succession de ces signes une fois connu, le classement devient une opération purement mécanique et qui peut être confiée à de simples auxiliaires.

5. Emploi spécial du zéro intercalaire. — Les dix chiffres sont employés, sans distinction et de la même façon, pour la composition des numéros classificateurs, sauf toutefois le zéro qui donne lieu à quelques règles spéciales (1).

En dehors du cas où il est placé en tête des numéros classificateurs, c'est-à-dire du cas où il s'agit de documents appartenant à la classe des *ouvrages généraux*, le zéro a été réservé pour servir de signe de combinaison ainsi qu'il sera expliqué plus loin. (Voir § 19.)

(1) Sans en faire une règle absolue, on a cherché à réserver la 9e subdivision de chaque matière pour signifier la rubrique « Divers *ou* Autres divisions de la matière ». On dispose ainsi du moyen d'éviter le blocage de la classification. C'est sur cette division 9e que viendront se greffer ultérieurement les divisions nouvelles rendues nécessaires par le développement des sciences.

D'autre part, on a cherché, autant que possible, en dehors même de la formation de nombres composés, par combinaison d'éléments simples, à donner, au plus grand nombre possible de divisions, des développements parallèles, symétriques et concordants, en attribuant une même signification à des chiffres identiques. Voir notamment des exemples sous 669 *Métallurgie* et 67 *Industries diverses*.

Le *zéro intercalé* dans un nombre classificateur prend donc une signification particulière, mais sans qu'il en résulte un changement dans son ordre de succession, qui reste fixé en tête des autres chiffres significatifs.

6. Signes de liaison ou de combinaison. — En dehors des chiffres arabes composant les numéros classificateurs, le système de classification bibliographique décimale fait usage des signes de ponctuation suivants, qui sont employés comme signes de liaison ou de combinaison (1) :

Le point .
Les deux points ou signe de division :
Le tiret —
Le double tiret ou signe d'égalité =
La parenthèse ( )
Les guillemets ou double parenthèse « »

(1) Pour éviter toute confusion avec les numérotages autres que celui de la classification bibliographique décimale, on est convenu d'inscrire entre crochets les numéros de cette classification, lorsqu'ils sont employés séparément sur les documents eux-mêmes, à titre d'indice bibliographique de classement (soit sur la page-titre d'un livre, sur sa couverture ou sur sa reliure, soit à la suite du titre d'un article de périodique, soit comme indexation de faits et documents dans une revue, soit comme analyse bibliographique du principal contenu des ouvrages à porter en note sur les notices bibliographiques elles-mêmes. Ainsi on trouvera à la page-titre du présent ouvrage la notation [011.1 (021)] qui signifie que l'ouvrage traite du Répertoire Bibliographique Universel et constitue un Manuel général. On trouvera d'autres exemples sur les fac-similés de la page-titre du *Bulletin de l'Institut de Bibliographie* reproduit dans la première partie de ce volume, ainsi que sous la notice bibliographique du présent ouvrage lui-même, au verso de la page-titre :

[01 (062) (00) + 011.1 (021) + 025.3 + 025.4.]

Dans les tables de classification comprises dans le présent volume, on a fait usage des crochets pour enclore les divisions tombées en désuétude, ainsi qu'il est expliqué au § 28. Il y a aussi été fait usage de la *barre de fraction*, /, pour indiquer certains groupements de divisions. Ex. :

546.41/44. *Groupe des métaux alcalins terreux.*

Cette notation n'est pas employée pour l'indexation des documents eux-mêmes, ni pour celle de leurs notices bibliographiques, mais elle sert uniquement à faciliter la consultation des tables. Elle traduit l'idée de : *Groupe comprenant les divisions depuis la divison une telle jusqu'à la division une telle.* Ainsi l'exemple cité se lira : *De la division 546.41 à la division 546.44.*

On emploie aussi dans certains cas le signe d'addition + ou l'accolade et les lettres de l'alphabet latin.

Les lettres, de A à Z, sont employées pour compléter certains numéros classificateurs, en y ajoutant les initiales de mots entrant dans la composition de noms d'institutions ou de publications. On fait même, dans certains cas, usage de noms propres, écrits en entier, pour compléter les numéros classificateurs concernant des œuvres littéraires, des variétés d'espèces animales et végétales, ou des biographies. Le classement de ces lettres ou de ces noms est naturellement déterminé par l'ordre alphabétique et ces signes se classent immédiatement avant les chiffres, dont la série commence par o. (Voir Table auxiliaire VII.)

7. Emploi du point. — Le point est employé pour décomposer en tranches les nombres un peu longs, afin d'en faciliter la lecture.

Sa place est facultative ; toutefois, autant que possible, on cherchera à le placer de façon à délimiter des tranches qui correspondent à des branches de sciences ayant un caractère défini, ou qui peuvent entrer dans la composition d'autres nombres; ainsi, par exemple, on écrira 53.57 *Optique physiologique* si l'on veut mettre en évidence la division 53 *Physique,* mais on pourra écrire aussi 535.7 si l'on veut mettre en évidence la subdivision 535 *Optique.*

En règle générale, lorsqu'il n'y a pas de motif de délimiter des tranches de chiffres correspondant à des branches de sciences, on divise les nombres classificateurs, par le point, en tranches de trois chiffres (1).

8. Signes d'addition. — Le signe d'addition + sert à réunir plusieurs numéros classificateurs quand on veut indiquer qu'une œuvre concerne plusieurs sujets qui ont des classements différents.

On a vu que ce signe, comme le précédent, n'a pas d'ordre de succession.

Le classement d'un numéro double, composé de deux nombres réunis par le signe +, se fait séparément pour chacun de ces deux nombres, c'est-à-dire que, pour une œuvre portant, par exemple, le

(1) On est convenu d'énoncer les nombres classificateurs de la même manière qu'on appelle les numéros du téléphone, c'est-à-dire en prononçant séparément comme nombre entiers, chacune des tranches du nombre décomposé par les points. Ainsi 53.57 s'énonce *cinquante-trois, cinquante-sept;* 612.27 s'énonce *six cents douze, vingt-sept.*

numéro 537.83 + 621.31, on devra établir deux fiches qui seront classées l'une à 537.83 et l'autre à 621.31 (1).

On peut remplacer le signe d'addition par l'accolade en plaçant l'un en dessous de l'autre les numéros à réunir. Exemple :

$$\left\{ \begin{array}{l} 537.83 \\ 621.31 \end{array} \right.$$

L'accolade peut aussi être utilisée comme signe d'abréviation quand plusieurs nombres composés réunis par le signe + finissent par les mêmes chiffres.

Ainsi, on écrira :

$$\left. \begin{array}{r} 35.8 \\ 623.4 \end{array} \right\} (05)\ (44.36)\ (R.A.)$$

au lieu de :

35.8 (05) (44.36) (R.A.) + 623.4 (05) (44.36) (R.A.)

notation qui convient à la *Revue d'artillerie,* publication périodique française consacrée à l'arme et au matériel de l'artillerie.

On peut aussi employer, dans ce cas, le crochet pour éviter la répétition des chiffres communs et écrire, pour ce même exemple, en une seule ligne :

35.8 + 623.4] (05) (44.36) (R.A.)

9. Nombres composés. — Pour donner plus d'extension à l'emploi des tables, sans en accroître le développement, on fait usage de nombres classificateurs composés qui sont formés en combinant entre eux des nombres élémentaires correspondant chacun à des rubriques diverses. Cette méthode est appliquée lorsqu'il s'agit de classer un document bibliographique de nature complexe, dont le sujet constitue une combinaison des idées représentées par plusieurs rubriques.

Les éléments des nombres composés peuvent être soit des nombres principaux empruntés aux différentes parties de la classification générale, soit des nombres auxiliaires ayant le caractère de *subdivisions communes,* applicables à des parties différentes de la classification et qui font l'objet de tables spéciales dites tables auxiliaires, dont il sera parlé plus loin. (Voir § 13).

(1) Voir, à la partie introductive, ce qui est dit de l'analyse bibliographique au moyen des nombres classificateurs, des matières principales traitées dans un écrit.

Pour distinguer les uns des autres les éléments des nombres composés ainsi formés, on les sépare, en principe, par des *tirets* ou traits d'union. Toutefois ces signes peuvent être omis devant ceux des nombres élémentaires entrant dans les combinaisons, qui sont déjà pourvus d'un signe spécial de combinaison et dont il sera parlé plus loin, comme, par exemple, la parenthèse simple ou double et le zéro intercalé.

10. Signe de relation ou de connexité. — Le mode le plus général de formation des nombres composés consiste à combiner des nombres quelconques pris dans les parties différentes de la classification et qui correspondent à des sujets connexes dont traite l'œuvre que l'on considère.

Les deux points ou signe de division sont employés, dans ce cas, pour mettre en relation les divisions de la classification qui se rapportent aux sujets dont il s'agit (1).

331.2 : 677 *Les salaires — dans l'industrie textile.*

Ou encore :

31 : 331.2 : 677 *Statistique — des salaires — dans l'industrie textile.*

L'emploi du signe de relation pour la formation des nombres composés est facultatif, c'est-à-dire que chacun reste libre de combiner, selon ses besoins, avec l'aide de ce signe, des nombres classificateurs quelconques pris dans les tables et auxquels se rapporte le sujet considéré et de constituer ainsi un nombre composé associant les idées que représentent ces nombres.

Les nombres composés ainsi formés sont d'ailleurs réversibles et les exemples ci-dessus peuvent s'écrire aussi :

677 : 331.2 *L'industrie textile — ses salaires.*

677 : 331.2 : 31 *L'industrie textile — ses salaires — statistique.*

11. Emploi des crochets. — On fait parfois aussi usage de *crochets* dans l'écriture des nombres composés formés à l'aide du signe de relation (2).

Ces nombres peuvent, en effet, recevoir eux-mêmes des subdivisions s'appliquant à leur ensemble.

(1) Voir Table auxiliaire VI.

(2) Voir au § 6, en note, ce qui est dit de l'emploi de crochets en dehors des combinaisons de nombres.

Dans ce cas, pour indiquer que la subdivision s'applique au nombre pris en son entier, et non pas seulement à celui des composants qu'elle suivrait immédiatement, on place le nombre entier entre crochets ou tout au moins l'on interpose un crochet entre ce nombre et la subdivision qui le suit.

L'emploi des crochets permet encore de faire disparaître des amphibologies, en indiquant si une subdivision de forme, par exemple, s'applique à un ensemble et non pas seulement à un des éléments constituants d'un nombre composé.

Ainsi, on écrira :

016 : 355] (05) *Bibliographie périodique des sciences militaires.*
016 : 355 (05) *Bibliographie des périodiques militaires.*

12. Signe de soudure. Tiret. — La formation des nombres composés à l'aide du signe de relation, suivant le mode général qui vient d'être indiqué, conduit à des nombres souvent très longs, dans lesquels les mêmes radicaux peuvent se répéter et dont le classement peut présenter certaines difficultés.

On a été conduit, par suite, à former des nombres composés plus simples, en utilisant des embranchements déjà créés dans certaines parties des tables pour les appliquer à d'autres divisions auxquelles ils se trouvent pouvoir convenir également ; on réalise ainsi ce que l'on nomme des *embranchements par soudure.* On obtient ce résultat en inscrivant simplement en regard de ces dernières divisions la mention *à subdiviser comme* et en faisant suivre ces mots du numéro de la division dont les embranchements déjà créés peuvent être utilisés comme subdivisions complémentaires.

On peut même donner le moyen d'appliquer aux nombres considérés plusieurs séries d'embranchements déjà créés dans d'autres divisions, en attribuant à chacune de ses séries un numéro d'ordre dont on le fera précéder, c'est-à-dire en complétant la mention ci-dessus de la façon suivante :

A subdiviser par -1 comme... ; A subdiviser par -2 comme... et ainsi de suite.

La présence du tiret, dont on fera usage, ainsi qu'il a été dit précédemment, pour séparer les différentes parties des nombres composés de cette façon, signalera les embranchements empruntés ainsi à d'autres

parties des tables de classification et dont il y aura lieu de chercher la signification dans ces parties.

Ainsi les subdivisions de 621.1 *Machines à vapeur* pouvant convenir à la division 536.81, qui dans les sciences physiques correspond aussi à la machine à vapeur, on pourra écrire 536.81-8 pour appliquer à cette division 536.81 la 8e subdivision de 621.1, qui correspond à l'étude spéciale de la production de la vapeur dans ces machines. Mais on devra, à cet effet, inscrire dans les tables, en regard de 536.81, la mention : *A subdiviser comme* 621.1.

De même, la subdivision 536.84 représentant dans les sciences physiques la question du chauffage qui se trouve aussi traitée, à différents points de vue, dans les divisions 697 *Construction*, 621.19 *Chauffage à vapeur*, 628.8 *Hygiène*, 644.1 *Chauffage domestique*, on donnera le moyen d'appliquer à cette division 536.84 les divers embranchements créés pour ces diverses applications en inscrivant en regard la mention : *A subdiviser par -1 comme 697, par -2 comme 621.19, par -3 comme 628.8 et par -4 comme 644.1.* On pourra même rendre possibles d'autres subdivisions, par exemple d'après la nature des combustibles en ajoutant la mention : *A subdiviser par -5 comme 669.81*, cette dernière division comprenant la nomenclature des combustibles employés en métallurgie.

Le mode de formation des nombres composés par soudure peut être appliqué à la combinaison de nombres appartenant à une même branche de sciences et commençant par suite par les mêmes chiffres. Le tiret, en ce cas, remplace les chiffres qui auraient été répétés si l'on avait adopté le mode général de formation des nombres composés au moyen du signe de relation.

Ainsi, au lieu de :

58.12 : 58.332 Maladies des plantes légumineuses,

on écrira :

58.12-332 Maladies des plantes légumineuses.

Mais pour éviter de provoquer des confusions, il est clair que la création des embranchements par soudure, tels que nous venons de les exposer, ne peut être rendue facultative et que ces embranchements ne devront être utilisés que dans les cas où les tables l'indiqueront expressément.

On verra d'ailleurs plus loin, au § 19, que, pour en rendre l'emploi plus

fréquent, on en a prévu largement l'application, dans l'établissement des tables des subdivisions communes de points de vue et que ces subdivisions deviennent ainsi un intermédiaire commode pour la création et l'utilisation des embranchements par soudure.

13. Subdivisions communes. Caractères communs de ces subdivisions. — Par l'emploi de signes typographiques variés (parenthèses, guillemets, signe d'égalité ou double tiret, deux points, zéro intercalaire et double zéro, et enfin lettres alphabétiques) on forme ainsi qu'il va être indiqué, des séries de nombres, faisant l'objet de tables spéciales, dites tables auxiliaires, qui permettent d'exprimer d'une façon uniforme des idées qui se représentent fréquemment dans l'analyse des sujets à classer.

Ces nombres peuvent ainsi être employés comme des subdivisions communes pour compléter les numéros classificateurs donnés dans les tables générales.

Ils peuvent s'appliquer, soit dans toute l'étendue de la classification, soit seulement dans certaines parties spécialement indiquées.

Ces subdivisions communes comprennent les divisions de lieu, de temps et de langue, les divisions de généralités et de formes, et enfin les divisions dites de points de vue, qui correspondent à de multiples idées pouvant se présenter d'une façon analogue pour des sujets différents.

Ces divers types de divisions sont caractérisés chacune par un signe spécial.

14. Subdivisions de formes. — La parenthèse, en combinaison avec les nombres commençant par zéro, donne lieu à des subdivisions qui sont employées pour distinguer la forme, l'origine, la destination ou la nature spéciale des œuvres considérées.

Exemples : (03) *Ouvrage sous forme de dictionnaire.*
(05) *Publication périodique.*
(06) *Publication émanée d'une société.*
(07) *Œuvre destinée spécialement à l'enseignement.*

Ces subdivisions font l'objet de tables détaillées, sous le nom de subdivisions de généralités et de formes. (Voir Table auxiliaire I.)

Elles sont applicables dans toute l'étendue de la classification décimale, mais on a prévu aussi l'emploi de subdivisions plus spéciales de forme, commençant par un double zéro et qui ne sont applicables que dans l'étendue d'une science déterminée pour désigner les documents d'une nature particulière, applicables seulement à une science donnée.

Il a été créé, par exemple, des subdivisions spéciales de ce genre pour la division 62 *Art de l'ingénieur*

(008) *Brevets.*

Et de même pour la division 9 *Histoire*

(00) *Source officielle, pièces d'archives.*

Ces subdivisions particulières font l'objet de tables spéciales pour chaque science, c'est-à-dire de tables applicables seulement dans l'étendue de sections déterminées de la classification décimale. On les trouvera en tête de chaque partie des tables méthodiques.

15. Subdivisions de lieu. — La parenthèse, en combinaison avec les nombres commençant par un chiffre autre que zéro, est employée pour former les subdivisions de lieu, savoir : lieu géologique (nombres commençant par 1), lieu physique (nombres commençant par 2) et enfin lieu politique (nombres commençant par les chiffres de 3 à 9).

Ces subdivisions sont empruntées en partie aux nombres classificateurs de la géologie, de la géographie physique et de l'histoire. Elles font l'objet d'une table spéciale. (Voir Table auxiliaire II.)

Exemples : (115) *Terrains carbonifères.*
(282) *Lacs.*
(44) *France.*
(94) *Australie.*

16. Subdivisions de temps. — Les guillemets ou double parenthèse servent à former les subdivisions selon le temps en enfermant entre ces signes les dates qui délimitent ou qui fixent la période ou l'époque des événements et en les écrivant suivant certaines conventions abréviatives.
Exemples :

« 1799-08-04 » *4 août 1799*
« 1853 » *année 1853*
« 185 » *période de 1850 à 1860*
« 14 » *XVe siècle de 1401 à 1500.*

Pour les détails d'application, il faut s'en référer à la table spéciale. (Voir Table auxiliaire IV.)

17. Subdivisions de langues ou d'idiomes. — Le double tiret ou signe d'égalité sert à former les subdivisions marquant l'idiome dans lequel sont rédigées les œuvres considérées.

Ces subdivisions font l'objet d'une table spéciale. (Voir Table auxiliaire III.) Exemples :

= 4 *ouvrages écrits en français*
= 7 *ouvrages écrits en latin*

On répète le signe = après l'indice de langue pour encadrer cet indice quand il doit être suivi d'autres chiffres.

En combinant ce signe avec l'emploi du tiret, on obtiendra la notation abrégée.

43 = 2-3-4 = *Dictionnaire anglais-allemand-français*

Au lieu de la notation complète :

43 = 2 : 43 = 3 : 43 = 4

18. Signes de documents d'autre nature que les livres. — En ordre principal, la classification bibliographique décimale est destinée au classement des *œuvres bibliographiques*, c'est-à-dire des écrits ou livres au sens large du mot, comprenant les livres proprement dits, les brochures, les publications périodiques et les articles des recueils polygraphiques et leurs parties (1).

Accessoirement, on peut étendre l'application de la classification décimale aux documents de toute nature autres que les livres, comme, par exemple, les gravures, les morceaux de musique, les médailles, les tableaux, etc.

On est convenu, à cet effet, d'indiquer, par une lettre conventionnelle

(1) Sur la question de savoir quelles œuvres il y a lieu de considérer comme formant une *unité* ou un *individu* à enrégistrer séparément dans un répertoire bibliographique, voir la première partie de cet ouvrage. Selon ce qui sera répondu à cette question, il y aura lieu de bibliographier séparément les chapitres et les principaux éléments d'un ouvrage qui se présente comme formant un tout distinct. La classification bibliographique décimale peut être appliquée aussi bien à l'indexation des chapitres et des parties distinctes des ouvrages qu'aux ouvrages eux-mêmes.

placée devant le numéro classificateur correspondant au sujet considéré, qu'il s'agit, non d'une œuvre écrite sur ce sujet, mais d'une œuvre intellectuelle d'autre nature à la classe de l'objet même dont il est question. Exemple :

M 78.71.02 *Morceau de musique pour violon avec accompagnement.*

19. Subdivisions analytiques. — Les subdivisions analytiques sont constituées par des nombres commençant par 0 et destinés à être placés, sans interposition de parenthèses, à a suite des nombres classificateurs donnés par les tables générales.

Ces nombres forment des subdivisions communes permettant de spécifier, d'une façon uniforme, certaines particularités du sujet que l'on considère, telles que le point de vue sous lequel la question est traitée, l'objectif principal envisagé, les opérations ou fonctions décrites ou étudiées, les parties constitutives examinées, etc.

Certaines de ces subdivisions analytiques sont communes à toute l'étendue de la classification décimale, c'est-à-dire qu'elles peuvent servir à compléter toutes les divisions des tables. Ce sont les subdivisions de points de vue ; elles commencent par un double zéro et font l'objet d'une table spéciale. (Voir Table auxiliaire V.) Exemple :

621.1.0012 *Machine à vapeur. Étude théorique d'un projet.*

Les autres subdivisions analytiques qui commencent par un simple zéro ne s'appliquent que dans l'étendue d'une même science et ont, par conséquent, un sens spécial pour chaque science ou pour une certaine catégorie de divisions voisines. Elles font l'objet de tables spéciales placées en tête des divisions auxquelles elles s'appliquent et ces tables font connaître, en chaque cas, les limites dans lesquelles elles doivent être employées. Voir, à titre d'exemples, 629.1 *Locomotion*, 66 *Industries chimiques*, etc.

Les tables des subdivisions communes de points de vue — dont les nombres s'écrivent par 00, comme il a été dit plus haut, sont utilisées pour faciliter l'application d'embranchements par soudure. Elles renferment, à cet effet, de nombreux renvois à des embranchements déjà créés qui se rattachent aux subdivisions qu'elles comprennent et qui peuvent ainsi venir se greffer, par leur intermédiaire, sur les nombres auxquels elles s'appliquent elles-mêmes.

Par exemple, on trouve dans ces tables les indications suivantes :

0023 *Éléments constitutifs des objets.*

D'autre part, on trouve dans les tables générales les nombres suivants :

669.341.7 *Bronze phosphoreux.*
621.12 *Machines à vapeur marines.*

On peut, par suite, former le nombre classificateur

621.12.0023 : 669.341.7

Machines à vapeur marines — emploi dans leur construction — du bronze phosphoreux.

20. Mode de formation des tables de classification.— Par la combinaison des divisions analytiques avec les divisions ordinaires ou principales de la classification bibliographique décimale, complétées par l'emploi des subdivisions de généralités et de formes, des subdivisions de lieu, de temps et de langue, des subdivisions de point de vue et des subdivisions alphabétiques, ainsi que par l'emploi du signe de relation, on voit comment il devient possible, avec des tables générales de classification renfermant un nombre relativement restreint de divisions principales, d'exprimer une quantité considérable d'idées multiples et variées. Ce résultat est obtenu à l'aide d'une série relativement peu nombreuse de rubriques secondaires de classement, qui ont l'avantage, par leur disposition uniforme et symétrique, d'introduire l'harmonie et la clarté dans l'écriture des nombres classificateurs, dont la quantité utilisable se trouve multipliée dans des proportions considérables.

Les subdivisions communes ont, en outre, l'avantage d'introduire, dans la classification, des éléments d'un caractère mnémonique qui rendent souvent compréhensible, à simple lecture, le langage par chiffres de cette classification à ceux qui se sont familiarisés quelque peu avec elle.

Il est à remarquer, encore, que l'emploi des subdivisions des tables auxiliaires, appelées à se combiner avec les divisions de la table principale, n'empêche nullement d'ajouter, à tout moment, de nouveaux développements à ces divisions principales et d'introduire, dans les tables de classification générale, de nouveaux embranchements permettant de suivre les progrès des sciences. La précaution de rendre les divi-

sions auxiliaires toujours reconnaissables à leur forme ou à un signe particulier rend possible, en effet, d'intercaler sans confusion de nouveaux chiffres entre les divisions principales et les subdivisions auxiliaires. Il n'y a pas à craindre ainsi le blocage du développement de la classification (1).

Enfin, l'emploi des embranchements par soudure permet de ne créer que dans une seule partie des tables les développements des embranchements, dont les subdivisions peuvent s'appliquer à des nombres différents classés dans d'autres parties, et l'on a été conduit ainsi à développer spécialement les nomenclatures données en certaines parties des tables et susceptibles d'être utilisées aussi dans d'autres.

21. Récapitulation. – En résumé, les ressources dont on dispose pour faciliter l'usage de la classification décimale, sous forme soit de subdivisions communes, soit de signes de liaison et d'abréviation, permettant de constituer des nombres composés à l'aide des rubriques de classement directement inscrites dans les tables, sont indiquées dans le tableau suivant.

---

(1) Un exemple fera bien comprendre la supériorité du système des nombres classificateurs composés sur les nombres classificateurs simples formés par division décimale directe. Soit la rubrique composée : *Maladies des malvales.* Par combinaison on forme :

58.12 *Maladies des plantes*
58.317 *Malvales*
58.317-12 *Maladies des malvales.*

S'il avait fallu exprimer une telle rubrique par subdivision immédiate du nombre principal et écrire, par exemple : 58.317.12, il aurait été impossible, sous peine de confusion, de diviser, en outre, les *Malvales* d'après les principaux groupes taxonomiques :

58.317.1 *Malvacées ;*
58.317.11 *Malvées ;*
58.317.12 *Urènées ;*
58.317.13 *Hibiscées,* etc.

Il y aurait eu, en effet, confusion pour le nombre 58.317.12, qui aurait exprimé à la fois *Maladies des Malvales* et *Description des Urénées,*

Les combinaisons de nombres à l'aide de signes spéciaux non seulement empêchent le blocage des nombres, mais multiplient encore leur emploi.

NOTATION MODE D'ÉCRITURE.	DÉSIGNATION.	OBSERVATIONS.
	Subdivisions communes.	
(o ...)	Subdivisions communes de généralités et de formes .	Table auxiliaire I.
(oo ...)	Subdivisions de formes spéciales (par nature de documents).	Table spéciale dans chaque branche de sciences.
(1 à 9)	Subdivisions de lieu. . .	Table auxiliaire II.
= 1 à 9	Subdivisions de langues . .	Table auxiliaire III.
« o... »	Subdivisions de temps . .	Table auxiliaire IV.
:	Subdivisions de relations. .	Table auxiliaire VI.
(A-Z)	Subdivisions alphabétiques .	Table auxiliaire VII.
...oo	Subdivisions de points de vue	Table auxiliaire V.
...o	Subdivisions analytiques spéciales à chaque science. .	Tables spéciales dans chaque branche de sciences.
	Signes de combinaison et d'abréviation.	
+	Signe de groupement . . .	Peut être remplacé par l'accolade.
—	Signe d'embranchement par soudure	Emploi réservé pour les cas indiqués dans les tables.
A-Z	Signe de documents non bibliographiques	Signe à placer devant la division représentant l'objet.

Il est à noter que les diverses combinaisons peuvent être employées tantôt séparément, tantôt cumulativement, suivant les nécessités propres à la classification de chaque science. On trouvera à cet égard des indications soit aux divisions respectives de la table principale, soit dans les observations générales qui précèdent chacune des tables auxiliaires.

L'ordre de succession des numéros est déterminé lui-même par l'ordre numérique *successif* des chiffres qui les composent, c'est-à-dire que, pour ranger un paquet de fiches bibliographiques, on procède *chiffre par chiffre*, de la manière dont on procède *lettre par lettre* quand on classe alphabétiquement des mots dans l'ordre du dictionnaire.

Le 0 est considéré comme ayant le premier rang dans la série des chiffres, c'est-à-dire qu'il est classé avant le 1.

Les lettres et les signes de combinaison qui entrent dans la formation des nombres composés interviennent, au même titre que les chiffres, pour le classement de ces nombres, d'après l'ordre de succession particulier qui leur est respectivement attribué.

Il est fait toutefois exception pour le point, le signe d'addition, l'accolade et les crochets d'abréviation, qui sont de simples signes auxiliaires n'intervenant pas dans le classement et n'ayant pas d'ordre de succession.

Quand deux nombres classificateurs sont réunis par les signes d'addition ou l'accolade, ils doivent être considérés d'ailleurs comme formant deux nombres réunis sur une seule fiche et cette fiche doit être, en principe, établie en double et classée sous chacun des deux numéros qu'elle porte ainsi réunis.

Le tiret, employé comme signe de combinaison par soudure, ne comporte pas, le plus souvent, d'ordre de succession ; il peut cependant être utile de lui en attribuer un pour permettre de classer entre eux deux nombres qui seraient accidentellement constitués par les mêmes chiffres, l'un avec intercalation et l'autre sans intercalation de ce signe. Dans ce cas, il prend rang immédiatement avant les lettres qui elles-mêmes prennent place avant les chiffres (1).

Viennent ensuite, en continuant d'indiquer l'ordre inverse dans lequel les signes sont classés : les deux points ou signe de relation, le signe

(1) La même situation peut se présenter aussi pour les crochets employés dans la formation des nombres composés ; dans ce cas, on donnera rang à ces crochets immédiatement avant le tiret.

d'égalité ou signe de langue, les guillemets ou signe de temps, et enfin la parenthèse.

Sauf les exceptions expressément indiquées dans les tables, l'ordre général de succession des signes et des caractères employés pour la constitution des numéros classificateurs est, par suite, le suivant :

( ), « », = , : , — , A-Z, 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

On classera donc, par exemple, dans l'ordre suivant, la série des nombres ci-après :

621.13
621.13 (02)
621.13 (44)
621.13 (45)
621.13 (5)
621.13 « 19 ».
621.13 « 1936 »
621.13 : 622
621.13 -22
621.13 B
621.13 .0011
621.13 .018
621.13 .11
621.13 .24
621.13 .484

24. Tables méthodiques et index alphabétiques. — La classification bibliographique décimale établie sur les principes qui viennent d'être exposés comprend des tables disposées en ordre méthodique et une table ou index alphabétique.

Les tables méthodiques se composent de la *Table principale* de la classification ordonnée de la division 0 à la division 9 et des *Tables auxiliaires des subdivisions communes* au nombre de sept qui sont applicables dans toute l'étendue de la classification.

Les subdivisions communes qui ne sont applicables que dans l'étendue de certaines sciences n'ont pas fait l'objet de tables spéciales, mais sont placées en tête des sciences auxquelles elles s'appliquent.

L'*Index alphabétique* comprend en une seule série alphabétique tous les sujets mentionnés dans les tables méthodiques générales, y compris

les tables des divisions analytiques spéciales aux différentes branches de sciences qui y sont incorporées, et les subdivisions communes dont se composent les tables auxiliaires. Exemple :

Economie politique.	33
Espagnol.	=6
Manuels de ...	(02)
Monnaie, économie politique.	332.4
Monnaie, fabrication.	671.4
Philosophie.	1
Physiologie.	612
Politique, question du travail.	331
Religion.	2
Russie.	(47)
Statistique.	31
Travail.	331
Tuberculose.	616.995

On a placé des index alphabétiques fragmentaires en tête de la classification de certaines sciences où ces index peuvent être utiles. Ainsi sous 546 *Index alphabétique des corps simples*, 615 *Index alphabétique des médicaments*.

25. Mode d'emploi des tables. — Pour procéder, à l'aide des tables, à la recherche du numéro classificateur qui convient à un document bibliographique déterminé, il faut prendre connaissance du titre et même du contenu de ce document, de façon à se rendre compte exactement du sujet dont il s'occupe et de la façon dont ce sujet est envisagé ou de la forme sous laquelle il est traité.

On cherche alors, dans la table alphabétique générale, le nom du sujet principal et l'on trouve, en regard de ce nom, le numéro classificateur qui correspond au sujet, en choisissant, au besoin, parmi les différents numéros classificateurs qui peuvent être indiqués pour ce sujet, celui qui convient le mieux selon le point de vue auquel l'auteur s'est placé.

Pour retrouver un document qui a été indexé et classé comme il vient d'être dit, on cherchera, dans l'index alphabétique, le numéro classificateur du sujet sur lequel on désire être documenté et l'on se reportera dans le répertoire à la division correspondante indiquée, et l'on trouvera les renseignements désirés.

Pour spécifier la forme qu'affecte le document, on cherchera successivement, dans la table alphabétique, les numéros classificateurs qui correspondent aux différentes particularités à noter, et l'on combinera les numéros élémentaires ainsi trouvés pour former le numéro composé, applicable au sujet considéré dans son entier.

Si l'on a affaire à un document concernant plusieurs sujets répartis entre des divisions différentes de la classification décimale, on cherchera, de même, les numéros classificateurs successifs correspondant à ces différents sujets et l'on en formera des numéros composés ou des numéros multiples, en faisant usage, suivant les cas, du signe de relation ou du signe d'addition.

26. Résumé de l'exposé. — En résumé, la classification bibliographique universelle consiste en une vaste table systématique des matières, dans laquelle tous les sujets de connaissances sont répartis par classes, sous-classes et divisions, en passant du général au particulier, du tout à la partie, du genre à l'espèce. Chacune des rubriques de cette table est représentée par un nombre classificateur composé d'un ou de plusieurs chiffres, suivant le degré de généralité. Ces nombres sont décimaux, en ce sens que chaque chiffre, vers la droite du nombre, ne modifie pas la valeur ordinale des chiffres précédents, mais correspond à une subdivision de la matière représentée par les chiffres précédents. L'ordre dans lequel les nombres se suivent est ainsi l'ordre décimal.

La table systématique est complétée par un index alphabétique des matières, dans lequel toutes les rubriques de la première table sont rangées en un seul ordre alphabétique et sont suivies du nombre classificateur correspondant.

L'indexation suivant ces tables, ou inscription sur les documents à classer du numéro classificateur correspondant à la matière principale dont ils traitent, permet donc de former des collections de documents rangées dans un ordre méthodique parfait et susceptibles d'accroissements et d'intercalations continuels.

27. Application de la classification décimale.— Cette classification est applicable aux recueils bibliographiques publiés en volumes ; elle est particulièrement avantageuse pour les répertoires établis sur fiches mobiles et dans lesquels il y a lieu d'intercaler continuellement des fiches nouvelles, car elle tient lieu de pagination à ces fiches.

Pour former de tels répertoires, on inscrit chaque titre d'ouvrage sur une fiche blanche distincte ; on y ajoute le nombre classificateur correspondant et on place ces fiches dans des tiroirs d'après l'ordre de ces nombres.

Pour retrouver ensuite dans ces tiroirs les fiches relatives à une matière déterminée, on procède comme pour faire une recherche dans un livre. Les fiches blanches, en effet, remplacent ici les feuillets du livre et les boîtes à fiches figurent sa reliure. Des fiches divisionnaires de couleur et à becs ou gradins échelonnés, derrière lesquelles sont groupées les fiches blanches relatives à une même matière, représentent, suivant la position de l'échelon de leur bec, les chapitres, sections, paragraphes, etc., du livre. Quant aux tables de classification, elles correspondent aux tables du livre lui-même et, semblablement à ces tables, elles sont à double entrée : *table méthodique* pour guider une recherche selon l'ordre numérique de succession des chapitres, sections et paragraphes ; *table alphabétique* pour faciliter une recherche par *mot classificateur*. Il suffit donc de se reporter au chapitre, à la section, au paragraphe correspondant au nombre classificateur indiqué dans l'une de ces deux tables, de la même manière que dans un livre on se reporte au chapitre ou au paragraphe indiqué par l'index alphabétique comme siège de la matière que l'on désire consulter.

28. Avantages de la classification décimale. — Les avantages de la classification décimale doivent être appréciés eu égard aux objectifs en vue desquels elle a été établie : introduire l'unité et l'uniformité dans le classement des documents bibliographiques et servir à la formation du Répertoire Bibliographique Universel (1).

Cette classification est méthodique : elle groupe les matières connexes au lieu de les éparpiller au hasard de l'ordre alphabétique des mots classificateurs, et cependant, grâce à l'index alphabétique, elle présente toutes les facilités de recherche d'un dictionnaire (2).

(1) On peut relever au moins cent cinquante systèmes bibliographiques différents, dont environ cinquante antérieurs au XIXe siècle.

(2) Les répertoires dans lesquels les écrits sont enregistrés suivant l'ordre alphabétique des mots qui caractérisent les sujets traités dans ces ouvrages,

Elle est internationale : chaque division ou rubrique de classement, ayant pour équivalent un nombre classificateur toujours le même, il est possible d'établir en diverses langues des tables parfaitement concordantes (1).

Elle est encyclopédique : toutes les branches des connaissances y ont leur place et elle offre, pour le classement de toutes matières, un système et un cadre complet, tout préparé, de divisions très nombreuses, très détaillées et étroitement coordonnées les unes avec les autres (2).

Elle s'exprime à l'aide d'une notation fort pratique : les chiffres dont elle se compose sont universellement connus, comme signes et comme ordre de séquence des signes entre eux ; ils expriment des idées com-

---

présentent une triple infériorité à l'égard des répertoires classés méthodiquement et d'après la classification bibliographique décimale :

1° Leur usage est limité aux personnes connaissant la même langue ;

2° Les matières ne sont pas groupées ; ainsi la bibliographie de la physique sera éparse à travers tout le répertoire ;

3° Il est difficile d'adopter toujours le même mot pour répondre à la même idée quand cette idée peut être exprimée par plusieurs synonymes. Ainsi un ensemble de publications sur l'aérostation serait partagé en plusieurs groupes, si l'on s'en tenait strictement à l'énoncé des titres : *aérien* (navire), *aérienne* (locomotion), *aérienne* (navigation), *aériens* (voyages), *aéronaute, aéronautique, aérostats, aérostation, airs* (voyages dans les), *ballon*. Avec la classification décimale, toutes ces publications sont réunies dans une même classe. Le classement alphabétique par mots-matière n'est guère applicable d'ailleurs au classement de répertoires établis sur une base encyclopédique et internationale.

(1) Des éditions en plusieurs langues des tables des classifications seront préparées par les soins de l'Institut.

(2) La classification décimale embrasse dans son unité l'ensemble des connaissances, chaque science particulière étant considérée comme une partie intégrante de la science universelle. Dès lors, au point de vue des répertoires bibliographiques, la distinction entre sciences principales et sciences accessoires n'a plus aucun fondement. Alors même qu'une question pourrait être comprise sous plusieurs sciences, cependant il ne lui a été attribué, autant que possible, qu'une division unique et un seul nombre classificateur. Ainsi, par exemple, les notions générales de la chimie sont toutes classées à 54 *Chimie générale*, qu'il s'agisse d'une bibliographie pharmaceutique, agricole ou photographique. De même, toute la statistique est centralisée à 31 et toute la législation à 34. Par là, toute la bibliographie d'une question se trouve concentrée à une même place du répertoire, quels que soient les spécialistes qui l'ont recrutée.

plexes sous une forme à la fois plus précise, plus concise et plus sûre, que ne pourrait le faire le langage ordinaire (1).

Elle est mnémonique à un haut degré, car, malgré son étendue, son extrême variété et la complexité de ses divisions, la façon dont celles-ci ont été formées, autant que possible au moyen de séries parallèles et concordantes, aide les spécialistes désireux de ne pas recourir constamment à l'index alphabétique, sinon à retenir tous les nombres de leur spécialité, ce qui n'est pas nécessaire, tout au moins à en retenir les divisions principales et à se guider plus facilement dans la recherche des autres.

Elle est susceptible d'extension indéfinie : le caractère décimal des nombres classificateurs permet de créer à tout moment de nouvelles divisions et de suivre ainsi le développement continu des sciences, sans altérer en rien la signification des premiers nombres arrêtés. La formation de nombres composés au moyen des subdivisions communes ajoute à la souplesse et à l'élasticité de la classification (2).

---

(1) Les nombres classificateurs ont, sur les notations formées de lettres réunies en sigles (Ex. : Adz-Aγdz - AIcz^3), le double avantage que les chiffres arabes sont d'un usage plus généralisé, plus international que les lettres de l'alphabet latin ou grec, et que les chiffres forment des nombres faciles à énoncer, ce qui n'est pas le cas des sigles avec lettres. Ces avantages compensent bien l'inconvénient apparent de ne pouvoir disposer pour la notation que de dix symboles, les dix chiffres arabes, au lieu de vingt-six symboles, les vingt-six lettres de l'alphabet. Si les nombres classificateurs sont parfois longs, c'est qu'ils expriment dans leur composition même, comme autant de caractéristiques, toutes les classes et sous-classes intermédiaires auxquelles est subordonnée logiquement la rubrique. La longueur aussi bien que la complexité des nombres classificateurs résulte donc du degré de détail ou de complexité des rubriques elles-mêmes, et nul système de classification et de notation méthodique ne pourrait y échapper. D'ailleurs les nombres classificateurs de n'importe quelle partie des sciences appartiennent à une série de nombres uniques, de telle sorte qu'employés seuls et sans le secours d'aucune autre indication complémentaire, ils suffisent à désigner une rubrique quelconque dans l'ensemble des rubriques qui dénomment les connaissances relatives à l'universalité des choses. Si l'on compare le nombre de chiffres des indices de la classification bibliographique décimale avec le nombre des mots nécessaires pour déterminer une rubrique avec précision dans un ensemble encyclopédique classé par mots-matières, on appréciera la concision relative des nombres classificateurs.

L'examen de l'index alphabétique général fournit à cet égard d'utiles éléments de comparaison.

(2) L'extension ultérieure de la classification pourra se faire aussi en utilisant

Elle est stable : établie avant tout pour répondre à des besoins purement bibliographiques et n'ayant pas à tenir compte des distinctions théoriques et abstraites qui sont le propre des classifications philosophiques et scientifiques, la classification décimale présente un caractère nettement conventionnel et traditionnel. Elle est dispensée, par là, de suivre les variations constantes du progrès des sciences et d'y conformer ses cadres autrement que pour ajouter de nouvelles rubriques à celles qui existent, sans qu'il soit nécessaire de procéder à des refontes complètes.

Elle est susceptible de gradation et de fractionnement : ce même caractère décimal permet, en effet, d'extraire des tables complètes soit des *tables abrégées,* parfaitement concordantes avec les tables développées, quoique limitées aux grandes divisions et subdivisions, soit des *tables spéciales,* ne comportant qu'une des branches de la classification encyclopédique (1).

Elle constitue une classification documentaire générale : en exprimant, sous forme de rubriques de classement, la plupart des questions qui peuvent faire l'objet d'études et de renseignements, elle est susceptible d'être appliquée au classement de documents de toutes espèces. (Voir § 32.)

29. Historique de la classification bibliographique décimale. — L'application de la notation décimale à la classification des livres a été faite pour la première fois, en 1873, par M. Melvil Dewey. Son ouvrage *Decimal classification and relative index* fut, depuis cette date, l'objet d'extensions et de perfectionnements successifs. Secondé par un grand nombre de spécialistes de diverses sciences et tenu en relation constante avec les bibliothécaires qui avaient accueilli le nouveau système pour le

les divisions laissées volontairement vacantes, en rattachant les rubriques nouvelles aux divisions intitulées *Divers* et *Autres,* qui ont été réservées à travers toute la classification (le plus souvent la subdivision 9 de chaque division); enfin, le cas échéant, en donnant aux rubriques actuelles un sens plus général que celui qui leur a été donné, de manière à y comprendre également certaines rubriques nouvelles.

(1) Divers manuels du Répertoire Bibliographique Universel limités à des sciences particulières ont été publiés. On en trouvera l'indication dans le catalogue de la collection dite *Publications de l'Institut International de Bibliographie.* Il a été publié aussi un abrégé des tables de classification comprenant environ mille divisions.

classement de leurs collections de livres, M. Melvil Dewey fit paraître successivement six éditions de ces tables (1). Le tableau suivant en donne les dates et l'étendue :

ÉDITION	DATE	NOMBRE DE PAGES			
		PRÉFACE	TABLES	INDEX	TOTAUX
1re	1876	12	12	18	42
2e	1885	66	162	86	314
3e	1888	4	227	185	416
4e	1891	41	234	191	466
5e	1894	41	364	189	594
6e	1899	41	400	212	612

En 1895, les promoteurs de la première conférence bibliographique internationale eurent à rechercher, dans un esprit de complète impartialité, les principes sur lesquels il y avait lieu d'établir la classification du Répertoire Bibliographique Universel. Au cours de leur enquête, ils constatèrent que la classification décimale, alors déjà fort répandue aux États-Unis, donnait satisfaction à la plupart des desiderata qui avaient été exprimés pour le classement matériel des livres. Ils émirent l'avis que les principes sur lesquels est fondée cette classification étaient susceptibles de tous les développements nécessaires pour la transformer, sans la modifier, et l'élever, du rang de classification à l'usage des bibliothèques américaines qu'elle était, à celui de classification bibliographique internationale. Ils entendaient par là une classification uniforme pouvant être adoptée avec un égal avantage dans tous les pays et employée non plus seulement pour le classement des ouvrages sur les rayons des bibliothèques, mais pour le classement méthodique et détaillé dans les recueils et les répertoires bibliographiques des livres et ouvrages de bibliothèques, ainsi que des livres de toute espèce et surtout des innombrables articles de revues et de publications périodiques.

Avec l'agrément de son auteur, qui avait lui-même coordonné et mis

(1) Decimal classification and Relativ Index for libraries, clippings, notes, etc. Sixth edition, by MELVIL DEWEY, 1899. — Boston, Library Bureau. In 8° (17.5 × 24), 612 pp., 5 Sh.

en œuvre les éléments fournis par une pléiade de collaborateurs, la classification décimale fut, en cette qualité, adoptée par la première conférence bibliographique. Mais, en même temps, l'Institut qui fut fondé pour poursuivre les travaux de la conférence assuma la tâche de réaliser effectivement les desiderata exprimés à l'égard de cette classification et d'arrêter définitivement des tables encore plus développées, qui non seulement seraient basées sur le même principe, mais qui respecteraient, aussi scrupuleusement que possible, les cadres du classement antérieur.

Les tables comprises dans le présent Manuel ont été préparées en exécution de la décision du premier congrès de 1895. Elles résument et coordonnent en une seule publication tous les développements particuliers élaborés depuis cette date. Elle comprennent plus de 1,800 pages de table et 350 pages d'index, soit, pour mieux établir la comparaison entre deux ouvrages dont les dispositions typographiques sont différentes, 33,000 divisions méthodiques, représentées par environ 40,000 mots classificateurs dans l'index alphabétique, tandis que l'édition de 1899 de la *Decimal Classification* comptait 9,400 divisions méthodiques et 15,000 mots classificateurs dans l'index alphabétique.

Le tableau reproduit ci-contre permet de se faire une idée des développements donnés aux tables. Ce tableau exige quelques explications qui permettront de juger de l'élasticité du système décimal et de la quantité considérable de rubriques qu'il sera possible de créer par la seule combinaison des nombres.

Il y a lieu tout d'abord de distinguer les subdivisions indiquées dans la colonne (3) des subdivisions des tables auxiliaires énumérées au bas du tableau. Ces dernières subdivisions peuvent se combiner avec *toutes* les subdivisions des tables principales : il en résulte que les 30,000 rubriques des tables principales peuvent chacune se combiner avec les 3,000 rubriques des tables auxiliaires. Il existe par ce seul fait un moyen éventuel de créer 90,000,000 de rubriques.

Quant aux subdivisions énumérées dans la colonne (3) elles ne peuvent se combiner qu'avec les rubriques de la division à laquelle elles se rapportent. Il en résulte, par exemple, que les 4550 rubriques de l'art de l'ingénieur, peuvent se combiner avec les 174 subdivisions communes, propres à cet art ; d'où possibilité de former éventuellement près de 800,000 nombres combinés, qui eux-mêmes, peuvent se combiner avec les rubriques des tables auxiliaires.

	TABLEAU COMPARATIF	ÉDITION DE 1904			ÉDITION DE 1899	
		NOMBRE DES			NOMBRE DES	
Nombre classificateur.	RUBRIQUES	pages	divisions	subdivisions	pages	divisions
	TABLES PRINCIPALES.	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
0	Ouvrages généraux	52	267	—	7	108
1	Philosophie	28	359	—	10	308
2	Religion	64	1.192	—	18	617
3	Sciences sociales	68	983	—	15	465
34	Sciences juridiques	132	2.665	68	1 1/2	60
35	Administration	44	607	156	4	70
355	Sciences militaires	28	756	—	1/2	5
4	Philologie	30	642	—	6	170
51	Mathématiques	6	190	—	5 1/2	190
52	Astronomie	12	362	—	9	339
53	Physique	46	924	12	5	184
54	Chimie. Minéralogie	67	726	20	5	179
55	Géologie	14	449	—	4	183
56	Paléontologie	4	39	—	1/2	10
57	Biologie. Anthropologie	18	294	—	3	124
58	Botanique	34	1.318	—	7	315
59	Zoologie	22	545	—	4	164
60	Sciences appliquées en général	13	76	27	1/2	10
61	Sciences médicales	153	4.550	174	20	975
62	Art de l'ingénieur	121	3.290	—	6	309
63	Agriculture	46	1.144	—	1/2	19
64	Economie domestique	9	161	—	1/2	10
65	Commerce, transports	15	292	32	1 1/2	68
655	Imprimerie	3	52	—	1/2	41
66	Industries chimiques	160	4.337	94	2	80
67	Industries div. Manufactures	61	1.419	—	1/2	10
68	Industries div. Métiers	40	966	—	1/2	10
69	Construction	12	180	—	2	91
7	Beaux-arts. Sports	94	1.363	47	15 1/2	575
8	Littérature	14	—	52	42	1805
9	Histoire et géographie	52	53	—	25	1907
	TABLES AUXILIAIRES.				12	
(0)	Subdivisions de formes	19	90	—	—	—
(1-9)	Subdivisions de lieux	25	1.600	—	—	—
(=..)	Subdivisions de langues	14	400	—	—	—
« .. »	Subdivisions de temps	5	—	—	—	—
..00	Subdivisions analytiques comm.	7	58	—	—	—
:	Subdivisions de relation	4	—	—	—	—
A-Z	Subdivisions alphabétiques	3	—	—	—	—
	INDEX ALPHABÉTIQUE.	350 (1)	—	—	200	—

(1) Le nombre de 350 pages n'est qu'approximatif, l'impression de l'index alphabétique n'étant pas terminé au moment où le présent exposé a paru.

Au bas de la colonne (2), en face des divisions 8 *Littérature,* et 9 *Histoire et géographie,* on remarquera pour la première, l'absence de nombres et pour la seconde un nombre fort inférieur à celui de l'édition antérieure 1899 indiqué dans la colonne (5).

C'est que la division 8 *Littérature* comprenait, dans l'édition antérieure de 1899, une énumération des principaux littérateurs : actuellement les nombres de cette division sont formés par la combinaison du chiffre 8 avec les nombres propres à la *Philologie.* Cette dernière division comprenant 400 rubriques environ, chacune de 400 rubriques littéraires qui pourront être formées de cette manière, pourront se combiner avec chacune des 52 subdivisions communes, propres à la littérature, soit 20,800 rubriques possibles.

D'autre part chaque littérateur trouvera sous la littérature à laquelle il appartient, sa place alphabétique et son œuvre pourra donner lieu à des subdivisions propres, dont le nombre total ne sera limité que par le nombre des écrivains littéraires.

Quant à la division 9 *Histoire et géographie,* ces rubriques sont formées par la combinaison des nombres qui leur sont propres avec les rubriques des tables auxiliaires de lieux et de temps. En ne tenant compte que des combinaisons formées à l'aide de la seule table des subdivisions de lieux, il est possible de constituer 3,200 rubriques.

30. Concordance entre les éditions successives des tables de la classification décimale. — Les développements successifs de la classification décimale se sont faits par voie d'addition, de subdivisions décimales et d'extension de la signification donnée aux rubriques, de manière à maintenir la concordance la plus étroite entre les cadres des divisions antérieures et le cadre actuel. Toutefois, ces développements ont parfois exigé l'abandon de certaines parties de la classification et la substitution à celles-ci d'autres développements. En ce cas, on a toujours eu soin de n'attribuer aucune signification nouvelle aux nombres délaissés. On a continué à les faire figurer dans les tables ; mais, pour indiquer qu'ils sont désormais tombés en désuétude, on les y a inscrits entre crochets, tout en indiquant en note la division nouvelle en usage.

On a indiqué aussi, sous les divisions nouvelles, une référence à la division ancienne par les mots « classé antérieurement à .... », mais on n'a fait figurer dans les index alphabétiques que les divisions actuelles.

Les tables nouvelles se différencient des anciennes surtout par l'application des subdivisions communes. On trouvera, à cet égard, des notes explicatives dans les observations générales placées sous 4 *Linguistique*, 8 *Littérature*, 9 *Histoire*, 91 *Géographie*.

31. Concordance avec d'autres classifications. — Il est aisé d'établir une concordance entre la classification bibliographique décimale et les classifications fragmentaires dont les divisions sont elles-mêmes représentées par des symboles classificateurs et qui ont servi à établir certains travaux bibliographiques. (Ex. ; Classifications du Congrès international des mathématiciens, de l'International Catalogue of Sciences, de la Bibliothèque de Halle, de Cutter, etc.)

Il suffit, pour chacune de ces classifications, d'établir la concordance au moyen de deux tables d'équivalents.

Dans la première, on inscrit, en regard des nombres de la classification décimale, les symboles correspondants de l'autre classification ; dans la seconde, on range dans leur ordre les symboles de cette classification et on indique en regard ceux de la classification décimale.

Ainsi, étant donné le symbole d'une classification, on peut trouver son équivalent décimal, et inversement.

Exemple :

Classification décimale.	MATIÈRE.	AUTRES CLASSIFICATIONS			
		Mathématiciens.	Intern. Catalogue.	Cutter.	Halle (Hartwig).
025.4	Classification bibliographique	—	—	ZRH	—
512.82	Théorie des équations algébriques.	A3a	A2400	—	—
517.3	Calcul intégral.	E	A4000	—	Pc. I. 3B
843	Littérature allemande.	—	—	Yv	De

Lors de leur publication, les notices bibliographiques peuvent porter à la fois les nombres de la classification bibliographique universelle et les symboles des classifications qu'il serait jugé utile d'y joindre. Il n'y a aucun inconvénient ni aucune difficulté à procéder ainsi.

32. La classification décimale comme classification documentaire générale. — Comme classification des matières uniforme et internationale, la classification bibliographique universelle est susceptible d'être appliquée d'une manière générale au classement des diverses espèces de documents et des matériaux dont les travailleurs intellectuels ont à se servir, et elle fournit, à cet effet, des cadres tout prêts, tracés d'avance : classement des répertoires bibliographiques et des catalogues ; classement des ouvrages eux-mêmes dans les bibliothèques ; classement des notes, observations, extraits et documents divers destinés à des études et à des travaux personnels ; classement des tables de matière des recueils périodiques ; classement de documents graphiques, illustrations et photographies, de clichés, de brevets, de spécimens, de catalogues industriels, de circulaires commerciales et toutes autres applications à la documentation, prise dans le sens le plus large.

Le jour où la classification documentaire universelle se sera répandue, où son application aura été généralisée, le public des chercheurs n'aura plus à se familiariser avec vingt clés différentes, variant d'après les institutions qui conservent et qui classent les documents. Il pourra, à l'aide d'une seule clé, c'est-à-dire d'une même table de classification des matières, se faire ouvrir les trésors de tous les dépôts de documents. Une économie considérable de temps pourra être réalisée ainsi, et le chercheur bénéficiera des avantages de la connexion étroite établie entre toutes les sources documentaires de nos connaissances, grâce à la notation internationale exprimant, à l'aide de chiffres concis, les rubriques des principales questions scientifiques. La classification bibliographique universelle permet d'organiser, sur une large base, l'entente et la coopération dans les travaux. Au point de vue de la collaboration internationale, elle joue un rôle similaire à celui qu'on attend de la langue internationale : la langue internationale ne cherche pas à contrarier les langues particulières, ni à s'y substituer, mais uniquement à servir d'auxiliaire et de complément pour les relations extérieures. Ainsi la classification bibliographique universelle ne cherche pas à se substituer aux classifications scientifiques fragmentaires existantes, mais à se juxtaposer à elles, pour créer un lien matériel de classement entre toutes les productions de l'esprit (1).

---

(1) Voir, dans la première partie de l'ouvrage, XI, § 3.

Page spécimen des tables méthodiques développées.

621.4 Machines à air et à gaz et autres moteurs divers.

On classe dans cette division les machines motrices de toute espèce qui empruntent leur énergie à d'autres sources qu'à la vapeur d'eau, à la puissance hydraulique ou à l'électricité. Mais on n'y envisage que la construction ou l'emploi industriel de ces machines, en renvoyant pour la théorie à la division 53, *Physique.*

621.41 Moteurs à air chaud.

621.42 Moteurs à air raréfié et à air ou gaz comprimé.

.421 Moteurs à air raréfié.
.422 Moteurs à air comprimé.
.423 Moteurs à gaz comprimé.

621.43 Moteurs à explosion ou à gaz tonnant. Moteurs à essence. Moteurs à combustion de gaz ou d'huile minérale.

.431 Théorie générale des moteurs à gaz et à essence. Éléments caractéristiques d'après le combustible employé. Organes spéciaux. Moteurs primitifs.
.431.1 Théorie des moteurs à explosion.
.431.2 Caractères particuliers des moteurs d'après le combustible employé.
.431.21 Moteurs à gaz proprement dits.
.431 211 Moteurs à gaz riche ou gaz moyen.
.431.211.1 A gaz de houille riche.
.431.211.2 A gaz d'éclairage ordinaire.
.431.211.3 A gaz de pétrole.
.431.212 Moteurs à gaz pauvre.
.431.212.1 A l'air.
.431.212.2 A l'eau.
.431.212.3 Mixte.
.431.22 Moteurs à vapeurs combustibles.
.431.221 A essence de pétrole.
.431.222 A benzine.
.431.223 A alcool très carburé.
.431.23 Moteurs à évaporation à chaud.
.431.231 A pétrole lampant.
.431.232 A alcool naturel ou peu carburé.
.431.24 Moteurs à combustibles solides.
.431.241 A combustible pulvérisé.
.431.242 A mélanges explosifs.
.431.3 Organes spéciaux des moteurs à gaz. Organes de distribution de vaporisation ou de carburation.

Pour les organes communs à d'autres moteurs, on emploiera les subdivisions analytiques spéciales par 01 et 02 dont la table est donnée sous 621.0, *Constructions mécaniques.*

Page spécimen de l'index alphabétique développé.

Absentéisme. — Accises.

TABLE PRINCIPALE
ABRÉGÉE

DIVISIONS GÉNÉRALES

0 Ouvrages généraux

01 Bibliographie.
02 Bibliothéconomie.
03 Encyclopédies générales.
04 Collections générales d'essais.
05 Revues et Périodiques généraux.
06 Sociétés et Acadamies générales.
07 Journaux. Journalisme.
08 Bibliothèques spéciales.
09 Manuscrits. Livres precieux.

1 Philosophie.

10 Généralités.
12 Métaphysique.
13 L'esprit et le corps.
14 Systèmes philosophiques.
15 Psychologie.
16 Logique.
17 Morale.
18 Philosophes anciens.
19 Philosophes modernes.

2 Religion.

21 Théologie naturelle.
22 Bible. Evangile.
23 Théologie dogmatique.
24 Pratique religieuse. Devotion.
25 Œuvres pastorales.
26 L'Eglise.
27 Histoire de l'Eglise.
28 Eglises et sectes chretiennes.
29 Religions non-chretiennes

3 Sciences sociales et Droit.

31 Statistique.
32 Politique.
33 Economie politique.
34 Droit.
35 Administration. Droit administr.
36 Assistance. Assurance. Associat.
37 Enseignement. Education.
38 Commerce. Transport. Communic.
39 Coutumes. Folklore.

4 Philologie.

41 Philologie comparee.
42 » Anglaise.
43 » Germanique.
44 » Française.
45 » Italienne.
46 » Espagnole.
47 » Latine.
48 » Grecque.
49 Autres langues.

5 Sciences naturelles.

51 Mathématiques,
52 Astronomie. Géodésie. Navigation
53 Physique. Mecanique rationnelle.
54 Chimie et minéralogie.
55 Géologie.
56 Paléontologie.
57 Biologie. Anthropologie.
58 Botanique.
59 Zoologie.

6 Sciences appliquées.

61 Médecine.
62 Arts de l'ingénieur.
63 Agriculture.
64 Economie domestique.
65 Commerce. Transport.
66 Industries chimiques.
67 Manufactures.
68 Industries mécaniques et métiers.
69 Construction.

7 Beaux-Arts.

71 Architecture de jardins.
72 Architecture.
73 Sculpture. Numismatique.
74 Dessin. Décoration.
75 Peinture.
76 Gravure.
77 Photographie.
78 Musique.
79 Jeux. Sports. Divertissements.

8 Littérature.

80 Généralités.
82 Litterature Anglaise.
83 » Germanique.
84 » Française.
85 » Italienne.
86 » Espagnole.
87 » Latine.
88 » Grecque.
89 Autres littératures.

9 Histoire et Géographie.

9 (3) Histoire ancienne.
9 (4) Hist. mod. Europe.
9 (5) Hist. mod. Asie.
9 (6) Hist. mod. Afrique.
9 (7) Hist. mod. Amérique du Nord.
9 (8) Hist. mod. Amérique du Sud.
9 (9) Hist. mod. Océanie. Régions polaires.
91 Géographie et voyages.
92 Biographie.

TABLE PRINCIPALE ABRÉGÉE

0 Ouvrages généraux.

01 Bibliographie.

011 Bibliographies universelles.

012 Bibliographies individuelles d'auteurs, à classer alphabétiquement de A à Z.

013 Bibliographies par classes d'auteurs.

Ex. : Bibliographie des Jésuites.

014 Bibliographies d'anonymes et de pseudonymes.

015 Bibliographies par pays, à diviser géographiquement.

Ex. · Bibliographie de la France, 015 (44).

016 Bibliographies par sujets spéciaux.

Les subdivisions sont faites au moyen de tous les nombres de la classification précédés de : Ex. : Bibliographie de l'Astronomie, 016 : 52.

017 Catalogues de bibliothèques, de libraires et de vente.

Les divisions suivantes sont à subdiviser géographiquement

017.1 Catalogues de bibliothèques publiques.

017.2 Catalogues de bibliothèques privées.

017.3 Catalogues de vente de livres.

017.4 Catalogues d'éditeurs et de libraires.

02 Bibliothéconomie. Bibliothèque.

028 Lecture. Conseils et assistance aux lecteurs.

029 Manière d'étudier et de prendre des notes.

03 Encyclopédies générales.

04 Collections générales d'essais.

05 Périodiques généraux. Revues.

Diviser géographiquement. Les périodiques spéciaux d'une science sont classés avec les généralités de cette science (05). Ex. : Revue d'astronomie, 52 (05)

058 **Annuaires. Livres de noms et d'adresses classés par pays.**

Ne sont classés ici que les annuaires généraux ; les annuaires particuliers à un sujet sont classés avec ce sujet (058).

059 Almanachs.

Ne sont classés ici que les almanachs, agendas et calendriers généraux. Lorsque ces ouvrages concernent spécialement un sujet, ils sont classés avec ce sujet (059).

06 Sociétés générales. Académies.

Publications. Comptes rendus. Rapports. Diviser géographiquement d'après le lieu siège principal de la société. Les sociétés, dont l'objet est limité à une science particulière, sont classées avec les généralités de cette science (06). Ex. : Comptes rendus de la Société d'Astronomie de Paris, 52 (06) (44).

07 Journaux politiques. Journalisme.

Diviser géographiquement d'après le lieu de publication des journaux. Les journaux spéciaux sont assimilés aux revues et classés parmi les généralités de chaque science (05). Ex. : Journal d'Astronomie, 52 (05).

08 Polygraphies. Bibliothèques et collections spéciales. Séries.

081 Polygraphies individuelles. Œuvres complètes d'un même auteur. A classer alphabétiquement de A à Z.

082 Polygraphies collectives. Collections.

Ne sont classés ici que les travaux de ce genre qui embrassent plusieurs sciences. Ceux qui traitent d'un sujet particulier sont classés avec ce sujet.

082.1 Bibliothèques ou séries.

082.2 Mélanges, extraits, etc.

083 Publications officielles et gouvernementales.

Les publications officielles, gouvernementales, provinciales, communales et d'autres corps constitués, ainsi que les documents parlementaires sont classés avec leurs sujets spéciaux ou avec les institutions dont ils émanent. Toutefois, il est loisible de les réunir tous ici, en collection, classés géographiquement par pays d'origine.

087 Ouvrages et albums illustrés pour la jeunesse. Livres d'éducation et de récréation. Livres de prix et d'étrennes.

Les livres classiques d'enseignement primaire sont classés à 372. Les livres classiques pour l'enseignement moyen et supérieur sont classés avec les sujets auxquels ils se rapportent.

09 Manuscrits. Livres précieux ou remarquables.

Les divisions suivantes sont basées sur les caractères extérieurs des ouvrages et non sur le sujet dont ils traitent. On y classera les travaux qui traitent théoriquement de ces espèces d'ouvrages. En règle générale, les ouvrages sont classés avec le sujet qu'ils concernent. Il sera aussi loisible de classer ici ces ouvrages eux-mêmes par duplicata et de se servir des nombres qui suivent pour réunir dans une bibliothèque les ouvrages et manuscrits précieux que, pour des raisons diverses, il peut y avoir avantage à placer ensemble.

091 Manuscrits. Autographes.

092 Livres xylographiques.

093 Incunables.
094 Editions rares. Ex. : Alde, Elzevir, etc.
095 Reliures précieuses.
096 Ouvrages à illustrations ou imprimés sur des matières précieuses.

Enluminures. Impressions sur velin, sur soie, en lettres d'or ou d'argent. Les ouvrages à illustrations sont en général classés avec le sujet dont ils traitent. On les classe ici par duplicata. Les ouvrages illustrés pour les enfants vont à 087.

097 Ex libris.
098 Ouvrages prohibés ou supposés. Enfer de la bibliothèque.
099 Autres raretés bibliographiques. Curiosa.

Ouvrages à format minuscule, etc.

1 Philosophie.

11 Métaphysique.

Ontologie. Cosmologie.

13 Rapport de l'âme et du corps.

133 Spiritisme. Divination. Magie. Sorcellerie. Occultisme.
134 Hypnotisme. Mesmérisme. Magnétisme.
135 Sommeil. Songes. Somnambulisme.

14 Systèmes philosophiques.

Idéalisme, empirisme, matérialisme, panthéisme, etc.

15 Psychologie.

Intelligence, mémoire, sensibilité, volonté, etc.

16 Logique.

17 Morale.

174 Devoirs professionnels.
176 Morale des relations sexuelles. Amour. Pornographie.
177.1 Politesse.
178 Tempérance : boissons alcooliques, tabac, opium, etc.
179.3 Cruauté envers les animaux.
179.7 Duel et suicide au point de vue moral.

18 Philosophes anciens.

Œuvres complètes et discussions des systèmes et des idées de ces philosophes. Les œuvres particulières sont classées avec le sujet dont elles traitent. La division 18 est subdivisée alphabétiquement d'après le nom des auteurs.

19 Philosophes modernes.

Même remarque qu'à 18.

2 Religion Théologie.

Les ouvrages concernant la religion peuvent recevoir deux nombres classificateurs, le premier indiquant la question dont traite l'ouvrage, le second la religion déterminée d'après laquelle le sujet est envisagé. Ex. :
264 : 287 Livres de prières, des Méthodistes.

21 Théologie et religion naturelle.

Dieu. Athéisme. Rationalisme. Théosophie. Création. Providence. Le mal. Science et religion.

22 Bible. Évangiles. Histoire sacrée.

23 Théologie doctrinale. Dogmes chrétiens.

Dieu. Unité et Trinité divine. Jésus-Christ. Vierge Marie. Salut. Grâce. Anges et démons. Fins dernières et vie future. Credo. Apologétique Patrologie et Pères de l'Eglise. Pour les sacrements, voir 26.

238 Catéchismes.

24 Pratique religieuse. Dévotion.

Méditation. Religion personnelle. Ascétisme. Pèlerinage. Livres de piété hormis les livres de prières et les livres liturgiques classés à 264.

244 Lectures religieuses. Romans religieux, etc.
245 Hymnologie. Poésies religieuses.
246 Art et symbolisme religieux.
247 Objets du culte : vêtements, mobilier, ornements.

25 Œuvres pastorales et paroissiales.

Homélies. Sermons. Evangélisation. Congrégations et œuvres religieuses paroissiales.

252 Sermons.

26 L'Église. Son organisation et ses œuvres.

Rôle de l'Église. Organisation. Hiérarchie et discipline. Encycliques. Organisation des paroisses. Diocèses. Conciles. Le Dimanche. Culte public. Service divin. Rituel. Sacrement. Missions. Retraites.

264 Livres de prières et livres liturgiques.

27 Histoire religieuse générale.

L'histoire sacrée est classée à 22. L'histoire religieuse se divise par pays. L'histoire des diverses églises chrétiennes est classée à 28. La vie des saints est classée à la biographie, 92 A-Z et 92 : 2.

271 Histoire des ordres monastiques et des abbayes.
272 Histoire des persécutions religieuses.
273 Histoire des hérésies.

28 Eglises et sectes diverses de la religion chrétienne.

281 Eglise primitive et Eglise orientale.
282 Eglise catholique romaine.
283 Eglise anglicane et américaine.
284 Sectes protestantes du continent : Luthériens, Calvinistes.

285 Église presbytérienne, réformée et puritaine.
286 Baptistes.
287 Méthodistes.
288 Unitairiens.
289 Autres sectes chrétiennes.

29 Religions non chrétiennes. Mythologie. Religions comparées.

292 Mythologie grecque et romaine.
293 Mythologie germanique. Mythologies du Nord.
294 Brahmanisme. Bouddhisme.
295 Parséisme. Zend Avesta.
296 Judaïsme.
297 Mahométanisme. Coran.

3 Sciences sociales et Droit.

301 Sociologie proprement dite.

31 Statistique.

A subdiviser d'après les matières spéciales au moyen de: Ex. : 31 : 331 Statistique du travail. Les statistiques générales, publiées par les divers gouvernements, sont à classer également ici et à subdiviser géographiquement.

311 Théories et méthodes de la statistique.
312 Population et démographie.

32 Science politique.

321 Formes de l'Etat.

Démocratie, aristocratie, république, etc. Les travaux de discussion seulement; les travaux juridiques vont aux divisions correspondantes de 34.

322 L'Eglise et l'Etat. Politique religieuse.
323 Politique intérieure, à diviser par pays.
324 Elections.
325 Colonisation, émigration, immigration.
326 Esclavage.
327 Politique extérieure et internationale.
328 Parlements. Documents parlementaires.
329 Partis politiques.

33 Economie politique.

331 Travail et travailleurs.

Organisation du travail. Inspection. Salaires. Heures de travail. Bourses du travail. Travail des femmes et des enfants. Apprentissage. Syndicats, Grèves. Chômage. Accidents. Voir aussi 368. Assurances sociales.

332 Banques. Monnaie. Crédit.

Bilans, statuts, rapports de sociétés financières,

333 Propriété immobilière. Rente foncière. Propriété des terres, forêts, mines.
334 Coopération.
334.7 Mutualités.
335 Socialisme et communisme. Anarchie.
336 Finances publiques.

Domaine public. Impôts. Dette publique.

337 Protection. Libre échange. Tarifs douaniers.
338 Production des richesses. Industrie. Economie industrielle.

Agriculture, mines, industries au point de vue économique. Les études générales sur la production d'un pays sont classées ici aux subdivisions géographiques correspondantes. Voir aussi 38.

339 Répartition des richesses. Paupérisme. Luxe.

34 **Droit. Législation. Jurisprudence.**

340.1 Philosophie du Droit. Droit naturel.
340.6 Médecine légale.
341 Droit international. Droit des gens.

Traités. Droit de la guerre. Arbitrage. Droit diplomatique et consulaire.

341.5 Droit international privé.
342 Droit constitutionnel ou public.
343 Droit pénal.

Droit pénal. Procédure pénale. Science pénitentiaire. Patronage. Anthropologie criminelle.

344 Droit pénal militaire.
345 Lois et jurisprudence en général.

Recueils des lois. Codes généraux. Recueils de jurisprudence.

347 Droit privé. Droit civil.
347.7 Droit commercial et maritime. Propriété industrielle, artistique et littéraire.
347.9 Procédure civile. Organisation judiciaire. Notariat.
348 Droit ecclésiastique et canonique.
349 Histoire du Droit et des Institutions, à diviser par pays
349 (37) Droit romain.

35 **Administration. Droit administratif.**

351 Administration du gouvernement central.

Fonctionnaires. Objets divers de l'administration centrale. — Finances Droit fiscal. Droit industriel. Police générale. Moyens de communication. Commerce et industries. Législation du Travail. Enseignement.

352 Administration du gouvernement local.

Commune. Département. Province. — Finances, Police, Hygiène, Bâtisses. etc., au point de vue du gouvernement local.

354 Organisation du gouvernement central.

Chefs de l'Etat. Ministres. Départements ministériels, etc.

355 Armée. Science militaire. Organisation. Service. Stratégie.

Pour les sciences appliquées à l'art militaire : Fortifications, Explosifs, etc., voir 623.

359 Marine militaire. Science navale.

Pour les sciences appliquées à la marine, voir 623.8 et 623.9.

36 Assistance. Assurance. Association.

361 Assistance. Bienfaisance. Charité.
363 Associations politiques.
366 Sociétés secrètes.
368 Assurances.

37 Enseignement. Éducation.

371 Pédagogie : professeurs et méthodes.
372 Enseignement primaire. Lecture et écriture. Livres classiques primaires.
373 Enseignement moyen. Collèges.
374 Éducation personnelle, autodidacte.
375 Programmes d'enseignement.
376 Éducation des femmes.
377 Éducation religieuse et morale.
378 Enseignement supérieur. Université.
379 Intervention de l'État dans l'enseignement.

38 Commerce. Communications. Transport.

Ne sont classées ici que les études économiques relatives à ces questions Les questions techniques sont classées aux sciences appliquées 65. Le études relatives à la situation commerciale générale d'un pays son classées ici géographiquement.

381 Commerce intérieur.
382 Commerce extérieur. Rapports consulaires.
383 Postes. Timbres-poste.
384 Télégraphes et Téléphones.
385 Chemins de fer.
386 Canaux et grande voirie.
387 Navigation maritime et fluviale. Marine marchande.
388 Communications urbaines.
389 Poids et mesures. Métrologie.

39 Coutumes populaires. Folklore. Costumes.

Proverbes. Contes, légendes et chansons populaires.

396 Situation de la femme. Question féministe.

4 Philologie. Linguistique.

Les travaux sur des œuvres littéraires déterminées sont classées à 8 Littérature.
Les subdivisions de la philologie sont empruntées à la table III des subdivisions communes « subdivisions par langues » en combinant directement les nombres de cette table avec le chiffre 4 et en supprimant le signe = Ex. :

= 4 Langue française.
44 Philologie française.
= 917 Langue russe.
4917 Philologie russe.

La philologie de chaque langue se subdivise par l'interposition d'un tiret de la manière dont, sous la division 44, est subdivisée la Philologie française.

401 Philosophie et origine du langage.
4089 Langage universel. Volapuk.

41 Philologie comparée.

Inscriptions, paléographie, hiéroglyphes

44 Philologie française.

44-1 Phonétique. Orthographe.
44-2 Etymologie. Dérivation. Origine de la langue.
44-3 Lexicographie. Dictionnaire.
44-4 Synonymes. Homonymes.
44-5 Morphologie. Grammaire. Syntaxe.
44-6 Prosodie.
44-7 Dialectes. Patois. Langue verte. Formes historiques de la langue.
44-8 Etude de la langue. Ouvrages pour apprendre la langue.

5 Sciences mathématiques, physiques et naturelles.

51 Mathématiques.

511 Arithmétique.
512 Algèbre.
513 Géométrie.
514 Trigonométrie.
515 Géométrie descriptive.
516 Géométrie analytique.
517 Calcul différentiel et intégral.
519 Probabilités. Calcul des annuités et des assurances.

52 Astronomie.

521 Astronomie théorique. Mécanique céleste.
522 Astronomie pratique. Observations. Instruments.
523 Astronomie descriptive.

Soleil, lune, planètes, étoiles, comètes.

525 **La Terre.**

Constantes, chaleur, mouvement, coordonnées géographiques, saisons.

526 Géodésie. Arpentage.

527 Navigation.

Voir aussi 359, 387, 623.9, 699.

528 Éphémérides.

529 Chronologie.

On classe ici les travaux sur les divisions astronomiques du temps. La chronologie historique est classée avec l'histoire, 902.

53 **Physique.**

531 Mécanique rationnelle.
532 Hydrostatique. Liquides.
533 Pneumatique. Gaz. Aérostation.
534 Acoustique.
535 Optique. Lumière.
536 Chaleur. Thermodynamique.
537 Électricité.
538 Magnétisme.
539 Physique moléculaire.

54 **Chimie.**

541 Chimie théorique.
542 Chimie pratique et expérimentale.
543 Analyse des diverses substances.
544 Analyse qualitative. Méthodes.
545 Analyse quantitative. Méthodes.
546 Chimie inorganique.
547 Chimie organique.

548 **Cristallographie.**

549 **Minéralogie.**

55 **Géologie.**

551 Géologie physique et dynamique. Physique du globe.
551.5 Météorologie. Climatologie.
552 Lithologie. Étude des roches.
553 Géologie économique.

Mines et filons. Pour l'exploitation des mines, voir 622.

56 **Paléontologie.**

57 **Biologie. Évolution. Vie.**

571 Archéologie préhistorique.
572 Anthropologie. Ethnographie.

572.8 Divisions d'après les races, à subdiviser comme 4, Philologie.

Ex. : Philologie turque, 494; Ethnographie turque, 572.894

572.9 Divisions géographiques par pays.

Ex. : Ethnographie du Japon, 572.9 (52).

578 Microscopie.

58 Botanique.

581 Physiologie botanique.

Physiologie, morphologie, géographie botanique, etc.

59 Zoologie.

591 Physiologie zoologique.

Physiologie, morphologie, géographie zoologique, etc.

594 Malacologie. Mollusques.

595.7 Entomologie. Insectes.

598.2 Ornithologie.

6 Sciences appliquées. Technologie.

6(064) Expositions universelles.

608 Recueils de brevets d'invention.

61 Médecine.

611 Anatomie.

612 Physiologie.

613 Hygiène privée.

L'air, la nourriture, les boissons, le vêtement, l'habitation. Hygiène des professions et des récréations. Vacances. Gymnastique, etc.

614 Hygiène publique.

Contrôle de l'Etat sur l'art de guérir. Falsification des denrées. Établissements insalubres et incommodes. Protection contre les maladies contagieuses et infectieuses. Inhumation, crémation. Hygiène générale de l'air et du sol. Accidents. Explosions. Incendies. Protection des voyageurs. Sauvetage. Police sanitaire des animaux.

615 Pharmacie. Thérapeutique.

616 Pathologie interne. Maladies.

617 Pathologie externe. Chirurgie.

617.6 Art dentaire.

617.7 Ophthalmologie.

618 Gynécologie. Obstétrique. Pédiatrie.

619 Médecine vétérinaire.

62 Art de l'ingénieur.

621 Mécanique appliquée. Constructions mécaniques. Machines.

Voir 531, Mécanique rationelle.

621.3 Applications de l'électricité.

Voir 537, Électricité théorique.

622 Mines.

623 Art de l'ingénieur militaire.

Fortifications, explosifs, routes militaires, etc.

623.9 Art de l'ingénieur naval.

624 Ponts et charpentes.

625 Chaussées et voies ferrées. Chemins de fer. Construction. Technique.

Les travaux au point de vue économique sont classés à 385.

626 Canaux. Construction. Technique.

627 Travaux hydrauliques. Rivières, ports, etc.

628 Travaux sanitaires. Eaux, égouts, etc.

629 Autres branches de l'art de l'ingénieur.

63 Agriculture.

631 Sol. Engrais. Drainage.

632 Insectes nuisibles, pestilences, etc.

633 Graines, herbes et fibres.

634 Fruits. Vergers. Viticulture.

634.9 Sylviculture. Forêts.

635 Culture maraîchère. Légumes. Jardin légumier.

636 Animaux domestiques. Élevage. Colombophilie.

637 Laiterie. Fromagerie. Beurre.

638 Apiculture. Abeilles. Vers à soie. Sériciculture.

639 Pisciculture. Chasse et Pêche.

Voir aussi au Sport, 799.

64 Économie domestique.

641 Cuisine. Gastronomie.

642 Confiserie. Pâtisserie.

643 Alimentation. Service de table.

Voir aussi 664.

644 Chauffage et éclairage.

645 Mobilier.

Voir aussi 684 et 74.

646 Habillement. Vêtement. Toilette. Modes.

Voir aussi 687.

647 Domestiques.

648 Blanchissage.

649 Éducation maternelle des enfants. Soins aux malades.

65 Commerce. Communications et transports.

Les travaux sur ces matières traitées au point de vue économique sont classés à 38.

651 Matériel de bureau.

652 Écriture. Calligraphie. Machines à écrire. Cryptographie.

653 Sténographie.
654 Télégraphie. Téléphonie. Signaux.
655 Imprimerie. Édition. Librairie.
656 Industries des transports. Chemins de fer, etc. Exploitation technique et commerciale.
657 Comptabilité. Tenue des livres.
658 Manuels du commerce et des affaires. Tables.
659 Publicité. Annonces. Réclames.

66 Industries chimiques.

661 Produits chimiques.
662 Pyrotechnie. Explosifs. Poudres.
663 Boissons : vins, bières, liqueurs, eaux minérales, chocolats, etc.
664 Aliments : sucres, beurres artificiels, levure, épices, conserves, etc.
665 Huiles. Gaz. Bougies.
666 Céramique. Glaces. Pierres. Ciments.
667 Blanchiment. Teinture. Couleurs. Vernis. Encres.
668 Autres industries de chimie organique. Savons, gommes, parfumerie, engrais, distillation de goudrons, etc.
669 Métallurgie.
Fabrication du fer, de l'acier, du cuivre, du plomb, du zinc, de l'étain, etc.

67 Industries et Manufactures diverses.

671 Articles de métal en général.
672 Articles de fer et d'acier : poêlerie, coutellerie, etc.
673 Articles de cuivre et de bronze : cloches, etc.
674 Bois de construction et articles en bois.
675 Cuir et articles en cuir.
676 Papier et articles en papier.
677 Coton. Laine. Soie. Lin.
678 Caoutchouc et articles en caoutchouc.
679 Celluloïde et autres produits.

68 Autres Industries et Métiers.

681 Horlogerie et fabrication d'instruments de précision.
682 Forge. Maréchalerie.
683 Serrurie. Armurerie.
684 Carosserie. Ébénisterie.
685 Sellerie. Cordonnerie.
686 Reliure.

687 Vêtements. Tailleurs. Chapellerie.

Voir aussi 646, Economie domestique.

689 Autres métiers.

69 Art du constructeur.

La construction au point de vue architectural est classée à 721. La construction mécanique est classée à 621.

691 Matériaux de construction. Bois, briques, pierres, produits céramiques, verre, métaux, ciments, etc. Leurs propriétés et leur emploi.

692 Plans. Devis. Cahiers des charges. Surveillance des travaux.

693 Maçonnerie. Plafonnage.

693.8 Moyens de protection des édifices contre le feu.

694 Charpenterie. Menuiserie.

695 Couverture. Toitures en tuiles et en ardoises.

696 Plomberie. Installation du gaz, de la vapeur, etc.

697 Chauffage. Ventilation.

698 Peinture. Vitrerie. Papiers peints et tapisseries.

699 Construction des voitures, des wagons et des bâteaux.

7 Beaux-Arts.

701 Esthétique.

71 Paysages de jardins. Art des serres et des jardins.

Parcs, jardins, eaux, lacs, arbres, plantes, fleurs, horticulture, mausolées, Voir 63, Agriculture.

72 Architecture.

721 Construction architecturale.

Fondations, voûtes, colonnes, arches, toitures, étages, portes, fenêtres, etc. Voir aussi 69, Art du constructeur en général.

722 Architecture ancienne et orientale.

723 Architecture du moyen-âge.

Byzantine, arabe, turque, romane, gothique.

724 Architecture moderne.

Renaissance, néo-gothique, néo-grecque.

725 Architecture civile ou publique. Bâtiments publics.

Bâtiments d'administration, chemins de fer, fabriques, hôpitaux, prisons, lieux de divertissements, etc.

726 Architecture religieuse. Bâtiments religieux.

Églises, chapelles, abbayes, etc.

727 Bâtiments destinés aux sciences, aux arts et à l'enseignement.

Écoles, musées, bibliothèques, etc.

728 Architecture privée. Bâtiments d'habitation.

Maisons, hôtels, châlets, villas, etc.

729 Décoration et dessin d'architecture.

Dessins en élévation et en plan, peinture décorative, décoration en relief, mosaïque. Voir 74, Dessin et décoration en général.

73 Sculpture.

736 Sigillographie, gemmes, camées.
737 Numismatique. Médailles.
738 Céramique. Poteries. Porcelaines.

74 Dessin. Art décoratif. Arts appliqués ou industriels.

75 Peinture.

76 Gravure. Estampes. Lithographie.

764 Chromolithographie. Imagerie en couleur. Affiches illustrées.

77 Photographie.

Classer ici les procédés divers de reproduction par la photographie.

78 Musique.

Sous les divisions suivantes sont classés ensemble la musique elle-même (morceaux et partitions) et tout ce qui concerne la critique musicale, la facture et l'enseignement des instruments.

781 Théorie de la musique.
782 Musique dramatique.

Grand-opéra, opéra-comique, opéra-bouffe, opérette, pantomime.

783 Musique sacrée.
784 Musique vocale. Chant et chansons.
785 Musique orchestrale.

La musique orchestrale dramatique est classée à 782 et la musique orchestrale sacrée à 783.

786 Piano et orgue.
787 Instruments à cordes.
788 Instruments à vent.
789 Instruments à percussion et instruments mécaniques.

79 Jeu. Divertissement. Sports.

Divertissements publics. Concerts. Panoramas. Cirques. Fêtes publiques. Jeux divers. Danse. Théâtres, hormis la littérature dramatique classée à 8 et la musique dramatique classée à 782.

796 Sports et jeux en plein air : cyclisme, patinage, lawn-tennis, etc.
797 Canotage. Yachting.
798 Équitation. Courses. Sport du cheval.
799 Chasse. Pêche. Tir en tant que sports.

Chasse, pêche en tant qu'industries. Voir aussi 639, Chasse.

8 Littérature. Belles-Lettres.

La subdivision des littératures par langues est empruntée à la table III « subdivisions communes par langues ». Les nombres de cette table se combinent avec le chiffre 8 en supprimant le signe =, de la même manière qu'il a été dit à la Philologie, 4. Ex. :

= 4 Langue rançaise. 84 Littérature française.
= 791 Langue russe. 8917 Littérature russe.

La littérature de chaque langue se subdivise, par l'interposition d'un tiret, de la manière dont, sous la division 44, est subdivisée la Littérature française.

84 Littérature française.

84-1 Poésie.
84-2 Théâtre.
84-3 Roman. Fiction.
84-4 Essai.
84-5 Eloquence.
84-6 Lettres.
84-7 Satire.
84-8 Miscellanées.

9 Histoire et Géographie.

L'Histoire générale et les généralités sur l'Histoire sont classées à la division 9. Ex. : 9 (05) Revue d'histoire générale. L'Histoire des divers pays en particulier est classée aux divisions 93 à 99.

901 Philosophie de l'Histoire. Histoire de la civilisation.
902 Sciences auxiliaires de l'Histoire : Chronologie. Archivistique. Diplomatique, etc.

9 (..) Histoire des divers pays en particulier.

Comprend à la fois l'Histoire générale et l'Histoire locale de chaque pays. L'Histoire de chaque sujet est classée avec le sujet.

Les divisions de l'Histoire par pays sont les mêmes que celles de la géographie et comme elles empruntées à la table II des subdivisions communes selon le lieu. Ex. :

(44) France. 9 (44) Histoire de France.
(73) États-Unis. 9 (73) Histoire des États-Unis.

L'Histoire des divers pays en particulier peut être subdivisée par époque au moyen des subdivisions communes de temps. Voir table III. Ex. :

9 (44) « 1848 » Histoire de la révolution de 1848 en France.
9 (45) « 17 » Histoire d'Italie au XVIII[e] siècle.

Les travaux historiques sur une matière déterminée sont classés avec cette matière, subdivision de forme (09) Travaux historiques. Ex :

52 (09) Travaux sur l'Histoire de l'Astronomie.

Ne pas confondre les travaux historiques avec les ouvrages anciens. Ceux-ci sont classés sans distinction de date de publication, avec les ouvrages modernes, mais il reste loisible de ranger les ouvrages dans chaque division d'après l'ordre chronologique de leur publication.

L'Histoire religieuse est classée à 27.

91 Géographie et voyages.

Sont classés ici, outre les ouvrages de géographie proprement dite, les descriptions, les explorations, les voyages et les guides de voyageurs, ainsi que tous les ouvrages qui traitent d'un pays déterminé à divers points de vue. Ceux qui traitent d'un sujet déterminé dans un certain pays sont classés à ce sujet et à la subdivision géographique correspondante. Ex. : 572.9 (52) Ethnographie du Japon.

91 (..) Géographie des divers pays en particulier.

Les subdivisions selon le lieu (table II des subdivisions communes) sont applicables ici avec leur signe distinctif, la parenthèse. Voir cette table.

Ex. : (44) France. (73) Etats-Unis d'Amérique.
91 (44) Géographie de la France.
91 (73) Géographie des Etats-Unis d'Amérique.

911 Géographie historique. Développements et changements des divisions politiques. A diviser par pays.

912 Cartes, plans, atlas. A diviser par pays.

92 Biographie.

Comprend les autobiographies, journaux de vie, mémoires, éloges, nécrologies, etc.

Les biographies individuelles sont classées alphabétiquement d'après le nom des personnes qui en sont le sujet. Ex. :

92 (Bacon) Biographie de Bacon.

Les biographies collectives, comprenant la vie des personnes d'un pays déterminé, sont divisées par pays. Ex. :

92 (44) Biographie française.

Les biographies collectives par spécialités, comprenant la vie des personnes qui se sont occupées d'une même science, ont occupé des fonctions similaires ou ont été adonnées à des travaux identiques, sont divisées par matières. Ex. :

92 : 52, Biographie collective des astronomes.

Au lieu de ranger les biographies en une seule classe subdivisée alphabétiquement il est aussi loisible :

Ou bien de rattacher les biographies intéressant chaque sujet au nombre classificateur du sujet lui-même. Ex. :

52 : 92 (Copernic) Biographie de l'astronome Copernic.

Ou bien de subdiviser le nombre 92 par tous les nombres de la classification. Ex. :

92 : 52 (Copernic) Biographie des astronomes. Copernic.

929 Généalogie. Héraldique. Blasons. Ordres de Chevalerie.

INDEX ALPHABÉTIQUE
ABRÉGÉ

L'Index alphabétique donne, en regard de chaque rubrique, le nombre classificateur correspondant.

Une matière désignée dans l'Index est souvent subdivisée dans la Table méthodique. Il sera toujours fort utile de s'y reporter. On y trouvera aussi des notes explicatives.

Les nombres classificateurs des divisions de forme, de pays et de langue, figurent dans les index alphabétiques qui suivent chacune des tables de ces divisions spéciales.

Théologie.
Zootechnie.

TABLES AUXILIAIRES

On trouvera ci-après les tables de diverses catégories de subdivisions qui peuvent servir à un très grand nombre de rubriques de la classification bibliographique et qui, par suite, ont été désignées sous le nom de *subdivisions communes*. On a donné dans le *Résumé des Règles de la Classification décimale,* les explications nécessaires pour l'emploi de ces subdivisions et pour leur combinaison, soit entre elles, soit avec les divisions principales. Par suite de l'extension donnée à ces diverses tables, ces combinaisons sont fort multiples en principe, mais, en fait, il n'a pas été nécessaire de les réaliser toutes. En beaucoup de cas, elles n'auraient pas eu de sens, ou elles auraient donné lieu à des subdivisions inutilement détaillées, ou bien encore elles auraient fait double emploi avec des divisions déjà formées d'autre manière.

Pour ces motifs, on doit considérer les subdivisions des tables suivantes comme une réserve, où, suivant les cas, on a puisé les éléments pour former les divisions jugées nécessaires. C'est dans les tables de classification particulière à chaque branche des sciences qu'on trouvera des indications précises sur les applications qu'on a faites des subdivisions communes.

Les Tables des subdivisions communes sont les suivantes:

I. Table des subdivisions de forme et de généralité.
II. Table des subdivisions selon le lieu.
III. Table des subdivisions par langue ou idiome.
IV. Table des subdivisions selon le temps.
V. Table des subdivisions analytiques communes.

I

Table des subdivisions de généralités et de formes

Ces subdivisions sont toujours inscrites entre parenthèses et dérivées du chiffre (0).

---

(01) **Théorie du sujet. Définition, nature, classification, terminologie, etc. de...**
(02) Manuel, traité, précis de...
(03) Encyclopédie, dictionnaire de...
(04) Conférence, thèses, discours, essais de...
(05) Revues, périodiques de...
(058) Annuaires (059) Almanachs de...
(06) Sociétés, institutions, congrès, expositions de...
(07) Enseignement et étude de...
(08) Collections, mélanges, polygraphies de...
(09) **Travaux historiques sur... Histoire de...**

II

Table des subdivisions selon le lieu

Ces subdivisions sont toujours inscrites entre parenthèses.

(3) Géographie ancienne.

(31) Chine ancienne.
(32) Egypte ancienne.
(33) Judée ancienne.
(34) Inde ancienne.
(35) Medo-Perses. Chaldée, Assyrie, Babylone, Mésopotamie.
(36) Celtes. Ancienne Gaule.
(37) Rome. Italie ancienne.
(38) Grèce ancienne.
(391) Iles anciennes de l'Archipel grec. Samos. Rhodes, etc.
(392) Asie-Mineure occidentale. Troade. Ionie, etc.
(393) Asie-Mineure orientale. Cappadoce. Chypre, etc.
(394) Syrie et Arabie.
(395) Asie du Nord-Ouest, Colchide, etc.
(396) Asie centrale. Bactriane. Hyrcanie.
(397) Afrique. Numidie. Carthage, etc.
(398) Europe du Sud-Est, Dacie. Illyrie, etc.

(4) Europe.

(41) Ecosse.
(415) Irlande.
(42) Angleterre.
(43) Allemagne. Germanie.
(431) Prusse.
(432.1) Saxe.
(433) Bavière.
(434.4) Alsace.
(434.5) Lorraine.
(434.6) Bade.
(434.7) Wurtemberg.
(435.1) Hambourg.
(435.2) Brême.
(435.4) Brunswick.
(435.6) Westphalie.
(436) Autriche.
(437) Bohême.
(438) Pologne.
(439) Hongrie.
(439.5) Bosnie.
(439.6) Herzégovine.
(44) France.
(45) Italie.
(456) Marches. Ombrie. Latium. Etats pontificaux.
(458) Sicile.
(459) Sardaigne.
(46) Espagne.
(469) Portugal.
(47) Russie.
(471) Finlande.
(479) Caucase.

(48) Scandinavie.
(481) Norwège.
(485) Suède.
(489) Danemark.
(491) Islande. Iles Féroë.
(492) Hollande.
(493) Belgique.
(494) Suisse.
(495) Grèce.
(496) Turquie.
(497) Principautés balkaniques.
(497.1) Serbie.
(497.2) Bulgarie.
(497.3) Montenegro.
(498) Roumanie.
(499) Autres Etats de l'Europe. Iles de l'Archipel grec.

(5) Asie.

(51) Chine.
(52) Japon.
(53) Arabie.
(54) Inde,
(55) Perse.
(56) Turquie d'Asie.
(564) Chypre.
(569) Palestine.
(57) Sibérie.
(58) Asie centrale.
(581) Afghanistan.
(584) Turkestan.
(588) Béloutschistan.
(59) Indo-Chine.
(591) Birmanie
(593) Siam.
(596) Cambodge.
(597) Cochinchine française.
(598) Annam.
(599) Tonkin.

(6) Afrique.

(611) Tunisie.
(612) Tripolitaine.
(62) Egytpe.
(63) Abyssinie.
(64) Maroc.
(65) Algérie.
(66) Afrique centrale du Nord
(661) Sahara.
(662) Soudan.
(663) Sénégambie.
(664) Sierra-Leone.
(665) Guinée supérieure.
(666) Libéria
(667) Achantis (Pays des)
(668) Dahomey.
(669) Côte d'Or.
(67) Afrique centrale du Sud.
(671) Guinée inférieure.
(672) Loango. Congo français.
(675) Congo indépendant.
(678) Zanzibar.
(679) Mozambique.
(68) Afrique méridionale.
(682) Transvaal.
(683) Zululand.
(684) Natal.
(685) Orange.
(686) Cafrerie.
(687) Cap (Colonie du)
(688) Côte occidentale.
(689) Intérieur.
(69) Madagascar.
(698.1) Réunion
(698.2) Maurice.

(7) Amérique du Nord.

(71) Canada.
(718) Terre-Neuve.
(72) Mexique.
(728) Amérique centrale.
(728.1) Guatemala.
(728.3) Honduras.
(728.4) San-Salvador.
(728.5) Nicaraga.
(728.6) Costa-Rica.
(729) Indes orientales.
(729.1) Cuba.
(729.2) Jamaïque.
(729.3) Saint-Domingue.
(729.4) Haïti.
(729.5) Porto-Rico.

(729.8) Barbades.
(729.9) Bermudes.
(73) États-Unis.

(8) **Amérique du Sud.**

(81) Brésil.
(82) Argentine. Patagonie.
(83) Chili.
(84) Bolivie.
(85) Pérou.
(86) Colombie.
(861) Équateur.
(87) Vénézuela.
(88) Guyane.
(881) » Anglaise.
(882) » Française
(883) » Hollandaise.
(89) Paraguay.
(891) Urugay.

(9) **Océanie.**

(91) Malaisie.
(911) Bornéo
(912) Célèbes.
(913) Moluques.
(914) Philippines.
(92) Sonde (Iles de la)
(921) Sumatra.
(922) Java.
(93) Australasie.
(931) Nouvelle-Zélande.
(932) Nouvelle-Calédonie.
(94) Australie.
(946) Tasmanie.
(95) Nouvelle-Guinée.
(96) Polynésie.
(969) Hawaï.
(97) Iles isolées de l'Océan.
(98) Régions arctiques. Pôle Nord
(99) Régions antarctiques. Pôle Sud.

III

Table des subdivisions par langues ou idiomes

La subdivision des ouvrages d'après la langue en laquelle ils sont composés se fait à l'aide des nombres classificateurs du tableau suivant précédés du signe bibliographique =. La table suivante sert aussi à former les divisions de la Philologie 4 et de la Littérature 8.

= 2 Anglais.
= 29 Anglo-Saxon.
= 3 Allemand.
= 39 Langues germaniques autres que l'allemand.
= 39.1 Bas allemand.
= 39.2 Frison. Vieux Saxon.
= 49.3 Hollandais. Flamand.
= 39.4 Platt Deutsch.
= 39.5 Scandinave en général.
= 39.6 Vieux norse. Islandais.
= 39.7 Suédois.
= 39.8 Danois. Norwégien.
= 39.9 Gothique.
= 4 Français.
= 49 Provencal.
= 5 Italien.
= 59 Vallaque.
= 59.9 Roumain.
= 6 Espagnol.
= 69 Portugais.
= 7 Latin.
= 8 Grec.
= 9 Autres langues.
= 91 Autres langues indo-européennes.
= 91.1 Langues indiennes.
= 91.5 Langues iraniques.
= 91.6 Langues celtiques.
= 91.7 Langue russe.
= 91.8 Langues salves autres que le russe.
= 92 Langues sémitiques (Syriaque, Hébreux, Arabe).
= 93 Langues hamitiques (Egyptien, ancien Copte).
= 94 Langues touraniennes, ouroaltaïques (Finois, Turc, Hongrois).
= 95 Langues asiatiques. Chinois.
= 96 Langues africaines.
= 97 Langues de l'Amérique du Nord.
= 98 Langues de l'Amérique du Sud.
= 99 Langues Malayo-polynésiennes.

IV

Table des subdivisions de temps

Ces subdivisions sont formées en inscrivant les millésimes entre doubles parenthèses ou guillemets, selon la computation ordinaire des années. Ainsi l'année 1467 s'écrira « 1467 » et un événement de l'Histoire de France se rattachant à cette année sera classé :

9(44) « 1467 » Histoire de France en 1467.

Les années étant exprimées en nombre décimaux, pour marquer les siècles ou les décades il suffira d'employer des nombres de deux ou trois chiffres. Ainsi seront formées les divisions :

« 14 »	XVe siècle.
« 15 »	XVIe siècle.
« 155 »	La période d'années écoulée de 1550 à 1560.

V

Table des subdivisions de points de vue généraux

(Subdivision analytique commune.)

...00.1 *Point de vue spéculatif.* Conception. But. Programme. Recherches et études théoriques ou expérimentales relatives à la création d'un objet.

...00.2 *Point de vue de la réalisation.* Exécution. Construction. Éléments constitutifs. Procédés.

...00.3 *Point de vue économique.* Production industrielle. Rendement commercial. Prix de revient et de vente.

...00.4 *Point de vue du service et de l'emploi.* Fonctionnement. Conduite et service.

...00.5 *Point de vue du mobilier et des apparaux* se rattachant à l'emploi de l'objet.

...00.6 *Point de vue des locaux et établissements.* Détails d'organisation et de service.

...00.7 *Point de vue du personnel spécial* se rapportant à l'objet.

VI

Table des subdivisions de relation

[:]

Consulter les tables développées données dans le « Manuel » général (publication n° 63 de l'Institut International de Bibliographie).

Voir dans le présent « Manuel abrégé » le chapitre : EXPOSÉ ET RÈGLES DE LA CLASSIFICATION BIBLIOGRAPHIQUE DÉCIMALE, § 10, p. 9, *Signe de relation et de connexité.*




IN-
-DEX
SCIEN-
-TIÆ